DEFENSE
DU
TEXTE HEBREU
ET DE LA
CHRONOLOGIE
DE LA
VULGATE
CONTRE LE LIVRE DE
L'ANTIQUITÉ DES TEMS RETABLIE.

Par le R. PERE DOM JEAN MARTIANAY Religieux Benedictin de la Congregation de saint Maur.



A PARIS.
Chez L. ROULLAND le Fils, ruë Saint Jacques, à Saint Loüis.

M. DC. LXXXIX.
AVEC APPROBATIONS ET PRIVILEGE DU ROY.

AVERTISSEMENT.

L'EMPLOI qu'on m'a donné pendant quelques années, de faire des Leçons sur la Sainte Ecriture, m'ayant obligé de lire quantité de livres qu'on a composez sur cette matiere, celui de *l'Antiquité des tems rétablie & défenduë contre les Juifs & les nouveaux Chronologistes*, tomba entre mes mains peu aprés qu'il eut paru au public. Dés que j'eus lû les premiers Chapitres de cét Ouvrage, je fus persuadé avec son Auteur, qu'il auroit bien *des Contradicteurs & parmi les Protestans, & parmi les Catholiques*; & je ne pus m'empêcher de le plaindre en le voyant employer toute son erudition à défendre une tres-méchante cause.



Il avance dans ce livre tant de choses nouvelles & surprenantes, & il s'établit presque par tout sur des principes si faux, que je crûs ne pouvoir me dispenser de faire d'a-

bord imprimer des Theses contre son Systeme, ni de me declarer ouvertement contre lui. Cela étant venu à sa connoissance, il me fit demander les argumens dont je m'étois servi pour combattre ses opinions; mais quelques personnes de merite m'ayant conseillé d'en faire part au public, j'ai jugé à propos de ne contenter le Restaurateur des siecles, qu'en mettant au jour cette Critique, afin que tout le monde pût être témoin de nôtre dispute, & que la verité parût aux yeux de ceux qu'il pourroit avoir prevenus.

Mais afin que le public soit bien informé du sujet de nôtre contestation, & de ce qui doit en faire le point decisif; je crois qu'il est necessaire de faire souvenir les Lecteurs, que l'Auteur dont je combas les sentimens a établi tout *le fond de son livre* sur une Tradition des anciens Juifs, & sur certains argumens des premiers Chrêtiens qui n'ont jamais été que dans l'imagination des partisans de la Version des Septante. Il pretend donc que les Juifs tenoient par Tra-

Dans l'Avertis. de l'Antiq.

dition, que le Messie ne viendroit que vers la fin du sixiéme millenaire, ou aprés que six mille ans se seroient écoulez depuis la creation du monde; & que les Chrêtiens ont pressé les Juifs sur cette Tradition de reconnoître Jesus-Christ pour le veritable Messie; parce qu'il avoit paru sur la terre dans ce même tems. *Comme les premiers Chrêtiens*, dit-il, *leur montroient, tant par les Ecritures que par leurs propres Traditions, que le Messie qu'ils attendoient vainement, s'étoit manifesté vers les derniers tems de la Loi, & dans le sixiéme millenaire du monde, ils s'avisent d'abbreger l'étenduë des siécles; & de leur ravir tout d'un coup prés de quinze cens ans. Aprés quoi ils eurent le front de dire, que le* Christ *n'avoit point paru, parce que son tems n'étoit point encore arrivé; le monde n'ayant, disoient-ils, que* quatre mille ans. *Ils n'ont donc resserré les tems que pour éluder les argumens des premiers Chrêtiens, & pour n'être pas convaincus d'incredulité & d'endurcissement. Voilà comme l'Abbregé & le fonds de ce livre*, &c.

Dans l'Avertis. de l'Antiq. des tems, & à la page 38.

Je soûtiens au contraire, pour renverser tout d'un coup le Systême de l'Antiquité des tems rétablie, que les anciens Juifs n'ont jamais pensé à corrompre la Chronologie du Texte Hebreu, ni à éluder les argumens des premiers Chrêtiens en abregeant l'étenduë des siecles, puisqu'aucune Tradition n'a jamais obligé les Juifs de croire que le Messie ne viendroit que sur la fin *du sixiéme millenaire du monde*, & que les Chrêtiens ne se sont jamais servis de ces sortes d'argumens ou de supputations d'années pour les obliger de reconnoître JESUS-CHRIST. La veritable Tradition des anciens Juifs porte, que le monde doit subsister pendant *six mille ans* seulement, que les deux premiers millenaires se doivent passer dans l'Inanité, c'est-à-dire, sans Loi; deux autres millenaires sous la Loi, & que les jours du Messie occuperoient aussi un pareil espace de deux mille ans. De sorte que cette Tradition bien loin de favoriser le calcul du nouveau Restaurateur des siecles, détruit au contraire tous ses principes, & ce qu'il

assure être *l'Abbregé & le fond de son livre* ; puisqu'elle appuye d'une maniere invincible la supputation du Texte Hebreu & la Chronologie de la Vulgate, suivant laquelle nous comptons environ *quatre mille ans* depuis la création du monde jusqu'à Jesus-Christ, ce qui fait les deux mille ans d'*Inanité*, & les autres deux mille de la *Loi*, marquez dans la Tradition des anciens Juifs pour la durée du monde jusqu'aux jours du Messie. Aprés cela, qui ne demeurera convaincu que le livre de l'Antiquité rétablie n'est dans le *fond* qu'une pure imagination de son Auteur ? Je ne veux pas pourtant qu'on me croye, jusqu'à ce qu'on en voye des preuves par des faits incontestables, & il me suffit à present d'en avertir le Lecteur, & de lui faire connoître le dessein que j'ai de m'étendre sur ces deux points, qui faisant tout le fond du livre de l'Antiquité rétablie, doivent par consequent être bien éclaircis, afin que chacun puisse prendre le parti de la verité qu'on lui aura fait connoître une bonne fois, & que personne ne

soit plus en danger d'abandonner la veritable Chronologie des Ecritures, sous pretexte qu'on a écrit sans fondement que les Juifs l'ont corrompuë dans les premiers siecles de l'Eglise.

Je ne laisserai pas néanmoins de suivre encore ailleurs le Restaurateur des siecles, & par tout où il voudra invectiver contre les livres Hebreux, je tâcherai de m'opposer fortement à tant de propositions insoûtenables qu'il avance là-dessus. A l'égard des Antiquitez des nations Orientales, comme elles ne sont pas de mon sujet, je n'en parlerai qu'autant qu'il sera necessaire, pour montrer qu'on ne doit point recourir à la Version des Septante, quand on veut les concilier avec l'Histoire des Ecritures; puisqu'elles peuvent s'accorder avec la Chronologie du Texte Hebreu. Enfin, je ne dirai rien dans cette Critique, que ce que l'Auteur du rétablissement des tems m'a obligé de dire, me faisant comprendre qu'il étoit tout prêt à repliquer sur toutes les objections qu'on pourroit lui faire: je ne sçai même si je n'ai pas differé trop

long tems à lui donner occasion de faire part au public de ce qu'il a preparé pour la défense de son Antiquité rétablie, quoi-qu'il en soit, si j'ai manqué à son égard, soit en répondant à son livre, soit en n'y répondant pas assez tôt, je lui en fais la même excuse, que S. Jerôme faisoit autrefois à S. Augustin aprés avoir bien disputé sur les matieres que nous traitons. « Pardonnez, je vous prie, à ma confusion de ce que je n'ai pû vous refuser une réponse aprés toutes les instances que vous m'en avez faites. Ce n'est pas moi, mais c'est la cause que je soûtiens qui se défend contre la vôtre; & si j'ai commis une faute en répondant, souffrez que je vous dise, que vous en avez fait une plus grande de m'y avoir obligé. *Obsecro ut ignoscas pudori meo, quòd diu præcipienti ut rescriberem, negare non potui. Nec ego tibi, sed causæ causa respondit. Et si culpa est respondisse, quæso ut patienter audias, multo major est provocasse.* Hieron. Epist. 95.

PRIVILEGE.

PAR grace & Privilege du Roy, donné à Paris le 18. Juin l'an de grace 1689. Signé par le Roy en son Conseil MUGUET & Sellé, il est permis au R. Pere MARTIANAY Religieux Benedictin de la Congregation de Saint Maur, de faire imprimer un livre intitulé *Défense du Texte Hebreu & de la Chronologie de la Vulgate, contre le livre de l'Antiquité des tems rétablie* durant le tems de dix années, & défense sont faites à tous Imprimeurs, Libraires & autres, d'imprimer ou faire imprimer ledit livre sous quelque pretexte que ce soit à peine d'amande, & de tous dépens, dommage & interest, comme il est plus amplement porté par lesdites Lettres du privilege.

Registré sur le livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris le 27. Juin 1689.

Signé COIGNARD Sindic.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 25. d'octobre 1689.

Les Exemplaires ont été fournis conformement au Privilege.

Et le R. Pere Martianay a cedé son droit de privilege à Loüis Roulland suivant l'accord fait entre-eux

QUELQUES ADDITIONS
ou changemens à faire.

PAge 7. ligne 20. & ſuivantes, au lieu de ces mots : Et quoi de plus infidele &c. *liſez* Et quoi de plus infidele que ce guide qui nous fairoit compter *cinq mille ans*, où il n'en faut compter que *deux mille*, de l'aveu même du Reſtaurateur des ſiecles.

Pag. 25. lig. 26. l'inconſtance d'un trop long tems. *liſez* l'obſcurité d'un trop long tems qui nous ravit la connoiſſance des choſes paſſées.

Pag. 28. lig. 14. & la pluſpart des Anciens. *liſez* & quelques Anciens.

Pag. 53. lig. 23. qu'elle ne veut plus ſe ſervir. *liſez* qu'elle ne ſe ſert preſque plus de la Verſion &c.

Pag. 54. lig. 13. & qu'on ne ſe ſerve de l'une. *liſez* & qu'on ſe ſerve de l'une par rapport à l'autre.

Pag. 70. lig. 6. les horribles. *Effacez ce mot & liſez* les Anachroniſmes &c,

Pag. 75. lig. 2. a debilité en quelque maniere &c. *liſez* a fait tomber les jettons des mains de ceux &c.

CHAPITRE II.

De la ſcience des tems, du Livre de Daniel, & des imprécations des Juifs.

CHAPITRE III.

Du Texte Hebreu, & de la Verſion des Septante.

CHAPITRE IV.

De la Chronologie de la Bible, des Traditions des Juifs, & des Argumens des premiers Chrêtiens.

CHAPITRE V.

Du témoignage des Auteurs profanes, & de la dispersion du genre humain aprés le Déluge

CHAPITRE VI.

Des Antiquitez des Chaldéens, des Egyptiens & des Chinois.

Fin de la Table des Chapitres.



DEFENSE DU TEXTE HEBREU ET DE LA CRONOLOGIE DE LA VULGATE.

CONTRE LE LIVRE DE l'Antiquité des tems rétablie.

CHAPITRE PREMIER.

De la ſupputation des années du Monde.

§. I.

Euſébe de Ceſarée n'eſt pas le premier qui a abregé les années du monde.





LE ſçavant Auteur de l'antiquité rétablie dés le premier Chapitre de ſon Livre jette les fondemens de tout ſon ouvrage, & n'oublie rien

de ce qui peut en donner une grande idée. Pour obliger le Lecteur à s'en aprocher avec une prévention avantageuse, il lui represente d'abord qu'il *ne l'entreprend uniquement que*
Pag. 2. *pour la défense & l'éclaircissement de la verité, qui se trouve aujourd'huy*, à ce qu'il dit, *comme accablée sous l'autorité & le grand nombre de ceux, qui s'en sont écartez, ou qui l'ont abandonnée par de foibles raisons*. Il soûtient ensuite avec beaucoup d'assurance que les premiers Peres, & tous les anciens Auteurs ont compté comme lui le tems de la durée du monde jusques à la venuë du Messie; & qu'ils ont laissé à la posterité le calcul de *cinq mille cinq cens ans*. Sur ce pié-là il condamne, comme des Novateurs, tous ceux qui comptent moins d'environ *cinq mille cinq cens ans devant Jesus-Christ*; & il accuse Eusebe de Cesarée d'avoir
Pag. 6. & 7. *été le premier qui a, pour ainsi dire, osé resserer cette Antiquité des tems, par une supputation qui ne va qu'à cinq mille deux cens ans, depuis la creation du monde jusqu'au Messie.* Enfin nôtre nouveau Restaurateur

des tems ne s'arrête point, qu'il n'ait fait entrer dans ſon opinion toute la foule des premiers Peres, des Auteurs les plus anciens, & de toutes les Egliſes du monde. Il tâche même de nous perſuader que l'Egliſe de Rome a conſacré ce nombre d'années de la durée du monde, parce qu'il lui ſemble qu'elle abandonne ſa Verſion Latine *pour ſuivre la ſupputation des Septante.* Pag. 9.

Aprés cela, qui d'entre les Catholiques ne ſe fera pas un grand ſcrupule de contredire une Antiquité ſi bien établie, ou pour mieux dire, ſi bien rétablie? En verité ſi nous vivions parmi des ſuperſtitieux, ou ſi nôtre Siecle étoit un peu plus credule, l'Antiquité des tems pourroit ſe promettre des adorateurs. Mais puiſque de nos jours on donne tout à une bonne critique dans les matieres qui ne regardent ni la Foy, ni la Religion, l'Auteur de l'Antiquité rétablie nous permettra, s'il lui plaît, de ne pas nous ſoûmettre facilement, où il eſt beaucoup plus ſeur de bien juger. Examinons donc ſi la conſecration du calcul de *cinq*

mille cinq cens ans devant JESUS-CHRIST, ne seroit pas par hazard une erreur ancienne, qu'on veut rétablir sur des nouvelles suppositions.

Pag. 2. & 3. La premiere hypothese sur laquelle on rétablit l'Antiquité des tems est celle-ci. *Les Peres de l'Eglise*, dit-on, *& les anciens Auteurs ont tous compté avant Eusebe de Cesarée, qui a commencé à abreger environ cinq mille cinq cens ans devant* JESUS-CHRIST. *Et le plus grand Calculateur des tems de nôtre Siecle, qu'on peut dire être celui qui a entraîné les autres dans l'erreur, en tombe d'accord . . . Cét aveu sincere du grand Scaliger, doit seul & sans autres preuves, rendre suspecte sa Cronologie, & celle de tous les Modernes, qui ont ècrit depuis un Siecle, & qui ne comptent que quatre mille ans avant le Messie.*

Il est vrai que si l'on ne se contente pas de cét aveu du grand Scaliger, ce principe de l'Antiquité rétablie ne peut gueres subsister : car pour peu qu'on s'applique à lire les Peres & les anciens Auteurs, on en trouvera qui n'ont compté qu'en-

viron *cinq mille ans depuis Adam jusques à* JESUS-CHRIST. Ce qui justifie Eusebe de Cesarée, & qui renverse en même tems le premier fondement de l'Antiquité, qu'on pretend de rétablir sur l'autorité de tous les Peres.

Dans l'Apologie que S. Justin composa pour la défense de la Religion Chrêtienne, & qu'il adressa à l'Empereur Antonin le pieux, nous avons, ce me semble, un endroit, où ce glorieux Martyr ne compte que *cinq mille ans* depuis le commencement du monde jusques à JESUS-CHRIST. C'est lorsqu'il montre à l'Empereur & aux Cesars ses enfans, que nôtre Religion est fondée sur l'autorité des Livres sacrez, & sur des prédictions toutes divines. On a parlé de tout tems, leur dit-il, de ce « JESUS-CHRIST que nous adorons, « parce qu'il y a eu une succes- « sion de saints Prophetes que Dieu « remplissoit de son esprit, pour an- « noncer sa venuë au monde, & dis- « poser les hommes à le recevoir. « Quelques-uns d'eux ont prédit sa « Naissance & ses actions miraculeuses «

» *cinq mille ans* avant qu'il ne parût sur
» la terre ; d'autres, deux ou trois mille
» ans par avance, & quelques autres
» encore mille, ou huit cens ans, selon
» qu'ils ont été plus éloignez ou plus
» proches du tems auquel il a voulu
» se manifester. Προεφητεύθη καὶ πρὶν ἢ φανῆναι αὐτὸν, ἔστι ποτὲ μὲν πεντακισχιλίοις, ποτὲ δὲ δισχιλίοις, καὶ πάλιν χιλίοις, καὶ ἄλλοτε ὀκτακοσίοις. Voilà comme saint Justin nous marque les divers tems des Prédictions touchant JESUS-CHRIST ; & puisque nous sommes d'ailleurs assurez que les Peres de l'Eglise ont reconnu que quelques-unes de ces Prédictions étoient aussi anciennes que le monde, il semble qu'on doit entendre ces paroles de la maniere que je viens de dire, & que S. Justin n'a compté que *cinq mille ans* depuis le premier homme jusqu'à JESUS-CHRIST.

Just. Apolog. 2. pag. 73.

Vid. Clem. Alexand. lib. 1. Stromat. pag. 335.

Mais si quelqu'un prétend que ces *cinq mille ans* dont parle S. Justin en ce lieu, comprennent seulement le tems de la durée de la Loy, à cause qu'il y est parlé de Moïse, comme du premier de tous les Prophetes ; je n'aurai pas non plus aucune peine

de m'accommoder de ce sens-là, & de m'en servir pour combatre fortement les opinions de l'Antiquité rétablie. Car ce passage, de quelque maniere qu'on puisse le tourner, sera toûjours extremement incommode au nouveau Restaurateur des tems; & s'il ne peut justifier Eusébe de Cesárée sur le reproche qu'on lui fait d'être le premier *Mutilateur des Siecles*; il détruit au moins tout ce qu'on a dit, quand on a avancé que les Peres de l'Eglise nous ont montré la veritable supputation des tems, & qu'il *falloit suivre ces guides fidelles* pour ne pas s'écarter de la verité. Quoi de plus faux que la supputation de saint Justin, s'il a compté cinq mille ans depuis Moïse jusques à JESUS-CHRIST? Et quoi de plus infidelle que ce guide, qui nous conduiroit si mal, que de nous faire passer de trois mille ans tout entiers au-dessus du veritable calcul des années du monde? Disons donc pour n'être pas obligez d'accuser S. Justin d'une tres-grande infidelité, qu'il n'a compté que *cinq mille ans* devant JESUS-CHRIST, & qu'Eusébe

Pag 2.

de Ceſarée n'eſt pas le premier *qui a commencé à abbreger* les années du monde, ou ce qu'on appelle *la juſte étenduë des Siecles*, puiſque S. Juſtin beaucoup plus ancien que lui ſuit un calcul encore plus abregé que le ſien.

Origéne dont l'autorité ſeule eſt préferable, au témoignage de pluſieurs Auteurs, a compté encore moins d'années que S. Juſtin, depuis la creation du monde juſques au myſtere de nôtre Redemption. Il dit en expliquant les ſoixante & dix ſemaines de Daniel, que le tems qui s'eſt écoulé depuis Adam juſques à Jesus-Christ, eſt marqué par ſoixante-neuf de ces ſemaines; & que celle qui reſte pour achever entierement le nombre de ſoixante & dix, eſt le tems qu'on compte depuis la Naiſſance du Sauveur du monde juſques à la deſtruction de la ville de Jeruſalem ſous Tite & Veſpaſien. Origene prend donc ſoixante & dix ans pour chacune de ces ſemaines de Daniel, parce qu'il fait leurs jours de dix ans tout entiers. Ainſi il lui eſt aſſez facile de faire mourir le Christ

au milieu de la derniere ſemaine, puiſque nôtre Seigneur eſt auſſi mort dans la trente-troiſiéme année de ſa vie ; c'eſt-à-dire, au milieu de ſoixante & dix ans. Par cette ſupputation qui ne va qu'à *quatre mille neuf cens ans* depuis Adam juſques à la ſeconde année de Veſpaſien, il paroit évidemment que le plus ſçavant homme parmi les anciens Peres n'a compté que *quatre mille huit cens trente ans* de la durée du monde avant le Meſſie, à cauſe qu'il faut ôter de la ſomme de 4900. ans, les ſoixante & dix que tous les Chronologiſtes comptent ordinairement depuis la Naiſſance de JESUS-CHRIST juſques à l'Empereur Veſpaſien. Ceux qui ſont curieux de voir tout au long le developement de ces ſemaines myſterieuſes, pourront conſulter eux-mêmes le Traité vingt-neuviéme d'Origene ſur S. Matthieu ; je me contente de rapporter ici le peu de paroles qui decident nôtre queſtion. Je croi, dit ce „ ſçavant homme, que les ſoixante & „ dix ſemaines marquées préciſement „ ſur le Peuple & ſur la Cité ſainte „ juſques au tems de l'abolition du pe- „

Arbitror autem ſeptuaginta ſeptimanas conciſas ſu-

« ché, se doivent entendre de l'intervalle des quatre mille neuf cens ans, qui se sont écoulez depuis Adam jusques à la soixante & dixiéme année aprés la Naissance de JESUS-CHRIST. Si je ne me trompe, voilà un passage bien formel pour mettre à couvert Eusebe de Cesarée des insultes que lui font aujourd'hui les partisans du calcul de *cinq mille cinq cens ans avant le Messie*. Qu'on cesse donc à l'avenir de le traiter de Novateur, puisqu'on voit presentement des Peres plus anciens que lui qui suivent des supputations beaucoup plus abregées que celle de la Chronique d'Eusebe : car aprés tout, si c'est un crime parmi quelques nouveaux Restaurateurs de Siecles, de ne compter que *cinq mille deux cens ans devant* JESUS-CHRIST ; c'en est encore un plus grand de n'en compter précisement que *cinq mille*, comme a fait S. Justin ; & celui d'Origene sera le plus enorme, & le moins supportable de tous, puisqu'il ôte du prétendu juste calcul, ou de ce qu'on appelle *juste étenduë des Siecles*, plus de six cens ans tout entiers.

per populum, &c. quatuor millia nongentos esse annos ab Adam usque ad septuagenta annos qui fuerunt post dispensationem Christi. Origen. Tract. 29. in Matth.

Je sçai bien qu'Origene dans le Dialogue qu'il a écrit contre les Marcionites suit une supputation differente de celle-ci ; mais je sçai aussi qu'il s'accommode alors aux opinions communes de ces Heretiques, & de plusieurs Catholiques, qui ne connoissoient point d'autre Chronologie que celle qu'ils lisoient dans la version Grecque des Septante : au lieu qu'il a declaré son veritable sentiment dans l'endroit que je vien de rapporter du Traité XXIX. sur S. Matthieu, où Origene se sert plus d'une fois de ces termes : ***S'il est necessaire que je dise mon sentiment sur les soixante & dix semaines de Daniel, &c. Je croi que ces soixante & dix semaines sont les quatre mille neuf cens ans &c.*** Ce qui montre évidemment que ce calcul est sa propre supputation d'Origene ; & que celui qu'il n'a fait que toucher en passant dans le discours contre les Marcionites, étoit receu communement parmi ces Sectaires. L'Auteur du rétablissement de l'Antiquité eût dû, ce me semble, observer cette maniere d'écrire dans Origene, & s'être mieux tenu sur ses gardes, quand il

a donné ces sortes de défi à tous ceux qui lisent les Peres de l'Eglise : *Peut-*
Pag. 286. *on trouver*, dit-il, *un seul Pere, ou un seul Auteur dans ces premiers Siecles qui ait dit le contraire ?* Oüi sans doute on peut en trouver plus d'un seul, puisqu'Origene même, sur l'autorité duquel on prétendoit de faire triompher le calcul de *six mille ans devant* JESUS-CHRIST, est le premier qui dit le contraire en nous enseignant que le Fils de Dieu est descendu pour sauver les hommes vers la fin du cinquiéme millenaire, ou *quatre mille huit cens trente ans* aprés avoir formé le premier. Qu'on fasse comparaison d'Origene avec Origene, & je m'assure qu'on se repentira, ou qu'on aura du moins sujet de se repentir d'avoir avancé une telle proposition devant une infinité de gens de Lettres, qui lisent aussi souvent que nous les Ouvrages d'Origene, & ceux de S. Augustin, dont nous parlerons en son tems.

Les témoignages de S. Justin & d'Origene, qui sont l'un & l'autre des plus anciens, & des plus illustres Auteurs Ecclesiastiques, pourroient

nous suffire pour la justification d'Eusebe de Cesarée : mais afin quelle soit encore plus autentique, j'ajoûterai à ces deux Peres un troisiéme témoin, qui ne sçauroit être suspect au Restaurateur des tems, puisque c'est un Auteur qu'on a chargé de plusieurs éloges dans le Livre de l'Antiquité rétablie. C'est Joseph ce celebre Historien Juif, qui a fait aussi une supputation moins éloignée de celle d'Eusebe, que du calcul du Restaurateur des Siecles, quand il a parlé des années de la durée du monde depuis la creation jusques à son tems. Joseph dans la Préface des Antiquitez Judaïques, & en commençant ses deux Livres contre Appion d'Alexandrie, ne compte précisement que *cinq mille ans* depuis le commencement du monde jusques à la douziéme année du regne de Neron. Il suit encore le même calcul au second Chapitre du premier Livre contre Appion, où il ne compte en deux revolutions, qui comprennent toute la durée du monde jusqu'à son tems, qu'environ *cinq mille ans*; de sorte qu'il y a bien sujet de s'étonner qu'on

ose aprés cela se servir par tout du témoignage de cet Auteur Juif, pour montrer que le monde avoit plus de *cinq mille cinq cens ans* quand Dieu est descendu pour sauver les hommes; & assurer que JESUS-CHRIST n'a paru sur la terre que *sur la fin du sixiéme millenaire.* Je ne crois pas que cette opinion se puisse soûtenir, si on a tant soit peu d'égard à ce que je vais rapporter de quelques endroits de Josephe, où il fait la supputation des années du monde depuis le commençement; ou depuis l'origine des Siecles.

Dans l'Avant-propos des deux Livres contre Appion Josephe a donné beaucoup moins de durée au monde que n'a pas fait aprés lui Eusebe de Cesarée, & il me suffit de rapporter les paroles de cette Historien Juif, pour en convaincre les Lecteurs. *Je pense*, dit-il, *vertueux Epaphrodite avoir clairement montré par l'Histoire que j'ai écrite en Grec de ce qui s'est passé durant cinq mille ans, qu'il paroît par nos saintes Ecritures que nôtre nation Judaïque est tres-ancienne, & qu'elle n'a tiré son origine d'aucun au-*

πεντακισχιλίων ἐτῶν, ἱστορίαν περιέχουσαν, &c. Joseph cont. App.

tre peuple. Cette nation qui avoit commencé avec le monde ne pouvoit être que tres-ancienne, elle n'avoit pourtant que *cinq mille ans* de durée du tems de Joſephe, qui acheva tous les Livres des Antiquitez des Juifs ſous le régne de Neron, ainſi que lui-même l'a aſſuré en ces termes. *Je finirai donc ici l'Hiſtoire des Antiquitez de nôtre nation, qui traite de ce qui s'eſt paſſé depuis la creation du monde juſques à cette douziéme année du regne de Neron. On y peut voir tout ce qui eſt arrivé aux Juifs durant tant de Siecles, tant dans l'Egypte qu'en la Paleſtine, & en la Syrie : ce qu'ils ont ſouffert ſous les Aſſiriens & les Babiloniens : de qu'elle ſorte ils ont été traitez par les Perſes & les Macedoniens, & enfin par les Romains, &c.* Il avoit déja averti ſon Lecteur dans la Préface de ces mêmes Antiquitez, qu'il prendroit ſon Hiſtoire des Livres ſaints, & que ces Ecritures comprennent des choſes ſans nombre, parce qu'elles comprennent une Hiſtoire de *cinq mille ans*. Enfin cet Hiſtorien ſuit le même calcul d'environ *cinq mille ans* de la durée du

Joſeph. l. 20. Antiq. c. 9.

monde, au second Chapitre du premier des deux Livres contre Appion le Grammairien ; car en remontant de lui jusques à Aaron, il assure que leurs Sacrificateurs pouvoient par des pieces autentiques prouver leur descente de Pere en Fils depuis *deux mille ans*. Et peu aprés, lorsqu'il parle des Auteurs des Livres saints, il dit encore ceci : *Cinq sont de Moïse qui rapporte tout ce qui est arrivé jusques à sa mort durant prés de trois mille ans, & la suite des descendans d'Adam*. Par tous ces témoignages de Josephe nous devons être entierement convaincus, que les Hebreux de son tems ne comptoient que *cinq mille ans* depuis la creation du monde, & non pas *cinq mille cinq cens*, ou davantage, comme on le prétend. Le Messie sera donc venu, selon la supputation de ce celebre Historien, à la fin du cinquiéme millenaire du monde, c'est-à-dire *quatre mille neuf cens trente ans* ou environ depuis sa creation. En voilà, si je ne me trompe, de reste pour défendre le calcul du sçavant Eusebe de Cesarée contre l'opinion mal fondée de ceux qui

l'acusent

l'acusent d'avoir été le premier, qui a osé resserrer l'Antiquité des Siecles; à cause qu'il n'a compté que *cinq mille deux cens ans* avant JESUS-CHRIST.

Si l'on avoit dessein d'accabler encore davantage l'Antiquité rétablie par le témoignage des anciens Auteurs, il ne seroit pas difficile d'en trouver quelques autres, qui donnent moins de durée au monde qu'Eusebe de Cesarée. M. Chevreau dans les tables de son Histoire du monde a mis par ordre prés de cinquante supputations differentes des années du monde avant JÉSUS-CHRIST. Philon le Juif n'y compte que 5196. ans, c'est-à-dire, quatre ou cinq ans moins qu'Eusebe. Metrodore en compte *cinq mille* seulement, ce qui est fort aprochant du calcul de Josephe, & qui s'accorde parfaitement avec la supputation de S. Justin, dont nous avons déja parlé. Il faut neanmoins remarquer que certains Chronologistes assurent que Philon n'a compté que 3959. ans devant le Messie, quoiqu'il en mette jusques à 5196. dans les Tables de l'Histoi-

re du monde. Mais cet Auteur Juif se seroit trop éloigné de lui-même par ces differentes manieres de compter, & étant un Juif Helleniste, il n'y a gueres d'apparence qu'il ait suivi d'autre supputation que celle qu'on trouvoit dans la Version Grecque des Septante. Quoiqu'il en soit aprés avoir resolu de ne m'arréter qu'à des faits incontestables, je n'ai garde de m'attacher à ce qui paroit douteux. Aussi n'en ai-je pas besoin aiant d'ailleurs tant de témoins irreprochables, sur la foi desquels je pense avoir suffisamment justifié Eusebe de Cesarée contre la premiere des Hypotheses, que j'ai entrepris de ruiner en défendant la verité. Je passe donc à un autre principe de l'Antiquité rétablie qui me paroit aussi peu fondé que le premier.



§. II.

Les Peres de l'Eglise, & les anciens Auteurs se sont beaucoup negligez dans les supputations des tems.

ON suppose encore dans le premier Chapitre de l'Antiquité rétablie, que les Peres de l'Eglise & les anciens Auteurs nous ont montré la veritable Chronologie, & la veritable durée des années du monde jusques à JESUS-CHRIST. *Qu'ils avoient eu soin par leurs écrits de la laisser à la posterité, & qu'il falloit suivre ces guides fideles, puisqu'étant plus proches que nous de l'origine du tems, ils avoient plus de preuves & de monumens de son Antiquité.* Cette supposition a quelque chose de specieux, parce qu'on y parle des Peres de l'Eglise, qu'on nous propose comme des *guides fideles*. Mais si on fait reflexion qu'il s'agit ici de quelques difficultez de Chronologie, que les Peres & les anciens Auteurs ont

Pag. 22

toûjours negligées, comme des choses fort peu importantes à la Religion, on ne craindra point de dire, que ce principe est tres-mal fondé, & que ce n'est nullement dans les Ouvrages des Peres qu'il faut chercher des supputations exactes, ou le veritable calcul des années du monde avant Jesus-Christ.

C'est une maxime receuë de tous les Peres, & des anciens Auteurs, qu'il ne faut point suivre pour trouver la verité des personnes qui se partagent en cent opinions differentes, & qui ne sçauroient convenir entr'eux, ni de la durée des Ages du monde, ni de quelques intervalles particuliers de certains tems. Tatien un des plus anciens Apologistes de la Religion Chrétienne, pour convaincre d'erreur l'Histoire & la Chronologie des Grecs, se contente de leur faire voir la dissention de leurs Auteurs sur le tems & l'Epoque d'Homere. Saint Jerôme & saint Augustin ont aussi remarqué, qu'entre deux seules opinions differentes en matiere de supputation des tems, il y en a

Tatian. Assyr. orat. cont. Græcos.

Hieron. præf. in Iosue. Aug. l. 15. de Civ. Dei cap. 13.

toûjours une fauſſe ; & Lactance a fort bien dit que les menſonges ſe trouvoient dans la diverſité des ſentimens, comme dans le lieu le plus naturel à l'erreur, & le plus oppoſé à la verité. *Hæc enim mendaciorum natura, ut cohærere non poſſint, &c.* Où ſera donc cette Verité que les Peres nous ont montrée, *& qu'ils ont eu ſoin par leurs écrits de conſerver à la poſterité*, ſi la verité ne peut ſubſiſter que dans l'unité des ſentimens ? Baronius ne dit-il pas clairement ſur la queſtion que nous traitons de la durée & des années du monde, que de tout tems il y a eu de grandes diſputes, & que chacun a eu ſon ſentiment particulier là-deſſus ? *Et quot ſunt capita, totidem reperiri ſententias.* Cette diverſité de ſentimens étoit en effet ſi grande dés le commencement de l'Egliſe, & elle a cauſé tant de confuſion dans l'eſprit de ceux qui liſoient les Ouvrages des Peres, que les Fideles des premiers ſiécles ne ſçachant que croire, ni à qui s'en

Lact. l. 7. div. inſt. c. 3.

Baron. in fin. Appara. ad Annales.

tenir, crûrent qu'il étoit aussi impossible de sçavoir au vrai combien de tems il y avoit depuis l'origine du monde, qu'il est impossible de connoître celui qui reste jusques à sa fin. C'est pour cela que Jules Hilarion fut obligé de calmer les esprits de ses Freres, & de leur dresser une espece de Chronique, qui les empêchât d'être toûjours flotans dans le doute entre un si grand nombre de calculs differens, & qui leur fit connoître en quelque maniere les années du monde devant Jesus-Christ. Il y a, dit cét Auteur, tant d'opinions differentes touchant la suppu-» tation des années du monde, qu'il » n'est pas possible aux Lecteurs de se » déterminer à aucun choix, ni de sça-» voir dans cét embarras quelle peut » être celle qui approche le plus de la » verité. Je ferai donc, mes Freres, » ce que vous souhaitez, & je tâche-» rai, ainsi que je vous l'ai promis, de » mettre par ordre les années du mon-» de avec un peu plus d'exactitude que » ceux qui l'ont fait jusques à present.

Etenim de hac re non æque, sed varie scripsere quam plurimi, ut Lectoris animus in ancipiti remanens quid verius sit scire non possit, &c. Quir.

Je n'examine point si cet ancien Chronologiste a mieux réussi que les autres dans la supputation des tems: & je ne me sers de son témoignage, que pour montrer qu'on ne peut trouver la verité entre une infinité de calculs tout differens : ce que pourtant le Restaurateur des Siecles veut nous faire croire, quand il assure que les Peres de l'Eglise nous ont montré la veritable Chronologie, & qu'ils *ont eu soin par leurs écrits de la conserver à la posterité.* Jul. Hil. tom. 7. Biblioth. Ss. Patrum. Pag. 2.

Mais qui sont donc *ces guides fideles* qui nous ont montré la verité, & dont on pretend nous obliger de suivre le calcul ? Seront-ce ceux qui comptent *six mille ans* tout entiers avant JESUS-CHRIST, ou ceux qui n'en comptent seulement que *cinq mille* ? Est-ce S. Justin, qui a eu soin par ses écrits de nous conserver la verité ? ou est-ce Clement d'Alexandrie, Theophile d'Antioche, Timothée, Affricain, Origene, Hesychius, ou ceux qui sont venus aprés eux ? On nous a dit que les Peres & les anciens Auteurs *ont tous compté avant,*

Eusebe de Cesarée qui a commencé à abreger, environ cinq mille cinq cens ans avant Jesus-Christ: Cependant Hesychius qui est lui-même un ancien Auteur, nous assure que parmi les Peres & les anciens Auteurs il n'y en avoit que fort peu qui suivissent ce calcul; & que les plus habiles & les plus exacts Chronologistes, comme Clement, Theophile, Timothée, comptoient tous *six mille ans* tout entiers avant la mort & Passion de Jesus-Christ. Nous sçavons d'ailleurs que S. Justin aprés Joséphe n'a compté que *cinq mille ans* avant Jesus-Christ, que le calcul d'Origene ne va qu'à *quatre mille huit cens trente ans* devant le Messie, & que si on pouvoit lire tous les Livres des anciens Auteurs on en trouveroit encore beaucoup d'autres qui ont compté les années du monde d'une maniere differente de ceux-ci. Pourquoi veut-on donc nous obliger de regarder comme des *guides fideles* des Auteurs qui se partagent en tant de sentimens differens, attendu que ce qui est differend en matiere d'Histoire

ἀπὸ Ἀδὰμ ἕως τοῦ σωτηρίου πάθους καὶ σταυρώσεως ἔτη ϛ. πλήρη. Hesych. apud Anast. qq in scrip. sac. quæst. 92

Remarquez qu'Hesichius est tout corrompu dans la Version Latine qui se trouve dans la Bibliotheque des Peres.

toire & de Chronologie ne ſçauroit être veritable ? *Nec poteſt utique verum aſſeri quod diverſum eſt.*

Hieronym. Præf. in Joſué.

Les SS. Peres eux-mêmes n'ont jamais prétendu nous aſſujetir à cette loy, ils nous laiſſent au contraire dans une pleine liberté de compter les tems, & de ſupputer comme il nous plaît les années du monde. *Que chacun*, diſent-ils, *compte la durée des Siecles comme bon lui ſemblera.* Et pourveu qu'on ne les blâme pas quand ils ſuivent des ſupputations & des calculs particuliers, ils conſentent volontiers que chacun abonde en ſon ſens. Severe Sulpice pour ſe mettre à couvert lui-même, & défendre en même tems les autres Peres contre les reproches qu'on pourroit leur faire d'être ſi peu conformes dans les ſupputations des tems, attribue cette grande diverſité de ſentimens à quelque conduite particuliere de la Providence, ou à l'inconſtance d'un trop long tems, qui a accoûtumé de changer toutes choſes. Mais n'attribuons pas aux ordres

In Proœm. lib. poſter. Chron. Euſeb.

Quod cum Dei nutu, vel vitio vetuſtatis evenerit, calumnia carere debebit, &c. Sev. Sulp. l. 1. Hiſt. Sac init.

de la Providence, ce qui n'est arrivé que par le peu de soin que les Peres ont eu d'examiner les difficultez de Chronologie, & par la negligence qu'ils ont toûjours apportée dans tout ce qui s'appelle supputation des tems.

S. Augustin nous assure qu'encore de son tems on étoit extrémement paresseux & negligent à l'égard des nombres, & des années qui sont marquées dans l'Ecriture. » Nous avons, dit ce Pere, encore aujourd'hui de coûtume en transcrivant les Livres Saints, de marquer » les années & les nombres avec une » grande negligence, & nous prenons même moins de soin à les corriger dans nos exemplaires, quand on ne voit pas aucun avantage à se » rendre plus exact dans les supputations. *Nam etiam nunc numeri, & negligenter describuntur, & negligentius emendantur.* Aprés cét aveu sincere d'un grand Docteur de l'Eglise, personne ne pourra jamais nous obliger avec raison de suivre aveuglement les Peres dans les supputa-

Aug. l. 15. civ. cap. 3.

tions des tems, à moins qu'on ne dise qu'il faut suivre aveuglement le calcul de ceux qui font profession d'être peu exacts en copiant les nombres & les années, d'où dépendent toutes sortes de comptes & de supputations. Il y a bien des endroits dans les Ouvrages des anciens Auteurs qui justifient que S. Augustin a dit la pure verité, & que le Restaurateur des Siecles s'en est au contraire beaucoup écarté en parlant de la durée du monde, quand il a prétendu nous persuader que *les Peres avoient eu soin par leurs écrits de la conserver à la posterité.*

Je serois trop long d'en rapporter toutes les preuves; mais je ne puis me dispenser, pour mettre au jour la verité, de produire deux faits qui la rendront sensible. Le premier regarde les années Chronologiques de Mathusalem, & l'autre celles de la vie de nôtre Sauveur JESUS-CHRIST, dont aucun Fidele ne devroit ignorer le tems, encore que les Peres & les anciens Auteurs ayent bien voulu l'ignorer eux-mêmes.

On a mis autrefois en question, si Mathusalem n'a point vêcu quelques années aprés le Deluge, à cause que selon la supputation des Septante, il se trouve que ce Patriarche n'avoit pas encore achevé de vivre tout le tems que l'Ecriture lui a donné, quand cette inondation generale est arrivée. Plusieurs Anciens ont soûtenu l'affirmative, & quelque erronée que soit cette opinion, elle a pourtant trové toûjours place dans la Chronologie de plusieurs peres de l'Eglise, & la plus part des Anciens se sont montrez si religieux & si zelez à l'egard de la Version des Septante, d'où cette erreur avoit pris son cours, qu'ils ont mieux aimé inventer & feindre des miracles, que d'avoüer seulement qu'il y eut une faute de copiste dans les Exemplaires Grecs de la Genese. Pour sauver donc l'autorité des Ecritures, & n'être pas obligez de corriger rien dans les Septante sur la foi des Originaux Hebreux, quelques-uns d'eux s'aviserent de dire que Mathusalem avoit été enlevé,

comme son pere Enoch, & qu'ils avoient vêcu ensemble un an entier, pendant que le Deluge ravageoit toute la terre. Aprés cela ils crûrent être bien fondez pour accuser de corruption les Livres des Juifs, & défendre hardiment cette Chronologie des Septante, comme la seule veritable. *Et credentes Judæorum potiùs (Codices) quam istos non habere quod verum est.* Voilà jusques où l'on a poussé le respect qu'on avoit anciennement pour la Version Grecque des Septante. Voilà sur quels principes quelques-uns de ceux qu'on pretend être de *fideles guides*, établissoient leur Chronologie, & le calcul, qu'ils *ont eu soin par leurs écrits de conserver à la posterité.* Je ne fais point difficulté de parler de ces erreurs, & des fables de quelques Anciens, parce que je suis persuadé qu'on peut le faire sans rien perdre de la veneration qui leur est dûë. Il est même utile de les publier, quand cela peut servir à faire connoître la verité qu'on tâche d'obscurcir par des suppositions mal

Aug. l. 15. civ. c. 11.

fondées. Je continuerai donc de faire remarquer le peu d'exactitude des Peres de l'Eglise dans les matieres de Chronologie, & je vais produire un autre fait qui nous montre évidemment leur peu de soin, & leur negligence.

La Science des tems la plus digne d'un Chrêtien & des Peres de l'Eglise, est sans doute celle qui regarde les années & la vie de Jesus-Christ. Les premiers Chrêtiens devoient aussi avoir soin de rechercher tous les actes qui peuvent nous instruire là-dessus, & apparemment ils avoient des copies autentiques, s'ils n'avoient les premiers Originaux de toute l'Histoire de nôtre Sauveur. Ce préjugé sera pour les Peres qui ont été plus proches que nous de l'Origine du Christianisme, & il faut dire, selon les principes du Livre de l'Antiquité rétablie, que puisqu'ils ont eu plus de preuves, & plus de monumens que nous des années de Jesus-Christ, ils les ont aussi marquées plus exactement que ceux qui sont venus tant de Sie-

cles aprés eux. Il leur eſt cependant arrivé de ſe negliger dans cette grande époque de l'Hiſtoire Evangelique, comme dans d'autres points de Chronologie moins importans. Ils ont donc confondu l'année du batême avec celle de la mort & Paſſion de JESUS-CHRIST, quoiqu'il y ait un intervalle de trois ans entiers entre l'un & l'autre: ce qu'on ne pardonneroit pas aujourd'hui aux moindres Chronologiſtes, parce qu'il ne faut que lire les Evangiles pour être aſſuré que nôtre Sauveur a prêché trois ans de ſuite depuis ſon batême.

Tertulien qu'on ſçait être peu exact en bien des choſes, n'a pas manqué de tomber dans cette erreur de Chronologie, & de nous ſervir d'un *guide tres-infidele* dans les ſupputations des tems. Il aſſure par deux fois en diſputant contre les Juifs, que JESUS-CHRIST avoit ſouffert & étoit mort l'an quinziéme de l'Empire de Tibere, étant alors âgé d'environ trente ans. *Quinto decimo anno Imperii (Tiberii)* Tert. cont. Judæ. c. 8.

passus est Christus, annos habens quasi triginta cum pateretur.

Lactance a suivi la même Chronologie, & quoiqu'elle soit bien éloignée de la verité, il n'a pas laissé que de vouloir l'autoriser par quel-
» que suite de l'Histoire Sainte. Les
» Juifs, dit-il, ont eu des Tetrarques
» jusqu'au tems d'Herode qui vivoit
» du tems de l'Empereur Tibere : Et
» ç'a été l'année quinziéme de cet Em-
» pereur que les Juifs ont attaché Je-
» sus-Christ à une Croix, pen-
» dant le Consulat des deux Geminus.
» L'ordre ou la suite de toute cette
» Histoire est contenuë dans les Livres
Lact. l. 4. c. 10. Saints. *Hic rerum textus, hic ordo in arcanis Sanctarum Scripturarum continetur.*

S. Augustin s'est aussi laissé entraîner dans cette negligence par les Auteurs précedens, & encore qu'il nous eût appris lui-même, que l'ignorance des Fastes Consulaires jettoit
Aug. l. 2. Doct. Chr. c. 8. souvent dans l'erreur, & que certains Chrêtiens, pour n'avoir pas sçeu sous quels Consuls nôtre Sauveur étoit venu au monde, s'étoient

imaginé qu'il avoit vêcu quarante-six ans, il s'est pourtant assez negligé nonobstant cela, pour confondre le Consulat de l'année du batême avec celui de l'année de la mort de JESUS-CHRIST. Ce fut, dit-il, dans le tems des Consuls, qui se nommoient l'un & l'autre Geminus, que JESUS-CHRIST mourut, le huitiéme des Calandes d'Avril. *Mortuus est ergo Christus duobus Geminis Consulibus, octavo Kalendas Aprilis.* C'est-à-dire l'année quinziéme de l'Empereur Tibere, comme tout le monde l'avoüe. Dans l'Epitre 199. écrite à l'Evêque Hesychius, ce Saint Docteur a fait la même supputation des années de JESUS-CHRIST, où il n'a compté qu'environ trente ans depuis sa Naissance jusques à sa glorieuse Resurrection. Ce qui fait voir évidemment que les plus sçavans hommes des premiers Siecles n'ont pris aucun soin de se rendre de bons guides dans la supputation des tems même les plus importans.

Aug. l. 18. civ. c. ult.

Les autres Peres ne sont gueres

plus exacts que ceux-ci dans leur calcul & dans la supputation des années de JESUS-CHRIST.

Clem. Alex. l. 1. Strom.

Clement d'Alexandrie pretend que nôtre Sauveur n'a prêché qu'un an entier, & il dit qu'il est mort âgé de trente ans seulement. Origene suit de fort prés ce Maître celebre, & il n'ajoûte que quelques mois au tems que Clement d'Alexandrie vient de marquer. Enfin Jules Africain l'Auteur favori du nouveau Restaurateur des Siecles, est aussi *méchant guide* que les autres Anciens dans la supputation des années de JESUS-CHRIST, puisqu'il a marqué le tems de la mort du Redempteur en la quinziéme ou seiziéme année de l'Empereur Tibere. Ce qui n'est gueres pardonable dans ce grand Calculateur des tems, qui eût dû prendre garde, ce me semble, à ne pas retrancher deux ou trois années tout entieres de la vie de JESUS-CHRIST, & à donner plus d'étenduë au tems de l'Evangile, & à la prédication du Fils de Dieu.

Orig. c. 1. Philoc.

Afric. apud Hieron. in c. 9. Dan. & apud Eusеb. in Chron.

Je ne rapporte point beaucoup d'autres anciens Auteurs qui sont tombez dans les mêmes erreurs de Chronologie. Mais je voudrois bien demander au sçavant Restaurateur de l'Antiquité des tems, d'où Jules Africain, qui étoit plus proche que nous de l'origine du tems de grace, a pû prendre une opinion qui s'accorde si mal avec l'Evangile de S. Jean. Quelles Histoires donc ce grand Calculateur des tems a-t-il eu tout entieres, pour marquer la mort de JESUS-CHRIST deux ou trois ans plûtôt que l'Evangeliste? s'il avoit plus de monumens de la vie de nôtre Seigneur, *que ceux qui ne sont venus que quatorze Siecles aprés luy*, il faut avoüer qu'il s'en est fort mal servi, & qu'il ne s'est gueres mis en peine de *conserver par ses écrits à la posterité* le veritable calcul des années du Sauveur du monde. Il est donc tres-assuré que ni les anciens Auteurs, ni les Peres de l'Eglise n'ont pas eu de meilleurs actes que ceux que nous avons aujourd'huy, pour connoître Pag. 5.

le tems de la vie de Jesus-Christ. Et tout ce qu'on peut dire, pour ne pas s'éloigner de la verité, c'est que de nos jours on est beaucoup plus exact dans les supputations des tems, qu'on n'étoit dans les premiers Siecles de l'Eglise, & que les Chronologistes modernes se sont étudiez avec soin d'éviter les grandes bevües des Anciens. Nous avons tous les Livres des Evangiles, qui sont les seuls veritables monumens pour connoître les années de Jesus-Christ; mais les anciens Auteurs n'ont pas eu le même soin que ceux d'à present, & ils ont negligé d'examiner dans ces actes la Chronologie que nous y voions tous maintenant. Ce qui fait qu'on est obligé de les regarder, comme des *guides peu fideles* dans toutes les supputations des tems: car s'ils se sont si fort negligez dans la supputation des années de Jesus-Christ, qui pourra croire qu'ils ayent eu plus de soin en faisant la supputation des années du monde?

§. III.

Les Peres de l'Eglise n'ont pas eu d'autres monumens, que ceux que nous avons aujourd'hui pour connoître l'antiquité des Siecles.

CE que je viens de dire des Livres du nouveau Testament pour les années de JESUS-CHRIST, se doit aussi entendre des Livres de l'ancien Tastement à l'égard des années & de la durée du monde ; parce qu'il est constant parmi tous ceux qui sçavent bien l'Histoire, qu'on n'a jamais trouvé la veritable antiquité des Siecles, que dans les Ecritures & dans les Livres de Moïse. D'où l'on doit inferer que puisque nous avons les mêmes Ecritures qui étoient entre les mains des premiers Chrêtiens, les Peres n'ont eû aucun avantage sur nous touchant ce qui regarde la connoissance des tems, ou de l'Antiquité du monde.

Josephe écrivant contre Appion, & lui reprochant l'ignorance des

Hiſtoriens Grecs, aſſûre hardiment que tous ceux qui n'avoient pas lû les Livres de Moïſe, n'avoient pû écrire que des fables & des choſes contraires à la verité à cauſe qu'on ne peut puiſer que dans cette ſource la veritable ſçience des tems; *La pluſpart d'eux*, dit Joſephe, *ont ignoré la verité de ce qui s'eſt paſſé dans les premiers Siecles, parce qu'ils n'ont pas lû nos Livres ſaints. . . . . . Phalereus, Demetrius, Philon l'ancien & Eupoleme ne ſe ſont pas beaucoup éloignez de la verité, & lorſqu'ils y ont manqué, on doit le leur pardonner, parce qu'ils n'avoient pû voir auſſi exactement tous nos Livres, qu'il auroit été à deſirer pour en être pleinement informez.* Paul Oroſe parloit apparemment des mêmes Auteurs Grecs que Joſephe, lorſqu'il a remarqué qu'ils ont tous ignoré l'Hiſtoire du monde, & ce qui s'étoit paſſé pendant plus de trois mille ans. Ce qui a été cauſe qu'ils ont commencé toutes leurs Hiſtoires les plus anciennes par Ninus, qui regnoit en Babylone du tems du Patriarche

[1] Joſeph. cont. Apion. l. 1. c. 8.

Abraham, ou un peu plûtôt selon quelques Chronologistes. *On compte,* dit Orose, *depuis Adam jusqu'au Roi Ninus surnommé le grand, sous le regne duquel on met la Naissance d'Abraham, trois mille cent quatre-vingts-quatre ans, que tous les Historiographes ont obmis ou ignoré.* Le tems que les Grecs appellent ἄδηλον; c'est à dire obscur & plein de tenebres, prouve encore cette verité; & il n'est point necessaire que je m'étende beaucoup pour montrer que c'est uniquement dans les Livres de Moïse qu'on peut apprendre la veritable antiquité des tems, puisque le nouveau Restaurateur de la Chronologie des Septante en tombe d'accord avec nous. *Il n'y a*, dit-il, *que le divin Moïse qui nous puisse instruire là-dessus, tout n'est qu'ignorance & que tenebres chez les Gentils; tout n'est parmi leurs Sages que mensonges & que fables.* Il resulte donc de cét aveu, & de ce que nous venons de rapporter des anciens Auteurs, que les Peres de l'Eglise & les premiers Chrêtiens,

Oros. Hist. suæ init.

Pag. 291

encore qu'ils ayent été plus proches que nous de l'origine du tems, n'ont pourtant pas eu plus de preuves, ni plus de monumens que les Chonologistes modernes, pour connoître l'antiquité du monde ; puisqu'ils n'ont eu que *le divin Moïse*, que nous possedons aussi bien qu'eux.

§. IV.

Les Protestans ne sont pas les premiers qui ont fait du changement dans la Chronologie des Peres de l'Eglise.

CEux qui manquent de bonnes raisons pour soûtenir ce qu'ils ont avancé sans fondement, ont accoûtumé de chercher de beaux prétextes de Religion, & d'épouventer le monde par quelque nom odieux, afin de décrediter par là l'opinion de leurs adversaires, qu'ils ne peuvent détruire autrement. C'est ce qui arrive ici à l'Auteur de l'Antiquité rétablie, qui tâche de rendre suspecte la Chronologie du

Texte

Texte Hebreu par le nom des Proteſtans & des Heretiques de ces derniers Siecles, qui ſuivent cette ſupputation, & qui rejettent celle des Septante. *C'eſtoit*, dit cet Auteur, *une eſpece de Tradition autoriſée de toute l'Antiquité, que* JESUS-CHRIST *n'avoit pris naiſſance que dans le ſixiéme millenaire du monde, & on ne l'a pû abandonner ſans s'éloigner de la verité. Ce n'eſt donc proprement que dans le dernier Siecle, & ſur tout dans le nôtre, qu'on a innové ſur cette matiere, & ce changement n'a commencé que par ceux qui en ont oſé faire dans la Religion de leurs Peres*. Et un peu plus bas il ajoûte encore ceci. *Voilà comme le ſentiment des Peres a été rejetté dans les derniers tems. Voilà comme on a laiſſé la ſupputation de toutes les Egliſes, & même de celle de Rome conſacrée de puis tant de Siecles, &c.*

Pag 7, & 8.

Pag. 9.

De quoi ſert au rétabliſſement de l'Antiquité des tems le changement de Religion des Heretiques de ces derniers Siecles ; & quelle liaiſon trouve-t-on entre le change-

ment de la Chronologie des Anciens & le changement fait dans la Religion presque de nos jours? Je n'ai jamais oüi dire qu'on soit moins bon Catholique en ne comptant que *quatre mille ans* depuis la creation du monde jusqu'à JESUS-CHRIST, que si on en compte *cinq ou six mille*. Pourquoi donc épouvanter les gens avec le nom d'Heretique, & le changement de Religion? Nous sçavions déja, sans qu'il fut necessaire de nous le dire, qu'il y a des Pro-
Pag. 8. testans *tout entêtez de l'Hebreu du vieux Testament*; mais nous souhaitons avec les Catholiques les plus moderez d'éviter aussi le furieux entêtement des Vossius pour la Version des Septante.

Aprés tout, ce ne sont point les Protestans qui ont fait les premiers ce changement dans la Chronologie & dans les supputations des Peres & des Premiers Chrêtiens. Le venerable Bede nous fait assez connoître qu'on quittoit déja de son tems la Chronologie des Septante, pour s'attacher à celle du Texte

Hebreu, & de la Vulgate. On ne peut rien voir de plus exprés, ni de plus decisif que ce qu'il en a écrit, aprés avoir marqué les six Ages du monde, & selon l'Hebreu & selon la Version des Septante. Voilà, « dit-il, en finissant son Ouvrage, la « Chronologie des Siecles passez que « nous avons dressée comme nous « avons pû sur la verité du Texte « Hebreu, & puisque les Auteurs « Grecs dans leurs Chroniques ont « suivi la Version des Septante, nous « avons crû qu'il étoit aussi juste pour « avoir la connoissance des tems, de « nous regler sur les Livres Hebreux, « comme sur la source de la pure ve- « rité, dont nous joüissons à present « par les soins & les travaux de S. « Jerôme, qui en a donné la Tra- « duction aux Eglises d'Occident. « *Hæc de cursu prateriti Sæculi ex Hebraïca veritate prout potuimus elucubrare curavimus, æquum rati, ut sicut Græci* LXX. *Translatorum editione utentes, de ea sibi suisque temporum Libros condidère; ita & nos qui Beati Interpretis Hieronymi industria puro*

Beda de Tempor. rat. c. 66.

Hebraïcæ veritatis fonte potamur, temporum quoque rationem juxta hanc scire queramus. Le sçavant Bede abandonnoit donc aux Eglises Grecques la supputation & la Chronologie des Septante, dont elles avoient l'usage depuis long-tems. Mais il croyoit que les Eglises Latines ne devoient plus en recevoir d'autre que celle qu'on trouvoit dans la Version de S. Jerôme.

Ado Vier. in Chron. Adon Evêque de Vienne, que la science & la pieté ont rendu celebre dans toute l'Eglise, étoit dans le même sentiment que le venerable Bede, & il n'a pas non plus manqué de l'imiter en marquant les tems dans ses Chroniques, puisqu'il compte les années du monde suivant les deux supputations differentes, en s'attachant pourtant toûjours à celle du Texte Hebreu, comme à la veritable. Ce qui montre évidemment que ceux qui *ont innové* (P. g. 8.) *sur cette matiere* en abandonnant la supputation des Septante, pour suivre celle du Texte Hebreu & de la Vulgate, ne sont pas des Protestans,

ou des personnes suspectes; mais des Saints & de tres-grands hommes, dont on admire & la science & la pieté. C'est donc en vain qu'on veut rendre suspect le calcul des nouveaux Chronologistes; parce que des habiles gens de nôtre Siecle, mais peu Catholiques, l'ont soûtenu, & qu'il est en usage parmi les Protestans, puisqu'il est constant que Bede, Adon & beaucoup d'autres se sont attachez avant eux à la supputation du Texte Hebreu.

J'avoüe neanmoins que l'Auteur de l'Antiquité des tems en s'éloignant de la verité a pris un fort beau tour, pour nous persuader que son calcul de 5500. ans avant JESUS-CHRIST paroît une supputation consacrée. Comme c'est dans l'Eglise de Rome que les consecrations se font, & qu'on sçait d'ailleurs que les Heretiques de ces derniers Siecles sont ennemis declarez de ces sortes de ceremonies; ce n'est pas mal s'y prendre pour faire recevoir la supputation des Septante au rang des choses consa-

crées, que d'assurer que l'Eglise de Rome a abandonné la Chronologie de la Vulgate, & que les Protestans
Pag. 8. & 9. *ont répandu contre celle* des Septante *toute leur bile*. On nous permettra pourtant ici de n'être pas trop credules, & personne ne sçauroit nous défendre de dire nos sentimens d'une consecration toute nouvelle, qui n'a jamais passé pour une Loi dans l'Eglise.

Je croi donc qu'avant d'écrire ces paroles. *Voilà comme on a laissé*
Pag. 9. *la supputation de toutes les Eglises, & même de celle de Rome, consacrée depuis tant de Siecles.* Il falloit prévoir les consequences fâcheuses qu'on peut tirer de ce principe, & prendre garde à ne pas se détruire soi-même, comme fait le Restaurateur des tems : car en sortant de traiter de Novateur Eusebe de Cesarée, & venant de l'accuser d'être le premier qui a osé resserer la juste étenduë des Siecles, il ne laisse pas pour cela de nous proposer la Chronologie qu'Eusebe avoit abregée sans raison, comme une suppu-

tation consacrée, que l'Eglise Romaine suit depuis plus de douze cens ans. *Eusébe*, dit-il, *a été le premier qui a, pour ainsi dire, osé resserrer cette Antiquité des tems. Il a composé des Chroniques, mais il n'a pas donné aux tems leur juste étenduë, il en a retranché environ trois Siecles sans aucune raison. Par cette nouvelle supputation qui ne va qu'à cinq mille deux cens ans depuis la creation du monde jusqu'au Messie, Eusébe a abregé de trois Siecles le tems de la Loi, qui selon tous les anciens Hébreux, a duré environ deux mille ans.* Duo annorum millia lex, *comme il est marqué dans leur Talmud.* Pag. 6. & 7.

Saint Jérôme étant prié par deux de ses amis, Vincent & Gallien, de mettre en Latin ces Chroniques Grecques, qui sont si utiles, en fit une Traduction assez à la haste, qui depuis fut en vogue parmi les Latins. L'Ouvrage d'Eusébe eut par là une approbation si generale parmi les Occidentaux, que l'Eglise Romaine suivit alors dans son Martyrologe, & suit encore aujourd'hui la supputation

de cet Evêque de Cesarée, &c. Un usage si constant, & si general de toutes les Eglises de l'Univers, avoit en quelque sorte consacré ce nombre d'années, &c. Mais aucun usage des Eglises peut-il consacrer une nouveauté sans exemple, un retranchement d'années sans raison, & une temerité contraire aux Traditions de toute l'Antiquité ? A quoi pense-t-on donc de blâmer ainsi le calcul du sçavant Eusebe, & de dire sur l'heure même que cette supputation est une supputation consacrée ? Je soûtiens avec assurance, que si Eusebe de Cesarée a pû meriter tous les reproches qu'on lui fait dans le Livre de l'Antiquité rétablie, à cause qu'il nous a donné une supputation abregée de trois Siecles, l'Eglise de Rome en meriteroit encore d'avantage pour avoir consacré ce calcul, s'il étoit vrai qu'elle eût jamais songé de le faire. Voilà cependant les consequences qu'on doit tirer des principes & des paroles du Restaurateur des tems. Mais ne nous arrêtons plus qu'au fait-

fait, & voyons enfin si l'Eglise Ro- Pag. 92
maine a abandonné la Version Latine, pour suivre la supputation des Septante.

§. V.

L'Eglise Romaine n'a jamais abandonné la Chronologie de la Vulgate, ou de la Bible Latine.

ON a dit encore dans le Livre de l'Antiquité rétablie, qu'il est étonnant que le Pere Morin & M. Vossius, qui ont défendu les Septante, *n'ayent point ouvert les yeux à ceux qui ont écrit aprés eux*; & on ajoûte ce qui suit au sujet des Catholiques. *Ceux ci ont peut-être été*
retenus par l'autorité de la Version Pag. 93
receuë dans l'Eglise Latine, qui dans les années des Patriarches se trouve conforme à l'Hebreu. Mais que diront-ils de l'Eglise Romaine, qui autorise cette Version, & qui pourtant l'abandonne pour suivre la supputation des Septante? Cette proposion me paroît en verité fort nouvelle, & je ne puis comprendre comment on peut avancer, que l'Eglise aban-



donne la Version Latine aprés l'avoir declarée autentique dans un Concile General, où l'on nous a tous obligez sous peine d'Anathême de reconnoître tous les Livres de l'un & de l'autre Testament, comme ils sont dans la Vulgate, pour veritablement Saints & Canoniques. *Si quelqu'un*, dit le Concile de Trente, *ne reçoit pas ces Livres tout entiers avec toutes leurs parties, comme on a accoûtumé de les lire dans l'Eglise, & qu'ils se trouvent dans la Version Latine, qu'il soit tenu pour un Anathême.*

Concil. Trid. sess. 4.

Si nous faisons donc un peu d'attention sur les paroles du Concile, & si nous nous souvenons de ce qu'on lit chaque année pendant huit ou dix jours dans les Eglises Catholiques, nous ne pourrons jamais accorder l'usage de l'Eglise de Rome dans les Offices Divins avec l'opinion nouvelle du Restaurateur de l'Antiquité des tems, & il lui sera tout à fait impossible de sauver le prétendu abandonnement, qu'il attribue à l'Eglise Romaine sans aucune raison, si nous

jettons seulement les yeux sur nôtre Breviaire.

Depuis le Dimanche de la Septuagesime iusqu'au mercedi des cendres nous prenons selon l'Ordre Romain les Leçons de l'Office du Livre de la Genese, & nous lisons pendant tout ce tems-là les Chapitres où Moïse a marqué la Genealogie & la Chronologie des Patriarches des deux premiers Ages du monde. S'il y avoit donc la moindre apparence que l'Eglise Romaine eût abandonné la Vulgate, pour suivre la Chronologie des Septante, ne faudroit-il pas qu'elle quittât ici les Leçons de la Version Latine de Saint Jerôme & qu'elle retint l'ancienne Version appellée *Italique*, faite sur les Exemplaires Grecs des Septante ? Il faudroit sans doute que l'Eglise en usât à l'égard de cette Chronologie des premiers Patriarches qui fait tout le sujet de nôtre dispute, de même qu'elle en use à l'égard de la Version des Pseaumes : car l'Eglise d'Occident, qui a approuvé la nouvelle Version

que S. Jerôme a faite sur le Texte Hebreu, & qui la préferée à celle des Septante, n'a jamais admis dans l'usage public la Traduction des Pseaumes que ce sçavant Pere a faite sur l'Original avec le même soin que celle de tous les autres Livres de l'ancien Testament. Puisque nous voyons donc tout le contraire dans la pratique de l'Eglise, qui retient par tout, & dans la Bible, & dans les Offices Divins, la Chronologie de la Vulgate, il faut necessairement conclure de cét usage public de l'Eglise Romaine, qu'on a mal pensé lorsqu'on s'est imaginé qu'elle abandonne la Version Latine declarée autentique pour suivre la supputation d'un Martyrologe. On n'a qu'à consulter son Breviaire pour être convaincu de ce que je dis ; on n'a qu'à se trouver dans nos Eglises au tems que j'ai marqué, & on y entendra chanter tout haut qu'Adam étoit âgé de *cent trente ans*, lorsqu'il eut son fils Seth ; qu'Arphaxad aprés le Deluge n'en avoit que *trente-cinq*, quand il engendra Salé, &

ainsi de tous les autres mot pour mot comme il est porté dans le Texte Hebreu, & dans la Version Latine de S. Jerôme. Qu'on ne dise donc plus désormais que l'Eglise Romaine abandonne sa Bible, pour s'attacher à un Martyrologe; & si l'on est trop prévenu en faveur des Septante, qu'on cesse du moins d'autoriser ses préventions par l'exemple de toute l'Eglise, qui a des usages entierement opposez aux principes de l'Antiquité rétablie. On peut voir là-dessus l'Histoire Critique des Livres du vieux Testament, où l'on a parlé plus juste que dans le Livre du nouveau Restaurateur des Siecles. L 1. Chap. 1 Pag 7.

J'ajoûterai seulement à ce que je viens de dire, que l'Eglise Romaine a si peu pensé d'abandonner la Vulgate pour suivre les Septante; qu'elle ne veut plus se servir de la Version Greque des Septante, que par rapport à la Version Latine de S. Jerôme. Le Pape Sixte V. aprés qu'il eut fait revoir & corriger les Exemplaires des Septante, fit un

Decret par lequel il ordonnoit que la Bible Grecque seroit à l'avenir receuë dans toute l'Eglise, afin qu'on pût s'en servir pour une plus parfaite intelligence de la Version Latine, & des Ouvrages des Saints Peres. *Quo potissimùm ad Latinæ Vulgatæ editionis, & veterum sanctorum Patrum intelligentiam utantur.* Ce Pape, comme l'on voit, prétend que l'usage & l'autorité des Septante dépende de la Version Latine, & qu'on ne se serve de l'une que par rapport à l'autre : bien loin donc que l'Eglise Romaine ait abandonné la Vulgate pour suivre les Septante, elle ne reçoit plus ces Septante, qu'afin de les faire servir à la Version Latine, dont elle veut avoir une parfaite intelligence.

Sixt. V. in Decr. VIII. Octob. an. 1586.

La note des Censeurs de Livres, qu'on a opposé aux remarques du P. le Cointe dans la Biblioteque des Peres ; fait enfin voir plus clair que le jour que l'Eglise de Rome n'a jamais pensé d'abandonner la Vulgate ; mais qu'elle condamne au contraire tous ceux qui entrepren-

nent de détruire l'autorité du Texe Hebreu en soûtenant la Chronologie de la Version des Septante. Cette Censure est trop importante dans la question que nous traitons, pour ne pas rapporter tout au long les propres termes de l'Indice, qui s'imprime à Rome avec ce Titre Latin, *Index expurgandorum*. Voici donc ce qu'on a commandé dans cet Indice, de metire à côté des Notes que le sçavant P. le Cointe a feites sur la Chronologie de Nicephore Evêque de Constantinople.

« Le Cointe, disent les Censeurs de « Rome, ne s'apperçoit pas qu'en dé- « fendant avec trop de chaleur la « Chronologie des soixante & dix « Interpretes, il décredite inconsidé- « rement la Chronologie du Texte « Hebreu, & de la Version Vulgate, « qui est manifestement opposée à « celle des Traducteurs Grecs. Les « Peres ont aussi reconnu & avoüé « que les Exemplaires des Septante « sont tous corrompus. Voyez l'Ou- « vrage où le P. Thomas Malvenda « Theologien de l'Ordre de S. Do-

„ minique a traité de l'Antechrist,
„ *liv.* 1. *chap.* 14. 15. *&* 16. *Contins dum nimio studio* 70. *Interpretum translationis Chronologiam tuetur, non videt se incaute Hebraïci fontis, & Vulgatæ editionis Chronologiam labefactare, quæ cum illa* 70. *Interpretum perspicuè pugnat. Et Patres corruptelam* 70. *Interpretum exemplarium ingenuè profitentur. Vide Lib. de Antichristo P. Thomæ Malvendæ Theologi Dominicani. lib.* 1. *cap* 14. 15. & 16. Il est étonnant que cette Censure, ou cette correction, qu'on attache pour ainsi dire, à la défence que le P. le Cointe a entrepris en faveur de la Chronologie des Septante, n'ait pû ouvrir les yeux à ceux qui ont écrit aprés lui. Je n'ai rapporté ceci, que pour faire voir au Restaurateur des siécles qu'on a dans Rome des sentimens tout opposez aux siens touchant la Chronologie de la Vulgate, qui est celle du Texte Hebreu.

Tom 7. Bibliothe. Patr. col. 215.

§. V.

L'Eglise Romaine dans son Martyrologe a suivi simplement, & suit encore aujourd'hui la supputation d'Eusebe de Cesarée, & des anciens Peres.

IL ne faut pas se persuader légérement que quand l'Eglise Romaine a receu la supputation des années du monde, comme elle se trouve dans le Martyrologe, elle ait eu quelque intention de rejeter le Texte Hebreu, & d'autoriser en même-tems la Chronologie des Septante. Cette pensée seroit tout-à-fait contraire à la verité, puisque l'Eglise Romaine n'a eu en cela d'autre dessein que de s'accommoder simplement à la supputation des anciens Peres qui suivoient tous le calcul des Chroniques d'Eusebe, depuis que S. Jerôme les eut mises en Latin. La note qu'on a mise dans le Martyrologe Romain imprimé à Lyon, & qu'on trouve à côté de la

supputation dont nous parlons, fait assez voir qu'on n'a eu en veuë que de suivre l'exemple des Anciens, sans se mettre en peine d'examiner
» si leur calcul étoit veritable. C'est,
» dit-on, selon la supputation des
» Anciens, que cette Chronologie est
Martyrol. Rom. vigil. Nat. Dom. marquée. *Secundum supputationem Antiquorum.* Au lieu donc de vouloir nous faire accroire que l'Eglise abandonne la Vulgate, pour suivre la Version des Septante, il faudroit se souvenir qu'on ne peut
Pag. 7. pas avoüer que *l'Eglise Romaine suit encore aujourd'huy dans son Martyrologe la supputation de l'Evêque de Cesarée*, & condamner en même tems Eusebe, comme un Mutilateur d'années, à cause qu'il a abregé les deux mille ans prétendus de la durée de la Loi. On reproche hardiment au sçavant Eusebe de Cesarée d'avoir retranché sans aucune raison la juste étenduë des tems, & d'avoir *abregé de trois Siecles le tems de la Loi*; & on ne s'apperçoit pas que l'Eglise dans le Martyrologe en retranche cinq tout en-

tiers ou environ; car on n'y compte depuis la sortie d'Egypte jusques à JESUS-CHRIST que mille cinq cens dix ans. *A Moïse & egressu populi Israël de Ægypto, anno millesimo quingentesimo decimo.* C'est à quoi l'on devoit prendre garde avant que d'accuser Eusebe, & au lieu d'attribuer à l'Eglise Romaine une opinion déja notée dans l'Indice qu'on imprime tout exprés pour faire connoître ce qu'on improuve dans les Livres, & les fautes dont on doit les purger, *Index expurgandorum.* C'est là que nous renvoyons la supputation consacrée dans le Livre de l'Antiquité des tems. Martyrol. ubi sup.

Souvenons-nous encore de ce que Scaliger a remarqué sur la Chronologie d'Eusebe de Cesarée, & nous demeurerons entierement convaincus que l'opinion du Restaurateur des Siecles est mal fondée & erronée; puisque l'Eglise Romaine dans son Martyrologe ne sçauroit suivre la supputation de l'Evêque de Cesarée, sans s'attacher au Texte Hebreu, & à la Chronologie de la

Scalig. animadver. in proœm. lib. poster Chr. Eusèb.

Vulgate. *Eusebe*, dit Scaliger, *a declaré lui-même qu'il vouloit suivre la supputation des Juifs, dont le calcul est plus abregé que de celui des Septante; & qu'il comptoit comme eux les années des Juges, & d'autres encore depuis Abraham jusqu'au renversement du Temple. Au reste il est vrai qu'Eusebe a compté suivant les Septante, MM. CC. XLII. Depuis Adam jusques au Deluge; & que de là jusqu'au Patriarche Abraham il suit le même calcul des Septante, excepté qu'il ne met pas comme eux le jeune Caïnan.* De tout ceci il resulte manifestement que l'Eglise Romaine n'a point abandonné la Vulgate pour suivre la supputation des Septante, & que quand même elle ne se serviroit que de la Chronologie du Martyrologe elle retiendroit pourtant beaucoup de choses du calcul des Hebreux, puisque la supputation du Martyrologe, qui est celle d'Eusebe, de l'aveu même du Restaurateur de l'Antiquité des tems, est faite en partie sur le Texte Hebreu, & se trouve conforme à la Chrono-

logie de la Vulgate. Voilà ce que j'ai crû être obligé de dire pour mettre au jour la verité, & ne rien cacher des usages de l'Eglise Romaine, qui sont tout-à-fait contraires aux principes de l'Antiquité rétablie.

Je finis enfin ce Chapitre par une promesse toute opposée à celle que nous a fait le sçavant Restaurateur des Siecles, qui nous a demandé ce que nous dirions, quand on nous feroit *voir par de puissantes raisons, que ce que les Septante ont écrit des années des Patriarches jusqu'à Abraham, est conforme à l'Original Hebreu, qui a subsisté jusqu'au renversement de la Republique & du Temple de Dieu, & qu'au contraire, Les Copies qu'ont aujourd'hui les Juifs, sont fort éloignées de la pureté de leurs sources.* Pag. 9. Personne n'eût pû se persuader en lisant une promesse si solemnelle, appuyée sur de *puissantes raisons*, que l'Auteur du rétablissement des tems ne fut tout plein de preuves invincibles, qui montrent évidemment la conformité du Texte Hebreu avec la

Version des Septante avant le renversement du Temple de Jerusalem. Il en est cependant si fort dépourveu, qu'il est obligé de sauter six Siecles entiers, & d'aller chercher dans Julien de Tolede une conjecture mal fondée pour preuve d'un fait du premier Siecle de l'Eglise. Ce sont là toutes *les puissantes raisons* de ce Restaurateur des tems, qui n'a sçeu trouver un seul témoignage des anciens Auteurs, pour remplir ce grand vuide de six cens ans. Et comment pourroit-il en trouver, puisque Josephe, sur l'autorité duquel il prétend appuïer ses sentimens, nous a lui-même marqué les differences du Texte Hebreu, & de la Version Grecque, en supputant les tems le plus souvent selon l'Hebreu, & quelque fois selon les Septante? Je promets donc de faire voir par plusieurs endroits de cet Historien Juif, qu'il n'y avoit pas plus de conformité entre la Chronologie du Texte Hebreu de son tems & celle des Septante, qu'il y en a présentement. Des promesses si contraires

surprendront sans doute les Lecteurs; mais ce sera à eux dans la suite à juger qui de nous deux a plus de raison.

CHAPITRE II.

DE LA SCIENCE DES temps du Livre de Daniel, & des imprecations des Juifs.

§. I.

On pousse trop loin l'estime qu'on a de la science des tems.

LA grande Idée qu'on tâche de nous donner de la science des temps, n'est appuyée que sur un discours outré, & si je ne me trompe, on ne sçauroit la soûtenir, ni par les paroles de JESUS-CHRIST, ni par l'exemple de ses premiers Disciples. On ne se contente pas de dire que *la science des tems sert infiniment à l'éclaircissement de l'Histoire, tant Sainte que Profane.* On ajoûte encore *qu'elle est necessaire pour la défense de nôtre discipline*; c'est à dire que *la doctrine des tems n'est* Pag. 11

pas seulement necessaire pour confondre
Pag. 14. *l'infidelité des Gentils, elle l'est encore pour convaincre les Juifs de leur aveuglement.* Mais on ne prend pas garde, quand on apporte les preuves de la necessité de la Chronologie *pour la défense de nôtre discipline*, que les témoins qu'on produit se sont eux-mêmes beaucoup negligez dans la science des tems, & qu'ils n'ont jamais crû qu'elle fût de cette importance, puisqu'ils se sont si peu mis en peine de s'y rendre exacts, ou de venir grans Chronologistes. Il falloit donc donner un plus juste prix aux choses, & ne pas se flatter si fort dans l'étude de la Chronologie, que les plus celebres Apologistes de la Religion Chrêtienne ont toûjours negligée, & dont les premiers Chrêtiens n'ont jamais fait profession, quoiqu'ils eussent un grand besoin de soûtenir leur Foi, & contre les Juifs & contre les Gentils, par les lumieres de leur science, aussi bien que par les exemples de leur vie toute sainte.

Et afin qu'on ne se laisse pas persuader que *la doctrine des tems* doit

être

être regardée comme une ſcience d'Apôtre, ou de Defenſeur de la Religion ; on remarquera que l'Auteur de l'Antiquité des tems n'a eu aucune raiſon de faire parler S. Paul en Chronologiſte, ſur tout au milieu de l'Areopage, & devant un grand nombre de Sçavans. *C'eſt par elle*, dit cet Auteur, *que malgré les tenebres des premiers tems, que les Gentils ont tenus pour obſcurs & incertains, & que l'Apôtre même appelle des tems d'ignorance, on ne laiſſe pas de voir une ſucceſſion diſtincte & continuë de Patriarches, &c.* Les tems d'ignorance dont parle l'Apôtre ſont tous les tems, où les hommes ont ignoré le veritable Dieu leur Createur. Ce ſont pour le dire en un mot, les tems de l'Idolâtrie & du culte des Divinitez ; qui a regné dans le monde juſques au tems que Dieu avoit reſolu de le détruire, & d'envoyer pour cela ſes Predicateurs par toute la terre. *Dieu*, diſoit S. Paul aux Atheniens, *a juſques ici comme diſſimulé ces tems d'ignorance : mais maintenant il avertit tous les hommes par tout de faire*

Pag. 11.
Act. 17.

Penitence. L'Apôtre n'appelle donc pas davantage tems d'ignorance les tems que les Gentils ont tenu pour obscurs & incertains, que ceux que les Sages du monde ont nommé les Siecles fabuleux, ou que ceux encore que les Grecs ont compté comme leurs beaux jours, puisque le culte des Dieux a regné dans le monde pendant tous ces tems, & que même les hommes ont été plus ensevelis dans l'erreur & dans la superstition depuis le tems des Olympiades, qu'ils n'avoient été dans les Siecles précedens. Témoin le même Apôtre qui osa bien avancer ces paroles
» au milieu de l'Areopage : Seigneurs
» Atheniens, disoit-il, je remarque
» qu'en toutes choses vous étes plus
Act. 17. 22. » attachez que les autres au culte des
Dieux, *Quasi superstitiores vos video.*
Voilà ce que l'Apôtre appelle tems d'ignorance, & c'est détourner le sens naturel de ses paroles, que d'en attacher l'idée à certains *tems obscurs & inconnus*, comme si ce grand Docteur des nations se fut

fort mis en peine d'apprendre de Varron, ou des Grecs à divifer le tems, en tems *obfcur*, tems *fabuleux*, & tems *hiftorique*.

Ceux qui confultent les Apologies de S. Juftin ne trouvent pas non plus, que cet illuftre défenfeur de la Religion Chrêtienne, ait crû que *la Doctrine des tems, eft neceffaire pour confondre l'infidelité des Gentils, & pour convaincre les Juifs de leur aveuglement*. Il prouve bien contre les nations infideles, qu'on n'avoit point raifon *de rejetter comme nouvelle la Religion de* JESUS-CHRIST, *à caufe qu'il avoit pris naiffance fous Augufte, & qu'il fut mis en Croix fous Tibere :* mais on ne voit pas que S. Juftin s'amufe pour cela à des fupputations de tems, ni qu'il donne aucune preuve de fa foi en calculant les années du monde. Il faut, difoit ce glorieux Martyr « dans la feconde Apologie adreffée « à l'Empereur Antonin le pieux, que « je prévienne une objection qu'on « a accoûtumé de nous faire, & que « je faffe voir qu'on n'a pas raifon de «

Pag. 14.

» vouloir détruire la verité de nôtre » Foi, en se contentant d'alleguer, » que de nôtre aveu même JESUS-» CHRIST est né il y a cent cin-» quante ans seulement du tems de Cy-» renius, & qu'il a établi ensuite sous » Pilate la Religion que nous avons » embrassée. Nôtre Religion enseigne » donc que JESUS-CHRIST est » le premier né de Dieu même, & » j'ai déja montré ci-dessus qu'il est » le Verbe & la source de la sagesse » & de la raison qui est dans les hom-» mes : de sorte que tous ceux qui vi-» vent selon les lumieres de la raison, » peuvent être tenus pour Chrêtiens; » quoiqu'il semble d'ailleurs qu'ils » ne connoissent point de Dieu, tels » qu'ont été parmi les Grecs Socrate, » Heraclite, & d'autres semblables; » & parmi les Barbares, Abraham, » Ananie, Azarie avec Misaël, Elie » & une infinité d'autres personnes, » dont je ne rapporte point ni les » noms, ni les actions; parce que je » sçai que cela seroit présentement trop ennuieux. *Et quicunque cum Ratione ac Verbo vixere Christiani sunt.*

Just. Apol. 2. pag. 83.

Quales inter Græcos fuere Socrates, Heraclitus, atque iis similes : inter Barbaros autem Abraham, &c. On ne voit donc pas que S. Justin, qui étoit un de *ces grands hommes que Dieu avoit suscitez pour la défense de sa Religion*, fasse ici aucune supputation des années du monde pour soûtenir *nôtre Discipline* contre les Païens. Il parle par tout en grand Philosophe, soit quand il combat l'infidelité des Gentils, soit quand il tâche de confondre l'aveuglement des Juifs, & il ne se sert point d'autres armes que de la parole de Dieu, & des prédictions de nos Ecritures. Il prouve contre les Juifs, aussi bien que contre les Gentils par une infinité de passages de l'ancien Testament, que JESUS-CHRIST est le Messie, & le Verbe de Dieu, qui a voulu naître d'une Vierge, & mourir en Croix pour nôtre salut. Pag. 13.

Cette doctrine, à mon avis, est bien differente de ce qu'on appelle *Doctrine des tems*, & qu'on estime si necessaire *pour la défense de la Religion* dans le Livre de l'Antiquité Pag. 13. & 14.

rétablie ; quoique *le grand Saint Justin, qui a défendu les Chrêtiens par ses Apologies*, l'ait autant negligée dans ses Ouvrages, qu'on voudroit nous faire accroire qu'il l'a cultivée. Les horribles Anachronismes où il est tombé, & les supputations peu exactes qu'il fait en toutes rencontres, sont des preuves évidentes qu'il estimoit tres-peu *la Science des tems*, & que le Restaurateur des Siecles n'a pas raison de vouloir l'autoriser par l'exemple de ce Philosophe & Martyr.

Il n'y a point de doute que S. Justin fait Moïse contemporain d'Adam & des premiers Patriarches, s'il a compté comme je disois dans le premier Chapitre de ce Livre, *cinq mille ans* de la durée du monde depuis Moïse jusqu'à JESUS-CHRIST: car suivant le Canon Chronologique de l'Antiquité rétablie, Adam est mort 4943. ans avant JESUS-CHRIST, d'où l'on doit conclure necessairement que Moïse a vêcu plus de cinquante ans avec le premier de tous les hommes : si ce Pro-

Pag. 1.

phete qui eſt auſſi le plus ancien de tous les Ecrivains a prédit la venuë du Meſſie 5000. ans avant qu'il parût ſur la terre.

Que ſi l'on dit que S. Juſtin comprend dans ces *cinq mille ans* toute la durée du monde depuis Adam juſques à JESUS-CHRIST, on ne peut pas au moins nier qu'il n'ait fait un tres-grand Anachroniſme en parlant du tems qui s'eſt écoulé depuis David juſqu'à la Paſſion de nôtre Redempteur; puiſqu'il aſſure aux Empereurs & à tous les Gentils que David auoit prédit le myſtere de la Croix *quinze cens ans* avant que JESUS-CHRIST y fût attaché. Pour être convaincus, leur dit-il, « que ce que j'ai avancé ſe doit enten- « dre en la maniere que je viens de « dire, faites reflexion encore ſur mes « paroles, & remarquez que David « avoit prédit toutes ces choſes, quin- « ze cens ans avant que JESUS- « CHRIST fût attaché à une Croix « pour le ſalut de tous les hommes. « *Quod autem ita excipere verba ejuſmodi oporteat animum ad ea quæ dicam*

Juſt. Apol. 2. pag. 80.

advertite. David mille & quingentis annis priusquam Christus Homo factus crucifigeretur: ea quæ adduximus prælocutus est verba, &c. Par cette supputation S. Justin fait vivre David quatre ou cinq cens ans avant qu'il ait éte au monde, & il se trouve suivant le calcul negligé d'un des plus illustres Apologistes de la Religion Chrêtienne, que le Roi David prophetisoit dans Jerusalem la Passion de JESUS-CHRIST au même tems que Moïse passoit sa vie à paître les troupeaux de son beaupere Jethro dans la terre de Madian; ou si nous voulons parler avec le sçavant Restaurateur de l'Antiquité des Siecles. David regnoit en Jerusalem, lorsque Danaüs étoit Roi d'Argos, & du tems que le peuple d'Iraël gemissoit sous la servitude des Madianites; car ce nouveau Chronologiste n'a compté que 1510. ans depuis Danaüs Roi d'Argos jusqu'à JESUS-CHRIST.

Can. Chr. pag. 10.

De plus S. Justin compte si peu sur *la science des tems*, quand il s'agit de montrer aux Gentils l'ancienneté de

de nôtre Religion, *par des preuves non suspectes, c'est à dire, par les* Livres *des Juifs nos ennemis jurez*, qu'il ne peut s'empescher de tomber encore alors dans des erreurs de Chronologie fort grossieres: car il prétend que les Traducteurs qui mirent en Grec les Livres des Juifs, furent envoiez en Egypte par le Roi Herode, quoique nous soyons assurés qu'Herode ne vint au monde que deux ou trois cens ans aprés la Traduction des Septante, qui fut achevée en Egypte par les soins de Ptolemée Philadelphe, ou si l'on veut par les soins de Lagus, qui sont l'un & l'autre bien differens des Ptolemées freres de Cleopatre, en qui le Royaume d'Egypte a pris fin. Cependant un des plus invincibles Défenseurs de la Religion Chrêtienne a bien voulu faire de ces sortes de supputations d'années, ce qui nous apprend manifestement qu'on peut estre en même-temps grand Apologiste de la Religion Chrêtienne, & tres-méchant Calculateur des temps.

Page 13.

Cum autem Ptolemæus Ægyptiorũ Rex Bibliothecam instrueret ad Herodem Judæorum tum Regem misit, &c. Just. Apol. 2. pag. 72.

Je ne rapporte point ceci pour donner du mépris de la science des

tems, ni pour traiter mal les Chronologistes. Je les honore tous selon leurs merites, & je loüe veritablement leurs études : mais j'ai crû qu'il faloit preferer la verité à toute sorte de personnes, & rabaisser un peu cette haute idée qu'on vouloit nous donner de ce qui n'est pas en effet fort important. On doit se contenter de dire que la Chronologie est utile, sans ajoûter qu'elle est même necessaire pour la défense de la Religion : car si cela étoit, JESUS-CHRIST, qui a donné à son Eglise tout ce qui peut lui être necessaire pour se soûtenir, n'auroit pas manqué d'établir des Calculateurs des tems parmi ses Docteurs, ses Apôtres, ses Prophétes, &c. puisqu'il ne l'a donc pas fait, c'est une marque qu'il ne l'a pas jugé necessaire. Je ne sçai même, si quand il a refusé à ses propres Disciples la connoissance des derniers tems, il n'a pas voulu nous apprendre que c'est une chose fort peu importante de sçavoir, ou d'ignorer les années du monde. S. Augustin nous assûre

du moins que JESUS-CHRIST a debilité en quelque maniere & arrêté les doigts de ceux qui calculent les années du monde, quand il a répondu à tous ses Disciples assemblez en un même lieu. *Ce n'est pas à vous à sçavoir les tems & les momens que le Pere a reservez à sa puissance.* Omnium verò de hac re « calculantium digitos resolvit, & « quiescere jubet ille qui dicit : *non est vestrum scire tempora, quæ pater in sua posuit potestate.* Act. 1. 8. Aug. l. 18. civ. cap. 53.

§. II.

Les anciens Juifs n'ont point oté à Daniel la qualité de veritable Prophete.

LE Restaurateur des tems aprés avoir bien exageré le besoin qu'on a dans l'Eglise de la Chronologie pour la défense de la Religion, accuse d'abord les Juifs, qu'il croit être les ennemis jurez de ceux *qui supputent les années*, d'avoir eu l'audace d'ôter Daniel du nombre des Pro-

phetes, pour n'être pas convaincus par l'évidence des prédictions, où il a parlé de la venuë du Messie & de la mort du veritable CHRIST.
Pag. 15. *Et comme les premiers Chrêtiens,* dit-il, *les convainquoient par l'évidence de cette prediction, ils ont eu l'audace d'ôter Daniel du nombre des Prophetes, comme S. Jerôme nous en assure, & l'ont mis seulement parmi les Hagiographes, ou Livres Saints, qui n'ont point le caractere de veritables Propheties.* Il fait donc venir S. Jerôme en témoignage contre les Juifs, pour faire accroire plus aisément que *ces Docteurs de mansonges* ont dépoüillé Daniel de la qualité de Prophete, & qu'ils l'ont mis seulement parmi les Livres Saints qui n'ont pas le caractere de veritables Propheties.

Cette objection qu'on continuë de faire contre les Juifs nonobstant tant de bonnes réponses qu'on y a déja faites, est comptée pour si peu de chose parmi nos Sçavans, qui tombent d'accord que ce n'est qu'une question de nom, que cela ne vau-

droit pas la peine qu'on s'y arrêtât tant-soit-peu, si l'Auteur de l'Antiquité des tems n'avoit prétendu de l'appuier sur l'autorité de S. Jerôme, & s'il ne s'étoit expliqué d'une maniere trop ambiguë, qui peut faire croire à ceux qui ne lisent pas S. Jerôme, que ce Pere nous assure que les Juifs ont mis le Livre de Daniel parmi ceux *qui n'ont pas le caractere de veritables Propheties.* Comme c'est donc un passage de S. Jerôme mal expliqué ou mal appliqué qui nous arrête en ce lieu, je m'attacherai aussi uniquement à faire connoître le veritable sentiment de ce S. Docteur, & je me contenterai présentement de rapporter ce qu'il a dit des Juifs à l'occasion du Livre de Daniel, reservant à un autre tems une dissertation toute entiere sur ce sujet, que j'avois d'abord resolu d'opposer à cét endroit du Livre de l'Antiquité rétablie, & que je ne donnerai pourtant au public que lorsque je serai assuré qu'on la demande, & qu'elle peut être utile pour faire connoître de plus en plus la verité d'un fait que personne ne

sçauroit guere contester, si l'on vouloit entendre raison.

On cite donc la Préface de S. Jerôme sur Daniel, quand on assure sur le témoignage de ce sçavant Pere, que les Juifs qui disputoient contre les premiers Chrêtiens ont eu l'audace de mettre Daniel parmi les Livres qui n'ont pas *le caractere de veritables Propheties*; & on ne s'aperçoit pas qu'on trouve dans cette même Préface que les anciens Juifs convenoient avec les premiers Chrêtiens de l'autorité & des Propheties de Daniel, & qu'ils n'avoient aucun different que sur les seules Histoires des deux derniers Chapitres de ce Livre, que les Juifs rejettoient comme Apochryphes, & que quelques Chrêtiens au contraire soûtenoient comme Canoniques. Qu'on lise tout au long le Prologue de S. Jerôme, & l'on verra aussi-tôt que l'Auteur de l'Antiquité rétablie n'est pas tout à fait heureux dans les citations des Peres de l'Eglise, puisqu'on trouve assez souvent que les mêmes endroits, dont il croit se servir avantageuse-

Pag. 16.

ment, fournissent de fortes preuves à ses adversaires pour refuter ses opinions. En effet si l'on fait reflexion sur les paroles du Docteur Juif qui disputoit aux Chrêtiens l'autorité des Histoires de Susanne, & de Bel, on sera convaincu que les anciens Juifs avoient tant d'estime pour les Propheties de Daniel, qu'ils ne pouvoient souffrir que les nôtres fissent aller du pair des Histoires Apocryphes avec les Prédictions admirables d'un saint Prophete. Est-ce « là une grande merveille, disoit le « Rabin, que de faire mourir un dra- « gon avec une masse de poix, & fa- « loit-il être inspiré de Dieu pour dé- « couvrir les fourberies & les impostu- « res des Prêtres du Dieu Bel? Un « homme sage & judicieux ne pouvoit- « il pas conduire toute cette affaire « sans être rempli de l'esprit & des lu- « mieres divines des Prophetes? *Quæ magis prudentiâ solertis viri, quam prophetali essent spiritu perpetrata?* Apud Hieron. Præf. in Dan.
Il veut dire que sans être rempli de l'Esprit de Dieu comme un Prophete Daniel. Tout homme avec un peu

d'adresse naturelle avoit bien pû désabuser le Roi de Babylone & lui découvrir la fourbe des Prêtres de Bel. Ce Docteur Juif reconnoissoit donc en Daniel l'esprit d'un veritable Prophete; & il n'auroit eu garde de se récrier contre les Chrêtiens, qui soûtenoient que Daniel avoit écrit l'Histoire de Susanne & de Bel par un esprit prophetique, s'il n'avoit crû veritablement que cette écriture étoit de beaucoup inferieure aux Histoires & à la Prophetie du Texte Hebreu de Daniel. Puisque ce Juif a donc défendu avec tant d'argumens la grande difference qu'il y a entre l'Histoire de Susanne & les Propheties de Daniel. C'est une preuve évidente que les Juifs du tems de S. Jerôme n'ont jamais *eu* Pag. 18. *l'audace d'ôter Daniel du nombre des Prophetes, pour le mettre parmi des Livres Saints qui n'ont pas le caractere de veritables Propheties.*

L'avertissement que S. Jerôme nous a donné dans cette même Préface sur sa Traduction Latine du Livre de Daniel, porte pareillement

la condamnation de tout ce que le Restaurateur des tems prétend de lui faire dire contre les Juifs ; car si l'on prend le sens naturel & veritable des paroles de ce S. Docteur, on sera obligé d'avoüer malgré qu'on en ait, que les Juifs, qui mettoient Daniel parmi les Livres qu'on appelle Agiographes, n'ont aucunement diminué ou changé le caractere de ce grand & tres-excellent Prophete, en le mettant au dernier rang des Livres sacrez.

Voici donc ce que Saint Jerôme nous assure en parlant du dénombrement & de la division des Livres de l'ancien Testament. Je donne « avis aux Lecteurs, dit ce Pere, que « Daniel parmi les Hebreux n'est pas « mis de rang avec les Prophetes ; « mais avec les Auteurs qui ont écrit « les Livres Agiographes : car les Juifs « ont divisé toute l'Ecriture en trois « Classes, en Loi, en Prophetes, & « Livres Agiographes, c'est à dire, « en cinq, en huit, & en onze Livres ; « ce qui n'est pas du sujet que je traite

Hieronym. præf. in Dan.

à present. *Illud admoneo, non haberi Danielem apud Hebræos inter Prophetas, sed inter eos qui Hagiographa conscripserunt. In tres siquidem partes omnis ab eis scriptura dividitur, in Legem, in Prophetas, & in Hagiographa, id est, in quinque, & octo, & in undecim; de quo non est hujus temporis differere.* Dans son grand Prologue de l'Ecriture, qu'il vouloit qu'on mit à la tête de tous les Livres qu'il avoit traduits de l'Hebreu, il traitte à fond de cette matiere, & n'oublie rien de ce qui peut nous instrúire touchant le recueil des Ecritures & le dénombrement que les Juifs en ont fait. Il remarque donc que quelques Juifs comptoient vingt-quatre Livres Canoniques en separant Ruth, & les Lamentations du Prophete Jeremie, & les mettant au nombre des Agiographes; ce qu'il a dû necessairement observer pour ne pas se contredire; car nous ayant déja avertis dans la Préface sur Daniel que la derniere Classe des Livres de l'ancien Testament comprend onze Livres appellez Agiographes,

& nous assurant dans le grand Prologue qu'on n'en compte que neuf *Hagiographorum novem*, il n'a pû se dispenser d'ajoûter la remarque dont nous parlons, sçavoir que quelques Juifs comptoient séparément le Livre de Ruth, & les Lamentations de Jeremie, & qu'ils les mettoient dans la Classe des Agiographes. *Quanquam nonnulli Ruth, & Cinoth, inter Hagiographa scriptitent, &c.* Hieron. in Prologo Galeato.

Si l'on passe sans aucune reflexion cette remarque de S. Jerôme sur la division des Ecritures, on pourra s'imaginer peut-être avec le Restaurateur des tems, que ce Pere nous assure que tous les Juifs ont eu l'audace d'ôter Daniel du nombre des Prophetes, & qu'il l'ont mis par malice dans la Classe des Livres *qui n'ont pas le caractere de veritables Propheties*: mais si l'on veut se souvenir seulement que les Juifs du tems de Saint Jerôme ne convenoient pas entr'eux dans la distribution de certains Livres Canoniques, que plusieurs mettoient dans la Classe

des Prophetes, & quelques-uns au contraire parmi les Agiographes, on sera entierement convaincu que ç'a toûjours été une chose purement arbitraire, & qu'il dépendoit des Hebreux de mettre les Prophetes dans la Classe des Agiographes, & les Agiographes parmi les Prophetes, sans qu'ils changeassent pour cela ni le caractere, ni la qualité des Livres Saints. On ne peut donc pas faire assurer à S. Jerôme touchant le Livre de Daniel, que ce qu'il assure du Livre de Job, des Pseaumes de David, du Livre de Ruth, & des Lamentations de Jeremie, puisqu'on peut dire de ceux-ci aussi-bien que du premier, si on veut parler le langage du nouveau Restaurateur des Siecles, que les Juifs *ont eu l'audace d'ôter Job, David, Samuël*, auteur du Livre de Ruth selon quelques Critiques, *& Jeremie du nombre des Prophetes, comme S. Jerôme nous assure, & les ont mis seulement parmi les Agiographes, ou Livres Saints qui n'ont point le caractere de veritables Propheties.* C'est-à-dire, qu'ils

Pag. 16.

ont eu l'audace de dépoüiller de la qualité de Prophete, & de dégrader tout d'un coup dans la division des Ecritures, Job, Samuël, David, Jeremie & Daniel, & d'élever à cette dignité des Auteurs beaucoup inferieurs à ceux-ci, comme l'Auteur des Livres des Rois, & d'autres encore qui n'ont écrit que des Histoires & ce qui est arrivé de leur tems; & que les Juifs pourtant ont mis dans la Classe des Prophetes, ou de ceux-même qu'ils nomment *Neviim Risonim* premiers Prophetes. Je ne croi pas, que personne osât dire que S. Jerôme nous ait assuré toutes ces choses, parce qu'il nous a parlé du Canon des Livres Saints & de la maniere dont les Juifs distribuoient les Ecritures de l'ancien Testament. C'est donc faire aux Juifs des crimes à plaisir, que de les accuser de malice à cause de leur methode de diviser les Livres Saints, & c'est leur rendre mal pour bien de les appeller audacieux, lorsqu'ils n'ont en veuë que d'honorer & de suivre les regles des Sciences que

nous vantons. L'Auteur de l'Antiquité rétablie, qui estime si fort la science des tems, ne devoit donc pas traitter si mal les Juifs, qui ont mis Daniel parmi les Agiographes, puisqu'ils n'ont eu d'autre motif en le joignant aux Livres d'Esther & d'Esdras, que de chercher dans les Auteurs sacrez une suite d'Histoires, & d'y trouver l'ordre des tems.

Mais si l'on veut encore de nouvelles preuves, pour être convaincu que l'Auteur de l'Antiquité des tems s'est bien éloigné de la verité, & qu'il accuse sans raison les anciens Juifs d'avoir ôté Daniel du nombre des veritables Prophetes, on peut consulter la Demonstration Evangelique de Monsieur Huet, & l'on verra que ce tres-sçavant homme se sert du témoignage des anciens Juifs rapportez par S. Jerôme pour confondre l'aveuglement des nouveaux Rabins, qui font tout ce qu'ils peuvent, afin d'éluder la force des argumens des Chrétiens qui les convainquent fortement par les prédictions du Prophete Daniel. Les an-

ciens Hebreux, dit Monsieur Huet, « dont S. Jerôme a rapporté les sentimens dans ses Commentaires sur « Daniel, entendoient bien mieux « cette prédiction des soixante & dix « semaines, puisqu'ils ont crû que la « Justice éternelle, le Saint des Saints, « le Christ conducteur du peuple de « Dieu, & le Christ qu'on devoit faire « mourir n'étoit qu'une même chose « & qu'une même personne, c'est-à- « dire, le Messie que Dieu avoit pro- « mis à leurs Peres. Cette opinion étoit « receuë si universellement dans les « premiers Siecles, qu'Africain n'a pas « fait difficulté de nous assurer dans sa « Chronologie que personne ne doutoit « alors que cette prédiction de Daniel ne « se dût entendre de la venuë du Messie. « Il y a même plusieurs Juifs modernes, « qui suivent librement la doctrine & « les sentimens des plus anciens. *Alia & saniora de totius hujus loci sensu opinati sunt vetusti illi Hebræi, quorum sententiam Hieronymus suis in Danielem Commentariis inseruit. Nam & justitiam sempiternam, & Sanctum Sanctorum, & Christum ducem, &*

Christum occidendum, unum idemque significare senserunt, Messiam videlicet patribus promissum. quæ profecto priscis temporibus adeo pervulgata fuit, & communi omnium consensu recepta interpretatio, ut in Libro temporum de hoc Danielis prædicto pronuntiaverit Africanus nulli dubium esse, quin de adventu Christi prædictio sit. Nec recentiores Hebræos complures hanc majorum suorum doctrinam tueri puduit.
J'ai rapporté tout au long ce passage, parce qu'il decide nétement la question que je traite ici, & je suis persuadé qu'il n'est pas besoin d'ajoûter rien davantage à un témoignage aussi fort & aussi formel que celui-ci. Je prie seulement les Lecteurs de vouloir confronter cét endroit de la Demonstration Evangelique, avec la page 15. & 16. du Livre de l'Antiquité des tems, pour être assurez que le Restaurateur des Siecles avance bien des choses sans aucun fondement.

§. III.

§. III.

Les Juifs ne font pas leurs imprecations contre ceux qui comptent les années du monde.

LE métier d'accusateur des Juifs encore qu'il ne soit guere honorable, sur tout quand on l'exerce avec trop de prévention, ne déplaît pourtant pas à nôtre Restaurateur des Siecles, puisqu'il continuë toûjours à leur imposer je ne sçai quels attentats, pour nous en donner de l'horreur. *Ils disent aussi*, ce sont ses paroles, *qu'il n'y a eu que quatre Rois de Perse & qu'ils n'ont regné que cinquante deux ans, en quoi ils ne sont pas excusables, puisqu'il y en a eu plus de douze, qui ont tenu l'Empire d'Asie pour le moins deux cens ans : mais ils n'avancent cela, que pour abreger tant qu'ils peuvent la durée des Siecles, & pour affoiblir la verité des Propheties qui leur sont contraires. La connoissance des tems est donc tres utile pour confondre les Juifs. Et il n'y a* Pag. 164

pas lieu de s'étonner si leurs Docteurs font des imprecations contre ceux d'entre eux qui en comptent les années.
„ Rumpantur, *ce sont leurs paroles*, ossa
„ eorum, qui periodos temporum
„ computant, &c. Le Restaurateur des tems prétend donc que les Juifs qui n'ont parlé dans leurs Chroniques que de quatre Rois de Perse ont eu en veuë d'abreger par là la durée des Siecles, & d'affoiblir la verité des Propheties qui leur sont contraires. Ce qu'il confirme même par une imprecation des Docteurs Juifs qui anatematisent ceux de leur nation, s'il leur arrive de compter les années du monde, & s'ils entreprennent de sçavoir la Chronologie des Rois de Perse. Voilà si je me trompe ce qu'on veut persuader aux Lecteurs dans le Livre de l'Antiquité rétablie : mais j'espere qu'il ne me sera pas difficile de leur faire voir le contraire, & de les convaincre par quelques endroits de la Chronique des Hebreux, qu'on n'a point raison d'accuser les Juifs, ni de leur imposer des crimes, parce qu'ils n'ont

compté que quatre Rois de Perse.

Les Juifs ne disent pas dans le trentiême Chapitre de leur grande Chronique, qu'ils appellent *Sederolam Rabba*, qu'il n'y a eu que quatre Rois de Perse, ni qu'ils n'ont regné que cinquante deux ans : car si Genebrad a traduit fidelement cette Chronique, & sur tout l'endroit cité par le Restaurateur des tems ; il est certain que les Juifs donnent *deux cens cinquante ans* de durée à l'Empire des Perses & des Medes, & il y a sujet de s'étonner qu'un habile homme prenne si peu de soin à ne pas se tromper dans ses citations, lors même qu'il accuse les Juifs d'être des faussaires. Je veux croire poutant que c'est une méprise de l'Auteur de l'Antiquité rétablie, qui a peut-être lû *deux ans*, au lieu de lire *deux cens ans* ; mais ces fautes ne sont gueres pardonables dans un Chronologiste qui fait profession de n'excuser personne, & qui condamne hautement ceux qui se tromperoient de cent ans seulement dans une longue revolution de plusieurs Siecles.

Antiq. des tems, pag. 16.

Il se trompe encore quand il fait dire aux Juifs dans le même Chapitre de leur Chronique, qu'il n'y a eu que quatre Rois de Perse, puisqu'en ce lieu ils ne disent pas cela, mais ils assurent seulement, comme il est tres-vrai, qu'o n ne trouve dans leurs Ecritures que le nom de quatre Rois des Perses, & des Medes, Cyrus & Darius Rois de Perse, Darius & Assuerus Rois des Medes, Artaxerse étant un nom commun à tous ces
» Rois. Vous ne trouverez point,
» disent les Juifs dans leur grande
» Chronique, que deux Rois de Per-
» se dans l'Ecriture, Cyrus & Darius,
» & deux Rois des Medes Darius &
» Assuerus. Or je dis que ce Cyrus &
» ce Darius, dont il est fait mention
» dans ce passage d'Esdras n'est autre
» qu'Artaxerse, à cause que tous ces
» Rois se nommoient Artaxerses. Tou-
» tes les années du regne des Rois
» des Medes & des Perses font la som-
» me de deux cens cinquante ans.

Chr. Hebr. mai. c. 30. apud Genebr.

Atqui non invenias reges Persarum in scriptura nisi duos Cyrum & Darium, Medorum verò duos alios, Darium &

Assuerum. Dico igitur tam Cyrum quam Darium, in hoc Esdræ loco, esse Artaxersem, propterea quòd omnes reges vocabantur Artaxersæ. Summa omnium annorum regum Mediæ & Persidis ducentis & quinquaginta annis comprehenditur.

J'ai mis tout au long ce que j'ai lû dans le trentiéme Chapitre du *Seder-Olam* des Hebreux, afin d'éviter les méprises du Restaurateur des Siecles ; & pour ne pas faire dire aux Juifs tout le contraire de ce qu'ils disent en effet. Si le Restaurateur des tems a d'autres exemplaires Hebreux du *Seder-Olam Rabba*, que ceux dont Genebrard s'est servi, c'est à lui à les produire ; car s'il ne nous fait rien voir de nouveau dans les Livres des Juifs, nous demeurerons convaincus qu'il les a accusez sans aucun sujet, & qu'il est tombé dans l'erreur qu'il vouloit imputer aux autres.

Je sçai qu'il y a quelque endroit dans la petite Chronique des Hebreux, & dans la Cabale Historique du Rabin Abraham, où les Juifs

ne comptent que quatre Rois de Perse, & où ils disent qu'ils n'ont regné que cinquante-deux ans: mais pour cela faut-il citer le trentiéme Chapitre du *Seder-Olam Rabba*, qui dit au contraire que les Rois de Perse ont tenu l'Empire d'Asie pendant deux cens cinquante ans? L'Auteur de la Chronique abregée, & quelque Juif Cabaliste peuvent avoir des opinions particulieres, dont il ne faut pas faire un grand crime à toute la nation: & si Abraham le Levite a été assez ridicule que de ne vouloir point reconnoître d'autres Rois de Perse que ceux qui sont marquez dans l'Ecriture; on feroit tort à beaucoup d'autres Juifs de croire qu'ils sont dans le même sentiment, puisqu'il y en a plusieurs qui n'ont fait aucune difficulté d'avoir recours aux Auteurs Profanes, ni de chercher dans leurs Histoires un plus grand nombre des Rois.

Le P. Simon avoit déja fait cette remarque dans son Histoire Critique du vieux Testament, & il fait bien plus de justice aux Juifs, que l'Au-

teur de l'Antiquité rétablie, qui ne devoit pas avoir ignoré ni dissimulé ces paroles. *La Chronologie des Juges de la maniere qu'elle est rapportée dans le Livre qui porte ce nom, & celle des Rois de Perse n'est pas marquée exactement, soit dans le Texte Hebreu, soit dans la Version des Septante. Quelques Docteurs Juifs, qui ont voulu former une Chronologie entiere des Rois de Perse sur ce qui en est écrit dans les Livres de la Bible, se sont rendus ridicules : les autres Juifs au contraire, qui ont consulté nos Livres & les Histoires Profanes, assurent que l'Ecriture n'a fait mention en ces endroits là que des Rois de Perse qui avoient favorisé les Juifs.* Hist. Crit. l. 2. ch. 4.

Les Juifs donc qui disent qu'il n'y a eu que quatre Rois de Perse, sont des ridicules, mais non pas des impies & des faussaires, comme le prétend le Restaurateur des Siecles, qui trouve des desseins & des motifs détestables, où il n'y a qu'un attachement superstitieux & ridicule pour la Chronologie marquée dans les Livres Saints. Et ceux au moins

d'entre les Juifs qui consultent nos Livres, & les Histoires Profanes pour y trouver une Chronologie plus étenduë des Rois de Perse ne peuvent pas avoir eu aucun dessein d'abreger la durée des Siecles, ou d'affoiblir la verité des Propheties qui leur sont contraires. *La connoissance des tems n'est donc pas si utile, qu'on dit, pour confondre les Juifs.*

Antiq. des tems, page 16.

A l'égard de certaines imprecations que font les Docteurs Juifs contre *ceux d'entr'eux* qui comptent les tems & les années, cela ne meriteroit pas qu'on s'y arrétât, si le nouveau Calculateur des Siecles n'en avoit fait un mystere, & s'il ne nous faisoit comprendre par la maniere de s'expliquer, qu'il a quelque crainte que ces imprecations ne tombent sur tous les Chronologistes, & qu'elles ne viennent jusques à lui. Pour le rassurer donc de sa crainte contre ces vaines imprecations, il est bon de lui apprendre premierement que les Docteurs Juifs ne souhaitent pas aux Chronologistes un aussi grand malheur qu'il pensoit; *car ils ne desi-*

desirent pas de voir rompre sur une rouë les Calculateurs des tems; ils seroient contens pourvû qu'ils pussent les voir crevez par quelque hazard. C'est ce que marquent leurs paroles, quand ils disent *Tippahh ruhhan*, qu'il faut traduire en Latin par ces deux mots, *Rumpantur ilia*, ou par ceux-ci, *Dissiliat spiritus*; ce qui veut dire en François, *puissent crever*, & non pas, *que les os soient rompus & fracassez*, *Rumpantur ossa*, comme traduit le nouveau Restaurateur des Siecles. Nous avons dans Virgile une imprecation semblable, qui confirme la traduction de tous les Sçavans dans la langue Hebraïque, & qui condamne celle des ennemis jurez des Juifs. *Rumpantur ilia Codro*, disoit Virgile, *que Codrus creve de dépit*. Je suis fort trompé si cet *ossa* n'est pas encore une des méprises de l'Auteur de l'Antiquité rétablie, qui aura peut-être lû dans quelque Interprete Latin *ossa* pour *ilia*. En tout cas le mot Hebreu *Ruahh*, ou *Ruach* ne signifie pas les os du corps, mais l'ame, le souffle, & la respira-

Eclogue 7.

tion, &c.

Deplus les Rabins ne donnent pas indifferemment des imprecations à tous ceux qui supputent les temps & les années ; mais *à ceux d'entr'eux* seulement qui se mettent en danger par trop de curiosité de perdre l'esperance de la venuë de leur Messie, ou qui en ayant appris quelque chose dans les Ecritures, vont reveler ce secret aux étrangers. Les Juifs nous expliquent eux-mêmes le motif de ces imprecations, & les fondemens de leur creance ; & je ne pense pas faire tort au Restaurateur des tems, si je dis qu'il faut plûtôt apprendre les sentimens des Juifs de leurs propres Rabins, que de ceux qui ne cherchent qu'à les rendre par tout odieux & detestables sans aucun juste discernement.

Pour sçavoir donc contre quels Calculateurs les Juifs poussent des imprecations, il faut consulter le plus grand de leurs Docteurs, & apprendre du fameux R. Moïse, fils de Majemon, le motif de ces maledictions.

Voici donc comme ce Docteur declare ses sentimens en expliquant le douziéme fondement de leur créance. Le douziéme Article de nôtre Foi, « dit-il, nous oblige de croire la venuë « du Messie, c'est-à-dire, qu'il y a un « tems marqué & destiné pour son ave- « nement, que s'il tarde quelque tems à « venir, il faut pourtant l'attendre: nos « Maîtres nous ayant ordonné de sifler « ceux qui supputeront les années de « ce terme, *exsibilato spiritum eorum* « *qui supputant fines*. Il faut donc croi- « re au Messie, l'honorer, l'aimer, & « prier Dieu pour lui (*pour son avene-* « *ment*) selon la promesse que nous en « avons receuë de tous les Prophetes « depuis Moïse jusques à Malachie. « Celui donc qui entre en quelque dou- « te de ces promesses, accuse d'impostu- « re toute la Loi, puisqu'elle nous obli- « ge d'esperer la venuë du Messie, &c. «

Maimon in Symb fid. apud Genebr.

Le Rabin Gedaja dans la Chaine de la Cabale rapporte les mêmes imprecations des Docteurs Juifs aprés nous avoir appris que plusieurs personnes considerables de sa nation avoient écrit de Barcelone à David

petit fils du fameux Rambam, & qu'ils l'avoient prié tous ensemble de leur faire part des connoissances qu'il pouvoit avoir touchant le tems du Messie, & la fin de leur captivité. Ce que le Rabin David ne leur accorda qu'aprés avoir fait de grandes imprecations contre tous ceux qui reveleroient ce mystere aux Etrangers, ou qui parleroient de ce secret avec d'autres qu'avec des Juifs. *Devovit diris gravibus execratusque est omnes qui arcanum hoc cuiquam* τῶν ἔξω *revelarent.* Les maledictions & les imprecations des Juifs ne regardent donc que ceux qui se mettent en danger de perdre l'esperance du Messie, en cherchant avec trop de curiosité dans les Ecritures le tems de son avenement; ou ceux encore qui font connoître ce mystere, & qui en parlent à des Chrêtiens. Peut-être nous tiennent-ils caché ce qu'ils en pensent, crainte qu'il ne leur arrive la même chose qu'au R. Salomo Malcho, qui fut brulé à Mantouë pour avoir enseigné à ses Disciples le tems destiné à la venuë du Messie par la combinaison

R. Ged. apud Vuagens tel. ign. Sat. tom. 1.

des nombres, ou par de certaines Lettres de l'Ecriture mises ensemble.

Le Restaurateur des Siecles peut donc se rassurer contre les imprecations des *Docteurs de mensonges*, puisque ces maledictions ne tombent point sur ceux qui font profession comme lui de supputer les années du monde, & le tems de la durée des Royaumes des Chadéens, des Egyptiens, & des Chinois. Mais cet Auteur doit faire seulement reflexion sur le passage du R. Moïse que je viens de rapporter, & il doit sur tout prendre garde que Genebrard a traduit les paroles de l'imprecation des Docteurs Juifs d'une maniere bien differente de celle que nous lisons dans le Livre de l'Antiquité rétablie. Car si l'on reçoit la Traduction de Genebrard, il est assuré que les Juifs ne *vomissent pas des imprecations contre ceux qui supputent les tems, & les années*; mais plûtôt ils ordonnent à leurs Disciples de ne point faire cas de ces sortes de supputations, & de mépriser ceux qui font un mystere de

Religion de la connoissance des tems.
Genebr. ubi sup. & in col. Heb. de Christo. *Exsibilato spiritum eorum*, ou, *exsibilato illos ipsos qui supputant fines*. Siflez ces gens qui font mystere des supputations des tems, ou autrement, moquez-vous de ceux qui s'amusent à supputer les tems du Messie.

Je passe beaucoup d'autres minuties qu'on produit inutilement contre les Juifs, pour répondre au Restaurateur des Siecles sur deux ou trois points tres-importans, où il ne s'agit pas des imprecations ridicules de quelques Rabins, mais des veritables sentimens des Peres de l'Eglise, & de l'autorité de la Sainte Bible. Cét Auteur ose donc avancer hardiment sans en donner aucune preuve, que *Presque tous les Saints Docteurs de l'Eglise ont supposé, qu'en ce qui est des années des Patriarches jusqu'au tems d'Abraham,*
Pag. 18 *il y avoit de l'erreur dans les Livres Hebreux, qui sont restez depuis la desolation de Jerusalem, & que plusieurs d'entr'eux ont crû que c'étoient les Juifs eux mêmes qui les avoient corrompus, non seulement en ce qui regarde les tems,*

mais encore en quelques autres endroits. Mais eſt-il bien poſſible, que preſque tous les Peres de l'Egliſe ayent ſuppoſé que les Juifs avoient eux-mêmes corrompu la Chronologie des Patriarches juſques au tems d'Abraham, & que dans tout le Livre de l'Antiquité des tems on ne trouve pas le témoignage d'un ſeul Pere, qui ait ſuppoſé ce qu'on leur fait ſuppoſer à preſque tous? En verité c'eſt avoir trop de confiance qu'on nous en croira ſur nôtre ſeule parole, que de faire ainſi des propoſitions en l'air. Qu'on produiſe un ſeul paſſage des Peres de l'Egliſe & des anciens Docteurs, où quelqu'un d'eux ait ſuppoſé *qu'en ce qui eſt des années des Patriarches juſqu'au tems d'Abraham, il y avoit de l'erreur dans les Livres Hebreux, qui ſont reſtez depuis la deſolation de Jeruſalem*; & je m'engage pour un ſeul endroit d'en produire cinquante, où les Peres de l'Egliſe ſuppoſent qu'en ce qui eſt des années des premiers Patriarches juſques au tems d'Abraham; le Texte Hebreu & les Exem-

plaires des Septante étoient aussi differens du tems de JESUS-CHRIST qu'ils sont aujourd'hui.

Ce qu'il y a encore de fort plaisant dans ces suppositions du Restaurateur des Siecles, c'est qu'il prétend avoir bien prouvé, que les Juifs ont corrompu les années des Patriarches, & beaucoup d'autres endroits du Texte Hebreu, en disant qu'*Origene a poussé la chose si loin, qu'il a osé soûtenir dans une de ses Lettres, qu'ils ont retranché de l'Ecriture Sainte l'Histoire de Susanne, que les plus sçavans Juifs de son tems reconnoissoient pour veritable; parce qu'elle étoit odieuse à leurs Senateurs & aux Princes du peuple, dont elle découvroit les violences & les dereglemens.* Comme si tout ce qu'Origene sçauroit dire de l'Histoire de Susanne pouvoit autoriser la plus méchante consequence du monde, ou faire voir qu'il y a une liaison necessaire entre retrancher de l'Ecriture Sainte l'Histoire de Susanne, & corrompre dans le Texte Hebreu la Chronologie des premiers Patriar-

Pag. 18.

ches. S'il ne faloit que des retranchemens de l'Ecriture Sainte ; & des endroits même les plus importans, pour montrer *qu'en ce qui est des années des Patriarches jusques au tems d'Abraham*, il y a de l'erreur dans la Version des Septante, Origene lui seul nous fourniroit une infinité de passages, que les Septante eux-mêmes ont retranché de l'Ecriture pour des raisons que personne ne peut deviner : à moins qu'on ne dise avec S. Jerôme que les Septante ont retranché de l'Ecriture Sainte plusieurs belles Propheties qui regardoient JESUS-CHRIST, *parce qu'elles étoient odieuses à leurs Senateurs & aux Princes du peuple, dont elles découvroient les violences & les dereglemens.* Mais à Dieu ne plaise que nous fassions des raisonnemens de travers ayant tant de solides preuves pour montrer évidemment qu'il n'est rien de plus foible que ce qu'Origene peut avoir dit contre les Juifs dans la Lettre qu'il écrivit à son ami Jules Africain. Je remets cette dispute au Chapitre

Hieron. in cap. 17. Hierem.

ſuivant, & je finis celui-ci par une remarque qui me ſemble importante, & de trop grande conſequence pour diſſimuler ce qu'on a avancé d'une maniere fort libre, quoiqu'il ſoit tout-à-fait contraire à la verité.

Pag. 18. On dit donc que *comme ce n'eſt pas dans les Livres Hebreux, que les Chrêtiens doivent chercher la pureté de leur foi & la verité de leurs myſteres, ce n'eſt point auſſi d'eux qu'ils doivent tirer l'Antiquité des tems, &c.* Quand on parle des Livres Hebreux, d'où les nouveaux Chronologiſtes ont pris leurs ſuputations, il ne faut pas ſe laiſſer tromper, ni s'imaginer avec l'Auteur de l'Antiquité rétablie, qui confond toûjours les choſes, que ces Livres Hebreux ſont les écrits des Rabins, & les reveries des Talmudiſtes. Il faut entendre par les Livres Hebreux, l'Original de l'Ecriture, ou les Livres du vieux Teſtament dans la premiere langue; c'eſt la regle que ſuivent aujourd'hui les nouveaux Chronolgoiſtes, & que S. Jerôme a ſuivi auſſi quand il a donné la traduction des Ecritures aux Egliſes.

d'Occident. Joſephe a puiſé dans la même ſource la connoiſſance de l'Antiquité des tems, & il aſſure lui-même que ceux qui n'ont pû avoir recours aux Livres Saints, ont marché dans les tenebres, & n'ont rien ſçû des Siecles paſſez. Si le Reſtaurateur des tems prétend donc qu'il ne faut point *chercher la pureté de la Foi des Chrêtiens* dans les Livres des Rabins, nous lui donnons les mains; car nous ne ſommes pas aſſez foux pour nous laiſſer conduire à ces aveugles, ni ſi impies que de vouloir judaïzer. Mais s'il veut nous faire accroire que les Chrêtiens doivent abandonner le Texte Hebreu, & la Verſion Latine de l'Egliſe, pour reprendre la Verſion Grecque des Septante, je lui conſeille de s'y prendre d'une autre maniere, & de ne pas ſe contenter de ſuppoſer ce qu'il devroit prouver *par de puiſſantes raiſons*, & ſur le témoignage de *preſque tous les Saints Docteurs*. Il n'a pas encore aſſez d'autorité dans l'Egliſe pour obliger les Catholiques à abandonner la Verſion & les ſentimens de S. Jerôme ſur ſa

seule parole; & je ne croi pas que s'il faisoit une nouvelle Traduction sur les Exemplaires Grecs des Septante, elle fut jamais si bien receuë dans l'Eglise Latine que celle qui a été declarée authentique dans un Concile general. Quand ce Restaurateur des Siecles aura donc prouvé par quelque raison, ou par quelque autorité des
Pag. 18. Peres de l'Eglise, que *c'est dans la Version des Septante, qui a été faite sur les Livres Hebreux, avant qu'ils fussent corrompus, & qui a été laissée par les Apôtres à toutes les Eglises, qu'il faut chercher la durée des Ages du monde*, nous verrons ce que nous avons à faire. Mais tant qu'il se contentera d'assurer toutes ces choses sans en apporter de bonnes preuves, nous ne ferons pas plus de cas de ces sortes de suppositions, que nous en faisons des Livres des Rabins, ou que nous apprehendons les imprecations
Pag. 19. que ces Docteurs *vomissent contre ceux qui supputent les tems & les années.*

CHAPITRE III.

DU TEXTE HEBREU, & de la Version des Septante.

§. I.

On ne doit pas condamner les Peres de l'Eglise en se faisant une Loi des paroles d'un Auteur profane.

L'Erreur de ceux qui augmentent *de quinze cens ans* la Chronologie, est aussi peu supportable, que l'erreur de ceux qui retrancheroient ce nombre d'années de la durée des âges du monde. On ne doit donc pas tolerer davantage une addition de plusde 15. Siecles dans la Chronologie des Septante, qu'on en tolere le prétendu retranchement dans le Texte Hebreu des Juifs ; & toute la difficulté consiste à sçavoir, si l'erreur est dans l'Hebreu, ou si elle est dans les Septante. Les Partisans de cette Version disent qu'il ne faut point douter que cette difference de Chronologie

ne vienne de la malice des Juifs, qui ont rétranché tout d'un coup *quinze cens ans* du Texte Hebreu, pour les raiſons que nous devons examiner dans la ſuite de cette Critique : mais ceux qui ſont moins prévenus en faveur des Septante reconnoiſſent de bonne foi avec S. Jerôme & S. Auguſtin, que l'erreur du calcul eſt dans la Verſion de ces Interpretes Grecs, où l'on a ajoûté pluſieurs Siecles dans la Chronologie des premiers Patriarches. Ces grands Docteurs de l'Egliſe, quelque amour qu'ils euſſent d'ailleurs pour la verité, ont bien voulu tolerer cette erreur de Chronologie dans les Septante, & ils ont toûjours excuſé ce que le Reſtaurateur des Siecles ne croit pas être ſupportable.

Il faloit donc, ce me ſemble, ſuivre cet uſage des Peres de l'Egliſe, & tolerer ce qu'ils ont excuſé, au lieu d'embaraſſer une diſpute ſur les Livres Saints des maximes de Denis d'Halicarnaſſe. Cet Auteur dit à la verité, *qu'en matiere de ſupputation on ſouffre un homme qui dans une longue &*

ancienne Histoire peche en quelques années ; mais qu'il n'est pas excusable quand cela va jusques à des generations & des Siecles entiers. Cependant les Peres & les SS. Docteurs veulent bien qu'on les excuse, lorsqu'ils se trompent de quelques Siecles *en matiere de supputation* ; & ils usent eux-mêmes d'une grande indulgence à l'égard de ceux qui tombent dans de semblables erreurs.

Antiquitez des tems Pag. 19.

Theophile d'Antioche, lorsqu'il parle de ses propres supputations semble nous demander excuse, s'il s'est trompé de quelques Siecles tout entiers. Peut-être, dit-il, « que je suis « tombé dans quelque erreur de Chro- « nologie, & que je me suis mécompté « de cinquante, de cent, ou de deux « cens ans. Mais tout cela est peu con- « siderable en comparaison des erreurs « & des opinions ridicules des Ecri- « vains profanes, qui ont compté des « milions d'années plus qu'il ne faut. « Voilà qui est bien contraire aux paroles d'Halicarnasse, & si cet Auteur profane *a fort bien dit*, ainsi que le prétend le Restaurateur des Siecles,

Nam etsi nos latuit tempus fortè annorū 50. aut 100. aut 200. non tamen, &c. *Theoph. Antioch. l. 3. ad Autolyc.*

Theophile d'Antioche ne sera pas excusable, puisqu'il *peche en des generations & des Siecles entiers*. Il compte par exemple *quatre cens trente ans* de la demeure des Hebreux dans l'Egypte, quoiqu'on n'en doive compter que *deux cens quinze* selon l'Auteur de l'Antiquité rétablie, qui nous assûre même qu'il n'y a pas en cela *ombre de difficulté*. Que deviendra donc Theophile si ses erreurs ne meritent pas qu'on les excuse à cause que Denis d'Halicarnasse a dit, qu'un homme *n'est pas excusable*, quand en matiere de supputation, il se trompe de quelques Siecles entiers?

Ibid.

Pag. 65.

Pour éviter les frequentes redites je ne rapporte point ici les passages de S. Justin, où ce grand Philosophe a peché en matiere de supputation jusques à des cinq, & six cens ans entiers; & si l'on veut même, jusques à trois mille ans en une seule fois, comme je l'ai déja remarqué ci-dessus. Mais il ne faut pas oublier ce que S. Jerôme a dit de Clement d'Alexandrie, en parlant de la supputation des soixante & dix Semaines de Daniel.

On

On doit donc rémarquer qu'encore que Clement d'Alexandrie tombe en de grandes erreurs de Chronologie, S. Jerôme ne laisse pas pour cela que de l'honnorer du titre de tres-sçavant homme; & que d'excuser celui qu'on soûtient dans le Livre de l'Antiquité n'être pas excusable. Clement, dit « S. Jerôme, homme d'une tres-gran- « de érudition, Prêtre de l'Eglise d'A- « lexandrie, se mettant peu en peine « des suputations des tems, *Parvipendens annorum numerum*, assure que les « soixante & dix semaines d'années, « c'est-à-dire, quatre cens quatre- « vingt-dix ans, se sont écoulées de- « puis Cyrus Roi de Perse jusques au « tems des Empereurs Romains, Tite « & Vespasien . . . . . & il tâche de « renfermer dans cet intervalle le tems « des Perses, des Macedoniens, & des « Cesars, quoiqu'en comptant exacte- « ment on trouve six cens trente ans « depuis la premiere année de Cyrus « Roi des Perses & des Medes jusques « au tems de Vespasien & du renver- « sement du Temple. Je ne sçai point « à qui de ces deux Peres le Restaura-

Hieron. in cap 9. Dan.

teur des Siecles se prendra, s'il se declarera contre S. Clement d'Alexandrie qui se trompe de six-vingts ans en matiere de supputation, ou s'il attaquera S. Jerôme, qui ose excuser ceux que Denis d'Halicarnasse vient de condamner dans le Livre de l'Antiquité des tems.

Enfin S. Jean Chrysostome seroit encore moins excusable que les autres Peres, s'il faloit le juger sur les maximes des Auteurs profanes : car il ne se trompe pas comme les autres de cinq ou six Siecles entiers; mais son erreur va jusqu'à quatorze ou quinze cens ans, ce *qu'on ne doit point tolerer*, dit le Restaurateur des Siecles, *pour peu qu'on ait d'amour pour la verité.*

Je doute pourtant que les Calculateurs des tems osent condamner S. Chrysostome qui parle admirablement de la vangeance que Dieu tira des crimes detestables de quelques Villes. Qui d'entre les hommes, dit ce Pere, peut punir autant les crimes que Dieu même. N'est-ce pas lui qui par un Deluge inonda toute la terre, & qui fit pleuvoir le feu du

Chrysost. hom 9 in 1. Epist. ad Cor.

Ciel sur des Villes abominables? «
Que peuvent faire les hommes qui «
égale ces châtimens? Ne voit-on «
pas que la vangeance qu'il tire des «
Sodomites est en quelque sorte im- «
mortelle, & que quatre mille ans «
aprés il en reste encore des traces vi- «
vantes. Ce saint Docteur venoit de «
dire un peu auparavant, qu'il s'étoit déja passé plus de cinq mille ans, & que la mort causée par le peché d'Adam regnoit encore; il ne compte donc qu'un peu plus de cinq mille ans depuis Adam jusques à son tems, & il compte pourtant quatre mille ans passez depuis la vangeance que Dieu tira des Sodomites du tems d'Abraham jusqu'au quatriéme Siecle de l'Eglise où il préchoit ce que nous venons de rapporter. Que l'Auteur de l'Antiquité rétablie voye aprés cela s'il faut faire tant de fonds ou sur les maximes des Ecrivains profanes, ou sur les supputations des tems, dont les Peres de l'Eglise ont pris si peu de soin, lors même qu'ils prêchoient les plus pures maximes de la morale Chrêtienne, ou qu'ils

défendoient les veritez les plus ſolides de nôtre Religion. L'Auteur de l'Antiquité des tems dans ſon Canon Chronologique met ſeulement *deux mille trois cens trente cinq ans* avant Jesus-Christ, depuis la naiſſance d'Iſaac, d'où l'on doit conclure que ſuivant même ſa propre ſupputation S.Chryſoſtome auroit fait une erreur d'environ quatorze cens ans, quand il a compté quatre mille ans paſſez depuis l'incendie des Villes abominables juſqu'à ſon tems. Il doit donc prendre garde à ne ſe pas faire des Lois de quelques paroles d'un Auteur profane, & de ne pas faire un myſtere des ſupputations des tems, puiſqu'il voit preſentement qu'il a bien avancé des choſes contre la verité en prétendant défendre les Septante.

Pag. 6.

§. II.

On préfere ſans raiſon la Verſion des Septante au Texte Hebreu.

IL n'y a perſonne qui n'avoüe aiſément, que les contradictions d'un Auteur qui ſe détruit ſouvent lui-même, ne ſoient une preuve aſſez

évidente qu'il soûtient des erreurs & des mensonges. Pour rendre donc suspecte l'Antiquité des tems rétablie, & la faire passer pour une fable, il me suffiroit presque de faire remarquer deux choses aux Lecteurs : La premiere que tout ce Systême n'est proprement appuyé que sur l'autorité des Ecrivains profanes, & sur la conformité de la supputation des Septante avec les Antiquitez de quelques Nations : La deuxiéme, que le Restaurateur des tems nous assure luimême qu'il n'y a que le divin Moïse qui puisse nous apprendre la durée des Siecles, parce que les Livres des Profanes ne disent rien de l'origine du monde, & qu'il n'y a dans ces Auteurs que mensonges & que Fables. *Je vais donc tâcher*, dit ce nouveau Restaurateur des Siecles, *de la remettre au jour, en rétablissant la veritable antiquité des tems, qu'on pourroit trouver dans les Peres de l'Eglise, si on ne les avoit point abandonnez pour suivre les Juifs. Je ne le puis faire sans le secours des Livres Saints ; car ceux des Profanes ne nous apprennent rien de*

Page 10.

la durée des Siecles, non plus que de l'origine du monde. Il n'y a que le divin Moïse qui nous puisse instruire là-dessus; tout n'est qu'ignorance & que tenebres chez les Gentils; tout n'est parmi leurs Sages que mensonges & que fables. Si les Livres des Auteurs profanes ne nous apprennentdonc riende la durée desSiecles,pourquoi va-t-on emprunter leur témoignage pour prouver l'Antiquité des tems? Aprés cét aveu qu'a-t-on à faire d'un Demetrius Palereus, d'un Eupolemus, & d'un Alexandre Polyhistor, sur l'autorité desquels on se promét de triompher glorieusement du Texte Hebreu & de la Chronologie de la Vulgate? S'il n'y a que les Livres Saints qui puissent nous faire connoître la veritable Antiquité des tems, & si tout n'est que mensonges & que fables *chez les Gentils*, ne voit-on pas par la conformité que ces mensonges ont par tout avec l'Antiquité rétablie, qu'elle est aussi elle-même une fable, qu'on tâche de remettre en vogue sous prétexte de défendre la verité? Je pourrois sans

doute tirer avantage de cét aveu sincere du nouveau Restaurateur des tems, & lui faire voir qu'il s'est détruit lui-même dés qu'il a commencé de vouloir *remettre au jour la verité*; mais je me contente de faire remarquer à present que je ne veux point me prévaloir de tous les endroits de son Livre, quoiqu'il y en ait plusieurs où il semble qu'il se détruit. On pourroit penser si je poussois cette matiere, que je manque moi-même de bonnes raisons pour défendre le Texte Hebreu, & que je ne sçai que répondre aux objections qu'on a faites pour le décrediter, & nous faire accroire qu'il ne faut plus s'arrêter qu'à la Version des Septante. Je viens donc au fait dont il s'agit, & que l'Auteur de l'Antiquité des tems s'accorde avec lui-même comme il pourra.

On a fort bien dit dans le Livre de l'Antiquité rétablie, que *la difficulté est de sçavoir quels Livres Saints il faut suivre pour mieux découvrir l'Antiquité du monde, ou le Texte Hebreu, ou la Version des Septante Interpretes;* Pag. 20.

car l'un & l'autre ne conviennent point dans le nombre d'années. Mais quand
Ibid. on ajoûte, *qu'il n'y a point à balancer sur le choix, & que tout porte à préferer la Version des Septante, parcequ'elle a des caracteres de verité qu'on ne trouve point dans les Livres des Juifs*; c'est alors qu'on s'écarte bien loin de la verité, & qu'on fait des propositions tout-à-fait insoûtenables, ainsi que j'espere de le montrer, & par le témoignage des Peres de l'Eglise, & par des faits que personne ne sçauroit nous contester.

Pour prouver que tout porte à préferer la Version des Septante au Texte Hebreu, l'Auteur de l'Antiquité rétablie assure *qu'il suffit de dire,*
Pag. 21. *que* JESUS-CHRIST *s'en est servi quand il a cité l'Ecriture, qu'il l'a donnée aux Apôtres quand ils sont allez porter son Evangile par toute la terre; que ceux-ci en mourant l'ont laissée aux Eglises comme la regle de leur Foi, & comme une source de vie & de sainteté, &c.* Si nous n'avions personne parmi les Saints Docteurs qui eut examiné les raisons de préference

ference, dont parle le Reſtaurateur des tems, on pourroit croire, comme il dit, que tout porte à préferer la Verſion des Septante; mais aprés ce que S. Jerôme & S. Auguſtin ont écrit ſur cette matiere, on ne peut qu'être fort ſurpris de voir un Auteur, qui fait profeſſion de ſuivre les Peres de l'Egliſe, balancer ſi peu ſur le choix de la Verſion des Septante, & abandonner ſi facilement l'autorité des Originaux de l'Ecriture.

S. Auguſtin n'agiſſoit pas ſi précipitamment dans ce choix, & quelque attache qu'il eût d'ailleurs à la Verſion des Septante, il n'a jamais plus balancé que quand il a trouvé qu'elle ne s'accordoit pas avec le Texte Hebreu. On voit ſuer, pour ainſi dire, ce grand Docteur à chercher des raiſons, & des conjectures en faveur des Septante, pour n'être pas obligé de les rejetter tout-à-fait quand ils ne ſont pas d'accord avec les Livres des Juifs; & le nouveau Reſtaurateur des Siecles eſt toûjours prêt & reſolu à donner la préference aux Septante, parce *qu'il lui ſuffit de dire,*

sans le prouver, *que* Jesus-Christ *s'en est servi quand il a cité l'Ecriture.* Mais qui a dit à ce nouveau Partisan des Septante que Jesus-Christ s'étoit servi de la Version Grecque & non pas du Texte Hebreu? Ne sçait-on pas au contraire que c'est le sentiment des habiles gens, que Jesus-Christ a lû & cité l'Ecriture en Hebreu, encore que quelques Evangelistes ayent rapporté ses citations selon la Version des Septante, parce qu'il n'étoit pas à propos de citer les Ecritures dans une autre Langue qu'en celle qui étoit alors commune dans tout l'Empire Romain? Les Apôtres eux-mêmes ne se sont-ils pas servis du Texte Hebreu aussi-bien que de la Version des Septante; & cét usage ne devroit-il pas faire balancer un peu sur le choix le Restaurateur des Siecles? Pour » moy, dit S. Augustin, qui veux suivre autant que je le puis l'exemple des Apôtres, qui se sont servis, » & du Texte Hebreu, & de la Version des Septante, quand ils ont cité » les Prophetes, j'ai crû qu'il faloit se

servir aussi de l'un & de l'autre, par- «
ce qu'on y trouve par tout la même «
autorité; c'est-à-dire, une autorité «
divine. *Unde etiam ego pro meo modulo vestigia sequens Apostolorum, quia & ipsi ex utrisque, id est, ex Hebrais & ex Septuaginta, testimonia* Prophe*tica posuerunt, utraque auctoritate utendum putavi, quoniam utraque una atque divina est.* Dans cette égalité on ne peut pas, ce me semble, ne point balancer entre le Texte Hebreu & la Version des Septante; & si l'on se determine d'abord en faveur de cette Version c'est une preuve convainquante que la seule prévention emporte la balance, & qu'on fait un choix sans raison. S. Augustin n'inclinoit pas plus d'un côté que d'autre, parce qu'il étoit persuadé que la Version des Septante Interpretes n'a point d'autres *caracteres d'autorité & de verité*, que ceux *qu'on trouve dans les Livres des Juifs.* Quoniam utraque una atque divina est.

Aug l. 18. civ. c. 44.

Pag. 21.

Il y a dans S. Augustin des témoignages éclatans du grand respect & de l'estime singuliere qu'il avoit pour les Livres des Juifs; & il n'y a pas

dans ses Ouvrages un seul endroit qui justifie le choix du Restaurateur des Siecles. Si ce grand Docteur parle de préferer les Septante, c'est toûjours sans préjudice de l'autorité du Texte Hebreu, qu'il n'a jamais mis aprés aucune Traduction. Témoin le Titre du Chapitre 43. du Livre XVIII. de la cité de Dieu, qui porte en termes exprés, qu'on doit préferer la Version des Septante à toutes les autres Traductions de l'Ecriture; mais sans aucun préjudice de l'honneur qui est dû au Texte Hebreu, comme à Original des Livres Sacrez. *De autoritate Septuaginta Interpretum, quæ salvo honore Hebræi stili, omnibus sit Interpretibus præferenda.* Ce S. Docteur, qui regardoit les Septantes comme des Prophetes, croyoit avec raison suivant ce principe qu'il faloit préferer leur Traduction à toutes les Versions de l'Ecriture: mais de peur qu'on ne s'imaginât qu'il voulût aussi la préferer aux Livres des Juifs, il avertit auparavant que tout ce qu'il dira de l'autorité des Septante Interpretes, se doit entendre par rapport

aux autres Traductions, sans y comprendre le Texte Hebreu, qu'il a toûjours mis dans le premier rang, *Salvo honore Hebraî stili*. Si le sçavant Restaurateur des tems avoit fait reflexion sur cét endroit de S. Augustin, il auroit pris d'autres mesures pour remettre au jour la verité, en rétablissant la veritable Antiquité des Siecles; & il eût été contraint d'avoüer malgré lui qu'on ne peut abandonner les Livres des Juifs, sans abandonner en même tems le sentiment des Peres de l'Eglise, qui donnent tant d'autorité aux Livres Hebreux, *Salvo honore Hebraî stili*.

Ce que S. Augustin a dit encore ailleurs de la préference du Texte Hebreu sur toutes sortes de Versions, nous fait voir manifestement que l'auteur de l'Antiquité rétablie s'est fort trompé, lorsqu'il a osé avancer *qu'il n'y a point à balancer sur le choix*, & que *tout porte à preferer la Version des Septante*: car s'il avoit bien pesé les raisons de part & d'autre, il auroit été convaincu avec S. Augustin, que de quelque maniere qu'on prenne les

choses, il faut toûjours donner la préference à l'Original, quand on ne peut pas l'accorder avec les Versions, à moins qu'on n'ait des preuves évidentes qu'il s'y est glissé quelque alteration. Je ne doute nullement, dit » S. Augustin, que quand on trouve » des faits si contraires dans les Origi» naux & dans les Traductions, que » les uns & les autres ne sçauroient être » veritables, on ne doive alors ajoûter » foi au Texte Original des Actes, » plûtôt qu'aux Versions & aux Co» pies. *Rectè fieri nullo modo dubitaverim ut . . . . . ei Linguæ potiùs credatur, unde est in aliam per interpretes facta translatio.* Voilà comme ce grand Docteur de l'Eglise aprés avoir balancé long-tems entre les Livres des Juifs & la Version des Septante, conclut enfin tout le contraire de ce qu'avance ici le Restaurateur des tems, qui ne sçait ce que c'est que de balancer, quand il s'agit de préferer la Version des Septante. S. Augustin avoit sans doute un tres-grand amour pour la verité, il n'étoit pas moins zelé que le Restaurateur des Siecles

Aug. l. 15. civ. cap. 13.

pour la Version des Septante ; cependant ils suivent l'un & l'autre des maximes toutes opposées ; celui-ci préfere les Septante au Texte Hebreu, & celui-là préfere le Texte Hebreu à la Version des Septante. Je croi que cela vient de ce que Saint Augustin a toûjours tenu la balance égale entre les Livres des Juifs & la Version des Septante ; au lieu que l'Auteur de l'Antiquité rétablie n'hesite pas un moment sur le choix qu'il fait en s'attachant opiniâtrement à la Traduction des Septante.

Peut-on aprés cela dire hardiment que ceux qui suivent la supputation des Livres Hebreux ont abandonné le sentiment des Peres de l'Eglise ; & ne voit-on pas au contraire que ce sont ceux qui osent assurer que *tout porte à préferer la Version des Septante*? On se contente de dire pour le prouver, que Jesus-Christ *s'en est servi quand il a cité l'Ecriture*, & que *les Apôtres l'ont laissée aux Eglises, comme la regle de leur foi*; sans prendre garde que cét endroit se trou-

ve dans l'Invective de Rufin contre S. Jerôme, & qu'on dit en François, ce que l'autre disoit en Latin. Rufin réprochoit à peu prés à S. Jerôme les mêmes choses qu'on objecte contre les nouveaux Chronologistes qui suivent la supputation du Texte Hebreu, & une de ses grandes raisons pour préferer la Version des Septante aux Livres des Juifs, étoit qu'il ne faut pas abandonner la Version des Ecritures, que *les Apôtres ont* Pag. 211 *laissée aux Eglises, comme la regle de leur foi, & comme une source de vie &* Ruff. invect. in Div. Hier. *de sainteté.* " Divinarum Scripturarum " Libros, quos ad plenissimum fidei " instrumentum Ecclesiis Christi Apos" toli tradiderunt.

Je serois trop long si je rapportois tout ce que S. Jerôme répondit en réfutant cette objection de Rufin ; mais on doit au moins souffrir que je me serve d'un passage où ce grand Docteur s'est expliqué nettement sur le point de la difficulté que nous traitons. Voici donc ce que S. Jerôme nous apprend touchant les endroits de l'ancien Testament que Jesus-

Christ & les Apôtres ont citez.

Les hommes Apostoliques, dit ce « Pere, se sont servis des Ecritures He- « braïques ; il est évident que les Apô- « tres eux-mêmes & les Evangelistes « l'ont fait pareillement. Nôtre Sei- « gneur & Redempteur, par tout où il « parle de l'ancien Testament prend « toûjours les passages des Livres He- « breux ; par exemple, *Si quelqu'un* « *croit en moi*, comme dit l'Ecriture, « *il sortira des torrens d'eau vive de son* « *cœur*. Et sur la Croix, *Eli, Eli, La* « *mazabacthani* : c'est à dire, *Mon* « *Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-* « *vous abandonné* : & non pas comme « les Septante l'ont traduit, *Dieu, mon* « *Dieu, jettez vos yeux sur moi, pour-* « *quoi m'avez-vous abandonné* ; & beau- « coup d'autres choses semblables. Je « ne dis pas cela pour décrediter les « Septante, mais parce que je crois, « que l'autorité des Apôtres & de Jesus-Christ est préferable à la « leur ; & par tout où les Septante ne « sont point differens de l'Hebreu, les « Apôtres alors ont cité l'Ecriture se- « lon leur Version, mais où il y a de «

Hieron l. 2. Apol. advers. Ruff.

Johann. 7. 38.

Matth. 27. 46.

» differentes Leçons, les Apôtres ont
» mis en Grec ce qu'ils avoient appris
» dans le Texte Hebreu. Comme je
» montre donc qu'il y a beaucoup de
» choses de l'ancien Testament citées
» au nouveau, qui ne sont pas dans les
» Septante, & qui pourtant se trou-
» vent dans l'Hebreu : que nôtre Accu-
» sateur fasse voir de même qu'on a ci-
» té des passages dans le nouveau Testa-
» ment qui sont dans les Septante, &
» qui ne se voyent point dans les Livres
» Hebreux, & nôtre dispute sera ter-
» minée. *Et finita contentio est.* Voilà
des paroles bien contraires au raison-
nement du Restaurateur des Siecles;
& si S. Jerôme ne s'est pas trompé,
il faut avoüer qu'on fait peu de re-
flexion sur ce qu'on avance dans le
Livre de l'Antiquité des tems, où
l'on pretend, pour ne point balancer
touchant la préference de la Version
Pag. 21. Grecque, *qu'il suffit de dire que* Jesus-Christ *s'en est servi quand il a cité l'Ecriture.* S. Jerôme ne se
contente pas d'un *suffit de dire*, &
jusqu'à ce qu'on lui montre dans le
nouveau Testament des passages citez

qui ſont dans les Septante, & qui ne ſont pas dans le Texte Hebreu ; ce grand Docteur ne cedera jamais à ces Partiſans des Septante, qui croient avoir apporté des argumens démonſtratifs, où l'on ne voit pas ſeulement une demi-preuve. Je ſuis tout perſuadé qu'avant que de rétablir l'Antiquité des tems ſur l'autorité de la Verſion des Septante, il eut falu commencer par combatre les ſentimens de S. Jerôme, & par ruiner ſes principes en une infinité d'endroits de ſes ouvrages : car tant que les œuvres de ce ſçavant Pere ſubſiſteront dans l'Egliſe on ne pourra jamais détruire l'autorité des Livres Hebreux, ni nous faire accroire que JESUS-CHRIST s'eſt ſervi de la Verſion des Septante, ſans quoi pourtant l'Antiquité des tems ſe renverſe d'elle-même.

Ce qu'il y a encore d'extraordinaire dans le *ſuffit de dire* du Reſtaurateur des Siecles, c'eſt qu'il pretend que JESUS-CHRIST a donné aux Apôtres la Verſion des Septante, *quand ils ſont allez porter ſon Evangile par* Ibid.

toute la Terre, & que ceux ci en mourant l'ont laissée aux Eglises, comme la regle de leur Foi, & comme une source de vie & de sainteté. Des opinions aussi nouvelles que celles-ci demanderoient bien, ce me semble, qu'on apportât quelque autorité des Peres de l'Eglise pour les faire passer, & qu'on leur donnât quelque peu de vrai semblance: car qui pourra se contenter d'une simple assertion, dans une question de fait, où il s'agit de justifier ce qu'on attribuë à JESUS-CHRIST & à ses Apôtres sans aucun fondement solide? Les Evangelistes ne nous apprennent point que nôtre Sauveur ait jamais donné des Livres à ses Disciples, & tout ce qu'on trouve dans le nouveau Testament est fort different des opinions nouvelles de l'Auteur de l'Antiquité rétablie. Nous lisons à la verité que JESUS-CHRIST aprés sa Resurrection donna à ses Apôtres une intelligence parfaite des Ecritures divines, mais on ne parle point, ni de Livres ni de Parchemins. *Vous voyez*, disoit nôtre Seigneur à

ses Disciples, *ce que je vous avois dit, lors que j'étois encore avec vous, qu'il faloit que tout ce qui a été écrit de moi dans la Loi de Moïse, dans les Prophetes, & dans les Pseaumes fût accompli. En même tems il leur ouvrit l'esprit afin qu'ils entendissent les Ecritures.* C'est donc son esprit, ses lumieres, & sa grace que JESUS-CHRIST a donné aux Ministres de la nouvelle Alliance, quand ils sont allez porter son Evangile par toute la Terre, & non pas des Lettres Grecques gravées sur des Pierres ou écrites avec de l'ancre sur du parchemin. Dieu, dit Euthymius, n'a pas « donné des Ecritures aux Apôtres, « mais à la place des Livres il s'engagea « de leur donner son Saint Esprit ; ce « sera lui, dit-il, qui vous fera ressou- « venir de tout. *Neque enim Apostolis tradidit Deus quicquam scriptum, sed Litterarum loco, Spiritus Sancti gratiam se eis daturum repromisit, ille, inquit,* vobis suggeret omnia.

Luc. 24. 44. & 45.

2. Cor. 3.

Euth. in Matth tom 19. Biblioc. SS. Patr.

D'ailleurs quelle necessité y avoit-il que JESUS-CHRIST mit entre les mains de ses Apôtres des Ecritu-

res qui étoient déja répanduës par toute la Terre avant que les Prédicateurs de l'Evangile sortissent de Je-
Act. 15. 21. rusalem. *Quant à Moïse*, disent les Apôtres eux-mêmes, *il y a de tout tems des gens en chaque ville qui préchent sa doctrine dans les Synagogues, où on lit ses Livres tous les jours de Sabat.* Ce qu'il faut entendre non seulement de quelques villes de Judée, mais de presque toutes les villes de l'Empire Romain, où les Juifs avoient des Synagogues pour y lire les Livres de la Loi & des Prophetes. En effet S. Paul & Silas étant arrivez à Beroée trouverent des Sçavans qui examinoient avec grand soin les Ecritures, pour voir si ce que ces nouveaux Prédicateurs leur disoient étoit conforme aux Oracles des Prophetes.
c. 17. 11. *Or les Juifs de Beroée*, dit S. Luc, *étoient d'un naturel plus noble que ceux de Thessalonique, & ils receurent la parole avec beaucoup d'ardeur, examinant tous les jours les Ecritures pour voir si ce qu'on leur disoit étoit veritable.* Ces Juifs avoient donc les Ecritures depuis long-tems, & si les Apô-

tres eussent porté avec eux la Version des Septante, ces Livres ne leur eussent pas paru moins suspects que la prédication qu'ils entendoient de la bouche de S. Paul. De tout ceci on doit necessairement conclure que JESUS-CHRIST n'a jamais donné à ses Apôtres la Version des Septante, & qu'on lui fait faire des actions inutiles quand on se laisse aller à de vaines imaginations.

On peut encore ajoûter qu'il y a eu des Nations Barbares dés le commencement du Christianisme, qui ont receu d'abord l'Evangile, & qui n'ont eû pendant fort long-tems que la seule Tradition des Apôtres, sans aucun caractere, & sans aucune Lettre soit du vieux, soit du nouveau Testament. « Ce sont ces personnes, « dit S. Irenée, qui sans ancre & sans « caractere de Lettres ont écrites dans « leur cœur les maximes de salut par la « grace du Saint Esprit, & qui gar- « dent inviolablement les anciennes Traditions. *Sine caractere vel atramento scriptam habentes per Spiritum in cordibus suis salutem; & veterem*

Iren. l. 3. adv. hæref. cap. 4.

Traditionem diligenter custodientes. Je ne sçai pourquoi les Apôtres ne laisserent point en mourant à ces Nations
Pag. 21. la Version des Septante, *comme la regle de leur Foi*, ni pourquoi ils voulurent priver ces peuples *d'une source de vie & de sainteté.* Sans doute que le sçavant Restaurateur des Siecles nous rendra raison de toutes ces choses, quand il apportera les preuves de ce qu'il esperoit d'établir d'abord sur un seul *suffit de dire.*

§. III.

Les Livres Hebreux scellez pour les Juifs, ont toûjours été des sources de vie & de lumiere pour les Chrêtiens.

L'Auteur de l'Antiquité rétablie aprés avoir dit tout ce qu'il sçait en faveur de la Version des Septante, tâche autant qu'il peut de décrediter les Livres Hebreux & de nous en donner du mépris par ces belles pa-
Pag. 14 roles. *Comme ces Livres Hebreux*, dit-il, *étoient scellez pour les Juifs, ils étoient*

étoient morts pour les Chrétiens. Ils n'étoient plus pour eux des sources de vie & de lumiere, aussi ne se mettoient-ils pas fort en peine, si on les conservoit dans leur pureté. Ils s'attachoient uniquement aux Versions approuvées de l'Eglise, & c'étoit par elles seules qu'ils soûtenoient leur Foi & qu'ils regloient leurs mœurs : car ils étoient persuadez, qu'il ne faloit plus chercher les veritables Ecritures, parmi ceux qui n'avoient plus le veritable culte. Ces Livres Hebreux étant restez entre les mains des Juifs, ils en ont pû faire tout ce qu'ils ont voulu sans qu'on s'en soit mis beaucoup en peine dans les premiers Siecles. Il faut se contenter ici comme ailleurs du seul dire du sçavant Restaurateur des Siecles, qui decide si librement les questions les plus difficiles, sans que son Lecteur ait presque jamais la satisfaction de voir quelque petite preuve de ce qu'il avance d'un ton si fort assuré. Je pourrois donc me servir de mon droit & nier aussi sans façon tout ce qu'il vient de dire sans preuves contre les Livres Hebreux ; mais depeur qu'on

ne fût aussi mal satisfait du pour, comme du contre, si j'en usois ainsi; je vais tâcher de défendre par des faits l'autorité de ces Livres Saints qu'on méprise sans raison.

Et pour traiter les choses avec ordre je prie l'ennemi juré des Livres Hebreux de vouloir remonter avec moi jusqu'au tems de JESUS-CHRIST & des Apôtres, & d'être témoin lui-même de l'honneur que nôtre Chef a toûjours fait aux Livres Hebreux quelque scellez qu'ils fussent de son tems, pour la plûspart des Juifs. « Lisez avec soin vos Ecritures, » disoit JESUS-CHRIST aux Juifs, » puisque vous croyez y trouver la vie » éternelle, & vous trouverez que ce » sont elles qui rendent témoignage » de moi. Mais vous ne voulez pas ve» nir à moi pour trouver la vie. *Et non vultis venire ad me ut vitam habeatis.* On voit que le Fils de Dieu renvoye les Juifs à leurs Livres, comà des sources de vie; mais que ces Livres étoient scellez pour eux, parce qu'ils ne s'en servoient pas pour aller à JESUS-CHRIST.

Joan 5.39 & 40.

Nicodême ne vint trouver JESUS la nuit, que parce qu'il avoit déja trouvé des sources de vie dans les Livres de la Loi & des Prophetes, qui lui servirent de conducteurs pour le mener à JESUS-CHRIST, afin qu'il fût justifié par la Foi. Ces mêmes Ecritures étoient au contraire des Livres scellez pour ces malheureux Juifs qui rejettoient JESUS-CHRIST à cause qu'il leur sembloit que leur Messie ne devoit point être tenu pour un Galiléen. *Lisez les Ecritures*, disoient-ils à Nicodéme, *& apprenez qu'il n'est jamais sorti de Prophete de Galilée.* Joan. 7. 52. Mais Philippe plus éclairé d'enhaut que ces Juifs endurcis, avoüe à Nathanaël qu'il avoit trouvé le veritable Messie en la personne de JESUS de Nazareth. *Nous avons trouvé*, lui dit-il, *celui de qui Moïse a écrit dans la Loi, & que les Prophetes ont prédit, sçavoir, JESUS de Nazareth Fils de Joseph.* Joan. 1. 45. Ces Livres n'étoient donc scellez que pour les Juifs, dont l'incredulité ne pouvoit être vaincuë, au lieu qu'ils devenoient des sources de vie & de

ne fût auſſi mal ſatisfait du pour, comme du contre, ſi j'en uſois ainſi; je vais tâcher de défendre par des faits l'autorité de ces Livres Saints qu'on mépriſe ſans raiſon.

Et pour traiter les choſes avec ordre je prie l'ennemi juré des Livres Hebreux de vouloir remonter avec moi juſqu'au tems de JESUS-CHRIST & des Apôtres, & d'être témoin lui-même de l'honneur que nôtre Chef a toûjours fait aux Livres Hebreux quelque ſcellez qu'ils fuſſent de ſon tems, pour la pluſpart des Juifs. Liſez avec ſoin vos Ecritures, » diſoit JESUS-CHRIST aux Juifs, » puiſque vous croyez y trouver la vie » éternelle, & vous trouverez que ce » ſont elles qui rendent témoignage » de moi. Mais vous ne voulez pas ve» nir à moi pour trouver la vie. *Et* Joan 5. 39 & 40. *non vultis venire ad me ut vitam habeatis.* On voit que le Fils de Dieu renvoye les Juifs à leurs Livres, comà des ſources de vie; mais que ces Livres étoient ſcellez pour eux, parce qu'ils ne s'en ſervoient pas pour aller à JESUS-CHRIST.

Nicodême ne vint trouver Jesus la nuit, que parce qu'il avoit déja trouvé des sources de vie dans les Livres de la Loi & des Prophetes, qui lui servirent de conducteurs pour le mener à Jesus-Christ, afin qu'il fût justifié par la Foi. Ces mêmes Ecritures étoient au contraire des Livres scellez pour ces malheureux Juifs qui rejettoient Jesus-Christ à cause qu'il leur sembloit que leur Messie ne devoit point être tenu pour un Galiléen. *Lisez les Ecritures*, disoient-ils à Nicodéme, *& apprenez qu'il n'est jamais sorti de Prophete de Galilée*. Mais Philippe plus éclairé d'enhaut que ces Juifs endurcis, avoüe à Nathanaël qu'il avoit trouvé le veritable Messie en la personne de Jesus de Nazareth. *Nous avons trouvé*, lui dit-il, *celui de qui Moïse a écrit dans la Loi, & que les Prophetes ont prédit, sçavoir*, Jesus *de Nazareth Fils de Joseph*. Ces Livres n'étoient donc scellez que pour les Juifs, dont l'incredulité ne pouvoit être vaincuë, au lieu qu'ils devenoient des sources de vie & de

Joan. 7. 52.

Joan. 1. 45

lumiere pour tous ceux qui se faisoient Chrêtiens. Témoin l'Apôtre S. Paul qui s'explique nettement sur ces matieres, & qui nous fait connoître la veritable cause de l'aveuglement des Juifs. *Nous ne faisons pas comme Moïse*, dit cet Apôtre ; *qui mettoit un voile sur son visage, marquant par là que les enfans d'Israël ne pourroient arrêter leur veuë sur celui qui étoit la fin de la Loi laquelle devoit cesser. Et ainsi leurs esprits sont demeurez endurcis & aveuglez : Car jusques aujourd'hui lorsqu'ils lisent le vieux Testament, ce voile demeure toûjours sur leur cœur, sans être levé, parce qu'il ne s'ôte que par* Jesus-Christ. *Ainsi jusqu'à cette heure lorsqu'on leur lit Moïse, ils ont un voile sur leur cœur : mais quand leur cœur se tournera vers le Seigneur le voile en sera ôté.* Aprés ce témoignage de S. Paul, il faut tomber d'acord que le Restaurateur des Siecles s'est beaucoup éloigné de la verité, quand il a écrit que *comme les Livres Hébreux étoient scellez pour les Juifs, ils étoient morts pour les Chrêtiens.* Il faloit dire au contraire que pendant que le sceau demeuroit sur les Livres

2. Cor. 3. 13. & seq.

Hebreux pour les Juifs incredules, & le voile sur leur cœur ; ce sceau & ce voile étoient ôtez pour les Chrêtiens, qui n'ayant plus de voile qui leur couvrit le visage, contemploient dans les Livres Hebreux la gloire du Seigneur, & s'avançoient de clarté en clarté par la connoissance des mysteres qui sont renfermez dans les Livres Saints. Saint Paul n'est-il pas lui-même une preuve sensible de ce que je soûtiens aprés lui contre le Restaurateur de Antiquité des tems? Les Livres Hebreux n'étoient-ils pas scellez pour cet Apôtre dans le tems qu'il persecutoit encore l'Eglise? Et ne lui sont-ils point devenus des sources de vie & de lumiere aussi-tôt que son cœur s'est tourné vers le Seigneur? C'est dans ces sources que ce vase d'élection a puisé les vives lumieres de cette science profonde, par laquelle il confondoit les Juifs, leur montrant que JESUS étoit le CHRIST. Et si S. Paul eût crû que les Livres Hebreux *étoient morts pour les Chrêtiens*, il n'auroit pas pris soin de les conserver, ni de se les faire apporter à Ro-

Act. 9. 22.

Vide Hier. Epist 135. & Lyr. in

c. 4. Epist. 2. ad Tim. me, lorsqu'il étoit sur le point de souffrir le Martyre. Ce soin & cette estime pour les Livres Hebreux sont des preuves convainquantes que l'Apôtre des nations avoit des sentimens bien differens des opinions nouvelles du Restaurateur des Siecles, qui devroit prendre garde à ne pas parler si mal des Livres Hebreux, qui ne sont ni morts, ni scellez que pour les Docteurs qui ne sçavent ce qu'ils disent, ni ce qu'ils assurent si hardiment : au lieu que nous sçavons que ce sont les Livres d'une Loi qui est toute bonne, & toute sainte, si quelqu'un en use comme on doit en user. (1. Tim. 1. 7.) Les Livres Hebreux sont donc scellez pour tous ceux qui se plaisent à demeurer dans l'erreur & dans les tenebres; mais ils sont au contraire des sources d'une vie éternelle pour ceux qui n'y cherchent que la verité, & la connoissance de JESUS-CHRIST. Ce qui m'oblige de dire librement qu'on a trop confondu les choses, & qu'on attribuë mal à propos aux Livres Hebreux, ce qu'on ne doit attribuer qu'à la mauvaise disposition des

cœurs endurcis & aveuglez.

On prétend encore dans le Livre de l'Antiquité des tems que *ces Livres Hebreux étant restez entre les mains des Juifs, ils en ont pû faire tout ce qu'ils ont voulu, sans qu'on s'en soit mis beaucoup en peine dans les premiers Siecles.* C'est à dire qu'on s'oublie de l'Histoire Ecclesiastique, & des plus beaux endroits des Ouvrages de quelques Péres de l'Eglise, qui nous apprennent que les Nazaréens descendoient de ces premiers Chrêtiens qui sortirent de Jerusalem au tems que cette Ville alloit être assiegée par les Romains, & qui se retirent à la petite Ville de Pella aux confins de la Judée & de l'Arabie. Cette Secte des Nazaréens avoit receu de ses ancêtres les Livres Hebreux, tant de l'ancien que du nouveau Testament, je veux dire, les vingt-deux Livres du Canon des Juifs & l'Evangile de Saint Matthieu, qu'ils conserverent toûjours avec un tres-grand soin, de sorte que du tems de S. Epiphane & de S. Jerôme, ils avoient encore l'Evangile de S. Matthieu en son entier & sans

Page 243

Euseb l. 3. hist Eccl. c. 5. Epiph. de poud. & mens. & cont. hær. l. 1. hæresi. 29.

Epiph. hær. 29. Baron. an. ch 41. n. 18.

corruption. S. Epiphane nous assure de plus que ces Nazaréens étoient tres-habiles dans la Langue Hebraïque, & qu'ils lisoient en Hebreu les Ecritures selon la coûtume des Juifs. » Ils sont, dit-il, tres-bien versez dans » la Langue Hebraïque; car parmi eux, » aussi-bien que parmi les Juifs, on lit » en Hebreu la Loi & les Prophetes, » avec tous les autres Livres qui sont » receus des Juifs; c'est à dire, les Livres » des Rois, les Paralipomenes, Esther, » & les autres; *& alii omnes Hebraïcè leguntur, velut etiam apud Judæos.* A quoi si nous ajoûtons encore avec le même Pere, que les Juifs avoient une haine mortelle contre ces Nazaréens qu'ils ne pouvoient souffrir à cause qu'étant Juifs comme eux de nation ils croyoient pourtant en JESUS-CHRIST; nous en tirerons un argument invincible contre les opinions mal fondées du Restaurateur des tems, & nous serons convaincus; 1°. Que les Juifs ennemis du nom Chrêtien n'ont jamais été *les seuls dépositaires des Livres Hebreux*. 2°. Qu'il leur étoit impossi-

Epiph. l. 1. cont. hær. hær. 29.

Antiquit. des tems Pag. 23 & 24.

ble

ble de les corrompre quand même ils auroient *eu envie de le faire*. 3°. Que les Juifs n'étoient pas *les seuls qui entendissent la Langue de leurs Peres dans les premiers tems de l'Eglise.* 4°. Que les Chrêtiens *ne s'attachoient point uniquement aux Versions de l'Eglise*; puisqu'un tres-grand nombre de Juifs convertis à la Religion Chrêtienne, *ont soûtenu leur Foi, & reglé leurs mœurs* sur les Livres Hebreux. 5°. Que par consequent tout ce que le Restaurateur des Siecles a pû dire dans son invective contre le Texte Hebreu, est une pure imagination de cét Auteur.

Si l'on veut donc parler des Livres Hebreux selon la pure verité, il faut dire que les premiers Chrêtiens conserverent avec grand soin ces Ecritures à la posterité ; qu'ils les mirent dans plusieurs Bibliotheques des Eglises Chrêtiennes; qu'il y a eû de tout tems des fideles, ou des Juifs convertis qui ont été sçavans dans la Langue de leurs Peres ; & qui pouvoient s'élever contre les ennemis de JESUS-CHRIST, s'ils avoient re-

connu de la perfidie & de la mauvaise foi dans ces incredules en ce qui regarde les Livres Hebreux. On doit dire en un mot que ce seroit une pensée ridicule de s'imaginer que les Juifs ont abandonné le soin des Livres Sacrez d'abord qu'ils ont commencé de connoître Jesus-Christ, & que les Eglises ont ouvert leurs Bibliotheques à leurs ennemis, quand ils se sont présentez pour corrompre & falsifier les Livres Hebreux. Que les Juifs ayent donc eû envie de corrompre les Livres Hebreux, où qu'ils ne l'ayent pas euë; il est constant qu'ils n'ont jamais pû executer ce dessein, puisqu'ils n'ont jamais été les maîtres de ce qui étoit entre les mains des Chrêtiens, & des Sectaires Nazaréens, contre lesquels les Juifs ont vomi tant d'imprecations dans les premiers Siecles.

Ajoûtons encore à ceci que quand on avance que les Livres Hebreux *étoient morts pour les Chrêtiens dans les premiers Siecles*, on ne s'apperçoit point que cette opinion est aussi éloignée de la verité, qu'elle est op-

posée au sentiment des Peres de l'Eglise, qui ont toûjours regardé les Livres des Juifs comme des sources veritables de vie & de lumiere, dont ils faisoient même dépendre la verité & la preuve de nôtre Religion. Les Peres nous apprennent que Dieu par une providence particuliere pour son Eglise n'avoit pas voulu permettre que la nation Juive fût détruite dans le monde, afin que les Chrêtiens eussent toûjours dans les Juifs des témoins vivans & des témoins irreprochables de leur Foi & de la Religion qu'ils avoient embrassée. Ces Saints Docteurs regardoient les Livres Hebreux entre les mains des Juifs, non pas *comme des Livres morts pour les Chrêtiens*, mais comme le Testament de leur Pere Celeste, dont ils étoient les heritiers en Jesus-Christ. Ils prétendoient que les Juifs n'étoient plus que les dépositaires, & les gardiens de leurs Chartes, & que si Dieu les avoit dispersez par toute la Terre, c'étoit afin qu'ils portassent par tout ces actes autentiques, & qu'ils fussent toû-

jours prêts à les produire pour rendre témoignage à la Religion Chrêtienne. En effet quand les Payens ont douté de la verité de l'Evangile, & qu'ils ont crû que ce que les Chrêtiens soûtenoient pouvoient être des fables qu'ils avoient eux-mêmes inventées, les nôtres ont eu recours aux Livres des Juifs, & ils y ont toûjours renvoyé les gentils, comme à la preuve la moins suspecte de nôtre Religion.

Saint Justin dans le premier discours où il exhorte les Gentils à embrasser la Religion Chrêtienne s'établit si fort sur ce principe, qu'il ne fait pas difficulté d'assurer, que les Livres que les Juifs ont toûjours conservez appartiennent en propre aux Chrêtiens & qu'on garde dans les Synagogues les monuments precieux de nôtre Religion. C'est par un soin particulier
Just. orat. 1. ad Græc. » que Dieu a de nous, dit cet illustre » Martyr, qu'on garde encore aujourd'hui parmi les Juifs les memoires de » nôtre culte & de nôtre Religion : car » pour empêcher ceux qui cherchent » par tout des sujets de calomnie con- » tre les Chrêtiens, de nous accuser

que nous ne produiſons que des actes « faux & ſuppoſez, nous n'alleguons « point d'autres Livres que ceux qu'on « trouve dans les Synagogues, afin que « par là il paroiſſe manifeſtement que « la cauſe que nous ſoûtenons eſt au- « toriſée par le témoignage de ces « Saints hommes qui ont écrit pour « nous les Livres Sacrez. Il parle du « même droit que les Chrêtiens ont ſur les Livres des Juifs, lorſqu'il dit à Tryphon : N'avoüez-vous pas Try- « phon que je n'ai rien avancé qui ne « ſoit conſtant ? Vous trouverez toutes « ces choſes marquées dans vos Ecritu- « res ou pour mieux dire dans les nô- « tres, car elles ne vous appartiennent « pas tant qu'à nous, puiſque c'eſt nous « qui ajoûtons foi à ce qu'elles diſent. « *Agnoſcis ne illa Trypho? In veſtris repoſita ſunt Litteris, immò in noſtris potiùs quàm veſtris Litteris, nos enim illis credimus.* Aprés des témoignages auſſi formels & auſſi forts que ceux-ci, comment peut-on ſoûtenir ſi hardiment que les premiers Chrêtiens *étoient perſuadez qu'il ne falloit plus chercher les veritables Ecritures parmi*

Juſt. cont Tryph.

Pag. 14.

ceux qui n'avoient plus le veritable culte? Ne voit-on pas à present qu'il faut rénoncer aux Peres de l'Eglise, si l'on s'arrête au Livre de l'Antiquité des tems? S. Justin nous assure que Dieu a pris un soin particulier de conserver les Livres Hebreux entre les mains des Juifs pour l'avantage de son Eglise. *Nam quòd etiam nunc apud Judæos pietatis nostræ Libri asservantur, divinæ id de nobis opus est providentiæ.* Au contraire le Restaurateur des Siecles prétend que les Livres des Juifs étoient des Livres dont les Chrêtiens *ne se mettoient pas fort en peine dans les premiers Siecles*. Saint Justin soûtient que les Livres Hebreux appartiennent veritablement aux Chrêtiens, & que les Juifs n'en sont que les dépositaires, & le Restaurateur des Siecles soûtient contre l'autorité de S. Justin & des autres Peres, que comme *les Livres Hebreux étoient scellez pour les Juifs, ils étoient morts pour les Chrêtiens.* Enfin les Saints Docteurs nous assurent qu'on a toûjours cherché les veritables Ecritures parmi les Juifs incredules, & qu'on a toûjours renvoïé les Païens

Just. orat. 1. ad Græc.

Pag. 24. & 25.

Pag. 24.

aux Livres des Juifs, comme à des sources de vie & de lumiere ; & l'Auteur de l'Antiquité des tems a osé s'imaginer que les premiers Chrêtiens *étoient persuadez qu'il ne falloit plus chercher les veritables Ecritures parmi ceux qui n'avoient plus le veritable culte.* Pag. 24.

S. Augustin s'est expliqué si nettement sur les avantages que l'Eglise retiroit des Livres des Juifs, qu'on ne sçauroit rien desirer de plus formel que ce qu'il en a dit, pour être convaincu qu'on a toûjours regardé parmi les Chrêtiens les Livres Hebreux *comme des sources de vie & de lumiere.* Et cela est si vrai que le même Pere nous a assurez que ces Livres tout scellez qu'ils étoient pour les Juifs, n'ont pas laissé d'être pour eux une source d'une vie temporelle, à même tems qu'ils étoient des sources de lumiere pour les Chrêtiens. Les Juifs, dit-il, n'ont pas été tellement détruits, que leur Secte ou leur Nation ait été entierement exterminée, ils ont seulement été dispersez par toute la terre, afin que portant avec eux les Livres

Religion de leurs Peres, les Livres Saints eussent peri entre leurs mains, & l'Eglise de JESUS-CHRIST n'auroit plus eu dans ses propres ennemis les témoins de sa Foi ni de sa Religion. *De inimicorum codicibus probetur veritas prophetati Christi.* Enfin si l'on veut être encore plus convaincu par le témoignage de Saint Augustin, on peut voir ses Commentaires sur les Pseaumes, où entre plusieurs passages j'en remarque sur tout un qui décide pour jamais nôtre Question en faveur des Livres Hebreux. Voici donc ce que ce Saint Docteur nous apprend, lorsqu'il explique le Pseaume quarantiéme. C'est à present, dit-« il, que nous voyons l'accomplisse-« ment de la Prophetie, qui porte que « l'Aîné seroit un jour l'esclave de son « Cadet. Mes Freres vous voyez que « les Juifs sont nos serviteurs & nos « esclaves, puisqu'ils font à nôtre égard « l'office de ceux qui portent les Livres « des enfans de qualité allant aux lieux « des exercices. Remarquez donc que « ce n'est pas sans raison que je dis que « les Juifs sont nos serviteurs . . . . . «

Aug. l. 1. de Conf. Evang. c. 14.

» quand nous disputons avec les Païens,
« & que nous leur montrons qu'il n'ar-
» rive presentement dans l'Eglise de JE-
» SUS-CHRIST que ce qui avoit été
» prédit depuis long-tems : de peur
» qu'ils ne croyent que nous avons sup-
» posé des prédictions sur des choses
» qui étoient déja passées, & qu'ils ne
» s'imaginent que nous avons forgé
» nous-mêmes les Propheties qui re-
» gardent JESUS-CHRIST, ou
» son Eglise qui est son Corps ; nous
» avons recours aux Livres des Juifs,
» & nous alleguons leurs Ecritures.
» Car les Juifs étant nos ennemis, leur
» témoignage ne sçauroit être suspect,
» ainsi nos adversaires sont convaincus
» par les actes que nos propres enne-
» mis ont entre leurs mains. Dieu a
» donc disposé toutes ces choses pour
» nôtre avantage, & il les regle si bien
» que tout concourt à nôtre salut.
Aug. in Psal. 40. v. 13. *Omnia ergo Dominus distribuit, omnia pro salute nostra ordinavit.* Cette conclusion de Saint Augustin est assurément fort contraire aux principes du Restaurateur des Siecles, car au lieu qu'on suppose dans le Livre de l'An-

tiquité que les Livres Hebreux *étoient morts pour les Chrêtiens*, & qu'ils n'étoient plus pour eux des sources de vie & de lumiere. S. Augustin nous assure au contraire que les Païens ne pouvoient être convaincus de la verité de nôtre Religion que par le moyen des Livres Hebreux. Pour moi je suis persuadé que les premiers Chrêtiens n'eussent jamais renvoyé les Gentils aux Livres des Juifs pour les convertir & gagner à JESUS-CHRIST nôtre vie & nôtre lumiere, s'ils avoient crû que ces Ecritures n'étoient plus que des *Livres morts* : & je ne pense pas qu'on puisse dire avec raison que les Fideles des premiers Siecles *ne se sont pas mis beaucoup en peine* des mêmes Livres dont Dieu a pris un soin particulier pour l'avantage des Eleus, *Omnia ergo pro salute nostra ordinavit*, ou avec Saint Justin, *Divinæ id de nobis opus est providentiæ.*

Nous pouvons ajoûter à toutes ces preuves que les Livres Hebreux n'étoient pas seulement conservez dans les Bibliotheques des Eglises Chrêtiennes, & parmi les Naza-

réens repandus dans toute la basseSy-rie; les Gentils en étoient aussi les dépositaires dans les premiers Siecles de l'Eglise, comme le témoignent les anciens Auteurs, & ceux qui ont écrit quelque chose touchant le Texte Hebreu, ou la Version des Septante.
» On montre encore aujourd'huy dans
» le Temple de Serapis, dit Tertulien,
» les Exemplaires Hebreux de l'Ecritu-
» re Sainte, que Ptolemée avoit mis
» dans sa Bibliotheque. Les Juifs mê-
» mes lisent publiquement ces Livres
» Sacrez, & ils ont la liberté étant
» tributaires de s'assembler ordinaire-
» ment tous les jours de Sabbat pour
» faire cette lecture. Celui qui voudra
» assister à leurs assemblées y trouvera
» Dieu qui parle dans ces Ecritures, &
» s'il tâche d'en bien comprendre le
» sens; il sera contraint de croire ce que
» nous croyons. *Hodiè apud Serapeum Ptolemæi Bibliotheca cum ipsis Hebraïcis Litteris exhibentur. Sed & Judæi palam lectitant; vectigalis libertas vulgo aditur Sabbatis omnibus : qui adierit, inveniet Deum : qui etiam studuerit intelligere, cogetur & credere.* Saint Chrysostome nous assure de même.

Tertul. Apolog. c. 18.

que les Livres Sacrez étoient conservez de son tems dans le Temple de Serapis, où Ptolemée avoit fait mettre la Version Grecque des Septante, qui avoit été faite pour lui, & pour ceux qui n'entendoient pas la Langue des Juifs. *Et in hunc diem usque Librorum Propheticorum interpretatio ibi servatur.* Il me semble que ces deux passages ne peuvent gueres compatir avec les opinions nouvelles du Restaurateur des Siecles : car s'il est vrai que les Livres Hebreux ont été conservez jusqu'au quatriéme Siecle de l'Eglise dans le Temple de Serapis, il est constant aussi que les Juifs n'en *étoient pas presque seuls les dépositaires dans ces premiers tems*, puisque nous voyons que non seulement les Chrêtiens s'en servoient, mais que les Païens mêmes les avoient dans la Bibliotheque du Roi Ptolemée. Il ne falloit donc pas assurer si hardiment que *ces Livres Hebreux étant restez entre les mains des Juifs, ils en ont pû faire tout ce qu'ils ont voulu* ; ni dire avec tant d'assurance que les premiers Chrêtiens *étoient persuadez qu'il*

Chrysost. hom. 14. adv. Judæ. 1.

Pag. 231

Pag. 241

Ibid.

ne falloit plus chercher les veritables Ecritures parmi ceux qui n'avoient plus le veritable culte. Ces paroles sont manifestement opposées au sentiment des Peres & des anciens Auteurs Ecclesiastiques ; & Tertulien qui est un de ces premiers Chrêtiens nous assure lui-même le contraire, lorsqu'il renvoye les Gentils aux Livres Hebreux conservez dans le Temple des Idoles, ou à ceux qui étoient entre les mains des Juifs incredules, ajoûtant que ceux qui voudroient aller entendre la lecture de ces Livres dans les Synagogues y trouveroient Dieu, & que ceux qui s'étudieroient à penetrer les veritez qu'ils contiennent, seroient obligez de croire & de se faire Chrêtiens. *Qui adierit inveniet Deum : qui etiam studuerit intelligere, cogetur & credere.* Cet ancien Docteur n'eût jamais avancé si positivement toutes ces choses s'il n'avoit été persuadé que les Livres Hebreux étoient encore *des sources de vie & de lumiere.* Et s'il n'avoit été convaincu qu'il *faloit toûjours chercher les veritables Ecritures parmi les*

Juifs, quoiqu'ils n'eussent plus *le veritable culte.*, comment pouvoit-il s'appuyer dans la défense de la Religion Chrêtienne sur le témoignage de ces Ecritures, & assurer les Gentils qu'ils trouveroient Dieu, & qu'ils croiroient en JESUS-CHRIST, s'ils alloient entendre la lecture des Livres Hebreux dans les Synagogues? Des Livres qui nous font trouver Dieu sont assurément de veritables sources de vie, & s'ils peuvent servir à nous faire trouver JESUS-CHRIST nôtre vie & nôtre veritable lumiere, il est évident & aussi clair que le jour, que ces Livres quelque *scellez qu'ils soient pour les Juifs*, ne sçauroient être *morts pour les Chrêtiens.*

Les soins que les plus grands hommes de l'Eglise ont pris aussi pour la conservation des Livres Hebreux, prouvent encore manifestement que les Chrêtiens ne les ont jamais regardez avec mépris ou avec indifference; & si les Peres de l'Eglise ont consulté les Juifs sur les difficultez de l'Ecriture Sainte, ce n'est que parce qu'ils

étoient persuadez que les Livres que Dieu a mis entre leurs mains sont de veritables sources de lumiere, & qu'il faut y avoir recours quand on veut penetrer dans la connoissance de nos mysteres. Je ne puis me souvenir du grand & celebre Ouvrage d'Origene, je veux dire de ses *Exaples*, sans être surpris qu'on ait osé avancer que les Chrétiens des premiers Siecles
Pag. 14 *étoient persuadez, qu'il ne falloit plus chercher les veritables Ecritures, parmi ceux qui n'avoient plus le veritable culte*. Si cela étoit veritable, Origene auroit entrepris un Ouvrage tout-à-fait inutile, & il se seroit accablé sans aucun besoin d'un travail incroiable, lorsqu'il fit un corps de Bible du Texte Hebreu avec les Versions Grecques. Ce grand homme ne se fut jamais appliqué avec tant de soin à apprendre la Langue Hebraïque, & il n'eût point acheté si cher les Livres des Juifs, s'il n'avoit été persuadé que le Texte Hebreu étoit le veritable Original des Ecritures. Et s'il avoit crû qu'il falloit *s'atta-*
Ibid. *cher uniquement aux Versions approuvées*

vées de l'Eglise, & soûtenir sa foi par elles seules, ainsi que le prétend le Restaurateur des Siecles : N'étoit-ce pas une folie de donner d'autres Ecritures aux Eglises que la seule Version des Septante approuvée de tous les Chrêtiens, & de perdre sa peine & tous ses soins à décrire inutilement lettre par lettre, & mot pour mot le Texte Hebreu en deux colomnes differentes, comme Origene a fait dans ses Exaples ? *Au' quæ fuit stultitia*, dit fort bien Saint Jerôme en parlant d'Origene & d'Eusebe, *postquam vera dixerint, proferre quæ falsa sunt ?* Hieronym. Præf. in Josuë.
Toutes les Eglises ont admiré le travail d'Origene, & l'ont regardé comme un des plus grands services qu'il pouvoit rendre au Public, *Origenem mirantur*, & on veut nous faire accroire aujourd'hui que les Chrêtiens de ce tems-là *ne se mettoient pas fort en peine* des Livres Hebreux, parce qu'ils *étoient persuadez qu'il ne falloit plus chercher les veritables Ecritures parmi ceux qui n'avoient plus le veritable culte.* Ibid. Pag. 24.

Saint Jerôme qui est assurement

l'Origene des Latins, auroit aussi fort mal employé son tems, ses veilles, & son argent, s'il n'avoit travaillé que pour avoir la connoissance de quelques *Livres morts*, de quelques *Livres negligez* de tous les Chrêtiens, & des Livres en un mot qui n'étoient plus regardez dans l'Eglise de Jesus-Christ comme *de veritables Ecritures*? Et ce qu'il y a encore de plus fâcheux dans les consequences qu'on peut tirer des principes du Livre de l'Antiquité rétablie, c'est que S. Jérôme, suivant ces suppositions, devroit être tenu pour un veritable fauteur du Judaïsme, & pour un seducteur de toutes les Eglises d'Occident : car aprés tout c'est une veritable Seduction dans l'Eglise, que de lui faire quitter *une source de vie & de lumiere*, une Version qui est *le seul soûtien de la foi, & l'unique regle des mœurs*, pour ne s'attacher plus qu'à une nouvelle Traduction faite sur des Livres Hebreux *morts pour les Chrêtiens*, abandonnez *en-*
Pag. 18. *tre les mains des Juifs*, tout *corrompus non seulement en ce qui regarde les*

tems, mais encore en d'autres endroits, & faite enfin sur des Originaux qui n'étoient plus du tems de S. Jerôme *les veritables Ecritures.* Il eût été à soûhaiter que le sçavant Auteur de l'Antiquité des tems eût préveu toutes ces consequences avant que d'entreprendre son Invective contre les Livres Hebreux, mais puisqu'il s'est laissé entraîner par Vossius dans cette erreur, & qu'il a déja fait d'aussi méchantes suppositions que lui touchant le Texte Hebreu, nous esperons au moins qu'il se repentira d'avoir préféré les sentimens d'un Protestant à ceux de toutes les Eglises d'Occident, & de n'avoir pas eu quelque peine & quelque confusion de faire une chose dont Saint Jérôme témoigne qu'il rougissoit pour ceux de son tems, qui se laissoient aller à faire de semblables accusations. « J'ai honte, dit ce sçavant Pére, des contestations de ceux d'entre nous, qui parlent mal de la pureté & de la verité du Texte Hebreu. *Pudet me contentionis nostrorum, qui Hebraïcam arguunt veritatem.* J'en ai honte aussi

Hieron. in cap. 17. Hierem.

pour le Restaurateur des Siecles qui ne sçauroit invectiver contre les Livres Hebreux, sans accuser en même tems l'Eglise Latine d'avoir receu & declaré autentique une Version de la Bible, qui a été faite, selon lui, sur des Originaux qui *n'étoient plus des sources de vie & de lumiere*, mais *des Livres morts pour les Chrêtiens.*

Les Peres de l'Eglise avoient bien d'autres sentimens à l'égard des Livres Hebreux, & bien loin qu'ils ayent jamais crû, *qu'il ne faloit plus chercher les veritables Ecritures parmi ceux qui n'avoient plus le veritable culte*, ils sont toûjours allé puiser dans ces sources le veritable sens de la parole de Dieu, & la parfaite intelligence des Mysteres de Jesus-Christ; & ceux qui n'ont pas été capables d'y avoir recours eux-mêmes, ou qui ont negligé de consulter les Juifs sur les difficultez de la Sainte Ecriture, n'ont pû marcher si seurement dans la lecture des Livres Saints. Témoin ce sçavant & sage Pere Grec, dont parle Saint Jerôme, qui faute d'avoir consulté les Livres

Hebreux ſur quelque paſſage de l'Ecriture fort difficile, tomba en autant d'erreurs qu'il avoit d'Interpretes differens ſur cette matiere. *Quod etiam ſapientiſſimo cuidam nuper apud Græcos accidit, ut interdum Scripturæ ſenſum relinquens, uniuſcujuſque Interpretis ſequeretur errorem.* Voilà les beveuës que faiſoient anciennement ceux qui ſe contentoient de lire les Verſions approuvées de l'Egliſe. Au contraire ceux qui conſultoient les Livres Hebreux, parloient avec beaucoup d'aſſurance, & ne ſe trompoient gueres quand ils étoient informez de ce qui eſt écrit dans ces Originaux. « Origene, Clement, Euſebe, & plu- « ſieurs autres, dit S. Jerôme, quand ils « expliquent quelque paſſage de l'E- « criture Sainte pour donner un plus « grand poids à ce qu'ils avancent, ont « accoûtumé de parler de la ſorte : Un « Hebreu me diſoit : ou, j'ai appris « d'un Hebreu : ou, les Hebreux ſont « dans ce ſentiment, &c. Qu'avoient à « faire ces grands hommes, & ces Peres de l'Egliſe d'aller conſulter les Rabins de leurs tems, ſi les Livres

Hieronym. Præf. in Eſdram & Nehemiam

Hieron. l. 1. Apol. adv. Ruff.

Hebreux *étoient des Livres morts pour les Chrêtiens* ? Et s'ils étoient eux-mêmes persuadez qu'il ne faloit plus chercher *les veritables Ecritures* parmi les Juifs, comme le Restaurateur de l'Antiquité des tems l'ose bien assurer, il faut avoüer qu'ils étoient bien peu sages d'appuyer leurs propres interpretations de la Bible, ou leurs explications de l'Ecriture par le sentiment des mêmes Juifs. Disons donc, pour ne pas accuser les plus grands Docteurs, les Peres & toutes les Eglises même d'Occident d'une trop grande imprudence, qu'on a toûjours regardé parmi les Chrêtiens les Livres Hebreux comme *des sources de vie & de lumiere*; & qu'encore qu'ils soient scellez pour les Juifs, qui n'en sont que les dépositaires, ils sont ouverts, & sont des sources de lumiere pour les Chrêtiens, depuis que nous ne sommes plus des étrangers à l'égard des Alliances divines; mais que
Eph. 2. 20. nous sommes édifiez au contraire sur le fondement des Apôtres & des Prophetes. C'est un Mystere qui ne devroit pas être inconnu au Restaura-

teur des Siecles, puisque les Prophetes en ont parlé, & que S. Augustin nous l'a fait remarquer en plusieurs endroits de ses Ouvrages, sur tout dans son Traité *de la foi des choses invisibles*, & dans le XIX. Chap. du dix-septiéme Livre de la Cité de Dieu, où il dit, que ce n'est pas une grande merveille que les Livres Hebreux soient scellez pour les Juifs, pendant que les Chrêtiens en découvrent les sens les plus cachez, à cause qu'il étoit prédit que Dieu par un juste jugement aveugleroit les uns, & éclaireroit les autres par un grand effet de sa misericorde. Nous ne devons donc pas nous étonner si ceux qui sont aveuglez ne voyent pas les choses les plus manifestes. *Quid ergo mirum, si hæc manifesta non vident, quorum oculi sunt obscurati, ne videant?* Mais nous devons être fort surpris qu'un sçavant Auteur de ce Siecle ne voye point lui-même dans les Ouvrages des Peres tant de choses manifestement contraires à ses opinions.

cap. 6.

Aug. l. 17. civ. c. 19.

§. IV.

Les Peres de l'Eglise n'accusent point les Juifs d'avoir corrompu le Texte Hebreu.

IL ne s'agit plus ici de réfuter des suppositions en l'air, & des opinions qui n'ont aucun fondement; mais il s'agit d'examiner si les Peres de l'Eglise ont accusé les Juifs d'avoir corrompu par malice le Texte Hebreu, & s'il est vrai que Saint *Justin* Martyr, Saint *Irenée*, *Tertullien*,
pag. 25. *Origene*, Saint *Chrysostome*, *Julien* Archevêque de Tolede, *Euthimius*, & quelques autres ayent été de ce sentiment, comme le Restaurateur des Siecles le croit sans aucun doute, & se flate de l'avoir montré en citant seulement en gros les Ouvrages des Peres sans en rapporter les passages, qui seuls pourroient justifier ce qu'il avance dans une matiere de fait. Il faut donc pour l'éclaircissement de la verité supléer à des obmissions qui nous menent à l'erreur,

teur, & qui peut-être ont déja fait accroire à quelqu'un que le Restaurateur des Siecles peut compter pour lui bien des Peres dans ce qu'il appelle *Grand Problême*, quoique dans le fonds ils n'ayent jamais été de son sentiment. Je ne veux point qu'on s'en rapporte à ce que je dis, mais je prie seulement les Lecteurs attentifs de juger eux-mêmes, si l'on a eû raison de citer S. Justin & les autres Peres, quand on a prétendu prouver sur leur témoignage, que *les Juifs ont alteré par malice le Texte Hebreu.* Et pour suivre pas à pas le Restaurateur des Siecles dans ses citations, je commence par le Dialogue de Saint *Justin* contre Tryphon, où il dit que ce Pere accuse les Juifs en disputant contr'eux d'avoir corrompu par malice l'Original des Ecritures. A la verité Saint Justin reproche souvent aux Juifs, que leurs Docteurs ont alteré plusieurs endroits de l'Ecriture, mais il s'est expliqué si nettement dans cet entretien qu'il eut avec le Juif Tryphon, que nous n'avons plus besoin que de rapporter les paroles de

Pag. 25.

ce glorieux Martyr, pour être convaincus qu'il n'a jamais accusé les Docteurs Juifs d'avoir falsifié le Texte Hebreu en lui-même, & que tous les reproches qu'il leur fait ne regardent que la Version des Septante, que les Juifs avoient alterée, ou quelques fausses interpretations de l'Ecriture dont ils se servoient pour en détourner le sens naturel. Quand S. Justin prouve contre les Juifs par une infinité de passages du vieux Testament, que JESUS-CHRIST est le veritable Messie, & que le Messie devoit naître d'une Vierge : Voici comme il parle touchant les alterations que les Juifs avoient faites dans les Livres » Saints. Pour moi, dit-il, à Tryphon, » je ne croi nullement vos Docteurs, » qui s'ingerent de faire des Tradu» ctions de l'Ecriture, ne voulant pas » avoüer que la Version des Septante, » qui a été faite chez Ptolemée Roi » d'Egypte, soit une bonne & fidelle » Traduction. Deplus je vous aver» tis que ces mêmes Docteurs ont » ôté de la Version des anciens Inter» pretes que Ptolemée fit venir en Egy-

Multos &, integros locos ex translatione eorum sustulerint.

pte, un tres-grand nombre de passa- « &c. Just. Dialog.
ges tout entiers, où il y avoit des « contr.
prédictions qui marquoient claire- « Thyph.
ment que le Messie seroit Dieu & «
homme tout ensemble, & qu'il seroit «
un jour attaché à une Croix sur la- «
quelle il devoit mourir. Faisant en- «
suite connoître aux Juifs qu'il ne veut combatre leurs erreurs que par les endroits de l'Ecriture qu'ils ont conservez, sans tirer avantage des passages que les Docteurs en avoient rétranchez depuis peu de tems, il leur dit qu'ils avoüent eux mêmes que tout ce qu'il venoit de citer se trouvoit dans leurs Ecritures, excepté qu'ils prétendoient qu'on deût lire dans Isaïe *Voilà qu'une jeune femme* Isaïe. 7. 14. *concevra*; & non pas comme les Septante ont traduit: *Voilà qu'une Vierge concevra.* Toute la contestation des Juifs avec les Chrêtiens ne consistoit donc que dans la maniere de traduire le mot Hebreu *Haalma*, les uns prétendant qu'il peut signifier *une jeune femme*, ou *une jeune mariée*, & les autres soûtenant qu'il ne peut marquer *qu'une Vierge tres-pure*. Cette

Prophetie que les Juifs disoient avoir été accomplie dans la personne d'Ezechias, ne pouvant convenir à personne qu'à JESUS-CHRIST, Saint Justin s'engage de leur montrer évidemment qu'il étoit impossible de l'attribuer à un autre qu'à nôtre Sauveur, & qu'Isaïe n'a jamais eu dans l'esprit la naissance d'Ezechias lors qu'il a prédit qu'une Vierge enfanteroit, puisque ce Roi est né d'une femme à la maniere ordinaire de tous les autres hommes. Mais Tryphon arrête ici Saint Justin, & le prie de lui marquer en détail les endroits que les Docteurs Juifs avoient rétranchez des Ecritures ; à quoi le Martyr s'accordant, il rapporte d'abord un passage d'Esdras, deux endroits du Prophete Jeremie, & un autre du Pseaume 95. d'où il croit que les Juifs ont retranché ces deux mots, *à ligno* : puis il ajoûte, que ce que les Juifs avoient ôté au Prophete Jeremie étoit encore dans quelques vieux Exemplaires qu'on conservoit dans les Synagogues, & qu'il n'y avoit que fort peu de tems que les Docteurs

Juifs avoient retranché tous ces endroits de l'Ecriture. περὶ γὰρ ὀλίγυ χρόνυ ταῦτα ἐξέκοψαν. Un peu plus bas il revient aux mêmes reproches, & leur dit encore ceci : Pour vous « vous êtes si hardis que d'oser corrom- « pre & falsifier par tout la Traduction « de vos Anciens, que Ptolemée Roi « d'Egypte fit venir chez lui : & vous « prétendez qu'il n'y a pas dans l'Ecri- « ture comme ils ont traduit, mais « comme vous dites : Voici qu'une jeu- « ne mariée concevra. *Vos autem in his* « *quoque adulterare translationem seniorum vestrorum, qui apud regem Ægypti Ptolemæum fuere, audetis : allegantes non habere Scripturam sicut illi verterunt, sed ecce juvencula in utero concipiet.* Just, ibid. Enfin ce grand Défenseur de la Religion Chrêtienne contre les Juifs les accuse d'avoir ôté de l'Ecriture l'Histoire de la mort d'Isaïe, qu'ils avoient scié par le milieu avec une scie de bois ; & il assure que si les Docteurs Juifs avoient prévû les grands avantages que les Chrêtiens devoient tirer de leurs propres Ecritures, ils n'eussent jamais manqué

d'en retrancher tous les endroits qui nous fournissent de tres-puissantes armes pour les combattre : *Quæ si*
Ibid. *intellixissent magistri vestri, credite illos eaex puncturos fuisse.* Voilà tous les reproches que j'ai pû trouver dans le Dialogue de Saint Justin contre Tryphon, touchant les alterations de l'Ecriture : s'il y en a quelques autres où les Juifs soient accusez d'avoir alteré le Texte Hebreu, je m'étonne fort qu'aucun des Partisans de la Version des Septante ne les ait encore produits & qu'ils se soient tous contentez jusques ici de citer en gros cet excellent discours de Saint Justin, ou l'on peut remarquer tant d'endroits qui détruisent en même tems & leurs opinions & leurs citations, puisqu'il est tres-assuré que ce Pere n'y a jamais accusé les Juifs d'avoir falsifié l'Original Hebreu de l'Ancien Testament ; mais seulement d'avoir corrompu la Version des Septante, d'en avoir ôté quelques Propheties qui regardoient Jesus-Christ ; & enfin d'avoir osé entreprendre de faire de nouvelles Tra-

ductions en condamnant celle des Septante, qui ne devoit pas leur être suspecte, ayant été faite par des hommes fort sages de leur Nation. C'est tout ce qu'on peut recueillir des accusations de S. Justin contre les Juifs, & comme ces reproches ne regardent aucunement le point de nôtre dispute, nous sommes obligez d'avertir le Restaurateur des Siecles qu'il s'est beaucoup trompé, en copiant les objections de Vossius; & de lui conseiller aussi de ne plus se laisser conduire à des aveugles, mais d'aller lui-même aux sources pour examiner à fond les choses, & ne rien dire à l'avenir qui ne prouve directement ce qu'il a une fois avancé.

Saint Irenée a été dans le même sentiment, & il a parlé de la même maniere que Saint Justin, lorsqu'il a fait des reproches aux Juifs touchant les alterations de l'Ecriture. Il suffit de lire le seul Titre du Chapitre qu'on a cité dans le Livre de l'Antiquité des tems; pour être assuré que le Restaurateur des Siecles n'a pas raison de compter ce Pere parmi ceux

qui accusent les Juifs d'avoir falsifié le Texte Hebreu. Et afin que tout le monde soit convaincu que je parle selon la pure verité ; voici tout le contenu du Chapitre 24. du 3. Livre de Saint Irenée contre les Heresies.

» Preuve manifeste qu'il faut
» lire, Voilà qu'une Vierge
» concevra, & non pas, Voilà
» qu'une jeune femme conce-
» vra, comme quelques Inter-
» pretes ont traduit. *Chap.* 24.

» IL n'y a donc point de verité dans
» la Version de ceux qui ont osé tra-
» duire l'Ecriture de cette sorte. Une
» jeune femme concevra & enfantera,
» comme a fait Theodotion qui étoit
» d'Ephese, & Aquila qui étoit du
» Pont, l'un & l'autre Proselytes ; que
» les Ebionites ont suivi lorsqu'ils ont
» dit que Joseph étoit le veritable Pere
» de JESUS-CHRIST, pour affoiblir
» & détruire autant qu'ils peuvent la
» verité des œuvres merveilleuses de
» Dieu, & rendre inutiles les témoi-

gnages de ses Prophetes. Or ces cho- «
ses ont été prédites avant que les «
Juifs fussent transportez en Babylo- «
ne; c'est-à-dire avant l'établissement «
de l'Empire des Perses & des Medes; «
& la Traduction Grecque de ces Pro- «
pheties fut faite par des Juifs long- «
tems avant la venuë de nôtre Sei- «
gneur, ainsi on ne peut avoir le «
moindre soupçon qu'ils ayent eu des- «
sein de nous favoriser en traduisant «
les Ecritures. Mais si les Juifs avoient «
prevû qu'il y auroit un jour des Chrê- «
tiens dans le monde, & que nous nous «
servirions si avantageusement de ces «
mémes Ecritures, ils n'eussent point «
fait difficulté de les brûler, à cause «
qu'elles montrent clairement que les «
Nations participent à la vie, & qu'au «
contraire ceux qui se glorifient d'être «
de la Maison de Jacob & le Peuple «
d'Israël sont privez de l'heritage & «
de la grace de Dieu. «

Il faut avoir, ce me semble, une penetration d'esprit fort extraordinaire pour trouver dans ces paroles, que Saint Irenée accuse les Juifs d'a-

voir falſifié le Texte Hebreu. Pour moi qui n'ai pas l'eſprit ſi ſubtil, je me contente d'y voir le ſens naturel des Mots, & d'apprendre de cet endroit de Saint Irenée, que ſi les Juifs ont corrompu l'Ecriture, ce n'a été que par des fauſſes interpretations, & non pas par aucune alteration qu'ils ayent faite dans le Texte Hebreu.

L'endroit qu'on allegue de Tertulien ne fait rien du tout à la Queſtion que nous traitons, où il s'agit préciſement de la corruption du Texte Hebreu, qui eſt encore aujourd'hui entre les mains des Juifs & des Chrêtiens, & non pas de quelques Livres entiers que les Juifs dans les premiers Siecles de l'Egliſe, ou même auparavant, n'ont pas voulu recevoir parmi les Ecritures Canoniques. Enoch, dit Tertulien, ayant parlé de nôtre Seigneur dans ce même Livre, nous ne devons aucunement rejetter ce qui nous eſt favorable: d'ailleurs nous liſons que Dieu inſpire toutes les Ecritures qui peuvent nous édifier. On peut croire que

les Juifs ont rejetté cette Ecriture, «
comme presque toutes les autres où «
il est parlé de JESUS-CHRIST. «
Et il ne faut pas s'étonner que ceux «
qui devoient le rejetter lorsqu'il leur «
parleroit lui-même, n'ayent pas vou- «
lu recevoir quelques Ecritures qui «
parloient de lui. *Sed cum Enoch eadem Scriptura de Domino prædicarit, à nobis quidem nihil omnino rejiciendum est, quod pertinet ad nos : & legimus* omnem Scripturam ædificationi habilem, divinitus inspirari : *à Judæis potest jam videri propterea rejecta, sicut & cætera ferè quæ Christum sonant. Nec utique mirum hoc, si Scripturas aliquas non receperunt de eo locutas, quem & ipsum coram loquentem non erant recepturi.* Nous ne disputons point à present si le Livre d'Enoch, qui couroit du tems de Tertullien, devoit être receu parmi les Livres Canoniques ; il n'est pas question non plus de certains Livres entiers supprimez par les Juifs des premiers Siecles de l'Eglise ; le point de la difficulté consiste à sçavoir si Tertullien accuse les Juifs dans cet en-

Tertull. de cultu fem. cap. 3.

2. Tim. 3. 16.

droit que je viens de rapporter, d'avoir alteré & corrompu plusieurs passages dans les Livres Hebreux d'aujourd'hui. Je ne croi pas que personne osât le soûtenir, à moins de vouloir dire que le Livre d'Enoch étoit une partie du Texte Hebreu, où que ceux qui l'ont rejetté comme un Ouvrage supposé, ont corrompu dans les Livres Hebreux la Chronologie des premiers Patriarches. Disons donc que ceux qui comptent Tertullien parmi les anciens Auteurs qui ont accusé les Juifs d'avoir corrompu les Livres Hebreux, se sont beaucoup mécomptez, & qu'ils doivent chercher d'autres autoritez, s'ils veulent nous faire croire que ce qu'ils ont avancé jusques ici peut avoir quelque fondement.

A l'égard d'Origene il est vrai que ce sçavant homme dans l'Homelie 12. qu'il a faite sur le Prophete Jeremie, accuse les Juifs d'avoir corrompu quelques Exemplaires de l'Ecriture, & d'y avoir changé un mot qui donnoit une idée desavantageuse

de leur Nation. Parce qu'à peine, dit Origne, on trouve quelqu'un qui « s'accuse lui-même, & qui veüille « avoüer ses crimes, les Juifs qui ont « falsifié quelques Exemplaires, ont « aussi changé pour cette raison quel- « que chose en cet endroit, & y ont « mis ces mots, leur peché, au lieu de « ceux-ci, le peché de Juda. *Quoniam* « *difficile est aliquem se malum confiteri,* « *ideo Judæi qui Exemplaria nonnulla falsarunt, etiam in hoc loco pro peccato Juda, peccatū eorum posuerunt.* Si l'on se cōtente de jetter seulement les yeux sur ce passage sans y faire reflexion, on croira d'abord avec le Restaurateur des Siecles qu'Origene y accuse les Juifs d'avoir corrompu le Texte de l'Ecriture dans Jeremie : mais si l'on veut examiner à fond les choses, & voir ce qui précede & ce qui suit dans l'explication de ce Pere, on demeurera persuadé du contraire, & on sera obligé d'avoüer que l'Auteur de l'Antiquité rétablie n'a pas raison d'assurer que *nul d'entre les Peres n'a parlé contre les Juifs plus fortement*

Orig. hom. 12. in Jere.

Pag. 27.

qu'Origene, & que *nul n'a été plus convaincu de leur malice & de leur infidelité.* On doit donc remarquer avant toutes choses qu'Origene ne peut pas accuser ici les Juifs d'avoir corrompu & alteré le Texte Hebreu, en changeant un mot dans Jeremie, & en mettant *eorum* pour *Juda*, puisqu'il n'y a jamais eu autrement que *Juda* dans le Texte Hebreu, où nous lisons encore aujourd'hui aprés Origene & aprés S. Jerôme *Hhattath Jehuda* peccatum Juda, & non pas, *Hhattatham*, ou *Chattatham*, peccatum eorum. Ce n'est donc point du Texte Hebreu qu'Origene parle en ce lieu, mais de quelques Versions Grecques où les Juifs avoient fait ce changement, ainsi qu'on doit l'inferer des propres termes d'Origene, qui nous apprend lui-même qu'il avoit trouvé cette Prédiction de Jeremie dans les Versions faites sur le Texte Hebreu, & qu'elle n'étoit pas dans les Septante. Aprés ceci, dit-il,
» suit une autre Prophetie que les Se-
» ptante ont obmise, sans que j'en sça-
» che la raison, & qui se trouve pour-

tant dans les autres Traductions qui « sont conformes au Texte Hebreu, « laquelle contient des choses impor- « tantes & si utiles, qu'elle peut détour- « ner du vice ceux qui la lisent avec « attention. Voici donc ce qui suit : « Le peché de Juda est écrit avec un « poinçon de fer, & gravé sur leurs « cœurs avec la pointe du diamant. « Comme il est difficile de trouver « quelqu'un qui veuille avoüer ses cri- « mes, les Juifs qui ont corrompu quel- « ques Exemplaires, pour n'être pas « obligez de reconnoître leurs pechez, « ont aussi mis en cet endroit un mot « pour un autre, leur peché, au lieu « de mettre le peché de Juda. *Deinde* « *alia sequitur Prophetia, quam nescio* Orig. hom. *quare apud Septuaginta non invenien-* 12. in Jere, *tes : in cæteris editionibus quæ cum Hebræo consentiunt sermone, reperimus : quæ plena est necessariis rebus, & tam utilibus, ut possit si animus fuerit attentus, à vitiis revocare Lectorem. Sic autem sequitur.* Peccatum Juda conscriptum est in stilo ferreo, in ungue adamantino, sculptum super pectus cordis eorum. *Quoniam difficile est*

aliquem se malum confiteri, ideo Judaï qui Exemplaria nonrulla falsarunt, etiam in hoc loco pro peccato Juda peccatum eorum posuerunt. J'ai rapporté ce passage tout au long, afin que chacun pût voir & pût être assuré qu'Origene n'y a fait d'autre reproche aux Juifs, sinon d'avoir corrompu quelques Exemplaires Grecs, & d'avoir mis par un motif d'interest & d'orgueil un mot pour un autre dans la Prophetie de Jeremie. Ce n'est donc pas, ce me semble, parler bien *forte-*
Pag 27. *ment contre les Juifs*, ni témoigner être beaucoup *convaincu de leur malice & de leur infidelité*, que de les accuser seulement, comme a fait Origene, d'être tombez dans un défaut, qui n'est que trop ordinaire parmi les hommes, & d'avoir changé par orgueil dans quelques Versions Grecques le mot de *Juda* en celui d'*eorum.* Les Juifs en cela n'ont eu aucun dessein de nuire à personne, mais plûtôt de nous ôter la connoissance des reproches que Dieu leur fait par la bouche de ses Prophetes. Comme donc nous ne disputons point ni tou-
chant

chant la vanité des Juifs, ni touchant leurs interpretations, ou les Versions Grecques de l'Ecriture, mais uniquement sur le Texte Hebreu, ou le mot *Juda* n'a jamais été changé ; il faut necessairement conclure que le Restaurateur des Siecles se trompe par tout, puisque ce passage d'Origene ne fait rien à nôtre question, non plus que les autres endroits des Peres, dont nous avons déja parlé.

Mais que ne pourrois-je pas dire ici contre les Septante, si j'étois de la même humeur que le nouveau Censeur des Livres Hebreux ? Quelque ménagement qu'Origene ait eû pour la Version des Septante, il n'a pû s'empêcher d'en remarquer souvent les defauts, & si par des raisons de prudence il n'a pas osé s'élever contre ces Traducteurs, aussi-bien que contre les Juifs, il n'a pas laissé d'avoüer franchement que les Septante s'étoient donné la liberté de retrancher dans leur Version une infinité de belles choses qui sont dans le Texte Sacré. Sans sortir de l'Homelie 12. sur Jeremie, on y peut remarquer

deux endroits, où ce grand homme leur a fait ce reproche; quoique d'une maniere fort moderée, & sans oser presque se declarer au peuple là-dessus. Expliquant donc la fin du seiziéme Chapitre de Jeremie, il dit ceci. Je ne sçai si ce ne sont point quelques » personnes qui ne comprenoient pas » le sens de l'Ecriture, qui ont ôté de » la Prophetie le mot de *Premierement*, » ou si ce sont les Septante qui se sont » donné cette liberté eux-mêmes, com- » me en beaucoup d'autres choses qu'ils » ont retranchées des Livres Saints. » *Quod ait, primùm, sive non intelligentes quidam quod scriptum est abstulerunt; sive Septuaginta Interpretes sicut & cætera secundum dispensationem suam auferre voluerunt, Dominus viderit.* Il confesse encore plus bas qu'il ne sçait pas non plus la raison que les Septante peuvent avoir euë de retrancher de leur Version une Prophetie que tous les autres Traducteurs qui suivoient le Texte Hebreu ont mise dans les leurs; & qui contient des choses si importantes & si utiles, qu'elle peut détourner du vice ceux

Orig. hom. 12. in Jere.

qui la lisent avec reflexion. *Quæ plena est necessariis rebus, & tam utilibus, ut possit, si animus fuerit attentus, à vitiis revocare Lectorem.* Voilà deux passages dont je pourrois me servir pour montrer au Restaurateur des Siecles qu'Origene a parlé plus fortement contre les Septante, que contre les Juifs : car aprés tout c'est un plus grand reproche d'accuser quelqu'un d'avoir en faisant une Version retranché des choses tres-importantes qui sont dans l'Original, que de l'accuser seulement qu'il a mis un mot pour un autre, traduisant tout le reste fort fidelement. Le motif même que les Juifs ont eû en faisant ce changement ne les rend pas plus blâmables que les Septante, qui ont ôté toute la Prophetie de leur Version; puisque les uns & les autres n'ont fait cela que pour nous ravir la connoissance des reproches que Dieu fait à leur Nation dans cét endroit de Jeremie à cause de leurs crimes énormes, & du grand endurcissement de leurs cœurs. Origene nous a déja declaré que les Juifs qui ont changé le mot Ibid.

de *Juda* en celui d'*eorum*, ne l'ont fait que pour empêcher qu'on ne connnût qu'ils sont si méchants aux yeux de Dieu. *Quoniam difficile est aliquem se malum confiteri, ideo Judai, &c.* Et Saint Jerôme nous assure de son côté que les Septante ont retranché des Propheties toutes entieres d'Isaïe & de Jeremie pour épargner leur Nation; & que s'ils n'ont pas traduit l'endroit dont nous parlons, ce n'a été qu'afin de nous ôter la connoissance des reproches éternels que Dieu y fait à leur malice & à leur obstination dans le peché. » Les Septante, » dit ce Pere, ont aussi retranché de » leur Traduction ces versets, & je » croi que c'est pour la même raison » que je viens de remarquer, c'est-à- » dire, afin qu'on ne sçeut pas que Dieu » a prononcé pour toûjours l'Arrest de » leur condamnation. *Et hæc in Septuaginta non habentur, eadem, ut reor, causâ quam supra diximus, ne scilicet æterna in eos sententia permaneret.* Tout cela nous fait voir manifestement qu'Origene n'a pas parlé plus fortement contre les Juifs que contre

Hieronym. in cap. 17. Hierem.

les Septante ; & que les Peres n'ont pas été moins convaincus *de la malice & de l'infidelité* des derniers, que des premiers, s'il est permis d'appeller *malice & infidelité* avec le Restaurateur des Siecles le changement d'un mot, dans une Version Grecque, ou l'obmission d'une Prophetie entiere dans la Traduction des Septante.

Peut-être qu'on dira que c'est dans l'Epître à J. Africain qu'Origene a parlé contre les Juifs plus fortement que tous les autres Peres, & que c'est là qu'il témoigne être plus convaincu qu'aucun autre *de leur malice & de leur infidelité*. Voyons donc ce qu'Origene peut avoir dit des Juifs à l'occasion de l'Histoire de Susanne, & s'il est vrai qu'il les accuse si fortement dans cet Ouvrage d'avoir corrompu le Texte Hebreu. Je serai obligé de m'étendre un peu dans cette disquisition, tant à cause que cela est necessaire pour l'éclaircissement de la verité, qu'à cause que le Restaurateur des Siecles ne croit pas que nous puissions répondre à cette objection qui lui paroit sans replique.

Pag. 28. *Car enfin*, dit-il en parlant des Juifs, *comment les justifier d'avoir entierement supprimé l'Histoire de Susanne, comme Origene l'a fait voir dans son Epitre à Jules Africain? Dira-t-on que ce sont les Chrêtiens qui l'ont fabriquée, & qu'elle n'a jamais été dans les Livres Hebreux? Et d'où est-ce donc que Theodotion l'a prise? ...... Je ne sçai pas comment l'on peut répondre à cette preuve, pour moi je la crois sans replique.* Cet Auteur prétend donc nous faire dire, ou que Theodotion a pris l'Histoire de Susanne du Texte Hebreu, d'où par consequent les Juifs l'ont retranchée, ou que les Chrêtiens ont fabriqué toute cette Histoire, qui fait une partie du Livre de Daniel. Voilà le neud indissoluble de sa grande difficulté & de sa *preuve sans replique.* Il nous permettra pourtant d'y répondre, & par l'Epitre même à Jules Africain, & par d'autres endroits des Ouvrages d'Origene; car bien loin de croire que ce soit une preuve sans replique; nous sommes au contraire convaincus qu'il n'y a rien de plus foible que

cet argument, pour prouver que les Juifs ont falſifié le Texte Hebreu.

Il me ſemble d'abord que l'Auteur de l'Antiquité rétablie n'a pas lû avec aſſez d'application l'Epitre d'Origene, car s'il avoit fait reflexion & ſur les objections d'Africain, & ſur les réponſes d'Origene, il ſe ſeroit apperceu qu'Origene n'a jamais accuſé les Juifs d'avoir ôté du Texte Hebreu l'Hiſtoire de Suſanne, quand il a répondu à Jules Africain ſur ce qu'il objectoit que cette Hiſtoire étoit un Ouvrage ſuppoſé, & qu'il ne faloit point la recevoir comme Canonique, puiſqu'elle ne ſe trouvoit pas dans l'Hebreu. *Ad hæc omnia accedit*, diſoit Africain, *quod hæc pars .... non inſeritur in Daniele, quem ſuſceperunt Hebræi.* A quoi Origene répond que ce n'eſt pas une bonne raiſon ; parce que ſi cela avoit lieu, il faudroit rejetter une infinité de choſes que les Egliſes ont receuës, qui ſont dans les Septante, & qui ne ſont pas dans le Texte Hebreu ; ce qu'il prouve par beaucoup d'exemples marquant les differences du Texte

Hebreu d'avec la Version Grecque des Septante, dans les Livres de Daniel, d'Esther, de Job & du Pentateuque. Aprés quoi il conclud qu'il n'est pas juste de persuader aux Eglises d'abandonner la Version des Septante, pour s'attacher au Texte Hebreu, & qu'il y auroit de l'imprudence de leur ôter les Exemplaires, dont on s'est servi de tout tems, sous pretexte que les Livres Hebreux sont plus purs, & sans aucun mélange de pieces supposées. Prenez donc garde, » dit Origene à son ami Jules Africain, » que nous agirions peu sagement, si » nous allions entreprendre d'abolir les » Exemplaires de l'Ecriture qui sont » par tout en usage dans les Eglises, & » si nous pretendions obliger les Chrê- » tiens à quitter les Livres Saints dont » ils se servent, pour s'attacher à ceux » des Juifs, comme à ceux qui ne con- » tiennent rien d'alteré ni de supposé. Origene soûtient avec beaucoup de raison qu'il ne faloit pas obliger les Eglises Chrêtiennes à abandonner la Version des Septante pour s'attacher à celles que les Juifs avoient faites

Vide ergo ne imprudentes & inscientes, &c. Orig. Epist. ad Afric.

faites sur le Texte Hebreu, sous pretexte que celles-ci étoient plus pures & plus conformes à l'original : mais on ne voit pas pour cela que ce sçavant homme ait nié à Jules Africain que les Livres Hebreux fussent plus purs & moins alterez que la Version des Septante, il se contente seulement de dire, qu'il ne faut pas aller au delà des bornes que nos Peres nous ont prescrites, & qu'on doit s'en tenir à l'usage receu de tout tems dans les Eglises. S'il avoit été aussi *convaincu de la malice & de l'infidelité des Juifs*, que le Restaurateur des Siecles le prétend, auroit-il manqué de répondre en un mot à l'objection de Jules Africain, que les Juifs avoient corrompu le Texte Hebreu de Daniel, & qu'ils en avoient ôté l'Histoire de Susanne ? Sans doute que s'il l'avoit crû, il auroit ici declaré nettement ce qu'il en pensoit, sans s'arrêter comme il fait sur les differences du Texte Hebreu & de la Version des Septante, & sans employer tout son tems à prouver qu'il faut s'en tenir à l'usage receu des Eglises, bien que Pag. 27.

les Juifs soûtinssent que la Version des Septante étoit toute corrompuë, & que leurs Livres au contraire é-
» toient les veritables Ecritures. C'est,
» dit Origene, ce que j'avois à vous
» faire remarquer pour répondre à ce
» que vous objectez, que l'Histoire de
» Susanne ne se trouve pas dans les
» Livres Hebreux. *Atque hæc quidem dicta sint ad hoc, quod non habeantur apud Hebræos quæ scripta sunt de Susanna.* Voilà tout ce qu'Origene a répondu quand Africain a voulu lui persuader qu'il ne faloit point recevoir l'Histoire de Susanne, à cause qu'elle n'est pas dans le Texte Hebreu. Il étoit donc bien peu convaincu de la malice des Juifs, puisqu'il n'en a pas dit un seul mot dans une si belle occasion, où il étoit même necessaire de le dire, supposé qu'il eût crû veritablement qu'ils ont retranché du Texte Hebreu l'Histoire dont nous parlons.

Orig. Epist. ad Afric.

Que si l'Auteur de l'Antiquité rétablie s'imagine qu'*Origene a poussé la chose fort loin*, lorsqu'il a osé soûtenir que les Juifs *ont retranché de l'Ecriture*

Pag. 18.

l'Histoire de Susanne que les plus sçavans de son tems reconnoissoient pour veritable ; il nous permettra de lui faire remarquer de nouveau qu'Origene ne semble pas être tout-à-fait convaincu de cette suppression, puisqu'il n'en a parlé que par conjecture ; & qu'il se contente de dire qu'il y a quelque apparence que cette Histoire étoit autrefois receuë parmi les Juifs, mais qu'elle a été supprimée dans la suitte par leurs Docteurs, qui cachoient au peuple tout ce qui pouvoit découvrir les violences & les dereglemens de leurs Princes & de leurs Senateurs. Il ne faut pas s'étonner, dit « Origene, que les Traducteurs du « Texte Hebreu de l'Histoire de Susan- « ne, qui étoit autrefois parmi les Li- « vres que les Juifs ont, ce semble, « supprimez, & que les plus doctes & « ceux qui aiment davantage la verité « conservent encore aujourd'hui, se « soient servis des propres termes de « leur Texte ou qu'ils ayent trouvé des « expressions qui répondent aux mots « Hebreux, afin d'imiter en Grec ces « manieres de parler. *Non est ergo mi-* «

Orig. Epist. ad J. Afric. de hist. Susannæ.

rum, quòd quidam interpretati de Susanna Hebraïcum, in arcanis, ἐν ἀποῤῥήτοις, ut videtur, jam olim apud eos habitum, apud doctiores autem & veritatis amantiores conservatum, aut propriè ediderunt dictiones, aut invenerunt quod responderet Hebraïcis denominativis; ut possimus nos Græci quoque illos imitari. Une simple conjecture, une seule vrai-semblance, un ὡς εἰκὸς, ne pousse guere loin les matieres, & assurément Origene auroit employé des termes plus forts & plus decisifs, s'il avoit été plus convaincu qu'aucun autre Pere *de la malice & de la perfidie des Juifs* touchant la corruption du Texte Hebreu. Il est vrai qu'il les accuse quelque fois d'avoir alteré à dessein les actes qui contenoient la mort du Prophete Isaïe, mais il est vrai aussi qu'il ne leur fait ce reproche qu'en doutant, sans oser presque dire qu'ils l'ont fait. Cela, dit-il, est écrit dans un Livre Apocryphe, que les Juifs ont peut être corrompu à dessein par de certains mots ridicules qu'ils y ont ajoûté, afin de rendre tout le Livre suspect.

Pag. 17.

In quodam apocrypho istud habetur, qui fortè studio à Judæis depravatus est, dum voces nonnullas impertinentes scripto illi interseruerunt, ut toti non crederetur. Ibid. Avoüons donc que toutes ces expressions, *peut être*, *ce semble*, *je crois*, ne sont point du stile d'un Auteur qui parle fortement contre les Juifs, & qui est entierement convaincu *de leur malice & de leur infidelité.* Et si l'on veut sçavoir *d'où est ce que Theodotion a pris l'Histoire de Susanne*, Pag. 28. sans être obligé de dire que les Juifs l'ont retranchée du Texte Hebreu, on n'a qu'à bien remarquer tout ce qu'Origene & Saint Jerôme nous ont appris touchant les Livres de Judith & de Tobie : car encore que les Juifs n'ayent jamais receu ces Livres au nombre des Ecritures Canoniques, ils en conservoient pourtant les Originaux parmi les autres Ouvrages apocryphes, ou comme dit S. Jerôme parmi les livres Hagiographes, *Inter Hagiographa.* Il ne faut « pas ignorer, dit Origene, que le « Livre de Tobie, non plus que celui « de Judith ne sont pas receus des Juifs. «

» Ils les conservent seulement parmi » leurs Livres apocryphes écrits en He- » breu; comme nous l'avons appris d'eux-mêmes. *De quo nos oportet scire quod Hebræi Tobia non utuntur, neque Judith. Non enim ea habent nisi in Apocryphis Hebraïcè, ut ab ipsis discentes cognovimus.* Ce que Saint Jerôme nous a fait aussi remarquer dans ses Préfaces sur ces deux Livres, où il dit que les Hebreux rejettent à la verité Tobie & Judith du Canon des Ecritures divines, mais qu'ils les reçoivent parmi les Hagiographes ou Livres Saints. *De Catalogo divinarum Scripturarum secantes, his quæ* (1) *Hagiographa memorant mancipârunt.* L'Auteur de l'Antiquité rétablie peut donc tenir pour tres assuré que Theodotion a pris l'Histoire de Susanne des mêmes Originaux dont Saint Jerôme a pris dans la suite le Livre de Tobie & celui de Judith.

Orig Epist. ad Afric.

Hieronymi Præf. in Tob.

(1) *J'ai lû dans quelques exemplaires manuscrits de Saint Jerôme*, Apocrypha, *ce qui est conforme aux paroles d'Origene.*

Les Juifs conservoient tous ces Livres écrits en langue Caldaïque, qu'Origene appelle Hebraïque à cause que c'étoit la langue des Hebreux depuis leur retour de la Captivité de Babylone. Toutes ces petites observations font voir manifestement que les raisonnemens du Restaurateur des Siecles ne sont pas *des preuves sans replique*, & que quand même nous lui accorderions qu'Origene a été tout-à-fait convaincu que les Juifs ont retranché de la Sainte Ecriture l'Histoire de Susanne, il ne pouroit pas neanmoins soûtenir qu'ils ayent corrompu les Livres Hebreux, puisque l'Histoire de Susanne, que les plus sçavans Juifs ont conservée avec soin, étoit écrite en Chaldéen, aussi bien que les Livres de Judith & de Tobie, que Saint Jerôme traduisit de cette langue en Latin.

Au reste si nous ajoûtons qu'Origene a douté lui-même de l'autorité de l'Histoire de Susanne, & que ni lui ni les plus sçavans Auteurs Ecclesiastiques ne se sont jamais mis en peine de la défendre contre les ob-

jections du Philosophe Porphyre, nous serons convaincus qu'il n'y a rien de plus foible que les preuves sans replique du Restaurateur des tems. Voici donc ce que Saint Jerôme repond à ceuxqui lui réprochoient qu'il avoit aussi retranché de la sainte
» Ecriture l'Histoire de Susanne. J'ad-
» mire, dit-il, certains Accusateurs
» qui se plaignent & qui se fâchent
» contre moi, comme si j'avois retran-
» ché une partie du Livre de Daniel:
» sans prendre garde qu'Origene, Eu-
» sebe, Apollinaire, avec les autres Au-
» teurs Ecclesiastiques & les sçavans
» parmi les Grecs ont tous avoüé que
» ces Chapitres ne se trouvent point
» dans les Livres Hebreux, & qu'ils ne
» se sont pas crûs obligez de prendre
» contre Porphyre la défense de ces
» Histoires, à cause disoient-ils, qu'elles
» n'ont pas la même autorité que la
» Sainte Ecriture. *Et miror quosdam,* Μεμψιμοίρους *indignari mihi quasi ego decurtaverim Librum: cum & Origenes, & Eusebius, & Apolinaris, aliique Ecclesiastici viri, & Doctores Græciæ, has ut dixi visiones non haberi apud*

Hieronym. Præf. Comment. in Danielem.

Hebræos fateantur : nec se debere respondere Porphyrio pro his quæ nullam Scripturæ Sanctæ autoritatem præbeant. Mais est-il bien possible qu'Origene n'ait pas reconnu l'autorité de l'Histoire de Susanne, & qu'il ait dit en s'excusant de la défendre contre l'Impie Porphire, qu'on n'est pas obligé de soûtenir d'autres livres que ceux de l'Ecriture Sainte ? Il avoüe donc que cette Histoire n'est pas du corps de l'Ecriture, & qu'elle n'étoit point dans le Texte Hebreu du Livre de Daniel. Comment peut-il aprés cela être convaincu *de la malice & de l'infidelité des Juifs*, & comment peut-il parler fortement contre eux quand il leur reproche d'avoir retranché *de l'Ecriture Sainte l'Histoire de Susanne*; lui qui ne veut pas répondre un seul mot aux Païens lorsqu'il s'agit de la défendre ? Je ne sçai pas ce que le sçavant Auteur de l'Antiquité rétablie pourra dire sur cet endroit de S. Jerôme, mais pour moi je me croirai assez bien fondé d'avancer que cette replique est sans réponse, si l'on se souvient encore qu'Origene a temoi-

gné lui-même qu'il doutoit de l'autorité de l'Histoire dont nous parlons. C'est en expliquant dans le dixiéme Livre de ses *Diversitez* le verset cinquantiéme du treiziéme Chapitre de Daniel qu'il a dit ses sentimens & qu'il s'est declaré librement touchant „ cette même Histoire. Si ces étimo„ logies, dit il, ne peuvent se trouver „ dans la langue Hebraïque, nous se„ rons obligez d'être du sentiment de „ ceux qui assurent que cette Histoire a „ été premierement écrite en Grec, „ puisque dans leur origine les termes „ en sont Grecs, & non pas Hebreux. *Quod si non fuerit inventum necessitate cogemur & nos eorum acquiescere sententiæ, qui Græci tantum sermonis hanc volunt esse πλάσμα, quæ Græcam tantum habeat etimologiam, & Hebraïcam non habeat.* Et un peu plus bas s'étant fait une objection sur certaines expressions qui ne se rencontrent que dans les écritures Canoniques, il avertit qu'on peut y répondre aisément en disant que l'Histoire de Susanne n'est pas receuë parmi les Hebreux : mais que si l'on peut montrer

Orig. apud Hieron. in fin. Comm. in Dan.

par de bonnes raisons que cette écriture est Canonique, il faudra tâcher alors de répondre à cette difficulté. *Quod facile solvet qui hanc historiam in Libro Danielis apud Hebræos dixerit non haberi. Si quis autem potuerit eam approbare esse de canone, tunc quærendum est quid ei repondere debeamus.* Orig. apud Hieron. in in cap. 14. Daniel.
Voilà de quelle maniere Origene traite l'Histoire de Susanne: tantôt il fait dépendre son autorité d'une simple étimologie de mots; & tantôt il veut qu'on lui prouve quelle est veritablement Canonique, pour l'obliger à répondre aux difficultez qu'on pouvoit former sur ses Commentaires. Concluons donc que le Restaurateur des Siecles n'avoit pas bien examiné les ouvrages d'Origene, quand il a osé avancer que *nul d'entre les Peres n'a parlé contre les Juifs plus fortement qu'Origene, & que nul n'a été plus convaincu de leur malice & de leur infidelité.* Pag. 271

Saint Chrysostome n'est pas plus favorable que les autres Peres aux opinions mal fondées du Restaurateur des Siecles, & il ne trouvera pas dans

les endroits qu'il a citez que ce Pere y fasse aucun reproche aux Juifs touchant la corruption du Texte Hébreu. Il les accuse seulement d'avoir detourné le veritable sens des Ecritures lorsqu'ils ont fait des Versions, pour les opposer à celle des Septante, qui ne pouvoit être suspecte, ni aux Juifs, ni aux Chrêtiens, ayant été faite fort long tems avant la naissance de l'E-
» glise Chrêtienne. Les autres Traduc-
» teurs, dit-il, qui ne sont venus qu'a-
» prés la naissance de nôtre Seigneur,
« doivent être tenus pour suspects àcau-
» se qu'étant des Juifs attachez à leur
» Secte, ils ont corrompu par malice
» plusieurs choses, & qu'ils ont caché
« à dessein les mysteres que les Prophe-
» tes avoient prédits : au lieu qu'on ne
» peut soupçonner les Septante Inter-
» pretes qui traduisirent tous ensemble
« les Ecritures plus de cent ans avant
» la naissance de Jesus-Christ,
» d'être tombez dans ces defauts, &
» d'avoir manqué de fidelité dans leur
» Version *Si quidèm alii post adventum Domini interpretati sunt, Judæi siquidem permanentes, meritoque suspecti,*

Chrysost. hom. 5. in Matth.

quippe qui inimicè & subdolè multa corruperint, & datâ prorsus Opera à Prophetis mysteria prædicta celaverint. Septuaginta verò ante centum & aliquanto amplius Dominici adventus annos ad interpretandum tot ac pariter accedentes, ab omni suspicione hujusmodi vindicantur. Il n'est donc question ici que de la fidelité, ou de la mauvaise foi des Traducteurs, & non pas de la pureté, ou de la corruption du Texte Hebreu, auquel S. Chrysostome ne pensoit nullement, quand il a avancé toutes ces choses contre les Juifs.

Ce que le même Pere dit encore dans l'Homelie 9. sur Saint Matthieu bien loin de pouvoir servir à prouver que les Juifs ont corrompu les Livres Hebreux depuis la naissance de JESUS-CHRIST, cela nous donne occasion au contraire de faire remarquer avec Saint Jerôme les defauts de la Version des Septante, & les avantages du Texte Hebreu sur cette Traduction. Saint Chrysostome donc examinant le paroles de l'Evangeliste, qui dit que les Prophetes a-

voient prédit que JESUS-CHRIST seroit appellé *Nazaréen*, demande qui peut être ce Prophete qui a parlé du nom qu'on devoit donner à nôtre Redempteur. Et ne trouvant point de réponse à la difficulté qu'il avoit lui-même proposé, il nous avertit de n'être pas trop curieux, & de nous contenter de sçavoir que plusieurs Livres se sont perdus par la negligence des Juifs. N'allez pas, dit-
„ il, examiner ces choses avec trop de
„ curiosité ; & qu'il vous suffise de sça-
„ voir que plusieurs Propheties ancien-
„ nes se sont perduës, ainsi qu'on le
„ voit dans les Livres des Paralipome-
„ nes : car les Juifs qui étoient tout en
„ semble & negligents & impies, ont
„ laissé perdre beaucoup d'Ecritures, &
„ en ont brûlé & dechiré quelques au-
„ tres. Jeremie est témoin de cette pro-
„ fanation, & leur negligence paroît
„ assez dans le quatriéme Livre des
„ Rois, où nous lisons que les Juifs a-
„ voient à peine conservé le Deuterono-
„ me, qui fût trouvé aprés un fort long
„ tems enterré en un certain endroit

& presque tout gâté. *Nequaquam* « *scrutaris ista, neque in hujusmodi fueris curiosus. Multa enim ex propheticis periere monumentis, quod de historia Paralipomenon probare possibile est. Desides enim cum essent Judæi, nec desides modo sed impii: alia quidem perdiderunt negligenter, alia verò tùm incenderunt, tùm conciderunt. Et de prophanitate quidem tali Hieremias refert, de negligentia verò in quarto Regum libro legimus: quoniam post multum temporis vix Deuteronomii sit volumen repertum, defossum quodam in loco ac pene deletum.* Tout le monde voit que S. Chrysostome n'accuse pas ici les Juifs d'avoir corrompu par malice les Livres Hebreux aprés la naissance de JESUS-CHRIST, mais qu'il leur reproche seulement d'avoir laissé perdre les livres Saints, dont il est fait mention dans les Paralipomenes; & d'avoir aussi mis en pieces & jetté dans le feu une partie de la Prophetie de Jeremie dans le tems que ce S. Prophete les menaçoit de la vangeance que Dieu tireroit bien-tôt de leurs crimes. Ce passage ne peut donc

Chrysost. hom. 9. in Matth.

servir qu'à nous faire connoître les citations inutiles du Restaurateur des Siecles; & à nous faire remarquer en même tems que Saint Jerôme a eu raison de dire, que tous les Auteurs Ecclesiastiques, lorsqu'ils expliquoient l'Evangile de S. Matthieu, étoient en peine de sçavoir où il est écrit que nôtre Sauveur seroit appellé Nazaréen. Tous nos Auteurs;
" dit-il, cherchent inutilement dans
" les Prophetes cette prédiction dont
" parle S. Matthieu : il sera appellé
" Nazaréen; mais les Sçavans parmi
" les Hebreux prétendent que l'Evan-
" geliste a cité ce même endroit d'Isaïe
" que j'explique maintenant. *Illud quod*
" *in Evangelio Matthæi omnes quærunt*
Hieronym. in cap. 11. Isaïæ. *Ecclesiastici, & non inveniunt ubi scriptum sit : quoniam Nazaræus vocabitur, eruditi Hebræorum de hoc loco assumptum putant.* J'ai fait en passant cette petite remarque pour montrer au censeur des Livres Hebreux, que ceux qui ne lisent que la Version des Septante ne peuvent pas toûjours rendre raison de ce qui écrit dans le

le nouveau Teſtament.

Outre les témoignages des premiers Peres ds l'Egliſe que nous venons d'examiner, l'Auteur de l'Antiquité des tems allegue encore l'autorité de Julien Archevêque de Tolede, & celle d'Euthymius ſur Saint Matthieu, pour prouver que les premiers Chrêtiens ont accuſé les Juifs d'avoir corrompu les Livres Hebreux. Mais Julien de Tolede ſe contente preſque de rapporter là-deſſus le ſentiment de S. Auguſtin & de quelques autres Peres. Il eſt même remarquable que cet Auteur qui a ramaſſé de tous côtez ce qu'il pouvoit dire de plus fort contre les Juifs, ne les a pourtant jamais accuſez d'avoir corrompu la Chronologie des Ecritures, ni d'avoir fait des alterations dans le Texte Hebreu; ce qu'il n'eût pas manqué de faire s'il les avoit crûs coupables *de cette malice & de cette infidelité*. Quant aux accuſations d'Euthymius contre les Juifs elles ſont de la même nature que les precedentes, & il eſt étonnant qu'un ſçavant homme comme le Reſtaurateur des Siecles prétende qu'Eu-

thymius ait reproché aux Juifs d'avoir corrompu le Texte Hebreu en lui-même, parce qu'il a dit qu'ils attribuoient à Zorobabel des Propheties qui ne peuvent convenir qu'à » Jesus-Christ. Les Juifs, dit » Euthymius, ont aussi corrompu cet » endroit de Michée, en soûtenant que » le Prophete parle de Zorobabel; aus» quels il faut répondre que cela est » impossible, puisque Zorobabel est » né dans Babylone, & non pas en » Bethléem. *Et tu Bethleem terra Juda, &c. Hoc quoque depravant Judaei, dicentes de Zorobabel locutum esse Prophetam: quibus nos è diverso dicimus Zorobabel non in Bethleem, sed in Babylonia natum esse.* Ce n'est pas, ce me semble, corrompre le Texte Hebreu de la maniere que nous l'entendons, & il y a bien de la difference entre détourner le sens de l'Ecriture, & falsifier l'Original. Les Juifs sont tombez à la verité dans le premier defaut, & ils y tombent encore tous les jours; mais on n'a point des preuves qu'ils ayent jamais entrepris de rien changer dans le Texte Hebreu;

Euthym in Matth. c. 2. de Mag.

d'où il faut conclure que l'Auteur de l'Antiquité des tems s'est beaucoup trompé, quand il a crû que les Peres de l'Eglise avoient fait ce reproche aux Juifs dans tous les endroits que nous venons de rapporter.

§. V.

Il y a des Lacunes & des fautes dans le Texte Hebreu, comme dans tous les autres Livres.

L'Autorité de Saint Jerôme étant d'un tres-grand poids dans la question que nous traitons, le Restaurateur des tems fait ce qu'il peut pour l'attirer dans son parti. Il croit y réussir en disant que ce sçavant Pere *malgré l'inclination qu'il a dans ses derniers Ouvrages de favoriser les Juifs & de les purger du crime* dont on les accuse, *ne laisse pas encore en quelques endroits de douter de leur fidelité :* & ayant rapporté quelques paroles de ses Commentaires sur *Michée*, il conclud du doute de ce S. Docteur que les Juifs ont retranché du Texte He- Pag. 25.

breu Bethléem Ephrata. *Que reste-il*
Pag. 26. *donc*, dit ce nouveau Restaurateur des Siecles, *à conclure du raisonnement de Saint Jerôme, si non qu'elle a été ôtée de ce Livre par la malice des Juifs.* Mais il me pardonnera s'il lui plaît, si j'ose lui dire, qu'on doit conclure tout le contraire, & qu'il y a beaucoup d'apparence que les Septante ont ajoûté dans le Livre de Josué le nom d'onze villes, non pas *à plaisir*, comme il dit; mais pour rendre cet endroit de l'Ecriture plus clair & plus facile selon que les Peres l'ont remarqué en beaucoup d'autres semblables. *Sciendum est*, dit Saint Chrysostome, *quæ obelisco signantur in Hebraico non haberi, verum perspicuitatis tantùm causâ à Septuaginta posita esse.* Nous ne croyons donc pas que les Septante ayent ajoûté *à plaisir* onze Villes qui n'étoient pas peut-être de leur tems dans l'Original; mais nous soûtenons qu'on ne peut point conclure du raisonnement de Saint Jerôme, que les Juifs ayent ôté par malice du Livre de Josué le nom de Bethléem Ephrata, de crain-

Chrys. in Catena Græc. PP. in Job.

te qu'on ne vît que le *Christ* étoit issu de la Tribu de *Juda*. Je ne veux pour en convaincre les Lecteurs que rapporter tout au long le passage de S. Jerôme, où il semble douter de la fidelité des Juifs. Nous trouvons, « dit ce Pere, suivant la seule Version « des Septante, qu'on a encore marqué « ceci dans le Livre de Josué, où « l'on fait le dénombrement des Villes « & des Villages qui appartenoient à « la Tribu de Juda. *Theco, Ephrata,* « c'est-à-dire, *Bethleem, Phagor, E-* « *tham, Culon, Tatami, Soris, Carem,* « *Gallim, Bether, & Manocho, qui* « *sont onze Villes avec leurs Bourgades;* « ce qui ne se lit point dans le Texte « Hebreu, ni dans aucun autre Interprete; « & je ne sçai si ces Villes ont « été retranchées des Originaux par « la malice des Juifs, de peur qu'on « ne vît que JESUS-CHRIST étoit « issu de la Tribu de Juda; où si ce sont « les Septante qui ont ajoûté tout cela « dans leur Version. Neanmoins nous « pouvons encore prouver par le Livre « des Juges que Bethléem est dans les « Terres de la Tribu de Juda, puisqu'il

„ est écrit : *Il y avoit un Levite qui de-*
„ *menroit à côté de la Montagne d'E-*
„ *phraim, lequel prit une femme dans*
„ *la Ville de Bethléem de Juda pour lui*
„ *servir de concubine ; & cette femme*
„ *ayant fait divorce avec lui s'en retour-*
„ *na à la maison de son pere en la ville*
„ *de Bethléem de Juda.* C'est fort à pro-
„ pos que cette ville est appellée Be-
„ thléem de Juda, pour la distinguer
„ d'une autre du même nom qui est dans
„ la Galilée, comme je l'ai lû dans le
„ même Livre de Josué. *Legimus juxta*
Hieron. in c. 5. Mich. *Septuaginta duntaxat Interpretes in Jesu Nave, ubi tribus Juda Urbes & oppida describuntur, inter cætera etiam hoc scriptum.*
Jos. 15. 60 juxta LXX Theco, & Ephrata, hæc est Bethlehem, & Phagor & Ætham, & Culon, & Tatami, & Soris, & Care, & Gallim, & Bæther, & Manocho Civitates undecim, & viculi earum : *quod nec in Hebraïco, nec apud alium invenitur Interpretem, & sive de veteribus Libris erasum sit malitiâ Judæorum, ne Christus de Tribu Juda ortus videretur ; sive à Septuaginta additum, nequaquam liquidò cognoscentes certum quid novimus. Nihilominus, &*

de Libro Judicum hoc ipsum possumus approbare, quod Bethlehem in tribu Juda sit, scriptum est enim : Et fuit vir Levites habitans in Lateribus montis Ephraim, & accepit sibi mulierem concubinam de Bethlehem Juda, & irata est ei concubina sua, & abiit in domum patris sui in Bethlehem Juda. *Pulchrè autem dicitur in Bethlehem Juda, ad distinctionem ejus Bethlehem quæ in Galilæa sita est, sicut in eodem Jesu volumine reperi.* Il n'est pas difficile, ce me semble, de suivre le raisonnement de Saint Jerôme, ni de remarquer avec lui qu'il eût été inutile aux Juifs d'ôter du Livre de Josué le nom de Bethlehem *Ephrata*, & des autres dix Villes, de crainte qu'on ne vît que *le Christ* étoit issu de la Tribu de Juda; puisque nous pouvons leur prouver invinciblement par des passages du Livre des Juges, que Bethléem est dans la Tribu de Juda. *Nihilominùs & de Libro Judicum hoc ipsum possumus approbare, quod Bethlehem in tribu Juda sit.* Saint Jerôme doutoit donc d'abord de la fidelité des Juifs, mais ayant fait reflexion qu'ils ne pou-

Jud. 19. 1. & 2.

voient avoir ôté par malice du Livre de Josué ce qu'ils ont laissé dans celui des Juges, il n'a plus eu de soupçon là-dessus, parce qu'il le voyoit malfondé. Si l'Auteur de l'Antiquité rétablie avoit pris soin d'examiner à fond le raisonnement de Saint Jerôme, il en eût tiré une autre conclusion ; & au lieu de s'imaginer que les Juifs ont ôté par malice du Livre de Josué le nom de Bethléem Ephrata, il eût été persuadé, ou que les Septante ont ajoûté cêt endroit comme un éclaircissement, ou que les copistes l'ont obmis en transcrivant le Texte Hebreu.

Aprés que le Restaurateur des tems a fait tous ses efforts pour rendre suspecte la fideli.é des Juifs en citant beaucoup de Peres, qui leur ont reproché, à ce qu'il dit, d'avoir corrompu les Livres Hebreux, il apporte lui-même quelques preuves de cette corruption, & commence ainsi à les produire. *Mais*, dit-il, *comment répondre encore à la corruption que les* Pag. 28. *Juifs ont faite au* ℣. 17. *du Pseaume* XXI. *ou* XXII. *selon eux. Ils ont mis dans*

dans l'Hebreu, Caari, *qui veut dire*, ficut Leo, *au lieu de* Caru, *c'est à dire* foderunt, *qui y estoit autrefois. Par cette alteration maligne, ils ont prétendu détruire la plus belle Prophetie de la Passion de* JESUS-CHRIST, *&c.*

Cette difficulté est aujourd'hui si peu de chose parmi les Critiques, que je m'étonne beaucoup de voir l'Auteur de l'antiquité rétablie, embarrassé d'une bagatelle, quand il nous fait d'une Mouche un Elephant. *Comment répondre*, dit-il, *à cette corruption?* Comme si plus de trente bons Auteurs, tant Catholiques que Protestans, n'y avoient pas déja répondu longtems avant que le Livre de l'Antiquité rétablie parut au jour. Mais peut-estre qu'il n'a pas lû ces Ouvrages, & qu'il n'a consulté que les Livres qui traitent des Dynasties des Egyptiens, où ceux que Vossius a composez pour détruire l'autorité du Texte Hebreu, & rétablir celle des Septante.

Quoiqu'il en soit, voici comment on peut répondre avec quelques Sça-

vans, à ce qui passe pour une grande corruption dans l'esprit du Restaurateur des Siecles. Il faut premierement supposer que l'invention des points qui servent maintenant de voyelles dans le Texte Hebreu, est beaucoup plus nouvelle que la Version des Septante, & même que celle de S. Jerôme, & que par consequent, les Juifs ont pû lire le mot Hebreu, qui fait toute la difficulté, d'une autre maniere que les anciens Interpretes de la Bible, sans qu'on puisse les accuser pour cela, d'avoir fait *une alteration maligne pour détruire la plus belle Prophetie de la Passion de* JESUS-CHRIST: Car s'ils avoient lû *Caari* avec ce dessein, ils n'avoüeroient pas qu'ils ont trouvé *Caru* dans des exemplaires corrects; ce qu'a fait pourtant le Juif qui fit le Recueil de la Massore. Il observe sur la Lettre *Aleph* dans ce mot *Cari*, qu'il y a de bons exemplaires où l'on voit *Caru* dans le Texte, au lieu qu'à la marge il y a *Cari* avec le *Keri*, ou la note qui avertit qu'il faut lire de la sorte, c'est à dire, *Caari*. Lindanus & Felix pra-

R. Jacob ben Chaim in Massora finali sive magna.

tensis, ont aussi remarqué qu'ils avoient vû de fort anciens manuscrits Hebreux, où le mot *Caru* étoit à la marge, & aujourd'hui méme nous lisons *Caru* dans la Bible des Complutes. Ce qui montre évidemment qu'on ne peut attribuer cela qu'à une diversité de leçons, dont les exemplaires de la Bible ne sont pas plus exempts que les autres Livres.

De plus, on peut répondre à cette pretenduë corruption, qu'il est constant que les Juifs ne l'ont pas faite selon les principes mêmes du Restaurateur des Siécles, qui croit que les Juifs ont corrompu les Livres Hebreux dés le commencement du second Siécle de l'Eglise, & *que c'est Akiba qui a commis ce crime*, car on Pag. 214 ne peut point dire que ce fameux Rabin *ait osé mettre la main sur le* ℣. 17. du Pseaume XXII. puisque son Disciple Aquila a lû en cét endroit de la même maniere que les Septante, quoiqu'il ait exprimé le sens du mot *Caru*, par ᾔσχυναν, qui signifie, ils ont deshonnoré, ils ont gâté & corrompu, *confuderunt, corruperunt &c.*

ce qui est beaucoup plus fort & plus expressif pour marquer l'ignominie de la Passion de JESUS-CHRIST que L'ὤρυξαν des Septante, qui signifie seulement, *ils ont percé*. Peut-être que Tertullien, qui lisoit *exterminaverunt manus meas & pedes*; ils ont détruit & aneanti mes mains & mes pieds, a suivi en cela la Version de ce Juif Proselyte, à cause qu'elle exprime beaucoup mieux que les autres le genre de mort honteux que les Juifs firent souffrir à JESUS-CHRIST, lors qu'ils l'attacherent sur une Croix entre deux voleurs. Un peu de reflexion sur toutes ces choses auroit, sans doute, empêché le Restaurateur des Siécles d'accuser les Juifs d'un crime énorme, où ils sont aussi fideles que les Chrêtiens à traduire l'Ecriture, & où leurs Versions sont plus avantageuses à la Religion Chrêtienne, que celle même des Septante. Bien loin donc de leur reprocher *des alterations malignes*, il eut été persuadé au contraire, avec saint Jerôme, s'il avoit voulu imiter ce Sçavant Pere, en confrontant le Texte

Hebreu avec la Version d'Aquila, qu'il y a bien des choses & dans l'un & dans l'autre qui peuvent nous servir pour la défense de la Foi, & pour soûtenir nôtre Religion. Il y a longtems, di-« soit S. Jerôme, écrivant à une sça-« vante Dame, que je confronte les « Livres Hebreux avec la Version d'A-« quila, pour voir si les Juifs n'au-« roient pas changé quelque chose dans « les Ecritures, en haine de JESUS-« CHRIST, & pour vous avoüer sin-« cerement la verité, comme à une personne à qui je ne sçaurois me cacher, j'y trouve beaucoup de choses, par lesquelles nous pouvons soûtenir nôtre Foi avec une grande force. *Jam pridem cum voluminibus Hebræorum Editionem Aquilæ Confero, ne quid forsitan propter odium Christi Synagoga mutaverit: & ut amica menti fatear, quæ ad nostram fidem pertineant roborandam plura reperio.* S. Jerôme examinoit avec un soin infatigable, si les Juifs n'avoient point corrompu les Ecritures par envie contre les Chrêtiens, ou par la haine qu'ils ont contre JESUS-CHRIST, il avoit

Hieronym. Epist. 74. ad Marcellam.

pour cela devant ses yeux le Texte Hebreu d'un côté, & la Version d'Aquila de l'autre : aprés s'être longtems occupé de cette étude, il confesse ingenüement à sainte Marcelle, que bien loin d'y trouver des sujets d'accusation contre les Juifs, il trouvoit au contraire dans la Version même d'Aquila la plus suspecte aux Chrêtiens, des endroits extrêmement avantageux à l'Eglise. Je ne doute point que le Restaurateur des Siécles n'eût été contraint d'avoüer la même chose, s'il eût suivi l'exemple d'un Grand Docteur de l'Eglise, au lieu d'employer son tems à la lecture des Vossius & des Abulpharages. Au moins il ne peut point nier que l'endroit de la Version d'Aquila que je viens de rapporter, ne soit tres-avantageux pour expliquer *la plus belle Prophetie de la Passion de* JESUS-CHRIST, & pour nous convaincre, que les Juifs ne l'on pas détruite par aucune *maligne alteration.*

Les Regles de Critique que S. Jerôme nous a données en tant de rencontres, nous fournissent aussi des

réponses à la corruption prétenduë du Pseaume XXI. ou XXII. selon les Juifs. Ce S. Docteur dans l'excellente Epitre qu'il écrivit à Sunia & à Fretela, qui étoient deux Sçavans Hommes fort appliquez à l'étude des Saintes Ecritures, a remarqué qu'un copiste inconsideré avoit mis dans le Texte une de ses notes qui étoit à la « marge du Pseaume 73. Je suis fort « étonné, dit-il, qu'on ait osé entre- « prendre d'écrire hardiment dans le « corps du Texte, une remarque que « j'avois mise à côté pour l'instruction « des Lecteurs. *Et miror quomodo è latere adnotationem nostram, nescio quis temerarius scribendam in corpore putaverit, quam nos pro eruditione Legentis scripsimus.* Je croi que nous pouvons dire la même chose touchant le mot Hebreu, dont nous disputons, quelque copiste étourdi aura trouvé à la marge du Pseaume XXII. *Caari*, il se sera d'abord imaginé que cette note étoit la correction de *Caru*, & là-dessus il aura fait le changement que nous voïons aujourd'hui dans le Texte Hebreu. Ce qui est arrivé en

Hieronym. Epist. 135. ad Sun. & Frel.

transcrivant les Exemplaires Grecs & Latins des Pseaumes, peut bien aussi être arrivé lors qu'on a copié l'Hebreu; ainsi il ne faut pas attribuër à la malignité des Juifs, une faute d'un copiste peu judicieux.

On doit encore remarquer, suivant les mêmes régles de Critique, que *l'i* & *l'u* sont fort semblables dans la Langue Hebraïque, & qu'il n'est rien de plus facile que de confondre ces Lettres, & de les mettre l'une pour l'autre. S. Jerôme nous en donne souvent des Exemples, & il a observé dans l'Epitre que nous venons de citer, qu'un changement de ces deux Caracteres avoit causé de la confusion parmi les Interpretes Grecs, qui ont lû & expliqué d'une maniere fort differente un mot du Pseaume cxxix.

Sed quia veritati studemus id quod &c. ibid.

„ puisque, dit ce S. Docteur, nous „ ne travaillons qu'à faire connoître „ la verité, il faut se contenter de mar- „ quer simplement ce qu'il y a dans „ l'Hebreu. Au lieu que nous lisons „ en cét endroit *nom* ou *loi*, les He- „ breux ont dans leurs Exemplaires „ *Thira*, ce qu'Aquila a traduit par

φόβο qui veut dire, *crainte*: Symmaque & Theodotion par νόμον qui signife *Loi*, croïant qu'il faloit lire *Thora*, à cause de la ressemblance des Lettres *J d* & *Vau*, qui dans leur forme ne sont differentes que par un peu plus, & par un peu moins de grandeur, *quæ magnitudine tantum distinguntur*. L'Auteur de la cinquiême Version a traduit *terreur*, & celui de la sixiéme a mit dans la sienne, *parole*. Voilà tous les Interpretes partagez sur l'explication d'un mot Hebreu, & cela, par la faute d'un copiste qui avoit tant soit peu baissé la main, en formant une Lettre, & qui d'un *Jod* en avoit fait un *Vau* Le Restaurateur de l'Antiquité des temps, croit-il aprés cela pouvoir faire passer pour des *alterations malignes*, les fautes des copistes qui ont écrit le Texte Hebreu? Et ne voit-il pas qu'il s'expose au contraire aux railleries des Grammairiens Hebreux, quand il va faire aux Juifs le sujet d'une grande accusation de ce qui dans le fonds n'est peut-estre, qu'un pied de mouche?

Au reſte, s'il veut faire juſtice aux Juifs & renoncer à ſes préventions contre eux, il pourra trouver du ſens & de la raiſon dans le *Caari* du Texte Hebreu; car en adouciſſant un peu les choſes, on peut dire qu'il y a une
pag. 28. Ellipſe dans ce ℣. *ſicut Leo manus meas & pedes*, & qu'il faut ſuppléer le verbe, comme les Juifs mêmes l'ont fait dans leur Verſion ou Paraphraſe Chaldaïque, qui porte ces mots *Nakethin hech čearia, &c. ils ont mordu mes mains & mes pieds comme des Lyons*. Ce qui a le même ſens & la même raiſon que nôtre *foderunt manus meas, &c.* puiſque les dens d'un Lyon qui met un homme en pieces, & qui le devore, ne ſont pas moins perçantes que les cloux, dont les Juifs ſe ſervirent pour attacher nôtre Sauveur à une Croix. C'eſt donc à cette figure qu'il faut rapporter le *Caari* des Hebreux, & non pas à des *alterations malignes*, comme fait l'Auteur de l'Antiquité des tems.

On peut dire avec plus de fonde-
pag. 29. ment que les Juifs, *ont changé*, ou

plûtôt ôté *des Livres Hebreux certaines choses, qui leur paroissent dures*; & je ne nie point que S. Jerôme n'en ait eu quelque opinion, écrivant sur l'Epitre aux Galates. Ce sçavant Pere qui ne laissoit rien échaper en faisant ses Commentaires, remarque qu'on ne trouvoit pas dans le Texte Hebreu des Juifs, les mots *omnis* ni *in omnibus*, qui sont pourtant citez par S. Paul, & qui se lisent même dans le Texte Hebreu Samaritain. Gal. 3. 10

Mais il ne faut pas dire pour cela, avec le Restaurateur des Siécles, que S. Jerôme *aprés avoir consulté les Livres des Samaritains, où se trouvoient les mots*, omnis & in omnibus, *restant convaincu de la mauvaise foy des Juifs, se récrie:* C'est en vain que les Juifs ont retranché ces mots, &c. *Frustra igitur illud tulerunt Judaei, &c.* Un Homme ne reste point convaincu du crime, ni de la mauvaise foi d'un autre, tant qu'il demeure dans le doute à son égard; & nous sçavons tous que pour *se récrier* contre quelqu'un, il ne suffit pas d'avoir quelque leger soupçon de sa fidelité.

pag. 251

Hieronym. in cap. 3. Epist. ad Gal.

Si Saint Jerôme étoit donc resté convaincu de la malice des Juifs, touchant certains mots qu'ils pouvoient avoir retranchez du Deuteronome, il n'en parleroit point comme il fait par conjecture ; & asseurement il se seroit expliqué d'une autre maniere, s'il avoit voulu *se récrier* contr'eux. Pour être asseuré que ce S. Docteur ne parle ici que par conjecture : on n'a qu'à remarquer ses paroles dans cét endroit, & voir ce qu'il dit encore un peu plus bas dans le même
» Commentaire. Ce qui me met dans
» ce doute, disoit-il, c'est qu'il me sem-
» ble que l'Apôtre S. Paul, qui étoit
» sçavant dans les Livres Hebreux, &
» parfaitement instruit dans tout ce
» qui est dans la Loi, n'auroit jamais
» fait entrer ces mots *omnis & in om-*
» *nibus* dans son raisonnement, s'il ne les eut lûs dans le Texte Hebreux. *In hanc me autem suspicionem illa res stimulat, &c.* Une simple conjecture, un doute, un soupçon, *suspicio*, ne laisse pas un si grand Docteur convaincu, & si l'on veut le suivre un peu plus loin, on le trouvera en-

Hieron L. 1. comm. in Epist. ad Gal.

core dans le même doute qu'il avoit eu d'abord, que l'Apôtre n'eût cité le sens, & non pas les paroles de ce passage du Deuteronome, qui lui a donné sujet de soupçonner les Juifs de mauvaise foi. Apres avoir rapporté ce qu'il avoit lû dans les Versions Grecs des Septante, d'Aquila, de Symmaque & de Theodotion, il avoit dit, qu'il lui sembloit que S. Paul, suivant sa coûtume, n'avoit mis dans cette citation, que le sens de l'Ecriture. *Ex quo intelligimus Apostolum, ut in cæteris, sensum magis testimonii posuisse quam verba, &c.* Ibid.
Et ayant rencontré bien-tôt aprés une difficulté semblable, il nous avertit qu'il reste encore dans ce premier doute. Cela, dit-il, me fait croire, » ou qu'anciennement il y avoit quel- » ques mots dans les Livres Hebreux, » qui n'y sont pas à present, ou que » l'Apôtre, comme j'ai déja remarqué » auparavant, s'est contenté de citer » le sens des Ecritures, sans avoir égard » aux mots, ou enfin, ce qui paroît le » plus vrai semblable, que quelqu'un » aprés la Passion de Jesus-Christ »

„ aura ajoûté le nom de *Dieu*, & dans
„ les Exemplaires Hebreux, & dans
„ ceux des Septante, dont nous nous
„ servons, afin de nous diffamer par-
„ là, comme des gens qui croïent en
„ JESUS-CHRIST, qui a été dans
„ la malediction de Dieu. *Ex quo mi-*
Ibid. *hi videtur, aut veteres Hebræorum libros aliter habuisse, quam nunc habent: aut Apostolum (ut ante jam dixi) sensum scripturarum posuisse, non verba: aut quod magis est estimandum, post Passionem Christi, & in Hebræis, & in nostris Codicibus ab aliquo Dei nomen appositum, ut infamiam nobis inureret, qui in Christum maledictum à Deo credimus.* Pour être convaincu de la verité d'un fait, il est necessaire, ce me semble, d'avoir des preuves évidentes qui ne souffrent aucun doute, & qui ne laissent dans l'esprit de celui qui est convaincu, aucune opinion du contraire. Il faut donc avoüer que S. Jerôme étoit bien peu persuadé de la mauvaise foi des Juifs, touchant la corruption du 26. ℣. du Chapitre XXVII. du Deuteronome, puisqu'il n'en parle

qu'avec incertitude, & en nous faisant ſouvenir qu'il avoit dêja dit auparavant, *ut ante jam dixi*, que ces mots *omnis & in omnibus*, pouvoient avoir été ajoûtez par les Septante, ou que l'Apôtre qui avoit accoûtumé de citer ſeulement le ſens, & non pas les mots de l'Ecriture, les avoit emploïez en cét endroit, quoiqu'ils ne fuſſent pas dans l'Original. S. Jerôme aïant parlé dans tout ce Commentaire, comme un homme qui doute, nous ne pouvons pas dire qu'il fut convaincu de la mauvaiſe foi des Juifs; mais s'il eſt vrai, ainſi que l'aſſeure le Reſtaurateur de l'Antiquité des tems, que ce Pere, dans ſes derniers Ouvrages, ait eu une grande inclination à défendre les Juifs contre ceux qui les accuſoient d'avoir corrompu les Livres Hebreux & qu'il les ait crûs incapables de ce crime, il eſt évident que ce S. Docteur étoit convaincu qu'ils ne l'ont jamais fait. Quelle que ſoit donc l'opinion des partiſans de la Verſion des Septante, il eſt manifeſte par tout ce que nous venons de dire, que les

Pag. 25.

Peres de l'Eglise n'ont jamais accusé les Juifs d'avoir *alteré les Livres Hebreux*, & qu'Origene & S. Jerôme ont toûjours pris leur défense contre ceux qui pouvoient en avoir quelque

Pag. 27.

» pensée. Si quelqu'un, dit S. Jerôme,
» s'imagine que les Juifs aïent falsifié
» les Livres Hebreux dans la suite des
» tems, il n'a qu'à écouter ce qu'O-
» rigene a répondu à cette objection
» dans le huitiême Livre de ses Com-
» mentaires sur Isaïe, où il dit que nô-
» tre Seigneur ni les Apôtres, qui n'é-
» pargnoient pas les autres crimes des
» Docteurs de la Loi & des Pharisiens,
» n'eussent jamais manqué de leur re-
» procher celui-ci, comme le plus énor-
» me de tous. Mais si l'on prétend que
» cette alteration des Livres Hebreux,
» s'est faite aprés la venuë de nôtre
» Sauveur, & aprés que les Apôtres
» eurent prêché l'Evangile par toute la
» Terre. Je ne pourrai m'empêcher de
» me rire de ceux qui croient que nôtre
» Sauveur & les Apôtres ont cité les
» Ecritures en la maniere qu'elles de-
» voient être ensuite corrompuës par
les Juifs. *Quod si aliquis dixerit, Hebræos Libros postea à Judæis esse falsatos;*

Hieronym. in cap. 6. Isaïe.

tos : audiat Origenem quid in octavo volumine explanationum Isaïæ huic respondeat quæstiunculæ, quod nunquam Dominus, & Apostoli qui cætera crimina arguunt inScribis & Pharisæis de hoc crimine, quod erat maximum, reticuissent. Sin autem dixerint, post adventum Domini Salvatoris, & Prædicationem Apostolorum, Libros Hebræos fuisse falsatos : Cachinnum tenere non potero : ut Salvator & Evangelista, & Apostoli ita testimonia protulerint, ut Judæi postea falsaturi erant. Ni Origene ni S. Jerôme, ne parleroient pas de la sorte, s'ils n'étoient convaincus que les Juifs ont été fideles à nous conserver les Livres Hebreux dans leur pureté, puisque donc ces deux grands Hommes les ont purgez du crime qu'on veut leur imposer aujourd'hui, nous devons aussi nous arrêter à leur jugement, & ne plus écoûter ceux qui sont obligez pour soûtenir leurs opinions d'invectiver contre les Juifs & contre les Livres Hebreux.

Il semble enfin au Restaurateur des Siecles que les Juifs ont *encore ôté du Texte sacré ces deux paroles considera-* Pag. 30.

bles, octavo die, Τῇ ἡμέρᾳ τῇ ὀγδόῃ ; *qui sont dans les Septante, dans le Pentateuque des Samaritains, dans Philon & ailleurs, desquelles Saint Augustin se sert avantageusement, pour prouver contre les Pelagiens le peché Originel.* Voilà en effet des paroles bien considerables, puisqu'elles servent à la preuve du peché Originel dans tous les enfans d'Adam. Mais j'ay toûjours oüi dire que le livre du Levitique n'est pas moins le livre de la Loi de Moïse, que celui de la Genese d'où l'Auteur de l'Antiquité croit que les Juifs ont retranché *deux mots considerables*. Je croi même qu'à prendre les choses dans la rigueur la Genese n'est qu'un livre d'Histoires Saintes, au lieu que le Levitique est un veritable recueil des Lois, & des ordonnances que Dieu établit pour la conduite, & le Gouvernement de tous les Juifs. Si donc le commandement de circoncire les enfans au huitiéme jour de leur naissance avoit *paru d'une extrême rigueur aux Juifs*, & que pour s'en dispenser ils eussent entrepris de corrompre le

Texte sacré, ne devoient-ils pas commencer par ôter *Octavo die* du douziéme Chapitre du Levitique où Dieu a fait le commandement exprés de la Circoncision des enfans? Si une « femme, dit l'Ecriture, enfante un « mâle elle sera impure pendant sept « jours ...... & l'enfant sera circon- « cis le huitiéme jour, *& die octavo* Lev. 12, 3. *circumcidetur infantulus* : ce qui se lit mot pour mot dans le Texte sacré, *Ubaijom hassemini jimol besar horlatho*; c'est-à-dire, *& le huitiéme jour la chair de cet enfant sera circonsise.* De sorte que si les Juifs avoient eu dessein de se dispenser du commandement de la Loi, *& de remedier*, comme par le nôtre Restaurateur des Siecles, à des Pag. 35. choses qui *étoient si incommodes*, *& à eux & à leurs fils*, ils eussent infailliblement ôté du Texte Hebreu dans le Levitique les deux mots considerables *octavo die* : car autrement à quoi leur eût servi de toûcher & de mettre la main sur le Texte sacré de la Genese, pendant que l'obligation absoluë de circoncire les enfans le huitiéme jour de leur naissance pa-

roissoit encore dans le livre du Levitique ? Disons donc pour parler avec quelque apparence de verité qu'il y a une Lacune ou une omission dans le Texte Hebreu de la Genese, à laquelle on doit remedier par le troisiéme verset du Chapitre XII. du Levitique; ou parce qu'on trouve dans le Pentateuque Samaritain, & dans les Exemplaires des Septante, où les deux mots considerables *octavo die*, se sont toûjours conservez au Chapitre XVII. de la Genese. Tous les bons Critiques tombent d'accord qu'il y a des fautes de Copiste dans le Texte Hebreu, & que comme on remedie à un infinité d'endroits qui manquent dans la Version des Septante par le moyen du Texte, on doit aussi suppléer à quelques Lacunes de l'Original, parce qu'on trouve dans les anciens Interpretes. Au lieu donc d'intenter des accusations contre les Juifs, lorsqu'il n'y a aucun sujet de le faire, l'Auteur de l'Antiquité rétablie devroit plûtôt se souvenir que les Copistes du Texte Hebreu n'ont pas été infaillibles, & qu'ainsi il ne

faut point attribuer au peu de bonne foi des Juifs les fautes qui se sont glissées dans l'Ecriture Sainte par la negligence, ou par l'ignorance de ceux qui transcrivoient leurs Livres.

Mais pour montrer évidemment que le Restaurateur des tems accuse les Juifs sans aucun fondement, je prie les Lecteurs de se souvenir, que bien loin que nous puissions reprocher aux Juifs d'avoir voulu éluder la rigueur de la Loi, qui les obligeoit de circoncire les enfans le huitiéme jour de leur naissance; ils nous accusent au contraire comme d'un tres-grand crime de ce que nous nous dispensons de cette même Loi. C'est une des plus fortes objections que le Juif Tryphon ait faites à S. Justin, lorsqu'il lui a reproché que la vie des Chrêtiens n'estoit point differente de celle des Païens, parce qu'ils se dispensoient les uns & les autres des obligations de la Loi de Moïse. « N'avez-vous point lû, disoit ce Juif, « à nôtre Martyr, que tout homme « dont la chair n'aura point été circon- « cise *le huitiême jour* τῇ ὀγδόῃ ἡμέρᾳ, «

» sera exterminé du milieu de son peuple ? *Non legisti deletum iri animam illam ex genere suo, quæ non circumcidetur octavo die ?* Ce Juif soûtenoit que les Chrétiens ne pouvoient aucunement prétendre à la vie éternelle, s'ils ne se soûmettoient à la Circoncision, & s'ils ne faisoient circoncire leurs enfans *le huitième jour*. Comment peut-on donc aprés cela s'imaginer que les Juifs ont ôté de l'Hebreu ces deux mots considerables, *octavo die*, & qu'ils ne se croyent plus obligez depuis cette alteration du Texte sacré, de circoncire leurs enfans le huitiéme jour de leur naissance ? En verité il faut être bien prévenu contre eux pour avancer de semblables propositions.

Tryphon. apud Just. in Dialog.

Ce qu'Origene a remarqué en disputant contre *Celse* détruit aussi pour jamais l'opinion mal fondée du nouveau Restaurateur des tems. Ce sçavant homme nous apprend que les Juifs sont si jaloux de cette Circoncision du huitiéme jour, qu'ils ne peuvent souffrir qu'aucune autre nation s'attribuë l'honneur particulier qu'ils

ont de porter cette marque de leur alliance avec Dieu. Les Juifs, dit ce « Pere, pretendent que leur Circonci- « ſion n'a rien de commun avec celle « des peuples de Colchide, ni avec celle « des Egyptiens ; ni même avec celle « des Arabes Iſmaëlites, quoi qu'ils « ſoient deſcendus d'Iſmaël qui fuſt « circoncis avec Abraham le pere des « uns & des autres. Mais ils aſſurent « que la veritable & la principale de « toutes les Circonciſions eſt celle qui « ſe fait le huitiéme jour de la naiſſan- « ce des enfans, & que les autres ne ſer- « vent de rien. *Itaque Circumciſionem hanc quâ ſe jactant Judæi non patientur ſibi communem eſſe cum Colchis, aut Ægyptiis, imò nec cum Iſmaelitis quidem Arabici generis, quamvis à communi patre Abrahamo deſcendentis per Iſmaëlem qui unà cum patre circumciſus fuit. Aiunt autem Judæi octavæ diei Circumciſionem eſſe præcipuam cæteras ſupervacaneas.* Un témoignage auſſi formel que celui-ci ne fera-t-il point changer de ſentiment au nouveau Cenſeur du Texte Hebreu, qui vouloit nous faire accroire ſur

Orig. l. 5. cont. Celſ.

de vaines conjectures, que les Juifs ont ôté deux mots considerables du Texte sacré de la Genese, pour n'être plus obligez de circoncire leurs enfans *le huitiéme jour* de leur naissance ? Et ne voit-il pas à present par ce passage d'Origene, que les Juifs se sont toûjours fait un honneur singulier de cette Ceremonie, & qu'ils ont prétendu se distinguer par là, non seulement des Gentils ou des incirconcis; mais aussi de quelques Nations descenduës du Patriarche Abraham qui se soûmettent à la Loi de la Circoncision, quoiqu'ils ne le fassent que dans un âge plus avancé ? Il n'y a donc point d'apparence que les Juifs qui se sont si fort glorifiez d'être circoncis le huitiéme jour, ayent ôté en même tems des Livres Saints le Titre, pour ainsi dire, de leur honneur, & la marque de leur gloire, qui consiste à être circoncis, comme Isaac *le huitiéme jour*, & non pas en la treisiéme année comme Ismaël. Je n'ajoûte rien davantage à une réponse si positive; parce que je suis persuadé que personne ne sçauroit nier

nier presentement que le Restaurateur des Siécles, ne se soit trompé, lors qu'il a osé accuser les Juifs d'avoir corrompu les Livres Hebreux.

Avant que de finir ce Chapitre, il est à propos de faire remarquer encore une fois aux Lecteurs, le peu de succés des accusations du Restaurateur des Siécles, qui ne s'apperçoit pas qu'en accusant les Samaritains d'avoir corrompu quelques passages dans leur Pentateuque, il nous donne occasion de faire reconnoître manifestement la fidelité des Juifs. *Si les Samaritains*; dit-il, *ont osé alterer la Parole de Dieu en faveur de leur Secte. Croira-t-on que les Juifs aïent été plus religieux, puisqu'ils ne sont pas moins attachez à leur, &c.* Ceci n'est qu'une consequence de ce qu'il avoit avancé un peu auparavant, lors qu'il disoit. *Les Juifs ont toûjours crû qu'il faloit adorer Dieu sur la Montagne de Sion, où étoit le Temple du Seigneur; les Samaritains au contraire, ont soûtenu que c'étoit sur celle de Garizim. Ils ont pretendu qu'on la devoit regarder comme la Montagne sainte, parce que Moïse avoit ordonné qu'on érigeât un Autel* Pag. 315

au Seigneur, & que c'étoit là qu'il faloit lui rendre le Culte souverain. Il est vrai que Moïse avoit parlé de cét Autel; mais c'étoit sur la Montagne d'Hebal *qu'on le devoit dresser..... Cependant les Samaritains au lieu* d'Hebal, *ont mis* Garizim.... *Voilà la premiere infidelité que les Samaritains ont commise contre le Texte sacré, &c.* Comme je n'ai point entrepris la défense du Texte Hebreu Samaritain, je ne croi pas non plus être obligé de répondre aux reproches qu'on peut faire à ceux qui l'ont corrompu en quelques endroits. Mais si l'Auteur de l'Antiquité rétablie me permet de raisonner sur ce qu'il a écrit, je ne doute point qu'il ne me soit fort aisé de le convaincre ici de la fidelité des Juifs. Il convient que les Samaritains *ont osé alterer la Parole de Dieu, en faveur de leur Secte*, il asseure d'ailleurs que les Juifs *ne sont pas moins attachez à la leur, & aux fausses Traditions de leur Talmud*: pourquoi donc les Juifs qui *ont toûjours crû qu'il faloit adorer Dieu sur la Montagne de Sion*, n'ont-ils pas aussi

corrompu la Parole de Dieu pour favoriser leur créance? Pourquoi n'ont-ils pas mis *Sion* ou *Moria*, au lieu d'*Hebal*, ou de Garizim? Le Restaurateur des Siécles dira sans doute qu'il n'en sçait pas la raison; mais s'il vouloit faire justice aux Juifs, il avoüeroit que cela ne vient que du grand respect qu'ils ont pour le Texte sacré, qu'ils n'oseroient avoir alteré, quelque attache qu'ils puissent avoir pour leur Secte. Il étoit de l'interêt des Juifs, d'ôter du Texte Hebreu le mot de *Garizim*, & de mettre à la place le nom de *Sion* ou de *Moria*, pour empêcher les Samaritains de se glorifier, & d'avoir aucune preuve de leur créance dans la Loi de Dieu: cependant ils ont laissé dans le 12. ℣. du Chapitre XXVII. du Deuteronome, le nom de *Garizim*, quoiqu'il fit connoître que c'étoit la Montagne sainte où les benedictions avoient autrefois été prononcées sur tout le Peuple d'Israël; d'où il faut necessairement conclure que les Juifs ont été extrêmement religieux à l'égard des Livres saints, puisqu'ils n'y ont pas osé chan-

ger un mot pour favoriser leurs préjugez. C'est un fait constant, dont tout le monde peut se convaincre, & qui fait connoître clairement *les infidelitez* des Samaritains à ceux qui lisent leur Pentateuque; mais aussi qui prouve en même tems la fidelité des Juifs : c'est donc mal raisonner, ce me semble, de dire que les Juifs n'ont pas conservé pur & entier le Texte Hebreu, parce que les Samaritains ont alteré quelque chose dans le leur.

En voilà, si je ne me trompe, assez pour rendre suspecte l'Antiquité des tems rétablie, aussi bien que l'opinion de Vossius. Ceux qui ne sont pas préoccupez verront par là que les partisans des Septante, assûrent sans fondement que les Peres de l'Eglise ont accusé les Juifs d'avoir corrompu le Texte sacré; & que tous les faits qu'ils apportent eux-mêmes pour le prouver, ne sont que des fautes de copiste, car les Juifs ont êtê de tout tems si religieux, à l'égard des Livres de la Loi & des Prophetes, qu'ils aimeroient mieux mourir que d'y rien

changer d'un dessein prémedité. C'est le têmoignage que Philon leur a rendu en parlant des excellences de la Loi de Moïse, & du profond respect que les Juifs ont toûjours eu pour les moindres paroles de ce grand Legislateur. *Centies unus quisque Judæorum morietur, quam legi Mosaicæ derogabit.* Apud Euseb. præpar. Evang L. 8. C. 2.

§. VI.

Les Eglises de Jesus-Christ ont toûjours reconnu pour authentiques les Livres Hebreux.

POUR ne pas traiter separément une même matiere, je croi qu'il est à propos de continüer ici à soûtenir l'autorité des Livres Hebreux, que le Restaurateur des Siècles tâche encore de diminüer au commencement du Chapitre quatriéme de son Livre. Il voudroit bien qu'on ne le crût pas trop prévenu contre les Juifs, ni contre leurs Livres : mais les propositions insoûtenables qu'il a avancées en cét endroit, comme en beaucoup

d'autres, sont des preuves convainquantes, que son esprit est plein de ces sortes de préventions. *Je soûtiens,*
Pag. 35. dit-il, *que pour ce qui est de la supputation des années, la Version des soixante & douze Interpretes, qu'on appelle communement les Septante, est la plus fidelle, & qu'on la doit preferer à l'Hebreu des Juifs, & à celui des Samaritains. Jamais les Eglises de* JESUS-CHRIST *n'ont reconnu pour authentique, ni le Texte Hebreu, ni le Samaritain; on les a toûjours regardé comme des Livres, ou gâtez, ou suspects, comme je viens de le faire voir, &c.* Avoit-on jamais ouï dire, jusqu'à present des choses aussi extraordinaires que celles qu'avance ici le nouveau Restaurateur des Siécles? Quoi les Eglises de JESUS-CHRIST n'ont *jamais* reconnu pour autentique le Texte Hebreu, qui est l'Original des Ecritures saintes? Quel malheur pour les Livres Hebreux, d'avoir, pour ainsi dire, perdu leur autorité, dés lors que JESUS-CHRIST a paru parmi des Disciples, & qu'il a commencé de former son Eglise! Qui l'eut pû

croire, si nôtre Restaurateur des Siécles ne le disoit, que les Livres Hebreux soient devenus des Livres *gâtez & suspects*, aussi-tôt qu'il y a eu des Chrêtiens sur la Terre ? Mais puisque cét Auteur continuë toûjours à déclamer contre les Livres Hebreux ; on ne doit pas trouver mauvais que je fasse voir le contraire de ce qu'il avance sans aucun fondement, ni que je soûtienne que les Eglises de JESUS-CHRIST ont toûjours reconnu pour tres-authentiques les Livres Hebreux des Juifs.

Et pour commencer par celle de Jerusalem, qui est la premiere Eglise de JESUS-CHRIST, il est constant que ces premiers Chrêtiens reconnoissoient pour authentique le Texte Hebreu qui se lisoit tous les jours dans le Temple, ou dans les Synagogues des Juifs. Sans cela Nôtre-Seigneur n'auroit pas ordonné à ses Disciples d'obeïr à ce que les Docteurs de la Loi, & les Pharisiens leur disoient. *Les Docteurs de la Loi*, disoit-il, *& les Pharisiens sont assis sur la Chaire de Moïse. Observez donc &* Matth. 23. ℣. 2. & 3.

faites tout ce qu'ils vous ordonnent. La doctrine qu'on enseignoit aux Juifs, & qu'on puisoit dans le Texte Hebreu, étoit approuvée du Fils de Dieu même, ces Livres étoient donc tres authentiques & reconnus pour tels de la premiere Eglise de Jesus-Christ. Celle de Samarie reconnoissoit aussi pour Authentique le Texte Hebreu Samaritain, & nous ne lisons point ni que Jesus-Christ, ni que les Apôtres ayent mis au rang des Livres Apocryphes le Pentateuque des Samaritains, où qu'ils leur ayent porté la Version Grecque des Septante, lorsqu'ils sont allez leur annoncer l'Evangile. L'Eglise d'Antioche, où les Fidelles ont pris le nom de Chrêtiens, n'avoit pas moins de respect pour les Livres Hebreux. Elle eut d'abord des Prophêtes & des Docteurs, qui les reconnurent toûjours pour Authentiques. S. Paul & Saint Barnabé, qui étoient de ce
Act. 13. 1. nombre *in quibus Barnabas & Saulus*, n'ont pas enseigné aux Chrêtiens d'Antioche de regarder & de tenir pour *suspects* les Livres Hebreux, soit

de l'ancien, ſoit du nouveau Teſtament, puiſque l'un & l'autre les ont tant eſtimez que S. Paul ſe fît apporter à Rome l'ancien Teſtament en Hebreu, comme j'ai déja remarqué, & que S. Barnabé, non content d'avoir écrit de ſa propre main, & d'avoir porté dans tout le cours de ſes prédications l'Evangile de S. Matthieu composé en Hebreu pour les Chrêtiens de la Paleſtine, voulut encore qu'aprés ſa mort on le lui miſt ſur la poitrine quand on l'enfermeroit dans le tombeau ; au moins il eſt tres-aſſuré qu'on le trouva avec le corps du glorieux Apôtre, & que toute l'Egliſe l'honora comme une tres-precieuſe Relique, dans le tems qu'on en fît l'élevation. Et il ne faut pas oublier ce que S. Jerôme nous a appris touchant cét Evangile écrit en Hebreu, je veux dire que tous les paſſages du Vieux Teſtament citez par Nôtre-Seigneur ou par l'Evangeliſte, étoient pris du Texte Hebreu, & non pas des Septante, & que de ſon tems, il y en avoit encore pluſieurs qui regardoient ce Livre comme le verita-

Baron. an. ch. 41. n. 18.

ble Original de l'Evangile de S. Matthieu. *In quo animadvertendum, quod ubicumque Evangelista, sive personâ suâ, sive Domini Salvatoris, veteris Scripturæ Testimoniis utitur, non sequatur septuaginta translatorum auctoritatem, sed Hebraïcam.* Et dans un autre endroit. *In Evangelio quo utuntur Nazaræni, quod nuper in Græcum de Hebræo sermone transtulimus quod vocatur à plerisque Matthæi Authenticum, homo iste, &c.* Si la plûpart reconnoissoient pour Authentique l'Evangile écrit en Hebreu, *quod vocatur à plerisque Authenticum,* il est évident que les Eglises de JESUS-CHRIST, n'ont pas regardé comme des Livres *gâtez & suspects* les Livres Hebreux; mais qu'au contraire, elles les ont reconnus pour tres-authentiques, quoiqu'ils fussent à l'usage & entre les mains des Sectaires qui etoient plus Juifs qu'ils n'étoient Chrêtiens.

Hieron. de Script. Ecc. in Matthæo

idem in cap 12. Matth.

Ce ne sont pas seulement les Apôtres & les premieres Eglises de JESUS CHRIST, qui ont reconnu pour Authentiques les Livres He-

breux de l'un & de l'autre Testament ; leurs Disciples & ceux qui les ont suivis de fort prés, les ont aussi imitez en cela, & on ne sçauroit lire l'Histoire de l'Eglise sans estre persuadé de ce que je dis. Saint Ignace Martyr, Papias, Hegesippe & plusieurs autres Anciens, se sont tous servi de l'Evangile des Hebreux, d'où vient qu'Eusebe a crû qu'Hegesippe étoit un de ces premiers Juifs qui se convertirent, & qui se firent Chrêtiens, à cause que dans les cinq Livres de l'Histoire Ecclesiastique, que cét ancien Auteur avoit composez, il rapportoit de certains faits suivant les Livres Hebreux, en y mélant même quelques Traditions Juives. Hegesippe, dit Eusebe, rapporte certaines choses comme elles sont écrites dans le Texte Hebreu, & qu'elles se trouvent dans l'Evangile Hebreu & Syriaque. Ce qui nous fait assez connoistre qu'il étoit Juif, & qu'il avoit quitté sa Secte pour embrasser la Religion Chrêtienne. »
Nonnulla etiam ex Hebræorum Evangelio, & Syriaco, & ex Hebraica Eusebe. Ecc. Hist. L. 4. c. 22.

Lingua profert in medium satisque per hac apertè significans, se ex Hebræis ad Christi fidem transisse. Outre ces Autheurs particuliers, les principales Eglises de JESUS-CHRIST, ont toutes témoigné un tres-grand respect pour les Livres Hebreux. L'Eglise de Cesarée en Palestine, possedoit le Texte Hebreu, ou Syro-Chaldaique de l'Evangile de S. Matthieu, & S. Jerôme nous assure qu'il étoit encore de son tems dans la Biblioteque que le Martyre Pamphile y avoit amassée avec un tres-grand soin. *Ipsum Hebraïcum habetur usque hodie in Cæsariensi Bibliotheca, quam Pamphilus Martyr studiosissime confecit.*

Hieron. descrip. Eccles. in Matthæo.

Les Nazaréens qui habitoient dans la Ville de Beroée en Palestine, se servoient de cét Evangile en Hebreu, & ce furent eux qui le préterent à S. Jerôme pour en tirer une copie. L'Eglise d'Alexandrie eut aussi l'avantage de posseder cét Evangile Hebreu du tems du celebre Pantenus, qui l'avoit trouvé dans les Indes, où l'Apôtre S. Barthelemy l'avoit apporté. Enfin l'Eglise de Constanti-

Ibid.

Baron tom. vi Annal. Eccles.

nople fust aussi heureuse que les autres par la découverte de l'Evangile de S. Matthieu, qui se trouva en Cypre sur le corps de S. Barnabé, du tems de l'Empereur Zenon qui n'épargna rien pour avoir la possession d'un si grand Tresor. Tout cela doit nous convaincre que les Eglises de JESUS-CHRIST avoient en singuliere veneration les Livres Hebreux, puisqu'elles estimoient tant un Evangile où tous les passages du Vieux Testament êtoient citez selon le Texte Hebreu, & non pas selon les Septante; de sorte que si l'on eut regardé les Livres Hebreux des Juifs comme des Livres *gâtez & suspects*, sans doute on n'auroit pas donné tant d'autorité à l'Evangile de S. Matthieu, où l'on trouvoit par tout quelque mélange du Texte Hebreu.

Mais afin que le Restaurateur des Siécles ne puisse pas dire que les faits que je viens de rapporter, ne regardent que l'Evangile écrit en Hebreu ou en Chaldaïque; il est bon de lui montrer qu'on n'a pas eu moins de respect dans l'Eglise pour les Livres

Hebreux de l'ancien Teſtament, qu'on en avoit pour ceux du Nouveau. On remarquera donc que toutes les Egliſes de JESUS-CHRIST, ſoit celles d'Orient, ſoit celles d'Occident, n'ont point voulu avoir d'autre Bible que celle qui contenoit toutes les differences du Texte Hebreu, & qu'elles ne croioïent pas poſſeder les veritables Ecritures, en retenant la ſeule Verſion des Septante. C'eſt pour cela qu'Origene en corrigeant les Exemplaires Grecs des Septante, y ajoûta ce qu'il trouva de plus dans le Texte Hebreu, ou dans la Traduction de Theodotion qui avoit été faite ſur ce Texte. Il marqua ces additions par une étoile, pour faire connoître à ceux qui liſoient en Grec l'Ecriture, que ces endroits étoient dans le Texte Hebreu, & qu'ils n'avoient pas été traduits par les Septante, au lieu qu'il mit une marque comme d'une petite ligne appellée *obelus*, pour avertir auſſi les Lecteurs que tous les endroits de l'Ecriture où l'on void cét *obele*, avoient eſté ajoûtés par les Septante, encore

qu'ils ne fussent pas dans l'Original Hebreu. Depuis cette correction (ou corruption, comme dit saint Jerôme) de la Version des Septante, les Eglises de JESUS-CHRIST, dans l'Orient quitterent la Traduction Grecque, qu'on appelloit la commune κοινὴν, qui étoit la Version des Septante, sans aucune addition, & sans aucune marque ni *d'étoiles* ni *d'obeles*. La Bible Grecque avec les differences du Texte Hebreu, fust si bien receuë de toutes les Eglises Chrêtiennes, qu'en peu de tems on ne trouvoit presque plus la pure Version des Septante, je veux dire *la vulgate* ou *commune*, dont elles s'étoient servies jusques alors.

Saint Jerôme crût qu'il rendroit un service considerable aux Eglises d'Occident, s'il leur donnoit en Latin la Bible qu'Origene avoit donnée en Grec à celles d'Orient. Il publia donc en divers tems une Version Latine des Septante, à laquelle il ajoûta les mêmes marques qu'on voyoit dans les Exemplaires Grecs corrigez par Origene. L'Eglise de Rome re-

ceut d'abord cette Traduction Latine de Saint Jerôme, comme il le témoigne lui-même écrivant contre Rufin; & quoiqu'il l'eût faite assez à la hâte, on ne laissa pas pour cela dans Rome de recevoir la reformation du Pseautier que ce Pere avoit corrigé sur les Exemplaires des Septante. Mais comme il est mal aisé que les livres qui passent par les mains des Copistes n'ayent besoin d'être souvent retouchez pour être corrects, nôtre grand Docteur fût obligé de revoir le Livre des Pseaumes, où Sainte-Paule & Eustochium en avoient remarqué une infinité. Il avertit ces sçavantes Dames de prendre garde aux endroits qui seroient marquez par des *Obeles*, où par des *Etoiles*, afin d'être assurées de ce qu'il y avoit dans le Texte Hebreu de plus ou de moins que dans les Septante. Le même avertissement se voit encore dans quelques-unes de ses Prefaces, sur tout dans celle qu'il mit à la tête du Livre de Job aprés l'avoir corrigé sur les Exemplaires Grecs qui étoient dans les *Exaples* d'Origene. Il n'a pû s'empêcher

Lib. 2. Apolog.

Hier. Præf. in Psalt. LXX. juxta.

s'empêcher en cet endroit de se plaindre de ceux qui trouvoient mauvais qu'il employât tout son tems à la Critique des livres Saints, & à l'étude des Ecritures. Si je ne pensois, dit-il, « qu'aux necessitez de la vie & du corps, « & si je gagnois mon pain à la süeur « de mon visage en m'occupant à faire « des paniers de joncs, & des nates « de feüilles de Palmier, personne n'o- « seroit m'avoir blâmé, ni avoir mal « parlé de moi; mais parce que je m'em- « ploye suivant l'avis que nôtre Sau- « veur nous en a donné, & que je travail- « le pour une nourriture qui demeure « toûjours en tâchant d'ôter des Livres « sacrez une infinité de fautes, comme « l'on ôte les ronces & les halliers d'un « chemin abandonné; il se trouve des « gens qui m'accusent là-dessus de man- « quer en deux choses : d'un côté ils « me font passer pour un Correcteur « infidele; & de plus ils disent qu'au « lieu d'ôter les fautes qui peuvent s'ê- « tre glissées dans l'Ecriture, je ne fais « au contraire qu'en répandre par tout « de nouvelles. Car la force d'une coû- « tume est si grande, que la pluspart «

Joan. 6. 27.

» des hommes pour conserver la beau-
» té de leurs Livres aiment mieux y
» souffrir des fautes qu'ils reconnois-
» soient eux-mêmes, que d'y voir les
» marques que les corrections y lais-
» sent. Je vous prie donc mes tres-chers
» Freres, vous en qui la noblesse &
» l'humilité sont singulierement re-
» commandables, de vouloir accepter
» les dons spirituels & permanans que
» je vous offre en la place des évantails,
» des corbeilles, & des petits paniers
» d'ozier que les Moines ont accoûtu-
» mé d'envoyer pour present . . . . .
» Je vous avertis encore à mon ordi-
» naire, & avec vous tous ceux qui li-
» ront ce Livre, de remarquer que les
» endroits ou l'on voit de petites li-
» gnes devant les mots du Texte, ne
» sont pas dans les Livres Hebreux ; &
» que tout cequi est marqué d'une Etoi-
» le se trouve au contraire dans le Tex-
» te Hebreu d'où nous l'avons pris pour
» l'ajoûter aux Septante. Vous ne de-
» vez pas non plus ignorer que j'ay pris
» un grand soin de corriger, comme
» vous m'en aviez prié, tous les en-
» droits de ce Livre, qui étoient si cor-

rompus qu'on ne pouvoit y trouver «
aucun sens. J'ai fait tout cela per- «
suadé que j'étois, que mon oisiveté «
& mon loisir seroit d'une plus gran- «
de utilité aux Eglises de JESUS- «
CHRIST, que les soins & la pei- «
ne des autres. *Magis utile quid ex ocio meo Ecclesiis Christi venturum ratus, quam ex aliorum negotio.* Si ceux qui se picquent aujourd'hui de si bien entendre les devoirs de la vie Monastique faisoient reflexion sur ce passage de Saint Jerôme, je suis persuadé qu'ils ne blâmeroient pas comme ils font les occupations, ni les études des Moines; où qu'au moins ils seroient contrains d'avoüer que ceux qui s'appliquent aux sciences dans les Monasteres, ne s'éloignent pas en cela des sentimens des plus grands Docteurs de l'Eglise, ni des voyes de la perfection Religieuse. Nous convenons tous que le travail des mains est une bonne pratique dans le cloître, mais nous sçavons aussi que les sciences & l'étude de la loi de Dieu sont toûjours preferables aux exercices corporels, qui servent

Hieron. Præf. 2. in Job.

à peu de chose dans le sentiment
1 Tim. 4. 8. même de l'Apôtre saint Paul. Le Lecteur me pardonnera, s'il lui plaît, cette courte digression, & se souviendra que saint Jerôme avoit été si exact dans la Traduction Latine du Livre de Job, qu'il avoit faite sur les Exemplaires Grecs, que saint Augustin ne pouvoit assez admirer le soin qu'il avoit pris de marquer jusqu'aux moindres differences du Texte Hebreu d'avec la Version » des Septante. Vous avez pris soin, » lui dit-il, de marquer avec des *obe-* » *les*, & des *Etoiles* toutes les diffe- » rences du Texte Hebreu, & de la » Version des Septante; mais vous l'a- » vez fait avec une exactitude si admi- » rable, qu'en certains endroits cha- » que mot particulier a son Etoile par- » ticuliere, pour nous faire connoître » que ces mots sont dans l'Hebreu, & » non pas dans les Exemplaires Grecs
Aug. Epist. 71. aliàs 10. des Septante *Asteriscis notasti quæ in Hebræo sunt, & in Græco desunt, obelis autem quæ in Græco inveniuntur, & in Hebræo non sunt, tam mirabili diligentia, ut quibusdam in locis ad*

verba singula, singulas stellas videamus, significantes eadem verba esse in Hebræo, in Græco autem non esse. Si saint Augustin admiroit le soin & l'exactitude qui paroissoit dans cette Version Latine de saint Jerôme, celuy-ci de son côté fait une espece de reproche à saint Augustin de ce qu'il recevoit les differences & les additions qu'Origene avoit inserées dans la Version des Septante, & de ce qu'il condamnoit en même tems la Traduction entiere du Livre de Job faite sur le Texte Hebreu. Je « m'étonne, dit-il, que ne voulant pas « vous servir des purs Exemplaires des « Septante, mais de ceux qu'Origene « a corrigez, ou plûtôt corrompus, « par les marques des Obeles, & des « Etoiles, vous rejettiez cependant la « Traduction & le petit travail d'un « Chrétien, sur tout étant assuré qu'O- « rigene a pris toutes les differences « qu'il a inserées dans les Septante de « la Version d'un Juif & d'un blasphe- « mateur, qui a traduit les Ecritures « depuis la Passion de JESUS-CHRIST. « *Et miror, quomodo Septuaginta in-*

Hieron. Epist. 89. inter Aug. 75.

terpretum libros legas non puros, ut ab eis editi sunt, sed ab Origene emendatos, sive corruptos per obelos & asteriscos; & Christiani hominis interpretatiunculam non sequaris: præsertim cum ea, quæ addita sunt, ex hominis Judæi atque blasphemi, post passionem Christi, editione transtulerit. Lui montrant ensuite ce qu'il devoit faire pour avoir la pure Bible des Se-
» ptante, il ajoûte ces paroles. Vou-
» lez-vous, lui dit-il, témoigner com-
» me il faut vôtre attachement & vô-
» tre zele pour la Version des Septan-
» te? passez tous les endroits où vous
» verrez des Etoiles sans les lire; ou
» pour mieux faire, effacez-les entie-
» rement avec toutes leurs marques:
» & par ce moyen vous ferez paroî-
» tre que vous êtes un veritable par-
» tisan de l'Antiquité. Mais songez
» aussi que si vous le faites, vous vous
» declarez en même tems contre l'u-
» sage de toutes les Eglises de Jesus-
» Christ; car à peine trouverez-vous
» dans leurs Bibliotheques quelque
» Exemplaire sans ces marques. *Vis amator esse verus Septuaginta inter-*

pretum ? non legas ea quæ sub asteriscis sunt ; imo rade de voluminibus , ut veterum te fautorem probes. Quod si feceris omnes Ecclesiarum Bibliothecas condemnare cogeris. Vix enim unus aut alter invenitur Liber, qui ista non habeat.

Voilà, si je ne me trompe, d'assez bons principes d'où nous pouvons tirer des preuves évidentes du respect & de l'estime que les Eglises de JESUS-CHRIST ont toûjours eu pour les Livres Hebreux. Nous sommes donc assurez que dans les premiers siecles de l'Eglise on recevoit par tout les additions & les supplémens du Texte Hebreu dans la Version des Septante ; & que les Grecs aussi bien que les Latins se servoient de la Bible reformée sur les Originaux, & sur les Livres des Juifs ; de sorte qu'on ne pouvoit plus retenir la seule Version des Septante, sans s'opposer aux usages & à la coûtume de toutes les Eglises Chrétiennes. Nous sçavons encore que les plus grands Docteurs preferoient les Exemplaires corrigez par Ori-

gene à la pure version des Septante, & que l'attachement qu'ils avoient à cette Traduction n'empeschoit pas qu'ils ne regardassent toûjours le Texte Hebreu comme un veritable Original, & qu'ils n'en voulussent avoir dans leur Bible toutes les differences. Aprés cela peut-on seulement penser que *les Eglises de* JESUS-CHRIST *ont toûjours regardé les Livres Hebreux comme des Livres ou gâtez ou suspects?* Si cela étoit vrai, il seroit indubitable que les Eglises de JESUS-CHRIST ont preferé des Livres *gâtez & suspects* à une pure & fidele Traduction de la Bible, puisqu'elles ont laissé la pure Version des Septante, pour s'attacher à celle d'Origene, qui avoit ajoûté aux Exemplaires Grecs tout ce qui étoit dans l'Hebreu, & qui n'étoit pas dans les Septante. Je sçai que le Restaurateur des tems appelle les *Obeles* qu'Origene & saint Jerôme avoient mis dans la Bible des Septante, des *traits* & des *marques fâcheuses*, & il a raison en effet de les nommer ainsi; car toutes ces marques

ques sont des témoignages certains que les Eglises de JESUS-CHRIST ont toûjours mis une grande difference entre le Texte Hebreu & la Version des Septante, & qu'elles ont regardé ce qui étoit marqué d'un *trait* ou d'un *Obele*, comme des choses en quelque maniere superfluës, quoique les Septante les eussent ajoûtées : *Obelo superflua quæque jugulat & confodit*, dit saint Jerôme en parlant d'Origene ; au lieu que les *Etoiles* faisoient connoître ce qu'on avoit suppleé dans les Exemplaires Grecs des Septante par le moyen des autres Traducteurs, qui avoient mis dans leurs Versions tout ce qu'ils avoient lû dans l'Original. *Asterisco elucescere facit quæ minus ante fuerant.* Il nous importe peu que ces marques soient des *traits fâcheux* pour les partisans des Septante, mais je croy que les petites observations que je viens de faire là dessus pourront être utiles aux Lecteurs, & qu'ils n'écouteront plus le Restaurateur des siecles quand il

Hieron. Præf. in Pentateuchum.

Ibid.

entreprendra de parler mal des livres Hebreux.

Nous avons auſſi dans les Homelies de ſaint Jean Chryſoſtome des preuves évidentes du reſpect & de l'eſtime que les Egliſes de JESUS-CHRIST avoient pour les livres Hebreux ; & je ſuis aſſuré que ſi l'on veut s'arrêter un peu ſur quelques endroits du premier de ſes Sermons contre les Juifs, on ſera convaincu que toute l'Egliſe d'Antioche du quatriéme ſiecle portoit un tres-grand reſpect au Texte Hebreu, & qu'il n'y avoit alors aucun fidele qui regardât les Ecritures, que les Juifs conſervoient & liſoient dans leurs Synagogues, comme des livres *ou gâtez ou ſuſpects.* Ce ſaint Docteur voulant détourner les Chrétiens d'avoir aucun commerce avec les Juifs, & les éloigner de leurs aſſemblées où pluſieurs fideles avoient accoutumé de ſe trouver ; employa toute ſon éloquence à combattre le pretexte ſpecieux qui ſembloit les y attirer, & tacha de leur

faire comprendre le danger où ils se mettoient en frequentant les Synagogues. Pourquoy, leur disoit-il, « avez-vous tant de veneration pour « ces lieux que vous devriez au contrai- « re mépriser & avoir en horreur, & où « un Chrétien ne devroit jamais met- « tre le pied ? C'est, dites-vous, par- « ce qu'on y conserve les livres de la « Loi & des Prophetes : quoi donc ces « Livres Saints communiquent-ils la « sainteté au lieu où ils sont. *Cur enim locum illum veneramini, qui contemnendus, abominandus, & unde resiliendum esset? Lex, inquis, reposita ibi est, & libri Prophetici. Quid tum? Librine istiusmodi, ubi sunt, loco sanctitatem conferunt?* Pour « moy, poursuit-il, je croi que c'est « pour cette même raison que nous de- « vons avoir de l'horreur pour les Sy- « nagogues des Juifs, puis qu'ils n'a- « joûtent point foy aux paroles des « Prophetes, dont ils conservent les « livres, & qu'ils ne veulent pas s'ar- « rêter aux témoignages des Ecritures « Saintes, qui se lisent dans leurs as- « semblées. *Ego vero ob hoc ipsum, im-* «

Chrysost. hom 1. adv. Judæos.

pendio magis odi Synagogam aversorque, quòd Prophetas habent nec eis credunt : litteras sacras legunt, nec testimonia acceptant. Il leur fait voir encore par plusieurs exemples des choses les plus saintes, que les Livres Sacrez qui sont entre les mains des Juifs, bien loin de rendre leur Synagogue un lieu digne de veneration, ils la rendoient au contraire plus detestable, & les Juifs beaucoup plus criminels. *Non tam impuri & prophani essent, nisi libros legissent.* Je n'aurois jamais fait si je voulois rapporter tous les endroits de ce Sermon où saint Chrysostome témoigne avoir autant d'estime pour les livres Hebreux, qu'il avoit d'aversion pour les Juifs qui en étoient les depositaires : Je diray seulement un mot de la comparaison qu'il a faite entre le Temple de Serapis & les Synagogues des Juifs, afin de faire voir au peuple d'Antioche le danger où les Chrétiens s'exposoient de tomber dans des superstitions & de judaïser en frequentant les Synagogues, à cause du respect qu'ils a-

voient pour les livres de la Loi & des Prophetes. Aprés donc leur avoir raconté l'histoire de la Version Grecque des Septante, qui fut mise, à ce qu'il rapporte, dans le Temple de Serapis, & qui s'y trouvoit encore de son tems, il leur demande s'ils pensoient que ce Temple eut cessé d'être profané, & s'ils croyoient qu'il fut devenu Saint parce qu'on y avoit mis la Traduction des Livres Sacrez. *Ergone Templum Serapidis propter libros sanctum erit?* A Dieu ne plaise, ajoûte-t-il, que vous jugiez si mal des choses : car les Ecritures ont une sainteté qui leur est particuliere ; & il ne faut pas s'imaginer qu'elles rendent Saints les lieux qui les renferment. C'est pourquoi vous devez vous desabuser, & ne regarder plus comme des lieux Saints les Synagogues des Juifs, encore que vous y trouviez la Loi de Dieu, & les livres des saints Prophetes. *Sua illis est sanctitas quam cum loco non communicant...... idem & de Synagoga censendum est.* Je croi même qu'il y a moins de danger pour vous de vous

» trouver dans le Temple de Serapis,
» que de frequenter les Synagogues ;
» & si vous voulez en sçavoir la raison,
» c'est que l'impieté paroît à decouvert
» & se fait assez connoître dans le
» Temple des Idoles : au lieu que dans
» les Synagogues l'imposture & l'im-
» pieté se couvrent de la sainteté des
» Ecritures comme d'un voile pour fai-
» re tomber dans leurs pieges les ames
» simples. De sorte que ces lieux sont
» beaucoup plus dangereux pour les
» Chrétiens, que les Temples mêmes
» des Idoles. En un mot, si vous ad-
» mirez si fort le culte, & les livres
» sacrez des Juifs, comment pouvez-
» vous dire que vous êtes Chrétiens ?
» car si leur culte passe dans vôtre es-
» prit pour quelque chose de fort
» grand, & digne de veneration ; nô-
» tre Religion ne peut être que fausse:
» au contraire si nous suivons le parti
» de la verité, comme nous le suivons
» en effet ; toutes leurs pratiques ne
» sont qu'une pure superstition & un
» faux culte. Je ne parle pas, quand je
» dis ceci, de leurs livres Saints, puis-
» que ce sont eux qui m'ont servi com-

me de conducteurs pour me mener «
à Jesus-Christ ; mais seulement «
de leurs impietez & des opinions «
extravagantes qu'ils ont aujourd'hui. «
Non dico divina oracula, absit (hæc enim me ad Christum quasi manu duxerunt) sed impietatem illorum & insaniam hodiernam. Voilà les sentimens & les paroles d'un des plus celebres Docteurs de l'Eglise, qui nous font connoître manifestement que les Chrétiens d'Antioche avoient un si grand respect pour les livres Hebreux, que cela les portoit à frequenter les Juifs, & à se trouver aux Synagogues. Aprés ce témoignage osera-t-on encore soutenir que *les Eglises de* Jesus-Christ *n'ont jamais reconnu pour Autentique le Texte Hebreu*, & qu'elles ont toûjours regardé les livres des Juifs *comme des livres ou gâtez ou suspects?* Et pourquoi donc saint Jean Chrysostome lors qu'il parle de ce qu'il y a de gâté & de suspect parmi les Juifs, en excepte-t-il les livres Hebreux ? Pourquoi, dit-il, οὐχὶ τὰς γραφὰς λέγω· μὴ γένοιτο. *Je ne parle pas*

des Ecritures, à Dieu ne plaise. Si ce Pere avoit crû ce que le Restaurateur des siecles assure si hardiment, eut-il pris des précautions en parlant des erreurs & des impostures des Juifs, pour ne rien dire que d'avantageux à leurs livres ? Ne les eut-il pas au contraire compris dans ces paroles, ἐκεῖνα ἀπάτης γέμει, *tout cela est suspect, plein de pieges & de tromperies?* Sans doute qu'il n'auroit pas ajoûté aprés ces mots, à Dieu ne plaise que j'y comprenne les Ecritures, *Non dico divina oracula, absit.* Concluons donc de tous ces endroits & de tous ces passages de S. Chrysostome, que les Eglises Chrétiennes ont toûjours reconnu pour Authentique le Texte Hebreu des Juifs, & que les plus grands Docteurs en ont fait autant de cas, que le Restaurateur des tems en témoigne de mépris. Mais ce n'est pas une tache aux livres Hebreux que quelques partisans des Septante entreprennent de les décrier, pendant que les Peres de l'Eglise leur rendent l'honneur qui est dû aux Originaux de l'Ecri-

ture, & qu'ils avoüent que ces livres sont des guides fideles qui nous menent à JESUS-CHRIST. *Hæc enim me ad Christum quasi manu duxerunt.* Chryſ. ſup.

Les Egliſes de JESUS-CHRIST en France, en Eſpagne, en Allemagne, & en Italie, regardoient auſſi les livres Hebreux comme les veritables Originaux de l'Ecriture; & jamais ni les Evêques, ni les Prêtres, ni les Clercs, ni les Dames Chrétiennes, ni les plus illuſtres Vierges n'auroient prié ſaint Jerôme de les traduire en Latin, ſi tous les Fideles dans l'Occident n'euſſent *reconnu pour Authentique le Texte Hebreu des Juifs.* Rufin qui crévoit d'envie & de dépit voyant la grande vogue que la nouvelle Verſion de ſaint Jerôme avoit déja de ſon tems dans toute l'Egliſe, n'a pû s'empêcher de lui en faire des reproches dans ſon invective, & de l'accuſer qu'il étoit cauſe qu'on abandonnoit par tout la Traduction des Septante approuvée des Apôtres, pour s'attacher à un ouvrage qu'il avoit fait à ſa tête.

» De quelle maniere, lui dit-il, pre-
» tendez-vous que nous recevions les
» livres que vous traduisez tous les
» jours, & que vous envoyez de tous
» côtez aux Eglises, dans les Monaf-
» teres, dans les Villes & dans les Vil-
» lages ? Voulez-vous que nous les
» regardions comme l'ouvrage d'un
» homme, ou comme quelque chose
» que Dieu a inspiré ? Mais à quoi pen-
» sons-nous, quand on nous assure
» que la Traduction que vous faites
» des livres de la Loi & des Prophe-
» tes, est plus exacte & plus fidele que
» celle que les Apôtres ont approuvée ?
» Dites-moi comment vous pourrez
» reparer une si grande faute, ou par
» quelle peine vous pourrez expier un
Ruff. l. 2. Invect. crime si enorme ? *Ista vero quæ nunc tu interpretaris, & per Ecclesias & Monasteria, per oppida, & Castella transmittis, quomodo suscipiemus? tanquam divina, an tanquam humana? & quid facimus, quòd quæ Prophetarum, vel Legislatorum nominibus titulantur, veriora hæc abs te, quàm illa quæ Apostoli probaverunt, affirmantur? istud commissum dic quomodo*

emendabitur? imo nefas quomodo expiabitur. On ne voit pas que Rufin accuse ici saint Jerôme d'avoir fait sa Version sur des livres *ou gâtez, ou corrompus, ou suspects*; mais on est assuré par tout ce qu'il avance contre lui, que les Eglises de Jesus-Christ estimoient d'autant plus la Traduction de ce Pere qu'elle étoit conforme à l'Original Hebreu, & que c'étoit aussi pour cette même raison qu'on la preferoit à celle des Septante. *Veriora hæc abs te, quàm quæ Apostoli probaverunt, affirmantur.* Ce que personne n'auroit osé dire si toutes les Eglises n'eussent reconnu pour authentique le Texte Hebreu, & si elles n'eussent regardé les livres des Juifs comme les veritables sources de l'Ecriture.

Je serois trop long si je m'arrêtois à parler des plus illustres Dames, & des Vierges Chrétiennes qui voulurent toutes apprendre la Langue Hebraïque, soit pour mieux entendre la Sainte Ecriture, soit pour chanter les loüanges de Dieu en la langue de nôtre Seigneur, & des

S. Paule, S. Marcelle, Blesille, Eustochium, la jeune Paule, & plusieurs autres.

Saints Prophetes. Si de leur tems on avoit regardé dans l'Eglise les livres des Juifs comme des livres *ou gâtez ou suspects*, elles n'auroient pas agi plus sagement en quittant les Pseaumes des Septante, pour les chanter en Hebreu, que ceux qui abandonneroient aujourd'hui la Vulgate Latine pour s'attacher à la Version de Geneve, & qui quitteroient nôtre Pseautier pour chanter dans nos Eglises les Pseaumes de Marot ou de Beze. Et ce n'est pas la seule consequence qu'on doit tirer des principes du Restaurateur des siecles, on peut ajoûter encore avec toute assurance que s'il étoit vrai,
Pag. 35. comme il le pretend, que *les Eglises de* JESUS-CHRIST *n'ont jamais reconnu pour Autentique le Texte Hebreu des Juifs*, nous serions obligez de blâmer la conduite, non seulement de quelques personnes particulieres, mais aussi celle de toute l'Eglise Romaine, qui auroit declaré *Authentique* une Version qui vient d'un Original Hebreu, qui n'a jamais été *reconnu pour Authentique*

parmi les Fideles, mais qui au contraire a toûjours été regardé comme une source *ou gâtée ou suspecte*. *Si originalis Hebræorum editio adulterata adstruatur ; ergo (quod absit) Vulgatam ejus filiam probatam à sancta Ecclesia, ex adultera natam confingas necesse est.* Je ne demande point pardon à l'Auteur de l'Antiquité rétablie, de ce que je ne cache pas aux Catholiques les consequences dangereuses des principes qu'il veut établir en soûtenant la Version Grecque des Septante. Comme je défens la cause commune de l'Eglise, & que je soûtiens l'autorité du Texte Hebreu, que saint Jerôme a suivi, lors qu'il a fait la Version Latine de l'ancien Testament, personne ne sçauroit trouver mauvais que je m'oppose fortement à des opinions insoûtenables, & qui pourroient exposer le Concile de Trente aux railleries de quelques Protestans, qui ne manqueroient pas de dire, que l'Eglise de Rome a declaré *authentique* une Version Latine, qui avoit été faite sur des livres *ou gâtez ou sus*-

Th. Dufour Præf. in opus Gram. Ling Heb.

pects. Ce qui feroit tout-à-fait ridicule, & qui neanmoins feroit tres-assuré, si les suppositions du Livre de l'Antiquité rétablie n'étoient manifestement fausses.

Mais si le Restaurateur des Siécles a quelque peine de se retracter sur des propositions ou des suppositions, dont il n'avoit pas bien prévû les consequences, & que pour l'y faire resoudre il souhaite de voir enfin dans les Peres de l'Eglise le terme formel d'*Autentique* & de *Canonique*, que ces anciens Auteurs ont employé lors qu'ils ont parlé des livres Hebreux; je pourray le faire souvenir de plusieurs endroits de saint Jerôme, & de saint Augustin, où nous trouvons ces mots decisifs. Dans la réponse que saint Jerôme fit au Prêtre Vital, qui l'avoit consulté sur quelques difficultez de l'Histoire des Rois, nous avons un endroit ou ce Pere appelle *Authentique* le Texte Hebreu. „ Si dans ce passage, dit-il, „ nous trouvions quelque difference „ entre la verité Hebraïque, & les „ Exemplaires des Septante; nous

pourrions à nôtre ordinaire avoir «
recours à la langue originale, & «
nous tenir à ce qu'elle porte: mais «
puisque dans cet endroit les Livres «
Authentiques sont parfaitement sem- «
blables aux Traductions, la difficul- «
té ne peut être que dans le sens, & «
non pas dans les mots de l'Ecriture. «
Et siquidem in historiis aliter haberent Septuaginta, aliter Hebraïca veritas, confugere poteramus ad solita præsidia, & arcem linguæ tenere vernaculæ: nunc vero cum & ipsum AUTHENTICUM, *& cæteri Interpretes pari auctoritate consentiant, non in Scriptura, sed in sensu est difficultas.* Hieronym. Epist. 132.

Il parle encore en mêmes termes lors qu'il explique le quatriéme verset du soixante & quatriéme Chapitre d'Isaïe. L'Apôtre saint Paul, dit- «
il, qui étoit Hebreu de nation a pris «
des livres Authentiques ce passage «
d'Isaïe, qu'il a paraphrasé dans l'E- «
pistre aux Corinthiens. *Paraphrasim hujus testimonii, quasi Hebræus ex Hebræis, assumit Apostolus Paulus de Authenticis libris in Epistola quam scribit ad Corinthios.* Voilà le id. lib. 17. Comm. in Isaiam.

mot d'*Authentique* dont un grand Docteur s'est servi lors qu'il a nommé les livres Hebreux, ce qu'il n'auroit osé faire à la face de toutes les Eglises de JESUS-CHRIST, si elles avoient jamais eu des sentimens contraires aux siens.

Saint Augustin nous a fait assez connoitre qu'il reconnoissoit aussi pour *Authentique le Texte Hebreu*, quand il fait aller du pair l'autorité des livres Hebreux avec celle des
» Septante : Je souhaiterois beaucoup,
» disoit-il à saint Jerôme, de sçavoir
» vôtre sentiment sur tant de differen-
» ces que nous remarquons entre les
» Livres Hebreux dont nous reconnois-
» sons l'autorité, & la Version Grec-
» que des Septante. *Quid tibi autem videtur, cur in multis aliter se habeat Hebræorum Codicum auctoritas, aliter Græcorum quæ dicitur septuaginta, vellem dignareris aperire.* Il dit encore ailleurs que nous sommes assûrez par le témoignage des Ecritures Canoniques des Hebreux, aussi bien que par celles qui étoient à l'usage des Eglises Chrêtiennes, qu'il y a eu un grand nombre

Aug. Epist. 71, alias 10.

nombre de Geans avant le Deluge. *Igitur secundum scripturas Canonicas Hebræas, atque Christianas, multos gigantes ante diluvium fuisse, dubium non est.* Enfin, si le mot *d'Authentique* se prend pour signifier des actes dont on reconnoît l'autorité & la fidelité, jamais Livres n'ont été reconnus pour plus Authentiques que les Livres Hébreux des Juifs, puisque toutes les Eglises de JESUS-CHRIST les ont regardez comme les veritables Originaux de la Bible, & que les plus grands Docteurs leur ont attribué en cent rencontres une autorité divine, à laquelle on ne peut rien ajoûter. *Quoniam una atque divina est.*

id. l. 15. Civ. cap 23

ibi l. 18. c. 44.

Je passe bien des choses que je pourrois encore rapporter, parce que je suis entierement persuadé que les Lecteurs ne doûtent plus à present des méprises du Restaurateur des Siécles, qui s'est beaucoup écarté de la verité, quand il a osé invectiver contre des Livres dont l'Eglise a toûjours reconnû l'autorité, ainsi que je viens de le faire voir. Si ce

Aa

mot d'*Authentique* dont un grand Docteur s'eſt ſervi lors qu'il a nommé les livres Hebreux, ce qu'il n'auroit oſé faire à la face de toutes les Egliſes de JESUS-CHRIST, ſi elles avoient jamais eu des ſentimens contraires aux ſiens.

Saint Auguſtin nous a fait aſſez connoitre qu'il reconnoiſſoit auſſi pour *Authentique le Texte Hebreu*, quand il fait aller du pair l'autorité des livres Hebreux avec celle des
» Septante : Je ſouhaiterois beaucoup,
» diſoit-il à ſaint Jerôme, de ſçavoir
» vôtre ſentiment ſur tant de differen-
» ces que nous remarquons entre les
» Livres Hebreux dont nous reconnoiſ-
» ſons l'autorité, & la Verſion Grec-
» que des Septante. *Quid tibi autem videtur, cur in multis aliter ſe habeat Hebræorum Codicum auctoritas, aliter Græcorum quæ dicitur ſeptuaginta, vellem dignareris aperire.* Il dit encore ailleurs que nous ſommes aſſûrez par le témoignage des Ecritures Canoniques des Hebreux, auſſi bien que par celles qui étoient à l'uſage des Egliſes Chrêtiennes, qu'il y a eu un grand nombre

Aug. Epiſt. 71, alias 10.

nombre de Geans avant le Deluge. *Igitur secundum scripturas Canonicas Hebræas, atque Christianas, multos gigantes ante diluvium fuisse, dubium non est.* Enfin, si le mot *d'Authentique* se prend pour signifier des actes dont on reconnoît l'autorité & la fidelité, jamais Livres n'ont été reconnus pour plus Authentiques que les Livres Hébreux des Juifs, puisque toutes les Eglises de JESUS-CHRIST les ont regardez comme les veritables Originaux de la Bible, & que les plus grands Docteurs leur ont attribué en cent rencontres une autorité divine, à laquelle on ne peut rien ajoûter. *Quoniam una atque divina est.*

id. l. 15. Civ. cap. 23

ibi l. 18. c. 44.

Je passe bien des choses que je pourrois encore rapporter, parce que je suis entierement persuadé que les Lecteurs ne doûtent plus à present des méprises du Restaurateur des Siécles, qui s'est beaucoup écarté de la verité, quand il a osé invectiver contre des Livres dont l'Eglise a toûjours reconnû l'autorité, ainsi que je viens de le faire voir. Si ce

ſçavant Auteur n'eſt pas content lui-même de cette foule de paſſages & d'autoritez ; il pourra conſulter encore les Epitres de ſaint Jerôme, où il trouvera que le Pape Damaſe a donné plus d'autorité aux Livres Hebreux, qu'à tout ce qu'il trouvoit dans les Exemplaires des Septante. Ce n'eſt pas lui faire tort que de le renvoyer à un Pape fort éclairé, pour être inſtruit de ce qui s'eſt paſſé dans les premiers Siécles de l'Egliſe, & du ſentiment qu'on avoit alors touchant l'autorité des Livres Hebreux.



CHAPITRE IV.

DE LA CRONOLOGIE de la Bible, des Traditions des Juifs, & des Argumens des premiers Chrêtiens.

§. I.

LES Peres de l'Eglise ont toûjours donné la préference au Texte Hebreu, quand ils ont examiné les differentes Chronologies de l'Ecriture.

LES Anciens Auteurs & les Peres de l'Eglise ont souvent rapporté dans leurs Ouvrages la Chronologie & les années des premiers Patriarches, mais ils n'ont pas examiné les raisons qu'on peut avoir pour donner la preference à celle du Texte Hebreu, qui est si differente de celle de la Version Grecque des Septante Interpretes. Jules Africain, & Eusebe de Cesarée, font mention de toutes les differentes Chronologies du Texte Hebreu, de la Ver-

sion Grecque, & du Pentateuque Samaritain. Ils n'ont pourtant rapporté ces diverses Chronologies que comme des leçons differentes d'un même Original, sans condamner celle des Juifs, ni rejetter celle des Septante. Ces Auteurs se sont contentez de marquer simplement ce qu'ils avoient lû dans les Livres des Juifs, & dans les Exemplaires des Traducteurs Grecs, sans se mettre en peine de chercher les raisons, ou la cause de leurs differences. Il semble même qu'Eusebe de Cesarée a crû que c'étoit une chose de nulle consequence, & qu'il étoit indifferent de suivre le calcul du Texte Hebreu, ou la supputation des Septante; puisqu'il s'est servi lui-même dans ses Chroniques, tantôt de la Chronologie des Juifs, & tantôt de celle des Grecs. Ce n'est donc pas de ces Peres qui n'ont rien déterminé, que nous devons apprendre à faire le choix de la veritable Chronologie de la Bible; mais de ceux qui ont pris soin d'examiner toutes ces difficultez, & qui nous en ont dit leur

sentiment aprés les avoir bien examinées. Saint Jerôme & saint Augustin sont les seuls entre tous les Anciens Peres de l'Eglise qui ont traité à fond de ces matieres; & c'est pour cette même raison que nous devons nous remettre à leur jugement, quand il s'agit de faire le choix ou de la Chronologie du Texte Hebreu, ou de celle des Septante. Voions donc ce qu'ont dit ces deux Celebres Docteurs, lors qu'ils ont parlé de la Chronologie des Livres sacrez, qui est si differente dans l'Hebreu, & dans les Septante.

Et pour commencer par saint Jerôme, je me souviens que ce Sçavant Pere nous a parlé de la Chronologie du Texte Hebreu dans une Epitre qu'il êcrivit à Evagre son intime ami. Il est vrai qu'en cét endroit il n'a fait que rapporter mot pour mot la Chronologie du second âge du monde, comme elle est marquée dans le Texte Hebreu; mais il est évident que la question qu'il y traite, l'obligeoit à se déclarer contre cette Chronologie, s'il n'eût

été persuadé qu'elle étoit veritable.
» Suivant, dit-il, cette Chronologie,
» il se trouve que Sem fils de Noé a
» survécu trente-cinq ans au Patriar-
» che Abraham, qui étoit son petit
» fils au dixiême degré. *Ratione de-*
Hieronym. Epist. 126. *ducta, invenitur Sem abnepoti suo de-*
cimi gradus Abraham supervixisse an-
nos triginta quinque. Ce qui est tout
à fait impossible, selon la supputa-
tion des Septante, & si fort incroïa-
ble au sentiment du Restaurateur des
Siécles, qu'il ne fait pas difficulté de
traiter cette opinion de ridicule &
d'extravagante. *Je laisse*, dit-il, *beau-*
Pag. 54. 55. *coup d'autres raisons, pour n'être pas*
ici trop long & trop diffus. Je dirai
seulement, qu'il n'est pas croyable, que
Noé *ait vêcu presque jusqu'à la nais-*
sance d'Abraham, comme porte le cal-
cul des Juifs, & que Sem *né avant le*
Deluge, soit parvenu jusqu'au tems
de Jacob. Si cela étoit, il faudroit que
Noé *eût vû dix generations, &* Sem
douze entieres, ce qui est contre tou-
te apparence de verité; car jamais
homme, je n'excepte point les premiers
Patriarches, n'a vû plus de quatre

ou cinq generations :::::::: Rien n'est donc plus incroyable que la supputation des Juifs, qui disent que Sem *a vêcu jusqu'au tems de Jacob :::: Mais laissons-là le calcul des Juifs & leurs contes fabuleux, pour venir à des choses plus serieuses & plus veritables.* Ce n'est pas ici le lieu de répondre à ces paroles, qui contiennent bien des choses contraires à la verité, & qui surprennent tous ceux qui les lisent avec reflexion : je montrerai dans la suite de cette Critique, que ces suppositions sont insoûtenables, & qu'il y a eu plusieurs Patriarches avant le Deluge qui ont pû voir plus de douze generations. Cependant il nous suffit de remarquer que celui qui avance ces grands paradoxes s'accorde si mal avec saint Jerôme, qu'il fait passer pour des *contes fabuleux*, & pour des choses visiblement fausses, les opinions que ce sçavant Pere regardoit comme des Traditions fondées sur l'Ecriture, laissant même la liberté à son ami, à qui il n'auroit pas voulu conter des fables, de quitter le sentiment

des Peres & des Auteurs Ecclesiastiques pour suivre celui des Hebreux, qui croïoient que *Sem* fils du Patriarche Noé, & Melchisedec, n'étoient qu'une même personne. Voilà, dit-il, ce que j'ai pû apprendre touchant Melchisedec ; je vous ai cité les Auteurs qui en parlent, c'est à vous maintenant à juger laquelle des opinions que j'ai rapportées est la veritable. *Habes quæ audierim & quæ legerim de Melchisedec. Meum fuit citare testes : tuum sit de fide testium judicare.* Deplus, si cette Tradition des Hebreux eust été incroiable & *contre toute apparence de verité*, saint Jerôme ne devoit-il pas dans ses questions Hebraïques sur la Genese, la traiter comme un *conte fabuleux* ; & nous avertir de ne pas nous arrêter à des choses si peu *serieuses* & si peu vraisemblables ? Peu s'en faut que le Restaurateur des Siécles ne dise qu'un grand Docteur de l'Eglise se plaisoit à nous raconter des fables, & qu'il s'étudioit dans ses Commentaires sur l'Ecriture Sainte à mêler les fausses Traditions des Juifs

Juifs avec les interpretations des saints Peres. *Laissons-là*, dit-il, *le calcul des Juifs, & leurs contes fabuleux, pour venir à des choses plus serieuses & plus veritables.* Mais quelque peu solides que ces opinions paroissent à cét Auteur nouveau, saint Jerôme n'a pas laissé de les rapporter dans ses remarques sur la Genese, où il dit encore, en parlant de Melchisedec, que les Juifs asseuroient qu'il étoit le Patriarche *Sem* fils de Noé, & qu'en supputant les années de sa vie, ils faisoient voir qu'il avoit vêcu jusques au tems d'Isaac, à quoi ils ajoûtoient que tous les aînez descendus de Noé, avant le Sacerdoce d'Aaron, faisoient la fonction de Prêtres. *Ajunt hunc esse Sem filium Noé : & supputantes annos vitæ ipsius, ostendunt eum ad Isaac usque vixisse, omnesque primogenitos Noé, donec Sacerdotio fungeretur Aaron, fuisse Pontifices.* Voilà les Traditions des Hebreux, qui ne peuvent agrèer au Restaurateur des Tems, parce qu'elles ruïnent tous ses principes; mais laissons les là, puisqu'il

Pag. 551

Hieron. in quest. Hebraicis.

le veut ainsi, & venons aux Peres de l'Eglise, pour apprendre d'eux-mêmes leurs sentimens particuliers sur la veritable Chronologie des Livres Saints.

S. Jerôme, dont j'ai commencé de parler s'est declaré ouvertement pour la Chronologie du Texte Hebreu dans le tems même qu'il évitoit de ne rien dire que d'avantageux à la Version des Septante, comme on peut le voir dans la Préface qu'il a mise à la tête de ses questions Hebraïques sur la Genese. Il nous apprend donc aprés avoir rapporté les années Chronologiques d'Adam avant la naissance de son fils Seth, qu'il y a de l'erreur dans la supputation des Exemplaires des Septante, & qu'il faut suivre le calcul du Texte Hebreu.
» On doit, dit-il, prendre garde que
» les années des Patriarches jusqu'au
» Deluge, sont marquées d'une maniere
» toute differente, & qu'au lieu de deux
» cens & quelques années que nos
» Exemplaires donnent aux Peres avant
» la naissance de leurs fils; le Texte
» Hebreu ne leur donne que cent ans

avec ceux que l'on compte audeſ- «
ſus des centaines, ſoit dans l'He- «
breu, ſoit dans les Septante. *Scien-* «
dum, quod uſque ad diluvium, ubi in Hieronym.
noſtris Codicibus, ducentorum & quod ibid.
excurrit annorum genuiſſe quis dicitur, in Hebræo habeat centum annos, & reliquos qui ſequuntur. Et aïant rapporté un peu aprés la ſupputation des années du même Adam, qui ſelon les Septante n'a vêcu que ſept cens ans depuis la naiſſance de Seth : *Fuerunt autem dies Adam, poſtquam genuit Seth, ſeptingenti anni,* il ajoûte ces paroles : Comme l'on s'étoit écarté «
auparavant de la verité, en comptant «
deux cens ans de la vie d'Adam avant «
la naiſſance de Seth, ç'a été par une «
ſuite neceſſaire qu'on en a compté «
aprés ſept cens ſeulement, à cauſe que «
le Texte Hebreu qui n'a donné d'a- «
bord que cent ans à Adam, lui en «
donne huit cens en cét endroit. *Quia* «
in ducentis erraverat, conſequenter hîc Ibid.
poſuit ſeptingentos; cum in Hebræo hîc habeat octingentos, & ſupra centum. Quand nous n'aurions dans S. Jerôme que ces ſeuls paſſages, nous

ne pourrions pas douter, que ce ſçavant Pere ne fût convaincu de la mauvaiſe foi de ceux qui avoient corrompu la Chronologie des premiers Patriarches, puiſqu'il remarque que celui qui avoit ajoûté cent ans à la vie d'Adam avant la naiſſance de ſon fils Seth, a ſçeu prendre garde de ne lui en donner enſuite que ſept cens ſeulement, afin de rendre conformes les exemplaires des Septante avec le Texte Hebreu dans le denombrement total des années de chaque Patriarche. *Quia in ducentis erraverat, conſequenter hîc poſuit ſeptingentos*, &c. De dire que cela eſt arrivé fortuitement, c'eſt ce qui n'eſt nullement croyable, & ce même ſaint Docteur reconnoît encore un peu plus bas, que cette uniformité d'erreur, qui ſe trouve en tant de Patriarches, vient d'un deſſein prémedité, plûtôt que du hazard : car aprés avoir examiné ſuivant les regles d'une Critique fort exacte la Chronologie & les années de Mathuſalem, qui ſont toutes gâtées dans la Verſion des Septante, il ne

ſe contente pas de dire ; que cette Chronologie a été corrompuë dans les Exemplaires Grecs ; mais il ajoûte de plus qu'elle l'eſt ici comme en beaucoup d'autres endroits. De tout « cela, dit-il, nous devons conclure « que de même qu'on a corrompu & « alteré en beaucoup d'endroits les « années chronologiques des Patriar- « ches ; on a auſſi gâté & corrompu « ici celles de Mathuſalem. *Reſtat er- « go ut quomodo in pleriſque, ita & in* Ibid. *hoc ſit error in numero.* Le Reſtaurateur des ſiécles ; dont je prens ſouvent les termes & les citations pour ruïner ſes principes, a fait un raiſonnement tout oppoſé à celui de Saint Jerôme, & au lieu de conclure ; comme lui ; des fautes qu'on a fait gliſſer dans les années de Mathuſalem & dans celles de Lamech, que la Chronologie des Septante eſt gâtée en bien des endroits, *in pleriſque*, il conclud au contraire de ce qu'il trouve pur & entier dans l'Hebreu, que ce Texte eſt tout corrompu. Ce qui eſt, ce me ſemble, une maniere de raiſonner fort ſin-

Pag. 57. guliere. *Il faut prendre garde*, dit-il, *qu'il s'est glissé une legere faute dans celles de Lamech*, c'est-à-dire dans les années Chronologiques, *la Version des Septante porte qu'il engendra Noé à l'âge de* 188. *ans ; ce qui est une erreur de Copiste*, Scriptoris tribuatur errori, *dit Saint Augustin, en parlant de ces sortes de fautes. Car il est constant, tant par le Texte Hebreu, qui est ici entier, que par l'Histoire de Josephe, qu'il n'avoit que* 182. *ans quand il eut son fils Noé. La raison est, qu'il n'y a nulle autre difference entre l'Hebreu & les Septante, sinon que les Juifs ont ôté cent ans à six des Patriarches avant la naissance de leur fils. De dire que cela est arrivé fortuitement, c'est ce qui n'est nullement croyable ; & ce même saint Docteur reconnoit, que cette uniformité d'erreur, qui se trouve en tant de Patriarches, vient d'un dessein prémedité, plûtôt que du hazard :* erroris constantia non casum redolet, sed industriam. *Cela supposé*, &c. Cét Auteur suppose donc, qu'*il n'y a nulle autre difference entre le Texte*

August. in libb. de Civit. Dei.

Hebreu & les Septante, ſinon que les Juifs ont ôté cent ans *à ſix des Patriarches avant la naiſſance de leur fils*. Mais il ne prend pas garde, qu'il s'eſt gliſſé des fautes plus groſſieres dans les années de Mathuſalem, que dans celles de Lamech, & que s'il faloit *régler l'Antiquité des tems ſur la ſeule Verſion des Septante*, il ſe trouveroit que Mathuſalem a vêcû quatorze ou quinze ans aprés le Déluge, quoi-qu'il avouë lui-même, que ce Patriarche *étoit mort peu de tems auparavant âgé de 969. ans*. C'eſt donc déja une ſuppoſition contraire à la verité, que d'établir pour principe, *qu'il n'y a nulle autre difference entre le Texte Hebreu & les Septante, ſinon que les Juifs ont ôté cent ans à ſix Patriarches avant la naiſſance de leur fils*; puiſqu'outre la faute legere qui s'eſt gliſſée dans les années de Lamech, il s'en eſt encore gliſſé une fort grande dans celles de Mathuſalem, à qui l'on donne dans la Verſion des Septante 165. ou 167. ans avant la naiſſance de ſon fils, au lieu qu'il

Pag. 56.

Can. Chr. pag. 2.

faut lui en donner 187. selon la verité du Texte Hebreu, *qui est ici entier*, quoi-que le Restaurateur des siécles ne l'ait pas remarqué en même tems qu'il a parlé des années de Lamech. Peut-être qu'il apprehendoit de parler de Mathusalem, parce qu'il sçait qu'on ne peut se souvenir des années de ce Patriarche sans reconnoître les fautes de la Version des Septante, & qu'il prévoyoit sans doute qu'on pourroit en tirer des preuves contre ce qu'il vient d'avancer. En effet, si cét Auteur me permet de raisonner avec Saint Jerôme & Saint Augustin, je croi qu'il me sera facile de lui montrer qu'on a ajoûté cent ans à six des Patriarches avant la naissance de leur fils, & que ce ne sont point les Juifs qui les ont ôtez, comme il le pretend.

Nous convenons qu'il s'est glissé des fautes dans la supputation des années chronologiques de Mathusalem, & dans celle de Lamech; mais ce que le Restaurateur des siécles attribuë à la méprise des Copistes, vient assurément d'un def-

sein prémedité, & non pas du hazard : car si c'étoit une faute de Copiste, elle ne seroit pas seulement dans la supputation des années Chronologiques, mais elle se trouveroit encore dans les années d'aprés, c'est-à-dire, dans celles que les Patriarches ont vécû depuis la naissance de leur fils, & enfin dans le dénombrement total des années de leur vie. Nous pourrions croire avec raison, « dit Saint Augustin, que les vingt ans « dont nous parlons, ont été obmis « par hazard, & que c'est une erreur « de Copiste ; si celui qui les a ôtez de « la supputation des années Chronologiques, « n'eût eu soin de les compter « dans le dénombrement des suivantes, « afin de trouver par ce moyen « le nombre entier de toutes les an- « nées de Mathusalem. *Hoc autem de viginti annis meritò putaremus casu mendositatis accidere potuisse, nisi eos sicut priùs detraxerat, restituere postea curasset, ut summæ conveniret integritas.* S'il est donc vrai, comme personne n'en peut douter, que la Chronologie des années de Mathu-

Aug lib. 15. Civ. c. 13.

salem a été corrompuë à dessein dans la Version des Septante, & qu'elle a été alterée par un Faussaire, qui sçavoit si bien ajuster les choses, pour trouver le denombrement total des années de ce Patriarche; n'est-il pas aussi clair que le jour, qu'une même main a gâté, & la Chronologie de Mathusalem, & celle des autres Patriarches Quelle apparence y-a-t'il que les Juifs ayent corrompu dans le Texte Hebreu la Chronologie de quelques Patriarches, & que d'autres personnes ayent fait la même chose dans la Version des Septante à l'égard des années de Mathusalem? Puis donc que tout le monde avoüe qu'il n'y a pas en cela la moindre apparence de verité, & que d'ailleurs on est assûré qu'en ce qui est des années de Mathusalem, le Texte Hebreu est pur & entier? Concluons avec Saint Jerôme & Saint Augustin, que *l'uniformité d'erreur* étant dans les Septante, on doit necessairement chercher dans les livres Hebreux la veritable Chronologie de la Bible.

Je dis que Saint Auguſtin n'étoit pas moins convaincu que Saint Jerôme de la verité que je ſoûtiens, puiſqu'aprés avoir examiné à fonds les differences de la Chronologie du Texte Hebreu, & de celle qui eſt marquée dans les Septante, il a toûjours conclu qu'il faloit donner la préference à celle qu'on trouve dans l'Original Hebreu. On avoit beau lui faire des argumens, & lui apporter des raiſons pour l'obliger à croire, que les Juifs avoient corrompu les Ecritures, il a vû ſi peu d'apparence dans tout ce qu'on avançoit là deſſus, qu'il n'a pas fait difficulté de dire, que cette opinion ne devoit jamais entrer dans l'eſprit d'un homme ſenſé. A Dieu ne plaiſe, « dit-il, que des hommes ſages & ju- « dicieux aillent s'imaginer, que pour « grande qu'eût été la malice des Juifs, « ils euſſent jamais pû corrompre tant « de livres répandus par toute la ter- « re. *Abſit ut prudens quiſquam, vel* « *Judæos cujuſlibet perverſitatis atque malitiæ tantum potuiſſe credat in Codicibus tam multis, & tam longè la-*

Aug. lib. 15. Civ. c. 13.

téque dispersés. Cela lui paroissoit encore si peu vraisemblable, qu'ayant mis en question au même endroit, s'il y avoit plus d'apparence que les Livres Saints eussent été corrompus par les Septante, que par les Juifs; il n'a pas seulement voulu dire ce qu'il en pensoit, parce qu'il étoit persuadé, que personne ne pouvoit douter que la chose n'ait été beaucoup plus facile du côté des Septante, que du côté de tous les Juifs.
» Si je demande, dit-il, laquelle de » ces deux choses paroît la plus croya- » ble, ou que ce sont les Juifs répan- » dus de tous côtez dans le monde, » qui ont fait glisser d'un commun ac- » cord ces faussetez dans leurs exem- » plaires, & qu'ils ont voulu se pri- » ver des veritables Ecritures, pour » décréditer en même tems les livres » des Chrêtiens: ou que les Septante » que Ptolomée Roi d'Egypte avoit » appellez pour traduire les Ecritures, » étant assemblez dans un même lieu » ont pris tous ensemble resolution de » cacher la verité à une nation étran- » gere, & de corrompre pour cét effet

les Livres Saints ; qui ne voit d'a- «
bord ce qu'on peut croire plus aisé- «
ment ? *Quis non videat quid procli-* «
viùs, faciliúsque credatur ? Il étoit Aug. ibid.
sans doute plus facile à soixante & douze Juifs assemblez en un même lieu, de corrompre les Ecritures qu'ils traduisoient tous ensemble, qu'à une infinie multitude de personnes de la même nation, répanduës de tous côtez par toute la terre, de falsifier en même tems un nombre infini de livres Hebreux qui étoient entre leurs mains, & dans dans les Bibliotheques des Chrêtiens. Saint Augustin a trouvé si peu de rapport entre ces deux choses, qu'il n'a pas seulement voulu répondre à la question qu'il avoit lui-même proposée, parce qu'il étoit convaincu que personne ne pouvoit la décider qu'en faveur des livres des Juifs, *quis non videat quid procliviùs faciliúsque credatur ?*

Enfin aprés que Saint Augustin eût examiné avec toute l'exactitude possible, quelle supputation nous devons suivre, celle du Texte Hebreu,

ou celle des Septante : *An in dinumeratione annorum, Hebræorum magis quàm Septuaginta interpretum sit sequenda auctoritas* ; & aprés avoir balancé toutes les raisons de part & d'autre, il décida la question en faveur du Texte Hebreu, mais d'une maniere si claire & si formelle qu'il est étonnant qu'on ose citer Saint Augustin, quand on défend la Chronologie des Septante : Il est vrai que le Restaurateur des Siecles ne fait ces citations qu'en general, sans oser marquer précisement l'endroit où S. Augustin a parlé des differences de la Chronologie entre le Texte Hebreu & la Version des Septante.
Pag. 57. *Voyons maintenant*, dit-il, *quelle est la supputation des Septante, depuis le commencement du monde jusqu'au Deluge, lequel espace de tems fait le premier Age. Mais avant d'en compter les années, il faut prendre garde qu'il s'est glissé une leger faute dans celles de Lamech. La Version des Septante porte qu'il engendra Noé à l'âge de 188. ans ; ce qui est une erreur de Copiste*, Scriptoris tribuatur errori, *dit Saint Augustin*,

Aug in lib de civ Dei

en parlant de ces sortes de fautes. Car il est constant, tant par le Texte Hebreu qui est icy entier, que par l'Histoire de Josephe, qu'il n'avoit que 182. ans quand il eut son fils Noé. La raison est, qu'il n'y a nulle autre difference entre l'Hebreu & les Septante, si non que les Juifs ont ôté cent ans *à six des Patriarches avant la naissance de leur fils. De dire que cela est arrivé fortuitement, c'est ce qui n'est nullement croyable, & ce même saint Docteur reconnoit, que cette uniformité d'erreur qui se trouve en tant de Patriarches, vient d'un dessein prémedité plûtôt que du hazard* : Erroris constantia non casum redolet, sed industriam. *Cela supposé, voicy le calcul des* Septante Interpretes, *qui surpasse de 600. ans celuy des* Juifs Modernes *mais qui est tout semblable à celuy de Josephe qui l'avoit tiré des Livres sacrez écrits en Hebreu.* J'ai rapporté ce passage tout au long, pour faire remarquer aux Lecteurs qu'il y a des endroits dans le Livre de l'Antiquité rétablie, où l'Auteur n'agit gueres de bonne foi. A l'entendre parler, il n'y a qu'une

beli Tora veken haja mibberia'h hab-lam ad núnbebéthth schenaim Leabraham schene alaphim Tora schemaschlimin schenath coph aín béth abhar horban baith schni schchaja az daléth alaphim schenaim libria: schene alaphim maschiahh pi us haja raoui schejabo maschiahh abal bisbil hovonothenu adainnehuc. b. Ce qui se traduit de cette « sorte. Dans le chap. *Helec*, les di- « sciples d'Elie ont laissé par Tradition « que le monde doit subsister six mille « ans ; deux mille ans dans l'Inanité, « c'est à-dire, sans Loi, lequel tems se « prend depuis la creation jusqu'à la « 52. année d'Abraham ; deux mille « ans sous la Loi, lesquels se sont ac- « complis l'année cent soixante & dou- « ziéme aprés la desolation du second « Temple, qui étoit alors l'an quatre « mille de la creation du monde ; & « deux mille ans sous le Messie, c'est- « à-dire, qu'il étoit juste & convenable que le Messie vint, mais à cause de la multitude de nos pechez, son avenement est encore retardé.

Genebrard a rapporté l'explica- *Apud Genebra. in*

fin. Chronologiæ et Collect. R. Jacob. tion du Rabbin Jacob sur la même Tradition, & il paroît manifestement par toutes les Remarques de ce Docteur Juif, que l'Auteur de l'Antiquité des tems n'a pas compris la Tradition du Talmud, ou qu'il a dissimulé le veritable sentiment des Juifs touchant l'Epoque de la Loi de Moyse. *Deux mille ans d'Inanité*, parce que la Loi n'étoit pas encore donnée, dit ce Rabbin, mais „ que le monde étoit comme un vuide „ & un chaos, depuis Adam jusqu'à la „ 52. année d'Abraham, car c'est ainsi „ qu'il faut compter les premiers deux „ mille ans selon l'Ecriture. Et ces deux „ mille ans étant accomplis Abraham „ s'occupa dans la Loi, parce qu'il est Genes. 12. „ écrit, & tout ce qui leur étoit né à „ Haran, ce que le Version Chaldaïque „ explique ainsi, & tout ce qu'ils „ avoient acquis à la Loi dans Haran. „ Outre cela, l'on trouve dans les Ecrits „ de nos anciens Docteurs, que „ 2000. ans s'étant passez dans le culte des Idoles, Abraham étoit alors précisément dans sa 52. année. *Deux mille ans sous la Loy*, qui se prennent de-

puis le tems de ceux qu'Abraham & « Sara avoient gaigné à Dieu, jusqu'à « l'avenuë du CHRIST, &c. *Deux mille* « *ans dans les jours du Messie.* Car le « CHRIST devoit venir aprés les deux « mille ans de la Loi accomplis, pour « délivrer son peuple de la captivité. « Mais parce que nos pechez se sont « multipliez, il n'est pas venu à la fin « de ce quatriéme millenaire, plusieurs « années s'étant écoulées depuis, car « son avenement est differé, & nous « l'attendons encore. Duobus mille an- « nis Inanitas. *Quoniam nondum Lex da-* « *ta erat, sed mundus erat velut Inanitas & Chaos, à primo videlicet homine usque ad quinquagesimum secundum Abrahæ, sic enim numerari debent bis mille anni primi, quemadmodum è Scriptura colligitur. Jam expletis illis duobus millenis annis occupavit se Abraham in Lege, quoniam legitur; & animas quas fecerant in Haran, quòd Chaldaïcè sic translatum legimus, & animas quas Legi operati sunt in Haran. Præterea in vetustis Doctorum nostrorum scriptis hæc reperiuntur, expletis in Idolorum cultu duobus anno-*

rum millibus illâ ipsâ horâ Abraham agebat annum vitæ quinquagesimum secundum. Duobus mille Lex. *Nempe ab hominibus, quos Abraham & Sara Deo converterunt usque ad Christi adventum, &c.* Duobus mille dies Messiæ. *Debuit enim post expletos bis mille annos Legis advenire Christus, & solvere captivitatem Israëlis. At propter iniquitates nostras quæ multiplicatæ sunt, Christus non adfuit ad extremum quarti illius millenarii, elabentibus ultra annis multis. Adhuc enim adventus ipsius dilatatus retardatusque est.*

Quelque chicanne que l'on fasse sur les Traditions des Juifs, elles sont trop bien expliquées par les Gloses & par les Remarques des Rabbins, pour qu'on puisse entreprendre de nous déguiser leurs sentimens, & de nous faire accroire qu'il faut avoir recours à la Chronologie des Septante, afin de trouver les deux mille ans de la durée de la Loi avant le Messie, parce que, selon la supputation du Texte Hebreu, il ne se trouve que quinze cent & quelques années dé-

puis Moyse jusqu'à Jesus-Christ. Le tems de la Loi commence selon les Juifs, aprés les *deux mille ans d'Inanité*, qu'ils terminent au tems qu'Abraham reçût le commandement de la Circoncision. Ce qui est assez conforme à ce que nôtre Seigneur disoit aux Juifs dans Saint Jean : *Moyse vous ayant donné la Loi de la Circoncision, (quoiqu'elle vienne des Patriarches, & non de Moyse, &c.)* Joan. 7. ℣. 22.

Et peut-être étoit-ce de cette Loi de la Circoncision que Saint Paul parloit, quand il disoit aux Romains : *Aussi ce n'est point par la Loi, mais par la justice de la Foi, que la promesse a été faite à Abraham, ou à sa posterité, d'avoir tout le monde pour heritage.* c. 4. ℣. 13. L'Auteur de la lettre attribuée à Saint Barnabé dit, que c'est Abraham qui a donné le premier la Loi de la Circoncision, *quia Abraham primus Circumcisionem dedit.* In epist. Barna. pag. 32. Et Saint Justin dans son Dialogue avec Thryphon marque, que le premier usage de la Circoncision vient d'Abraham, comme celui de la celebration du Sabbath & des Feries vient de Moy-

se : *Si namque ante Abraham non fuit usus Circumcisionis, neque ante Mosen celebrationis Sabbati & Feriarum*, &c. Ce n'est donc pas Moyse qui a commencé à soûmettre les hommes à la Loi de la Circoncision, mais il n'a fait proprement qu'expliquer le commandement qu'Abraham en avoit reçû avant lui, & en prescrire les ceremonies avec plus de détail & de perfection. *Datam verò à Moyse ait Circumcisionem*, dit Saint Cyrille d'Alexandrie, *quæ tamen à Patribus tradita est, quibus ut circumciderentur, mandatum fuit divinitus quia exquisitius quæcumque ad ipsam pertinent, scriptis Moses explanavit.* Car „ Abraham a été circoncis ; mais il „ n'a pas observé les huit jours, ni of- „ fert les deux tourterelles ou les deux „ petits des colombes, comme Moyse „ l'a ordonné dans la suitte. *Circumcisus enim & Abraham fuit; sed nec octo dierum, nec columbarum, aut turturum par, secundùm posteriorem Moysis præceptionem, obtulit.* Les Peres de l'Eglise aussi bien que les Docteurs des Juifs ont regardé Abraham com-

Iust. in dial. cũ Trypho.

Cirill. Alexandrin. l. 4. cap. 49. in Joãnem.

me le pere de la Circoncision, qui l'avoit reçûë lui-même par un ordre exprés de Dieu, & qui l'avoit établie comme une chose tres sainte, qu'il vouloit être observée inviolablement par toute sa race. De sorte qu'il faut commencer à compter le temps de la Loi depuis le commandement que Dieu fit à Abraham de se circoncire, & sans rien ajoûter à la Chronologie des Ecritures, comme font ceux qui suivent les Septante, on trouvera que le tems de la Loi jusqu'à JESUS-CHRIST a été de deux mille ans, selon qu'il est porté par la Tradition des Juifs.

Le Messie dans le sentiment des anciens Juifs ne pouvoit donc pas paroître aprés les deux mille ans de la Loi, ou dans les derniers jours de la Loi, qu'en paroissant sur la fin du quatriéme millenaire, ou quatre mille ans aprés la creation du monde : & où est-ce donc, que l'Auteur de l'Antiquité des temps a trouvé que les Traditions des Juifs portoient, que le Messie ne viendroit que dans le sixiéme âge, ou le sixié-

pitre du xv. Livre de la cité de Dieu, pour être convaincus & de la mauvaise foi du Restaurateur des siecles ; & de l'estime que Saint Augustin a toûjours témoignée touchant la Chronologie des Livres Hebreux. Je me contenterai de dire en peu de mots que ce Pere reconnoit plus d'une faute de Copiste dans la Chronologie des Patriarches, & que *les differences entre l'Hebreu & les Septante* ne viennent pas de ce que les Juifs *ont ôté* cent ans *à six des Patriarches avant la naissance de leur fils* ; mais de ce que les premiers Copistes de la Version Grecque les ont ajoûtez pour rendre croyable l'Histoire des Ecritures. C'est ce qui a paru plus vraisemblable à Saint Augustin quand il a examiné les differentes Chronologies de la Bible, & quelque chose qu'on ait pû lui objecter en faveur de celle des Septante, il a tranché la difficulté par cette décision qui ne souffre aucune replique. De quelque « maniere, dit-il, qu'on prenne les « choses que je viens d'avancer, & » qu'on croye que cela est arrivé, ou «

» que cela n'est pas : Pour moi je suis
» persuadé que pour bien faire, quand
» on trouve dans l'Hebreu & dans les
» Septante des faits Historiques si con-
» traires que les uns ou les autres sont
» necessairement faux, on doit plûtôt
» ajoûter foi à l'Original, qu'à la Co-
» pie ou à la Version. *Sed quomodolibet istud accipiatur, sive credatur ita esse factum, sive non credatur, sive postremo ita, sive non ita sit, rectè fieri nullomodo dubitaverim, ut cum diversum aliquid in utrisque Codicibus invenitur, quandoquidem ad fidem rerum gestarum utrumque esse non potest verum, ei linguæ potiùs credatur, unde est in aliam per interpretes facta translatio.* C'est une chose fort surprenante qu'aprés des termes si formels & si decisifs en faveur de la Chronologie du Texte Hebreu, l'Auteur de l'Antiquité des tems ose citer Saint Augustin, comme si ce Pere eut dit que les Juifs avoient ôté *cent ans* à six des Patriarches avant la naissance de leurs fils. Il est vrai que du tems de ce saint Docteur quelques Chrêtiens regardoient la Version des Septante

Aug. l. 15. de civ. Dei cap. 13.

comme la source de la verité même dans la supputation des tems & des années; Ant. p. 350.
mais c'étoit seulement ceux qui soûtenoient pour défendre la verité de cette Chronologie, que Mathusalem avoit vêcu par miracle 14. ans aprés le Deluge; que cent ans des premiers Patriarches n'en faisoient que dix des nôtres, & que le Deluge universel n'avoit duré qu'environ quatre jours. Enfin c'étoit ceux qui accommodoient nos Ecritures aux opinions de quelques anciens Peuples & qui prétendoient rendre croyable la verité de nos Histoires saintes par des faussetez ridicules qu'ils inventoient. Que l'Auteur de l'Antiquité des tems suive donc ces guides fideles en soûtenant la Chronologie des Septante, nous consentons volontiers qu'il appuie son Systéme par leur raisonnement, & s'il veut même par leurs miracles : pourveu qu'il nous permette de nous attacher au sentiment de S. Jerôme & de S. Augustin, qui ont reconnu & soûtenu la Chronologie des Livres Hebreux.

§. II.

LA veritable Tradition des Juifs sur la durée du monde jusqu'au temps du Christ, ou de la venuë du Messie.

NOus voicy enfin arrivez au lieu, où il faut examiner les deux suppositions, sur lesquelles le Systeme de l'Antiquité des temps est uniquement appuyé, puisque l'Auteur dit, aprés avoir parlé des Traditions des Juifs, & des argumens que les premiers Chrestiens leur faisoient sur ces Traditions, que ces deux points sont comme *l'Abregé & le fonds de ce livre*; & qu'il se fonde encore sur les mesmes principes, lorsqu'il vient *au developpement du mystere* de la corruption du Texte Hebreu, & qu'il pretend apporter les preuves décisives du fait que nous contestons. *Mais, dira-t'on*, c'est luy qui parle, *pourquoy les Juifs auroient-ils changé les années des Patriarches; à quoy*

Antiq. des tem. dans l'Avertiss.

Pag. 375

tendoit cette alteration? Quelle veuë? Quel dessein avoient-ils en faisant ce changement? Pourquoy auroient-ils ravi aux Patriarches prés de quinze siecles? Voicy le developpement de ce mystere. Tous les anciens Juifs croyoient deux choses qu'ils tenoient par Tradition. La premiere, que le tems de la Loy seroit de deux mille ans, Duo annorum millia Lex, *comme il est porté dans leur Talmud. L'autre que le Messie ne viendroit que dans le VI. Age, où le sixiesme millenaire du monde, comme je vais le faire voir.* JESUS-CHRIST *a paru vers la fin du sixiesme millenaire, & la Loy avoit duré prés de deux mille ans, quand il s'est manifesté au monde. Les premiers Chrestiens ont prouvé cela par les Ecritures, & par la durée des siecles, & ont pressé les Juifs de le reconnoistre pour le veritable Messie &c.... Qu'ont fait les Juifs pour éluder la force de ce raisonnement qui estoit invincible? ils ont eu recours à la fraude ils ont corrompu les Livres Saints*, &c. Ces paroles nous obligent, comme tout le monde le voit,

à rapporter fidélement les Traditions des Juifs sur le temps de la venuë du Messie ; & à chercher dans les Ouvrages des premiers Chrétiens ces argumens Chronologiques ; dont on pretend qu'ils se servoient pour presser les Juifs *de reconnoître* JESUS-CHRIST *pour le veritable Messie.* Je commence donc par les Traditions du Talmud, pour venir ensuite aux Ouvrages des Peres & des premiers Chrétiens.

La Tradition des anciens Juifs qui porte, *que le tems de la Loi seroit de deux mille ans*, est la même dans le Talmud qui porte que le monde ne doit durer en tout que *six mille ans* : Car ils partagoient toute l'étenduë des Siecles en trois parties égales, & disoient que *ces six mille ans* contiennent deux mille ans d'inanité ; c'est à dire, sans Loy, ou avant la Loy, deux mille ans de la Loy, & deux mille ans des jours du Messie. Cette Tradition à laquelle les premiers Chrêtiens semblent avoir donné quelque créance, est attribuée à la

famille d'Elie, ou à l'école d'Elie, que quelques-uns prétendent être le Prophete Elie; d'autres un celebre & ancien Rabbin du même nom. Quoi qu'il en soit, voici comme elle est dans le Talmud. *Tena dibeth Eliahu scheßcheth alaphim scana hove haolam Tohu schene alaphim Tora schene alaphim jemoth hammaschiahh ubaavonothenu scherabbu jetsau mehen ma schejetsau mehen*: C'est à dire, les « Sectateurs d'Elie ont enseigné que « le monde doit subsister six mille ans; « deux mille ans dans l'Inanité; deux « mille ans sous la Loy; & deux mille « ans dans les jours du Messie:& parce « que nos pechez se sont beaucoup mul- « tipliez, ceux-là en sont ôtez qui sont « ôtez de ce nombre:c'est à dire, selon la glose sur ces dernieres paroles, que toutes les années qui sont retranchées des deux derniers mille ans pendant que le Messie ne vient point, sont retranchées de ce tems heureux à cause de la multitude des pechez des Juifs, *Jetsau missene elaphim ahharonim ma schejatsa umaschiahh Lo ba*; *Excipiuntur è duobus millibus postremis*,

In Tractatu Avodazara sive de Idololatria fol. 9. p. 1. cap. libne.

de Vossius, il s'éloignoit du sentiment des plus sçavans Critiques tant Catholiques que Protestans, & qu'il affoiblissoit & même détruisoit une des plus fortes preuves dont les Chrêtiens se servent depuis longtems, pour montrer aux Juifs par leurs propres Traditions, que Jesus-Christ est le veritable Messie, & qu'il a paru sur la terre dans le tems marqué par les Prophetes & par leurs anciens Docteurs. Jerôme de Sainte Foy, n'a pas manqué de se servir contre les Juifs de cette Tradition dont nous parlons, & de les convaincre de la venuë du Messie par la revolution d'environ quatre mille ans depuis la creation du monde jusqu'à Jesus-Christ. *Notorium est*, dit-il, *quod Passio Christi fuit circa tempus illud quo erant quatuor millia anni elapsi à mundi creatione, & quamvis punctualiter non veniret Messias in fine illorum quatuor millium annorum à mundi creatione prateritorum, non est mirum, quia in minori numero major varietas invenitur in Lege*, &c. Galatinus

Hieronym. à S. Fide L. 1 contr. Judæ. cap. 2.

tire les mêmes consequences de la Tradition du Talmud, & presse fortement les Juifs à reconnoître que le tems du Messie est déja passé depuis que JESUS-CHRIST a paru sur la terre, & que l'Evangile a été annoncé par tout l'univers; & aprés avoir fait une supputation des années du monde jusqu'au tems de la Passion de JESUS-CHRIST: voici comme il conclud. *Ex quibus omnibus colligitur ab eo tempore quo Abraham juxta Salomonem in Lege studere cœpit, hoc est à 52. anno Abrahæ usque ad Christi Passionem, duo millia annorum & quindecim annos præcise decurrisse. Et tunc dies Messiæ, hoc est duo millia annorum quibus Messias regnaturus erat, incipere debebant post Legis ipsius Messiæ promulgationem. Quibus ex omnibus palàm ostensum est secundùm veras temporum supputationes, Dominum nostrum* JESUM-CHRISTUM *quatuor millibus annorum post mundi creationem completis, passum fuisse. Et tunc propriè incœperant dies regni ejus, cùm Lex Evangelica ab Apostolis cir-*

Galatin. l. 4. de arcan. Cath. verit. cap. 20.

cumquaque per orbem prædicari cœpit, mundusque ad ipsum converti. Paul Ricius dans son Recueil de la doctrine contenuë dans le Talmud a fait les mêmes remarques que les Auteurs que je viens de nommer ont faites sur la Tradition d'Elie, & il prétend qu'on y trouve de solides fondemens pour appuyer la verité de l'Evangile. Je ne rapporte point ses paroles que l'on pourra voir au long dans la source, & qui servent avec les autres passages à éclaircir ce que les partisans des Septante ont si fort embroüillé.

Je laisse à part le témoignage de plusieurs Auteurs dont je pourrois encore me servir pour montrer que Vossius & l'Auteur de l'Antiquité rétablie ont mis des armes entre les mains de ceux qui suivent la Chronologie du Texte Hebreu & de la Vulgate, en même tems qu'ils ont osé parler des Traditions des anciens Juifs, quelque violence qu'ils fassent d'ailleurs aux paroles du Talmud, pour en détourner le sens, & l'accommoder à leurs préjugez.

Straton. cum. Sixtus Sen. L. Biblioth. 2. Voc. Elias Lempereur in differt. ad Lect. in clav. Talmud.

Mais je ne sçaurois finir cette preuve de fait, sans rapporter quelque chose de l'Histoire Universelle de l'Illustre Monsieur de Meaux, & de la Demonstration Evangelique du sçavant Monsieur Huet. L'un & l'autre condamnent hautement tous ceux qui ont mal expliqué la Tradition des anciens Juifs, & qui nous ont voulu persuader qu'on croyoit anciennement parmi les Juifs que le Messie ne viendroit que dans le sixiéme millenaire du monde. On va voir par le témoignage de ces deux celebres Auteurs qu'il n'est rien de si contraire aux Traditions des Juifs, que l'opinion mal fondée du Restaurateur des siecles, qui attribuë aux Hebreux des choses toutes opposées à leur sentiment, & à leurs propres paroles.

Voici donc ce que dit Monsieur de Meaux dans la seconde partie de son discours sur l'Histoire Universelle: *Pour la Prophetie de Daniel où la venuë du Christ étoit renfermée dans le terme du 490. ans à compter depuis la vingtiéme année d'Artaxerxe à la longue main : comme ce terme menoit à*

Pag. 401. II. Edition.

la fin du quatriéme millenaire du monde, c'étoit aussi une Tradition tres-ancienne parmi les Juifs, que le Messie paroîtroit vers la fin de ce quatriéme millenaire, & environ deux mille ans aprés Abraham. Un Elie dont le nom est grand parmi les Juifs, quoique ce ne soit pas le Prophete, l'avoit ainsi enseigné avant la naissance de JESUS CHRIST; *& la Tradition s'en est conservée dans le livre du Talmud. Vous avez veû ce terme accompli à la venuë de nôtre Seigneur, puisqu'il a paru en effet environ deux mille ans aprés Abraham, & vers l'an* 4000. *du monde. Cependant les Juifs ne l'ont pas connu; & frustrez de leur attente, ils ont dit que leurs pechez avoient retardé le Messie qui devoit venir. Mais cependant nos dates sont assurées de leur aveu propre, & c'est un trop grand aveuglement de faire dépendre des hommes un terme que Dieu a marqué si précisement dans Daniel.* Gem. Tr. San. c. xi.

Nous avons quelque chose d'aussi exprés *dans la Demonstration Evangelique* de Monsieur Huet, qui raison-

ne de cette sorte sur la Traduction du
„ Talmud : Nous lisons, dit-il, dans
„ le dernier Chapitre du Traité *Sanhe-*
„ *drin*, que les Disciples d'Elie, je
„ veux dire ceux d'un Docteur Hebreu,
„ & non pas les Disciples du Prophete
„ Elie, dont le nom est si fameux, ont
„ terminé la durée du monde à six mille
„ ans ; les premiers deux mille ont été
„ dans l'Inanité ; les deux suivans dans
„ le tems de la Loi, & les deux derniers
„ millenaires étoient destinez pour les
„ jours du Messie. Or sur la fin du
„ quatriéme millenaire JESUS-CHRIST
„ est venu effectivement ; il s'ensuit
„ donc par leurs propres principes que
„ le tems de la venuë du Messie est
„ passé. L'on voit encore dans les li-
„ vres des Rabbins que leurs ancestres
„ qui vivoient un peu devant la nais-
„ sance de JESUS-CHRIST, ont
„ avoüé que l'avenement du Messie é-
„ toit proche ; & que ceux qui les ont
„ suivi, & qui ont vû la destruction du
„ Temple, ont aussi dit que le tems du
„ Messie étoit déja arrivé, &c. *Legi-*
Huet. Demonstr. E. *mus in libro Sanhedrin capite ultimo, Scholam Eliæ, non Prophetæ hujus ce-*

lebris, sed Hebræi Doctoris, mundi tempus sex annorum millibus definivisse; quorum duo millia priora fuerint Thohu, duo sequentia Lex, postrema duo futura sint Messias. Atqui circa finem quartæ Chiliadis reipsa venit Christus Jesus. Itaque ex eorum doctrina sequitur tempus adventus Messiæ præteriisse. Fertur & in libris Rabbinorum confessos esse majores ipsorum qui temporibus Christo Jesu paulo superioribus vixerunt, Messiæ adventum imminere, qui non multo recentiores fuerunt, & Templum exscindi viderunt, Messiæ tempus jam venisse, &c. Voilà la Tradition des Juifs fidelement rapportée & nettement expliquée dans ces deux celebres témoignages; & je ne voi pas comment on ose avancer aprés cela *que les Juifs anciens tenoient comme par Tradition, que le Messie ne viendroit que dans le sixiéme millenaire du monde.*

vang. propos. xi cap. viii.

Pag. 27.

Mais il semble que le Restaurateur des siecles se méfie un peu de cette Tradition du Talmud; car aprés avoir établi la durée du tems de la Loi sur cette autorité, il l'abandon-

ne aussi-tôt pour se jetter sur la dispute de Julien de Tolede contre les Juifs qui soûtenoient en Espagne sur la fin du septiéme siecle que le Messie ne devoit venir que dans le sixiéme Age : de sorte que si l'on y prend garde de prés on trouvera qu'il confond les Traditions de tous les anciens Juifs avec les opinions de quelques particuliers qui n'ont jamais été inserées dans le Talmud ; & qu'il met encore au rang des premiers Chrêtiens *le Roy Ervige, & le saint Archevêque Julien de Tolede*, quoiqu'ils n'ayent vécu que dans le 7me & le 8me Siecle de l'Eglise. Je croi que lorsqu'on parle des Traditions des Juifs, il faut les aller chercher dans leur Talmud; & qu'on entend par les premiers Chrêtiens ceux qui vivoient dans les deux ou trois premiers siecles de l'Eglise ; & ainsi quand il s'agist de contester un fait du premier siecle, ce n'est rien prouver à mon avis, que de le prouver par ce qui est arrivé sur la fin du septiéme siecle ; & ce n'est pas raisonner bien juste de tirer cette conclusion, *que tous les anciens Juifs*

Juifs ont crû que le Messie ne viendroit que dans le sixiéme Age, à cause que quelques Juifs d'Espagne l'ont soûtenu au Roy Ervige, en répondant aux argumens des Chrêtiens de ce tems-là. L'Auteur de l'Antiquité des tems a lui-même fixé l'époque de la corruption du Texte Hebreu, & l'a mise environ cent ans aprés Jesus-Christ sous le regne de Trajan : il pretend que les argumens que les premiers Chrêtiens faisoient aux Juifs ont été le motif qui les a portez à changer la Chronologie des premiers Patriarches : & cependant lorsqu'il vient à la preuve de ce fait du premier siecle, il saute six cens ans presque tout entiers, & ne produit que les Livres de Julien de Tolede, que personne avant lui n'avoit jamais songé de placer parmi les premiers Chrêtiens, ou les Auteurs des premiers siecles de l'Eglise.

Antiq. des tems. ch. 16, pag. 290.

Ce seroit ici le lieu, si je ne craignois de fatiguer le Lecteur, de rapporter au long ce que les premiers Chrêtiens, & les saints Peres ont crû de la durée du monde, & de l'eten-

duë des siecles; & de faire voir combien nôtre Auteur s'est trompé lourdement, en confondant le premier avenement de JESUS-CHRIST sur la terre en qualité de Messie, avec le second où il viendra juger les vivans & les morts. Je citerai seulement quelques endroits principaux, que l'on poura consulter & où l'on verra positivement que les premiers Chrêtiens, & la plûpart des saints Peres ont renfermé dans l'espace de six mille ans toute la durée du monde, depuis la creation jusqu'à la consommation des Siecles; se fondant sur le Texte sacré de la Genese, & croyant que lorsque Moïse a décrit les six jours de la creation du monde, il avoit en même tems prédit l'avenir, & voulu marquer qu'il ne dureroit que six grands jours, c'est à dire, six mille ans, parce qu'il est dit dans l'Ecriture que mille ans ne sont qu'un jour devant Dieu. D'où l'on pourra encore aisément connoître que c'est ce qui a donné cours à cette opinion si commune dans les premiers tems de l'Eglise,

& si souvent repetée dans les ouvrages des Peres que le jugement dernier approchoit, & que Neron étoit l'Ante-Christ, parce que ceux qui suivoient la Chronologie des Septante, comme le grand S. Cyprien & plusieurs autres de ces premiers Siecles, se voyant sur la fin du sixiéme millenaire, & persuadez d'ailleurs que le monde ne devoit durer que six mille ans, ils se faisoient un devoir d'avertir les Peuples que le jour du Seigneur étoit proche, & que tout ce qui en avoit été prédit dans l'Evangile alloit s'accomplir.

Je pourrois commencer par cet endroit de l'Epître aux Hebreux, où l'Apôtre S. Paul semble avoir dit que nous devons entrer dans le repos de l'éternité aprés le cours de six mille ans depuis la creation du monde; de même que Dieu se reposa aprés qu'il eût fait toutes choses dans six jours. Mais parce que ce passage est assez obscur, & qu'il peut souffrir beaucoup de difficultez; & que dans une question de fait, il faut éviter tout ce qui paroist douteux, & ce

Hebr. 4. v. 3. & seq.

qui peut être contesté ; je me contente de dire en passant que plusieurs habiles gens y donnent ce sens, & qu'ainsi je serois bien fondé de le citer aprés eux. Je ne me servirai non plus de l'Epître attribuée à S. Barnabé, que comme d'un ancien monument qui fait bien connoître l'opinion des premiers Chrêtiens là-dessus ; car l'Auteur tel qu'il soit, y dit si nettement & en termes si formels, que le monde ne doit subsister que six mille ans, & que le Fils de Dieu doit venir juger tous les hommes à la fin du sixiéme millenaire, que nous serions obligez de croire de foi divine que la Chronologie des Septante est fausse & erronée, si nous étions aussi assurez que S. Barnabé a écrit cette Lettre, que cela est encore incertain, à cause que les saints Peres ont mis cette Epître parmi les Ouvrages Apocryphes ou douteux.

Epist. Cath. Barn. n XI. Pag 53. & 54.

Je passe à S. Irenée qui ne se contente pas d'une exposition allegorique de l Ecriture, en parlant du tems de la derniere Apostasie & de l'Ante-Christ, pour appuyer son

opinion touchant les six mille ans de la durée du monde; mais qui prétend de plus que Moïse, en disant que Dieu acheva toutes ses œuvres en six jours, nous a donné une prédiction de toute l'étenduë des siecles : & que Saint Jean a marqué quelque chose d'approchant dans le nombre du nom de la bête de l'Apocalypse, qui est exprimé par *six cens soixante & six*, & où il trouve tant de mysteres, qu'il ne fait pas difficulté de dire que dans le nombre de six, nous y pouvons voir comme l'abregé de l'Apostasie du commencement, du milieu, & de la fin des Siecles.

Iren. l. 5. adv. hær. cap. 29.

Apocal. 13. v. 18.

Origene fait aussi la même allusion des six jours de la creation, avec les six-mille ans de la durée du monde; & Lactance s'en sert de même en termes plus formels, & qui ne servent pas peu à éclaircir le sentiment d'Origene, en disant que le grand jour de Dieu est de mille ans tout entiers.

Orig. l. 2. cont. Cels.

Lactan. l. 7 div. inst. seu de div. præm. cap. vel n. 14.

Quoi-que Saint Hilaire prenne un autre tour, & qu'il fasse allusion aux douze heures de chaque jour,

St Hilar. Can 20. in Matth. alii cap. 17. in Matth.

pour marquer par-là l'étenduë des siecles, il est pourtant dans le même sentiment que les autres Peres, puisqu'il la renferme aussi dans l'espace de six mille ans, depuis la creation du monde jusqu'au jour du dernier Jugement, où le Pere de Famille viendra distribuer la recompense qu'il a promise à ceux qui travaillent à sa vigne. Ce qui se peut éclaircir par Saint Augustin, qui semble parler de l'opinion de Saint Hilaire, & n'être pas tout-à-fait de son sentiment dans la division de la durée du monde en douze parties, comme en douze heures d'un seul jour. L'on peut voir encore ce que dit ce grand Docteur de l'Eglise, lorsqu'il explique ce que veulent dire les mille ans, dont il est parlé dans l'Apocalypse, puisqu'il avouë que ces mille ans peuvent s'entendre des derniers jours du monde, ou du sixiéme millenaire de sa durée, qui est comme le dernier jour depuis le tems de sa creation. Et je cite d'autant plus volontiers Saint Augustin que l'Auteur de l'Antiquité voudroit fai-

Aug. epist. 199. ad Hesych.

Aug. l. 20. de Civit. cap. 7.

re accroire qu'il lui eſt tres-favorable.

Saint Jerôme croit que c'eſt d'un endroit du Pſeaume quatre-vingt-neuviéme, & d'un autre de la ſeconde Epître de Saint Pierre, où il eſt dit, que mille ans ne ſont qu'un jour, & qu'un jour eſt autant que mille ans à l'égard de Dieu, qu'on a pris l'allegorie des ſix jours de la durée du monde, c'eſt-à dire des ſix mille ans qu'il doit ſubſiſter, ſelon l'opinion des anciens Juifs & des premiers Chrêtiens. Et ce docte Pere ſuit encore la même allegorie ſur le 56. Chapitre d'Iſaië, quand il dit, que ceux-là paſſent leur vie dans des Fêtes & des jours de Sabbath, qui s'élevant au deſſus de tout ce qui a été créé dans ſix jours, s'efforcent d'arriver au veritable repos, qui eſt celui de l'éternité.

Hieronym. ep. 139.

Hieronym. in cap. 66. Iſai ÿ. 23.

Enfin, l'Auteur des Réponſes aux Demandes des Orthodoxes, qui vivoit vers le cinquiéme ou le ſixiéme ſiecle de l'Egliſe, quoi-que cét Ouvrage ait été attribué à Saint Juſtin, & qu'il ſe trouve parmi ceux

de ce Pere, nous fait assez connoître par la réponse qu'il a faite à la question 71. que de son tems on étoit encore tout imbu de l'opinion de six mille ans de la durée du monde, & qu'on croyoit même que ce sentiment avoit quelque fondement dans l'Ecriture.

Je laisse aux Lecteurs de faire les reflexions necessaires sur la Tradition & sur les Passages que je viens de rapporter; ils sont assez clairs, si on y fait quelque attention, pour nous faire connoître qu'il n'est rien de plus contraire à la verité, que ce qu'on a écrit avec tant d'assûrance des anciens Juifs & des premiers Chrêtiens. Car bien loin qu'ils ayent *tous compté prés de six mille ans jusqu'au premier avenement de* JESUS-CHRIST, & qu'ils ayent crû que *le Messie ne viendroit que sur la fin du sixiéme millenaire*, les uns & les autres conviennent au contraire que le monde ne subsisteroit que six mille ans, & par consequent que la fin du sixiéme millenaire étoit le tems destiné au regne de l'Ante-Christ: Et il

faut-

faut néceſſairement que l'Auteur de l'Antiquité n'ait jamais compris la Tradition des Juifs, ou qu'il n'en ait entendu parler qu'à ceux qui ſont auſſi entêtez que lui de la Verſion des Septante, pour donner avec tant de confiance dans un ſi grand contre-ſens, & attribuer aux Saints Peres des opinions qu'ils ont formellement combatuës. C'eſt donc inutilement qu'il prétend avoir triomphé dans les deux derniers Chapitres de ſon Livre; car bien loin d'y avoir éclairci la verité, elle s'y trouve au contraire obſcurcie & embaraſſée d'une infinité de paroles, & il n'y a pas la moindre apparence que les Chrétiens ayent jamais *preſſé les Iuifs de reconnoître* Jesus-Christ *pour le veritable Meſſie, parce qu'il avoit paru vers la fin du ſixiéme millenaire*, ſelon la ſuppoſition chimérique de l'Auteur du rétabliſſement des ſiécles, puiſque nous ſommes convaincus, & par les Traditions des anciens Juifs, & par les témoignages des premiers Chrétiens, que les uns croyoient

Antiq. des tems chap. 4.

que le Messie promis à leurs Peres viendroit aux derniers jours de la Loi, c'est à dire à la fin du quatriéme millenaire du monde ; & que les autres n'attendoient plus que le second avénement de Jesus-Christ à la fin du sixiéme millenaire. Où seront donc ces argumens des premiers Chrétiens contre les Juifs, touchant la venuë du Messie *vers la fin du sixiéme millenaire* ? Où sera cét unique motif que les Juifs ont eu de corrompre les Livres saints, & *de ravir tout d'un coup prés de quinze siécles aux premiers Patriarches* ? Ni ces argumens ni ce motif ne sçauroient se trouver, ny dans pas un endroit du Talmud, ni dans aucun ouvrage des premiers Chrétiens ; & ainsi il les faut attribuer à la seule imagination de l'Auteur du nouveau systême de l'Antiquité des tems, & des autres partisans de la version des Septante, comme nous l'allons faire voir encore plus au long dans la dissertation suivante.

§. III.

Les premiers Chrétiens n'ont point pressé les anciens Juifs par des argumens de Chronologie, de reconnoître JESUS-CHRIST.

ON a pû remarquer dans ce que j'ai dit jusques à present, que je me sers souvent pour renverser le systéme du restaurateur des siécles, des mêmes Auteurs dont il a rapporté les témoignages pour l'établir. Je suivrai ici la même methode, & je prétends combatre fortement les opinions mal fondées de l'Antiquité rétablie, par l'autorité même de Julien de Tolede, sur laquelle il s'est particulierement appuyé, lors qu'il a voulu montrer que les Juifs avoient corrompu la Chronologie du texte Hebreu, pour éluder la force des argumens que leur faisoient les premiers Chrétiens, & par leurs Traditions, *& par la durée des siécles.*

On doit donc d'abord remarquer

que Julien de Tolede soûtient hautement, que les anciens Juifs n'ont jamais disputé avec les premiers Chrétiens sur la naissance & sur le tems de l'avenement du Messie, en supputant les années du monde; & que ni les uns ni les autres n'ont jamais pensé à faire ces sortes de supputations, soit pour rejetter, soit pour reconnoître Jesus-Christ pour le veritable Messie: Mais que ce sont les Juifs de son tems qui ont commencé à compter les années depuis la création du monde, & qui ont inventé cette malice, afin de pouvoir dire que le tems du Messie n'étoit pas encore arrivé. Il témoigne nettement dans la préface au Roi Ervige, qu'il a dessein de montrer cela dans le second Livre de sa démonstration contre les Juifs, & il le montre en effet en cét endroit par plusieurs exemples du nouveau Testament, & par des faits incontestables du
„ premier siécle de l'Eglise. Nous a-
„ vons, dit-il, tâché de montre-
„ dans la suite de nôtre second Li

vre par la doctrine des Apôtres, « que la plenitude des temps qui nous « a été revelée, & dans laquelle « Jesus-Christ a paru sur la terre « revêtu de nôtre chair, n'a pas été « prouvée aux Disciples de Nôtre « Seigneur, ni au reste des fidels, « par la supputation des années depuis « le commencement du monde, « mais par les témoignages de la Loy « & des Prophetes; puisque même « les Juifs de ce tems-là qui ne vouloient « pas croire que Nôtre Seigneur « fût le Christ, & qui disputoient « tous les jours avec ce même « Christ, pour sçavoir s'il l'étoit effectivement, « ne se sont jamais avisez « de luy faire cette objection, « que des ignorans proposent aujourd'huy « avec tant de hardiesse. *Deinde secundi Libri serie decurrente, per ostensam Apostolorum doctrinam, id curatum est effici, quod revelata temporis plenitudo, qua Christus in carne natus apparuit, non in annis à principio mundi collectis, Discipulis Domini, vel cæteris credentibus sit ostensa, sed legis & Prophetarum testimo-*

Iulian Tolet. præf. in Lib. cont. Iudæos.

niis prodita, præsertim cum ipsi quoque Iudæi, illo tunc tempore non putantes ipsum esse Christum, immo utrum ipse esset Christus, decertantes cum Christo, numquam ab illis Christo nostro hæc objecta sit quæstio, quam nunc proponit petulans & rudis inscientia amplitudo. Quand il execute ensuite ce dessein, il apporte tant de preuves de fait, pour convaincre les Juifs de son tems, que jamais personne avant eux ne s'étoit avisé de faire la supputation des années du monde, ni de dire que le Messie ne viendroit que dans le sixiéme millenaire depuis la création; qu'on ne peut assés s'étonner que l'Auteur de l'Antiquité rétablie ose aprés cela citer les Livres de Julien de Tolede, pour assurer que *les premiers Chrétiens ont prouvé cela par les Ecritures, & par la durée des siécles, & ont pressé les anciens Juifs par ces sortes de supputations de reconnoître* JESUS-CHRIST *pour le veritable Messie.* Peut-on rien voir de plus décisif là-dessus, que ce que Julien de Tolede a dit en parlant

Antiq des tems pag. 37. & 38.

des Juifs, qui s'informoient de JESUS-CHRIST même, s'il n'étoit point le Christ? Jamais les Juifs, « dit-il, ni quand ils ont traité avec « JESUS-CHRIST, ni quand ils ont « disputé entre eux touchant la ve- « nuë du Messie, n'ont proposé ou « mis en question des supputations « de siécles, ce que les Juifs, qui ne « vouloient point reconnoître JESUS- « CHRIST, eussent pourtant fait, « s'ils avoient crû pouvoir tirer quel- « que avantage de la Chronologie du « texte Hebreu, pour montrer que « le tems du Messie n'étoit pas en- « core arrivé, parce qu'il ne devoit « venir que dans le sixiéme mille- « naire, dont on étoit beaucoup é- « loigné selon la supputation de leurs « Ecritures. *Nunquid in hac tam multiplici dissensione Iudaïca, si aliquid eos supputatio annorum secundum codices suos juvisset, non ex hoc audaciùs resultarent, & certis locis scripturarum, illo tunc tempore non debere Christum nasci, sed adhuc sperandum eum oportere ex ipsa evidenti annorum supputatione convincerent? Sed ecce*

Iul. Toler. l. 2. advers. Iudæ.

nec disputatio, sive dissensio Iudaeorum opinione aliqua annorum perstringitur, nec manifestatio Christi hujusmodi calculationibus declaratur. Qu'on examine, poursuit le même Auteur, toutes les paroles des Disciples de Jesus-Christ, & on ne trouvera jamais que pas un d'entre eux ait fait mention de ce que les Juifs nous objectent aujourd'huy, excepté que Saint Pierre a parlé par un esprit Prophetique, en prédisant par avance la malice que l'on devoit inventer de nos jours. *O quam dilucidè hic sanctus Apostolus hujus temporis malitiam longè ante prædixit.*

A peine trouvera-t'on dans tout le second Livre de Julien de Tolede un seul endroit où il n'établisse invinciblement par plusieurs faits des principes tout opposez à ceux de l'Antiquité rétablie; ce saint Archevêque employe toute son érudition, pour montrer évidemment aux Juifs de son tems, que leurs Peres n'ont jamais eu le moindre differend avec les Disciples de Jesus-Christ sur la supputation des

années du monde ; & cependant l'Auteur du rétabliſſement des ſiécles, avance hardiment ſur l'autorité de Julien de Tolede, que les Juifs anciens pour éluder la force des argumens des premiers Chrétiens, qui les preſſoient par des ſuppurations des années du monde, & de la durée des ſiécles, *ont corrompu les Livres ſaints, & ravi aux Patriarches environ quinze cens ans.* Antiq. des tems pag. 37. & 8.
Je demande ſeulement aux Lecteurs qu'ils prennent la peine de jetter les yeux ſur les trois Livres de Julien de Tolede contre les Juifs, & je ſuis aſſuré que pour peu d'application qu'ils y apportent, ils y trouveront quatre ou cinq principes tout à fait oppoſez aux opinions nouvelles de l'Antiquité des tems ; car premierement Julien de Tolede ſuppoſe que la Chronologie du texte Hebreu étoit toute la même, du tems de JESUS-CHRIST, que du tems du Roi Ervige en *686.* & qu'il n'y avoit pas alors moins de difference entre les exemplaires Hebreux & les exemplaires des Sep-

tante, qu'il y en avoit dans le septiéme siécle de l'Eglise : Ce qui est si contraire aux principes de l'Antiquité rétablie, que cette seule supposition est capable de renverser tout ce systéme. Secondement Julien prouve contre les Juifs de son tems, que quoi que leurs Peres ayent eu les mêmes Livres Hebreux qu'ils avoient entre leurs mains, ils ne se sont pourtant jamais servis de cette Chronologie abregée du texte Hebreu, pour reculer le tems du Messie, & répondre aux Chrétiens que son tems n'étoit pas encore arrivé. Troisiémement il nous assure que ni les anciens Juifs, ni les Prophetes, ny Jesus-Christ, ni les Apôtres, ni les premiers Chrétiens qui furent convertis par les Apôtres, n'ont jamais pensé à se faire des objections, ou à établir leurs dogmes, en supputant les années du monde depuis la création jusqu'à Jesus-Christ. Quatriémement il nous fait assez connoître que du tems des Apôtres les Juifs n'avoient aucune Tradition-

qui leur apprît à compter les années du monde, pour découvrir le tems de l'avenement du Messie. Enfin ce qui me paroît encore tres-remarquable, c'est que nonobstant que Julien de Tolede suivît la version des Septante, & qu'il la préferât au texte Hebreu, il n'a jamais pourtant accusé les Juifs d'avoir corrompu l'Original des Ecritures, ni d'être les Auteurs de cette differente Chronologie, qui est dans les Livres Hebreux, & dans les exemplaires des Septante; ce qu'il eut fait sans doute, s'il n'avoit été bien éloigné du sentiment, & des opinions de l'Auteur de l'Antiquité des tems.

Mais afin qu'il ne puisse pas me reprocher que je fais dire à Julien de Tolede, ce qu'il n'a pas dit en effet, je croi qu'il est à propos de rapporter les propres paroles de ce saint Archevêque, *qui eut ordre du Roi Ervige de fermer la bouche à ces imposteurs, qui seduisoient les Peuples d'Espagne, & les faisoient chanceler dans leur foi.* Voici donc comme Ju- Antiq. des tems pag. 38.

lien de Tolede suppose que du tems de JESUS-CHRIST la Chronologie du texte Hebreu étoit aussi differente de celle des Septante, qu'elle l'a été dans la suite des siécles, & qu'elle l'est encore aujourd'huy.
» Herodes, dit-il, & toute la Ville
» de Jerusalem fut troublée à la nais-
» sance de JESUS-CHRIST, que les
» Mages étoient venu adorer. Ce Roi
» fit assembler les Prêtres & les Do-
» cteurs de la Loi, pour sçavoir d'eux
» où le Christ devoit naître. Je de-
» mande maintenant à ces Juifs in-
» grats, qui n'ont pas des yeux pour
» voir les merveilles que Dieu a faites
» en leur faveur, comment il se peut
» faire que parmi tant de Docteurs as-
» semblez pour faire la recherche des
» circonstances de la naissance du
» Christ, il n'y en ait pas eu un seul
» qui se soit avisé de produire la dif-
» ference de la Chronologie du texte
» Hebreu, pour calmer le trouble du
» Roi & de toute la Ville, en luy
» faisant entendre que le temps de la
» naissance du Messie n'étoit pas en-
» core arrivé, & qu'il ne faloit l'at-

tendre qu'aprés un fort long tems, selon la supputation de leurs Ecritures? *Hic jam mihi respondeant volo, qui tantæ dispensationis ingrati sunt Sacramento, ad tantam perquisitionis diligentiam, qua Herodes Sacerdotum Principes de Christi nativitate interrogat, quomodo non potuit eo tunc tempore hæc quæstio de hac annorum contrarietate per codices Hebræorum, aut libata monstrari, aut monstrata evidentia objici, quo seipsos possent eum rege suo territo consolari?* Si les anciens Juifs eussent lû en quelque endroit de la Loy ou des Prophetes, que le Messie ne viendroit que dans le sixiéme âge, ou dans le sixiéme millenaire du monde, *Si hoc pro certo in divinis paginis lectitassent*; ils n'eussent point manqué d'assurer le Roi Herodes qu'il ne devoit rien apprehender du côté du Messie, puisque selon la supputation de leurs Ecritures son tems étoit encore bien éloigné. *Poterant similiter & quando nasceretur, id est, adhuc eum sperari debere futurum, legitimâ ostendere supputatione*

Iul. Tolet. l. 2. cont. Iudæos.

Ibid.

annorum. Mais ſi du tems d'Herodes les Juifs pouvoient dire, en faiſant le calcul de la durée des ſiécles, ſuivant le texte Hebreu, *per codices Hebræorum*, ou *ex codicibus ſuis*, qu'on n'étoit encore que dans le cinquiéme millenaire. *Adhuc necdum ſupputatio quinque millium eſt ſuppleta annorum, adhuc ſperandus eſt Chriſtus qui redimat mundum*; n'eſt-il pas auſſi clair que le jour, que Julien de Tolede ſuppoſe que la Chronologie du texte Hebreu étoit auſſi differente de celle des Septante dés le tems Jesus-Christ, qu'elle l'a été dans les derniers ſiécles?

Ce n'eſt pas, dit encore le même Auteur, en ſupputant les années du monde, que ſaint Pierre & les autres Apôtres ont converti le monde; & jamais les Juifs, lors que leur République étoit encore en bon état, ne ſe ſont oppoſés à ce que les Diſciples de Jesus-Christ leur préchoient, en leur objectant la ſupputation du texte Hebreu, qui eſt beaucoup plus abregée que celle des Septante. *Ecce*

Ibid.

nec prædicatio Petri obnoxia fuit annorum supputationibus, nec ipsa quoque tot millium Judæorum multitudo de hac supputatione à Petro quicquam explorare tentavit, sed in prolatis tantum ab eo testimoniis credidit, & compuncto corde quievit. Hac etiam & simili regula Jacobus Jerosolymam, Thomas Indiam, Macedoniam Matthæus illustrat, cæteraque omnis multitudo Apostolica, Christum Dei filium simili doctrina in mundum venisse, verbo prædicavit & testificata est. Nec enim hi homines prædicationi suæ obvia annorum curricula ex Hebræorum codicibus percensere, quæ utique ad nativitatis Christi causam nihil pertinent. Nempe nec ipsi quoque Judæi alicubi leguntur, de hac annorum disceptatione, aut cum Apostolis decertasse, aut dictis Apostolicis restitisse, præsertim cum eo tunc tempore Judæi ipsi adhuc & patriam tenentes & regnum, & necdum dispersi tanto fulgerent instrumento doctrinæ, quanto utique amplo & regni & honoris sui adhuc fungebantur honore. Julien de Tolede dit ici qu'aucun des Apô-

tres n'a jamais compté les années du monde selon la supputation ou suivant le calcul du texte Hebreu, parce que toutes ces observations sont inutiles, quand il s'agit de la Religion & de l'avenement de JESUS-CHRIST. *Nec enim hi homines prædicationi suæ obvia annorum curricula ex Hebræorum codicibus percensere, quæ utique ad nativitatis Christi causam nihil pertinent.* Il ajoute, que les Juifs de ce tems-là même n'objectoient point aux Disciples du Fils de Dieu, la contrarieté de la Chronologie des Ecritures, c'est à dire qu'ils ne tiroient aucun avantage de la Chronologie plus abregée dans le texte Hebreu, que dans la version des Septante. *Nempe nec ipsi quoque Judæi alicubi leguntur, de hac annorum disceptatione, aut cum Apostolis decertasse, aut dictis Apostolicis restitisse.* Ce qui montre évidemment que Julien de Tolede supposoit comme une chose constante, que la même contrarieté & la même difference qui se voit aujourd'huy entre la Chronologie du texte Hebreu

breu & celle des Septante, s'y trouvoit déja dés le temps de JESUS-CHRIST & de ses Apôtres. Et quand il nous assure encore que ces sortes de supputations des années du monde sont vaines & inutiles, soit pour combatre, soit pour soûtenir la verité de la Religion Chrétienne, *quæ utique ad nativitatis Christi causam nihil pertinent*; ne détruit-il pas en même tems tous les fondemens de l'Antiquité rétablie, qui n'est appuyée que sur des principes tout opposez aux sentimens, & aux termes exprés de ce saint Archevêque ? J'ai déja dit plus d'une fois, que l'Auteur de l'Antiquité prétend avoir démontré qu'il n'y avoit encore aucune contrarieté du tems de Joseph l'Historien, entre la Chronologie du texte Hebreu, & celle des Septante; & que ce n'a été qu'environ cent ans aprés JESUS-CHRIST, ou du tems de l'EmPereur Trajan, que les Juifs ont corrompu les Livres saints, en changeant par malice la Chronologie des premiers Patriarches,

ausquels ils ont ravi prés de quinze siécles. Quand il vient ensuite *au dévelopement de ce mystere*, & de la corruption du texte Hebreu, il assure que le motif que les Juifs ont eu de falsifier les Ecritures, n'a été *que pour éluder la force des argumens* que les premiers Chrétiens leur faisoient, en supputant les années du monde. Le Lecteur pourra donc comparer luy-même le second Livre de la démonstration de Julien de Tolede, avec le quatriéme & le seiziéme Chapitre de l'Antiquité rétablie, & il sera d'abord persuadé que son Auteur ne s'est pas apperçû, qu'il ne faut seulement que lire *la demonstration du sixiéme âge contre les Juifs*, pour être convaincu que le systéme de l'Antiquité des tems n'est appuyé que sur de faux principes; puisque le texte Hebreu & les Septante étoient aussi differens dés le tems de JESUS-CHRIST, qu'ils le sont aujourd'hui, & que dans le sentiment de Julien de Tolede, les argumens chronologiques & la supputation des années du

monde ne sont d'aucun poids ni d'aucune force, pour *obliger les Juifs de reconnoître* JESUS-CHRIST *pour le veritable Messie.*

Mais pour montrer encore le contraire de ce que l'Auteur de l'Antiquité s'étoit proposé de prouver, je n'ai qu'à faire souvenir les Lecteurs, que dans toutes les disputes des premiers Chrétiens contre les Juifs, il n'y a pas un seul endroit qui nous donne le moindre lieu de penser seulement que les Peres de l'Eglise ayent jamais pressé les Juifs par la supputation des années du monde, *de reconnoître Jesus-Christ pour le veritable Messie*: au contraire, nous pouvons dire des Apologistes de la Religion Chrêtienne, ce que Julien de Tolede a dit du Prophete Daniel, c'est à dire, que ce Saint Prophete ne nous a point marqué le temps de la naissance de Jesus-Christ, en supputant les années du monde depuis sa création, à cause que personne ne luy en avoit jamais montré l'exemple, mais qu'il l'a renfermé dans la revolution de soixante & dix semaines, dont l'Ange luy revela le Mystere, avec

toutes les circonstances de sa Passion & de sa mort : ***Quæ cum ita sint, noluit annos illos à principio mundi usque ad adventum Christi colligere, quos observandos pro hujusmodi quæstione, neque in divinis litteris legerat, neque in exemplis Patrum præcedentium sciebat.*** Les premiers Chrétiens, à l'exemple des Apôtres, pressoient donc les Juifs dans la dispute, non par des supputations d'années de la durée du monde, mais par l'évidence des prédictions, en faisant voir aux Juifs que tout ce que les Prophetes avoient dit de la naissance du Messie, s'étoit accompli exactement en JESUS-CHRIST. Car on ne peut pas dire que S. Paul, ni les autres Apôtres ayent jamais combattu la perfidie des Juifs par des vaines conjectures, ou par des traditions humaines, mais toûjours par la force de la verité, & par le témoignage de la Loy & des Prophetes : *Hic, inquam*, dit encore Julien de Tolede, *vas electionis & Apostolus gentium, in omnibus disputationibus suis, quas cum Judæis habuit, sive Græcis, nusquam repertus est*

Iul. Tolet. l. 1. cont. Iudæos non longè à principio.

his annorum supputationibus, aut oppugnans adhuc Evangelium usus, aut prædicans Evangelium delectatus, sed testimonia legis & Prophetarum proponens, in patulo manifestam Judæorum convincebat insaniam. Voila la maniere de disputer que les Saints Apôtres ont observée, & l'exemple que les premiers Chrétiens ont suivi, quand ils ont voulu combattre avec force l'endurcissement des Juifs, & les convaincre fortement sur l'avenement du Messie.

Iulian. Trailer. l. 2 cont. Iudæos post medium.

Aprés tout le Juif Tryphon, disputant avec S. Justin Martyr, ne nie pas absolument que le Messie ne soit venu, il veut seulement qu'il soit encore inconnu, qu'il ne se connoisse pas lui-même, & que jusqu'à l'onction sacrée, qu'il doit recevoir de la main du Prophete Elie, il n'ait aucune autorité ni aucune puissance. *Christus autem, siquidem natus est, & alicubi extat, ignotus est, ac ne ipse quidem seipsum scit, neque potestate aliqua præditus est, donec adveniens Elias illum unxerit, & manifestum omnibus reddiderit.* Si Tryphon dit encore

Iust. in dial. cum Tryph. Iudæ, pag. 225.

Iudæi & Iug

daiſantes hæretici ante ἠλειμμένον ſuum, Eliam putant eſſe venturum. *Hierony. in cap. 4. Malach.*

que l'opinion de quelques Chrétiens heretiques luy paroiſſoit plus probable, que celle de S. Juſtin, ce n'eſt que parce que ces Sectaires regardoient JESUS-CHRIST comme un pur homme, quoy qu'ils cruſſent d'ailleurs ſur le temps de l'avenement du Meſſie, tout ce que croyent les Catholiques : de ſorte que ce Juif reconnoît aiſément que le Meſſie peut être déja dans le monde, mais il pretend qu'il faut attendre qu'Elie vienne pour le ſacrer, & qu'il le faſſe connoître aux hommes.

Apud Juſti. in dialogo.

Et Trypho, mihi quidem, inquit, qui illum hominem editum, & per electionem inauguratum, & unctione Chriſtum factum eſſe aſſeverant, credibiliora quàm vos, eadem quæ tu affirmantes, dicere videntur. Omnes enim nos Chriſtum hominem ex hominibus naſciturum, & qui illum inungat, Eliam venturum præſtolamur. Ce qui s'accorde tres-bien avec les opinions des Juifs qui ſont venus aprés Tryphon, qui reconnoiſſoient tous de bonne foi dans pluſieurs endroits du Talmud, que les deux mille ans de la Loi ſe ſont

Tract. Sanedr. & Avodazara.

écoulez, sans que le Messie qu'ils attendoient en ce tems-là, soit venu les délivrer de leur servitude; ni qu'Elie ait paru pour préparer les hommes à son avenement, & resoudre mille difficultez que leurs Docteurs leur laissent indécises, selon cette abbréviation *Ticu*, qui se rencontre si souvent dans le Talmud, & qui comprend ces quatre mots, *Thisbi jetharets casjoth ubahajoth*, c'est à dire, *le Thesbite resoudra les questions & les doutes.* Et de tout cela nous devons conclure, que bien loin que les Juifs ayent corrompu tous les Livres Hebreux, pour reculer le temps du Messie, & pour éluder la force des argumens chronologiques des premiers Chrétiens, ils n'ont fait aucune difficulté d'avoüer, qu'il étoit déja venu *incognito*, comme nous disons, & que selon la supputation de leurs Ecritures & de leurs Traditions, le Messie devoit venir à la fin des deux mille ans de la Loy, & des quatre mille de la durée du monde depuis sa création.

Mais pour finir cette matiere d'u-

ne maniere qui ne laisse rien à désirer aux Lecteurs, & qui convainque invinciblement l'Auteur de l'Antiquité rétablie de tout ce que j'ai avancé jusques à present, je rapporterai ici un passage de saint Irenée, qui vivoit dans le deuxiéme siecle, & qui disputoit fortement contre les Juifs, où il ne dit point qu'ils avoient recours à la Chronologie abregée des Livres Hebreux, pour éluder la force des argumens des premiers Chrétiens, mais que c'étoit par de fausses interpretations qu'ils donnoient aux passages de l'Ecriture, & non pas par la corruption du texte sacré, qu'ils prétendoient se sauver dans les disputes.
„ Ces gens-là, dit ce glorieux Mar-
„ tyr, sont assurément sans honneur
„ & trop hardis, puisqu'ils se ser-
„ vent de fausses interpretations quand
„ nous leur opposons les passages for-
„ mels de l'Ecriture, & que nous les
„ pressons vivement de reconnoître
„ & de croire l'avenement du Fils de
Dieu. *Verè impudorati & audaces ostenduntur, qui nunc volunt aliter interpre-*

Iren. l. 3. adv. hær. c. 25.

terpretationes facere, quando ex ipsis scripturis arguuntur à nobis, & in fidem adventus Filii Dei concluduntur. Je ne croi pas avoir besoin d'appuyer davantage sur une autorité si décisive d'un si grand homme, pour conclure inconteſtablement qu'il n'eſt rien de plus faux que le ſyſtéme de l'Auteur de l'Antiquité des ſiécles, & qu'il n'eſt ſoûtenu que par ſon imagination & ſes préjugez.

Ce que je viens de rapporter, tant des Traditions des anciens Juifs, que des opinions des premiers Chrétiens, détruit ſans doute ce que le reſtaurateur des tems a avancé, touchant certains argumens chronologiques dont il prétend que les nôtres ſe ſervoient pour obliger les Juifs de reconnoître JESUS-CHRIST en qualité du veritable Meſſie. Mais ce qu'il a dit luy-même au Chapitre XVI. de ſon Antiquité rétablie, eſt quelque choſe de plus fort & de plus décisif, pour renverſer entierement ſon ſyſtéme. Je rapporterai donc ſes propres pa-

roles, afin de le combatre par luy-même, en refutant ses opinions
pag. 289. mal fondées. Aprés tout cela, dit-
» il, si l'on est curieux de sçavoir
» quand, & par qui les siécles ont
» été abregez dans les Livres He-
» breux dont se servent les Juifs, je
» crois qu'il est aisé de montrer à peu
» prés quand cette alteration a été
» faite, mais qu'il est tres-difficile
» d'en découvrir l'Auteur. Quant au
» premier, il faut de necessité que cét
» abregement qu'on voit dans les an-
» nées des anciens Patriarches, ait
» été concerté pendant les cinquante
» ans depuis la désolation de Jerusa-
» lem sous Tite, fils de Vespasien,
» jusqu'à son rétablissement, com-
» mencé la seconde année d'Adrien :
» La preuve n'en est pas difficile, car
» il est constant que cela avoit été
» fait avant le tems d'Aquila. Cét
» homme qui de Gentil se fit Chré-
» tien, & de Chrétien Juif, donna
» sa premiere version Grecque de l'E-
» criture la douziéme année de ce
» Prince, & l'on voit par les frag-
» mens qui restent, que l'Hebreu des

Juifs, sur lequel il la fit, étoit dé- "
ja alteré à peu prés comme il l'est "
aujourd'huy . . . . . . Il est donc "
évident que la corruption du Texte "
Hebreu des Juifs; car les Samari- "
tains en ont un autre, qui n'est pas "
si gâté, avoit été concertée avant "
le tems d'Aquila, qui étoit en vo- "
gue vers le milieu de l'Empire d'A- "
drien; & ainsi je croirois aisément "
qu'elle a été faite sous le regne de "
Trajan. Le Docteur, ou si vous "
voulez, le Rabbin *Akiba*, étoit "
alors en grande estime parmi les "
Juifs, & sur tout parmi ceux de "
la Palestine; car il fut environ 40. "
ans le Maître du College qu'ils a- "
voient à *Iabné*, ou à *Tyberiade*, pro- "
che le Lac de Génézareth. "

Il y a lieu de croire sur des con- "
jectures assez vrai-semblables, que "
c'est luy-même qui a osé mettre la "
main sur les divines Ecritures, & "
qui en a abregé les années dans le "
Texte Hebreu. Premierement ja- "
mais les Chrétiens ne disputerent "
contre les Juifs plus fortement qu'en "
ce tems-là, & jamais aussi ils ne "

„ les combatirent plus efficacement. . . . . Mais ils les pressoient „ vivement par leurs propres Traditions, qui portoient que le Christ „ se manifesteroit aprés le cours d'environ six mille ans, en leur montrant que ce nombre d'années étoit „ accompli. Cela les embarassoit étrangement, & c'est sans doute la raison pourquoi il est dit dans le Talmud, qu'*Akiba* & *Samlai* supputoient les années, dont on tiroit contre eux de si puissans argumens. Aprés cela, n'y a-t'il pas lieu de croire, puisque c'est vers ce tems-là qu'on a gâté l'Hebreu, que ceux qui ont tant supputé les siécles, sont ceux-là mêmes qui les ont abregez? Ne peut-on pas présumer que c'est *Akiba* qui a commis ce crime? Ne voit-on pas que c'est de l'Ecole de ce fameux Rabbin, qu'est sorti *Aquila*, qui a tâché par ses dangereuses versions de corrompre l'Ecriture? De plus cét *Akiba* avoit beaucoup de Disciples, passoit pour le plus sçavant d'entre les Juifs, & avoit tant de creance dans leur es-

Talmud in tract. de synedrio.

prit, que ce fut luy qui déclara que *Bar-cochébas* étoit le Messie. Cét homme si fameux dans l'Histoire étoit chef de brigands & de scelerats, & ennemi juré des Chrétiens, & parce qu'il fut d'abord assez heureux dans ses entreprises, & qu'il défit quelques soldats Romains, *Akiba* publia par tout, que c'étoit le Messie qu'on attendoit depuis tant de tems, & comme *Bar-cochébas* signifie en Hebreu fils de l'étoille, ce Maître Rabbin disoit hautement que c'étoit luy de qui se devoit entendre ces paroles du Prophete *Balaam* : Une étoille sortira de Jacob, *Orietur stella ex Jacob*. Tous les Juifs s'unirent à cét imposteur, & le reconnurent pour le Messie, se revolterent contre les Romains l'an 16. d'Adrien, & dans ce premier emportement commirent d'horribles désordres.

Numer. cap. 24 ℣. 7.

Je ne m'arrêterai pas long-tems à faire des reflexions sur ce discours du Restaurateur des siécles, les termes y sont si formels & si clairs, que je n'ai plus besoin, pour mon-

trer qu'il a ruiné les principes de son opinion par des contradictions manifestes, que de faire souvenir les Lecteurs de ce qu'il soûtenoit auparavant dans le IV. Chapitre de son Livre, où il assure hardiment que les Juifs ont ôté aux premiers Patriarches quatorze ou quinze siécles, pour éluder la force des argumens des premiers Chrétiens, en reculant le tems du Messie. Si c'est donc du tems de Trajan ou du tems d'Adrien, que les Juifs ont corrompu le Texte Hebreu, & si c'est Akiba qui est Auteur de cette corruption, comme le Restaurateur de l'Antiquité le suppose ici en termes exprés; comment ce même Akiba a-t'il pû reculer le tems du Messie, en corrompant la Chronologie du Texte Hebreu, & faire reconnoître en même temps Barcochébas pour le véritable Messie? Nous convenons tous que les Juifs trompez par Akiba, le plus autorisé de tous leurs Rabbins, prirent Bar-cochébas pour le Messie; mais il est évident qu'ils n'eussent jamais

donné la moindre créance aux paroles de cét imposteur, si en venant d'alterer le Texte Hebreu, pour reculer le tems de leur Messie, il leur eut dit sur l'heure même, qu'il falloit reconnoître Barcochébas en cette qualité. Des prétentions qui se détruisent d'elles-mêmes n'ont jamais été dignes de la conduite d'un fameux Rabbin, qui eut pris plus adroitement ses mesures, pour faire réussir son imposture dans l'esprit des Juifs. Disons donc, pour parler selon la verité, que l'Auteur de l'Antiquité rétablie impose des crimes aux Juifs & à leurs Docteurs, dont nous sommes assurez qu'ils n'ont pas seulement eu la moindre pensée, à moins de vouloir se persuader qu'ils ont été les plus ridicules & les plus extravagans de tous les hommes, lors même qu'ils devoient agir avec une circonspection toute extraordinaire.

Mais si le Restaurateur des siécles veut sortir de son erreur, & apprendre d'un sçavant Prélat de nos jours en quoy consistoit le crime

d'Akiba, il pourra consulter le troisiéme Chapitre de l'explication de l'Apocalypse, par Monseigneur l'Evêque de Meaux, qui parle ainsi de cette matiere. Ce fut, dit-il,
pag. 65.
„ durant ce tems que les Juifs s'oc„ cuperent plus que jamais à détour„ ner le vrai sens des Prophe„ tes qui leur montroient Jesus„ Christ. Akiba le plus renommé „ de tous leurs Rabbins, le leur fai„ soit appliquer à Bar-cochébas. Le „ recueil de leur Talmud fut fait a„ lors, & à ce qu'on croit, à peu prés „ dans le tems qu'Adrien les disper„ sa. C'est là qu'ils ont ramassé leurs „ *Deuteroses*, ou leurs fausses Tra„ ditions, où la Loi & les Propheties „ sont obscurcies en tant d'endroits; „ & qu'ils ont posé les principes pour „ éluder les Propheties qui regardoient „ Jesus-Christ; ce qui faisoit en „ un certain sens une notable dimi„ nution de leur lumiere, non seu„ lement à l'égard des Juifs, à qui „ Dieu la retiroit, mais encore à l'é„ gard des Gentils, puisqu'ils étoient „ d'autant moins touchez de ces di-

vines Propheties, que les Juifs, à "
qui elles étoient adressées, ne les "
entendoient pas comme nous. Voi- "
là la perfidie d'Akiba & les crimes de ses Disciples, qui sont des choses bien differentes de la corruption chimerique que l'Auteur de l'Antiquité a trouvée dans le Texte Hebreu.



CHAPITRE V.

Du témoignage des Auteurs profanes, touchant la durée des siécles, & de la dispersion du genre humain aprés le déluge.

§. I.

Les Auteurs profanes ont pris de nos Ecritures ce qu'ils peuvent avoir dit des années du monde.

IL n'y a pas long-tems qu'il sembloit impossible au Restaurateur des siécles, de remettre au jour la verité, en rétablissant la veritable antiquité des tems, sans le secours des Livres saints, à cause, comme il assure lui-même, *qu'il n'y a que le divin Moyse qui nous puisse instruire là-dessus*, & que *tout n'est qu'ignorance & que tenebres parmy les Gentils, tout n'est parmy leurs Sages que mensonges & que fables.* Mais il change bien-tôt de sentiment, & bien

Pag. 20.

loin de regarder ici les ouvrages des Auteurs profanes comme *des menſonges & des fables*, il fait plus de fonds ſur les autoritez de ces Livres, que ſur ce qu'il a déja rapporté des Peres de l'Egliſe. Ce que je vais montrer, dit-il, eſt quelque pag. 43.
« choſe de plus fort & de plus déciſif, & j'avouë que rien ne m'a plus convaincu qu'il y a de l'erreur dans le calcul des Juifs, & dans celui des Samaritains, & que la ſupputation des Interpretes Grecs eſt la ſeule veritable. C'eſt que tous les Anciens, ſoit Juifs, ſoit Gentils, qui ont écrit quelque choſe de l'Hiſtoire devant JESUS-CHRIST, ou peu de tems aprés, conviennent avéc les Septante dans la ſupputation des années, & s'éloignent infiniment du calcul des derniers Juifs. » Voilà de quelle maniere cét Auteur trouve la verité dans ces Auteurs profanes, quoi qu'un peu auparavant *tout ne fût chez eux qu'ignorance & que tenebres, que menſonges & que fables*; & il ne rougit point d'apprendre la ſeule veritable Chrono-

logie, & combien d'années il faut compter depuis la création du monde jusqu'à JESUS-CHRIST, de ceux qui ſelon lui-même, *ne nous apprennent rien de la durée des ſiécles, non*
Pag. 20. *plus que de l'origine du monde.* Ce qui eſt encore à remarquer, c'eſt qu'il n'eſt pas éloigné de ſe reconcilier avec Euſebe de Ceſarée, depuis qu'il a trouvé que ſon calcul n'étoit pas fort different de celui d'Eupolemus. Il ne l'accuſe donc
Pag. 7. plus d'être un *mutilateur* des tems, *d'avoir retranché environ trois ſiécles ſans aucune raiſon, & d'avoir abregé les tems de la Loi, qui a duré deux mille ans*: Mais il avouë que cét Eu-
Pag. 6 ſebe qui *a été le premier, qui a, pour ainſi dire, oſé reſſerrer l'antiquité des tems*, n'a fait en cela que ſuivre l'exemple d'Eupolemus. *Ce qui a fait*, dit-il, *qu'Eupolemus s'eſt un peu éloi-*
Pag. 44. & 45. *gné du calcul des autres, c'eſt qu'apparemment il a beaucoup abregé les tems qui ſe ſont paſſez depuis l'Exode juſqu'au Temple de Salomon, comme Euſebe a fait depuis lui.*

Des contradictions auſſi manife-

stes que celles-cy pourroient servir de réponse à toutes les preuves qu'on va prendre dans les Livres des Gentils, & rendre inutile tout ce qu'on nous objecte du calcul de quelques Auteurs profanes: Mais comme ce n'est pas le seul endroit de l'Antiquité des tems qui soit désavantageux à son Auteur, je tâcherai de profiter encore du témoignage de Joseph, qu'on a raporté dans ce Livre, pour excuser le peu d'exactitude de ces Ecrivains profanes, dont nous parlons; & parce que ce passage est beaucoup plus clair dans Joseph, que dans le Livre de l'Antiquité rétablie, je m'en vais le citer & le prendre de sa source, afin que chacun puisse être témoin de la verité. Voicy donc ce que Joseph a crit des Historiens Grecs, qui avoient parlé de la Nation des Juifs. *La pluspart d'eux*, dit-il, *ont ignoré la verité de ce qui s'est passé dans les premiers siécles, parce qu'ils n'ont pas lû nos Livres saints: mais tous rendent témoignage de l'antiquité de nôtre Nation, qui est le sujet que je*

Ioseph. cont. Appin. l. 1. cap. 8. in fine.

me suis proposé de traiter. Phalereus, Demetrius, Philon l'ancien, & Eupoleme, ne se sont pas beaucoup éloignez de la verité, & lors qu'ils y ont manqué on doit le leur pardonner, parce qu'ils n'avoient pû voir aussi exactement tous nos Livres qu'il auroit été à desirer, pour en être pleinement informez. Aprés un témoignage si formel, peut-on n'être pas convaincu que tout ce que les Auteurs profanes ont sçeu de la durée des siécles, & de l'origine du monde, ils ne l'ont appris que dans les Livres saints traduits en Grec par les Septante? Joseph nous assûre que les Historiens Grecs qui n'ont pas lû les Livres saints, ont tous ignoré ce qui s'est passé dans les premiers siécles; & que ceux qui n'avoient pû voir exactement tous les Livres des Juifs, s'étoient un peu éloignez de la verité. Que doit-on donc conclure de ce passage, sinon que Phalereus, Demetrius, Philon l'ancien, & Eupoleme, ont pris dans la version des Septante la supputation des années du monde? Et si cela est vrai,

comme on ne ſçauroit en douter, y a-t'il rien de plus foible, & de moins ſolide, que toutes ces preuves qu'on croit avoir trouvées dans des Auteurs Grecs, pour décrediter la Chronologie du Texte Hebreu, & mettre en vogue celle des Septante? Je n'avois jamais oüi dire qu'à preſent, qu'il y eût rien ni de *fort*, ni de *déciſif*, ni de *convainquant* dans un raiſonnement, où l'on prend pour preuve le ſujet même de la difficulté qu'on a propoſée. Il s'agit ici de ſçavoir laquelle de deux Chronologies differentes eſt la veritable, celle du Texte Hebreu, ou celle des Septante; & pour montrer que celle des Interpretes Grecs eſt la ſeule veritable, l'Auteur du rétabliſſement de l'Antiquité s'eſt ſervi des autoritez de quelques Ecrivains Grecs, qui ne peuvent avoir pris leurs ſupputations du tems, que de la Chronologie des Septante; ce qui eſt décider la difficulté par la difficulté même, & ſe convaincre de la verité par cela même qui la met en

doute ; *Probare idem per idem*, disent les Philosophes, lors qu'ils parlent des plus grands défauts d'un bon raisonnement. Il seroit inutile de m'étendre davantage sur ces au-
Pag. 46. toritez, qu'on appelle *décisives & convainquantes*, & je craindrois que l'on ne me reprochât que je perds mon tems, en m'amusant à refuter des opinions, que le Restaurateur des siécles a détruites lui-méme un peu auparavant. Je passe donc au témoignage de Joseph, qu'on a joint à celui des Auteurs profanes, pour défendre les Septante, quoi que nous n'ayons rien de plus décisif en faveur du Texte Hebreu, que les supputations que ce fameux Historien nous a marquées en beaucoup d'endroits de ses ouvrages, comme on va le voir tout à l'heure.



§. II.

§. II.

La Chronologie du Texte Hebreu étoit la même qu'aujourd'huy du tems de Joseph.

ON voit d'abord que l'Auteur de l'Antiquité rétablie n'a chargé Joseph de tant de loüanges, qu'il luy donne icy, que dans le dessein de nous accabler sous le poids de l'autorité de *cét Historien incomparable* ; & il n'auroit jamais pensé de nous mettre en tête *un grand Capitaine & grand politique*, s'il n'esperoit de triompher glorieusement du Texte Hebreu par sa valeur & par sa prudence. Pour moi, encore que je ne craigne guere les plus *grands Capitaines*, quand il s'agit de supputations des tems, ou de quelque difficulté de Chronologie, je veux pourtant avoüer au Restaurateur des siécles que Joseph sçavoit l'Hebreu, & qu'il avoit tiré ses Antiquitez des Livres saints; mais aussi qu'il prenne bien garde

Pag. 474

de ne point manquer de respect à l'égard de *ce Prêtre, ou ce Sacrificateur de la premiere des vingt-quatre lignées*, quand il verra qu'il prononce quelquefois des oracles en faveur du Texte Hebreu, & de la Chronologie des Juifs. Cét Historien n'a pas moins d'autorité, quand il suit la supputation des Livres Hebreux, que quand il s'accommode à celle de la version Grecque des Septante; & pour attirer ce *grand Capitaine & ce grand Politique*, de mon parti contre l'Antiquité rétablie, je n'ai qu'à faire voir aux Lecteurs, que Joseph a souvent abandonné la supputation & la Chronologie des Septante, pour s'attacher à celle du Texte Hebreu, que les Chronologistes modernes suivent aussi comme la seule veritable.

Je conviens donc avec nôtre Restaurateur des tems, que l'autorité *du celebre Josephe peut seule décider nôtre question*, & je suis ravi de le rencontrer ici tête à tête, parce que pour un endroit où Joseph a suivi la Chronologie des Septante,

Pag. 46.

je puis en produire six ou sept, où il suit le calcul des Juifs & des nouveaux Chronologistes. Joseph est conforme aux Septante dans les années des Patriarches qui ont vécu avant le déluge, & il est vrai que nous trouvons dans le premier Livre de ses Antiquitez, qu'il compte *deux mille deux cens cinquante-six ans* depuis la création du premier homme jusqu'au tems du déluge universel, ce qui est fort éloigné de la Chronologie du Texte Hebreu, suivant laquelle nous ne comptons depuis la création jusqu'au déluge, que *mille six cens cinquante-six ans*. Il dit donc que selon Moïse, c'est à dire, comme Moïse est dans les Septante, la pluye qui causa l'inondation generale, commença à tomber le vingt-septiéme jour du second mois, & que c'étoit alors l'an *deux mille deux cens cinquante-six*, depuis la création d'Adam: Mais pour cela sommes nous obligez de croire, *que cette supputation est tres-veritable, & qu'elle étoit marquée dans l'original Hebreu du tems de Joseph?*

Ioseph l. 1. des Antiq. chap 3. dans la trad. Françoise.

Antiq. des tems pag. 47.

L'Auteur de l'Antiquité rétablie a beau se flater sur ce passage, il ne pourra jamais en conclure, quelque chose qu'il puisse dire, que *cette supputation étoit marquée dans l'original Hebreu*, mais seulement que Joseph qui avoit quelque connoissance de la langue Grecque, lisoit les exemplaires des Septante, qui étoient aussi corrompus de son tems dans les années chronologiques des premiers Patriarches, qu'ils le sont presentement. Quelques détours qu'on prenne, & quelques subtilitez qu'on invente, je ne crois pas qu'on puisse raisonner avec quelque fondement à la maniere de nôtre Restaurateur des tems, qui eut dû s'apercevoir, en lisant les œuvres de Joseph, que la Chronologie du Texte Hebreu, & celle de la version des Septante, n'étoient pas moins differentes de son tems qu'elles le sont aujourd'huy. Ce que je vais lui montrer par quelques endroits du même Historien.

Je n'ai pas besoin d'aller bien loin, ni de descendre plus bas que

dans le second âge du monde, pour trouver que Joseph a suivi le calcul des Juifs, & qu'il a compté comme eux le tems qui s'est écoulé depuis le déluge jusqu'à la naissance d'Abraham. *Aprés avoir parlé*, dit-il, *des descendans de Sem, il faut maintenant parler des Hebreux descendus d'Heber.* Phaleg *fils d'Heber eut pour fils* Ragau, *Ragau* eut Serug, *Serug* eut Nachor, *&* *Nachor* eut Tharé *pere* d'Abraham, *qui se trouva ainsi le dixiéme depuis Noé, & nâquit 292. ans aprés le déluge, &c.* ὃς δέκατος μὲν ἐστὶν ἀπὸ νώχου, δευτέρῳ δ᾽ ἔτει καὶ ἐνενηκοστῷ πρὸς διακοσίοις μετὰ τὴν ἐπομβρίαν ἐγένετο. Les Juifs d'aujourd'hui ne donnent de durée au second âge du monde, que 292. ans, & ils ne reconnoissent sur la foi des Originaux Hebreux, que dix Patriarches depuis Noé jusqu'à Abraham. Les voilà donc d'accord avec *le celebre Joseph*, qui n'a pû compter ce nombre d'années du second âge, ni cette suite de dix Patriarches aprés le déluge, sans nous convaincre en mê-

Joseph. l. 1. des Antiq. chap. 6.

Κεφ. ζ.

me tems que le Texte Hebreu a toûjours été dans le même état, à l'égard des années chronologiques des premiers Patriarches, qu'il est encore à present. C'est donc se moccquer de ceux qui lisent Joseph, & c'est croire qu'ils ne sçavent pas raisonner, que d'assurer avec beaucoup de confiance, que *la supputation des Septante est tres-veritable, & qu'elle étoit marquée dans l'original Hebreu du tems de Ioseph.* Et il ne sert de rien de dire que cette supputation des années du second âge a été corrompuë dans les Livres de Joseph, parce qu'elle ne s'accorde pas avec les années chronologiques des Patriarches, qui s'y trouvent marquées selon le calcul des Septante. Cela, dis-je, ne fait rien du tout, puisque nous pouvons dire au contraire avec plus de fondement, que ce sont les années particulieres de chaque Patriarche, qu'on a corrompuës dans la suite, pour les rendre conformes aux exemplaires des Septante, & jusqu'à ce que le Restaurateur des siécles nous fasse voir

Pag 47.

des manuſcrits Grecs de Joſeph, qui portent qu'Abraham nâquit 1257. ans aprés le déluge, & qu'il ſe trouva le onziéme depuis Noé, nous nous attacherons, & au Texte Grec de Joſeph, & aux verſions Latines & Françoiſes, faites par de tres-habiles Traducteurs, où on lit par tout ce que nous venons de rapporter. Ils n'euſſent pas manqué de corriger une faute qui ſauteroit aux yeux, ſi la ſupputation des années du ſecond âge étoit corrompuë, & il faut qu'ils ayent crû, ou que Joſeph ſuivoit peut-être en même tems les deux Chronologies, ne ſe ſouvenant pas en marquant les années de chaque Patriarche en particulier ſelon la verſion des Septante, qu'il venoit de faire le dénombrement total du ſecond âge du monde, ſuivant le Texte Hebreu; ou bien ils ont jugé qu'il étoit de la fidelité des Traducteurs, de ne rien changer de ce qui eſt dans leur texte, non pas même ce qui ſe contredit manifeſtement. Quoi qu'il en ſoit, l'Auteur de l'Antiquité rétablie ne peut ſe défendre à preſent

de nous donner les mains, ou de faire voir, comme il l'a promis ſolemnellement, que cét endroit de Joſeph eſt corrompu. *Qu'on produiſe,* a-t'il écrit, *un ſeul Hebreu de tous ceux qui ont vécu avant la deſtruction de* Jeruſalem, *qui n'ait pas à peu prés ſuivi ce calcul* des Septante, *& je donnerai les mains, ou je ferai manifeſtement voir qu'il eſt corrompu.* C'eſt donc à luy à nous donner les mains pour dégager ſa parole, ou à nous faire voir manifeſtement que Joſeph eſt corrompu. Nous lui donnerons du tems pour chercher de bons & d'anciens manuſcrits Grecs, pourveu qu'il ne nous en demande pas trop, & qu'il ſe contente d'un ou deux ans pour en faire la recherche. Je produirai encore quelque Auteur Hebreu, aprés que j'aurai rapporté ce que j'ai à dire de Joſeph.

Pag. 49.

L'endroit que je viens de citer pourroit être un peu douteux, & on le tiendroit peut-être pour un peu ſuſpect, ſi je n'avois plus rien à produire de Joſeph, pour montrer

qu'il a ſuivi le même calcul que les Juifs, & que les nouveaux Chronologiſtes ſuivent aujourd'hui ; mais puiſque nous trouvons encore ailleurs que Joſeph compte les années du monde ſuivant la ſupputation du Texte Hebreu d'aujourd'hui, il eſt indubitable, que ce que je viens de rapporter touchant la durée du ſecond Age, eſt veritablement de cét Hiſtorien, qui n'a donné de durée au monde depuis le Deluge juſqu'à la naiſſance d'Abraham que *deux cens quatre-vingt douze ans*, comme ont fait aprés lui les derniers Juifs, ou ceux qui ſont venus aprés la derniere deſolation du Temple de Jeruſalem. Joſeph écrivant contre Appion a compté depuis la creation du premier homme juſqu'à la mort de Moyſe *environ trois mille ans*, ce qui eſt ſi manifeſtement oppoſé au calcul de ceux qui ſuivent la ſupputation des Septante, qu'on oſe bien leur dire ſans crainte de ſe tromper, que *quelques détours qu'ils prennent, & quelques ſubtilitez qu'ils inventent*, ils ne pourront jamais répondre à

cette autorité de Josephe, qui est assûrément decisive & tout-à-fait convainquante, pour montrer que de son tems la Chronologie du Texte Hebreu étoit celle que nous avons à present, & pour nous persuader
Pag. 47. efficacement que ce *Sçavant homme, qui étoit encore grand Capitaine & grand Politique*, comptoit comme nous les tems & les années de la durée du monde. C'est dans le Chapitre second du premier livre contre Appion d'Alexandrie, que Joseph parle de la sorte: *On n'a dont garde*, dit-il, *de voir parmi nous un grand nombre de livres qui se contrarient. Nous n'en avons que vingt-deux qui comprennent tout ce qui s'est passé qui nous regarde depuis le commencement du monde jusques à cette heure, & ausquels on est obligé d'ajoûter foy. Cinq sont de Moyse, qui rapporte tout ce qui est arrivé jusques à sa mort durant prés de trois mille ans, & la suite des descendans d'Adam.* Les livres de Moyse comprennent tout ce qui s'est passé depuis le commencement du monde jusqu'à sa

mort, & pourtant ils ne comprennent que l'Histoire de *prés de trois mille ans.* τρισχιλίων ὀλίγῳ ἐτῶν. Que pourront dire ici les Partisans de la Chronologie des Septante, & ceux qui ne comptent pas moins de *trois mille neuf cens quatre-vingt trois ans* depuis la creation d'Adam jusqu'à la mort de Moyse? Diront-ils que ce passage a été corrompu dans Josephe? Et d'où l'aura donc pris Eusebe de Cesarée, qui le rapporte tout entier dans son troisiéme livre de l'Histoire Ecclesiastique? *Ex quorum numero*, dit Eusebe en rapportant cét endroit de Josephe, où il parle des Livres Saints. *Quinque sunt Moysis, qui Leges & primum humani generis non solùm ortum sed etiam propagationem; usque ad mortem ipsius Moysis continent: quod quidem tempus tria propè millia annorum comprehendit.* Les Anciens reconnoissent tous que ce passage est un des plus beaux endroits de Josephe, & le sçavant Bede, & Adon Archevêque de Vienne renvoyent à ce lieu ceux qui sont curieux d'apprendre combien il y a

Joseph. Li. cont. Appion. cap. 1.

Antiq. des tems pag. 88.

Euseb. l. 3. Eccl. Hist. c. 9. vel 10.

d'années selon le Texte Hebreu depuis le commencement du monde jusqu'à la mort de Moyse. Adon dit, que suivant la supputation des Septante, les cinq livres de Moyse comprennent l'Histoire de *trois mille sept cens trente ans :* mais que si l'on veut sçavoir la verité comme elle est dans le Texte Hebreu, on doit l'apprendre de Joseph, qui en a parlé ainsi dans son premier livre contre Appion le Grammairien ; On n'a donc garde de voir parmi nous un tres-grand nombre de livres qui se contredisent, nous n'en avons que vingt-deux, &c. Cinq sont de Moyse, qui contiennent les Loix de nôtre conduite, & la suite des descendans d'Adam jusqu'à la mort du même Moyse, ce qui comprend l'Histoire de ce qui s'est passé pendant l'espace d'un peu moins de trois mille ans. *Quinque libri Moysis secundùm septuaginta Seniorum interpretationem, continent gesta annorum MMMM. DCC. XXX. Quot verò hujus temporis Hebraïca veritas contineat, Josephus in primo contra A-*

Ado vien. in Chron.

pionem Grammaticum libro ita commemorat: neque igitur innumera apud nos habentur volumina inter se invicem discordantia, sed duo tantùm & viginti sunt libri, &c. Ex quibus quinque sunt Moysis, continentes Leges vitæ & successionis humanæ prosapiam, usque ad ipsius Moysis terminum pertendentes, qui paulò minùs à tribus millibus annorum continentiam gerunt. On voit maintenant que nous ne sommes pas les premiers qui ont assuré que Josephe a compté les tems selon la supputation du Texte Hebreu d'aujourd'hui, & que par consequent la Chronologie des Originaux Hebreux étoit aussi differente de celle de la Version des Septante du tems de Joseph, qu'elle a été ensuite du tems de Saint Jerôme, & du tems d'Adon; ce qui renverse tout d'un coup le Systeme de l'Antiquité rétablie, qui n'est appuyé que sur cette supposition evidemment fausse: *Que du tems de Josephe l'Original Hebreu étoit conforme à la Chronologie des Septante, & que ce n'est qu'aprés la derniere desolation du Temple & de la*

ville de Jerusalem, que les Juifs ont introduit dans le Texte Hebreu ces differences, en abregeant de quinze siecles la veritable Chronologie des Ecritures.

Nous avons encore quelque chose de plus fort & de plus decisif dans un autre endroit des Antiquitez Judaïques, auquel il ne faut plus qu'ajoûter la supputation que Joseph a faite depuis la seconde année de Cyrus jusques à la seconde de l'Empereur Vespasien, pour montrer d'une maniere invincible que ce *celebre Historien* a compté tous les Ages du monde sur les livres Hebreux, & que ceux qui ne comptent aujourd'hui qu'environ *quatre mille ans*, depuis la creation du monde jusques à JESUS-CHRIST, ne font en cela autre chose que suivre l'exemple d'un Hebreu tres-sçavant dans la Loi des Juifs, & qui vivoit avant la destruction de Jerusalem; c'est-à-dire, qui a toutes les qualitez necessaires pour decider le point de nôtre question, & pour ruïner entierement les principes de l'Antiquité des tems, qu'on pretendoit de rétablir par l'au-

torité de cét *homme incomparable.* Joſeph racontant ce qui s'étoit paſſé lorſque Nabuchonodoſor aprés ſa victoire envoya à Jeruſalem Nabuſardan General de ſon armée, pour brûler le Temple ; & ruïner toute la ville, remarque que cette deſolation arriva, *quatre cens ſoixante & dix ans ſix mois dix jours depuis la conſtruction du Temple; mille ſoixante & deux ans ſix mois dix jours depuis la ſortie d'Egypte; dix-neuf cens cinquante ans ſix mois dix jours depuis le Deluge; & trois mille cinq cens treize ans ſix mois dix jours depuis la creation du monde.* Dans le VI. livre de la Guerre des Juifs contre les Romains, où il parle d'une ſemblable deſolation, il fait encore une tres-belle remarque ſur les circonſtances du tems de ce ſecond embraſement. *Mais on ne ſçauroit trop admirer*, dit-il, *que la ruine de cét incomparable Temple ſoit arrivée au même mois, & au même jour que les Babyloniens l'avoient autrefois brûlé. Ce ſecond embraſement arriva en la ſeconde année du regne de Veſpaſien, onze cens trente ans ſept mois*

Joſeph. Antiqu. des Juifs l. x. chap. XI.

Joſeph. l. VI. de la Guerre des Juifs chap. XXVII.

quinze jours depuis que le Roy Salomon l'avoit premierement bâti; & six cens trente-neuf ans quarante cinq jours depuis qu'Aggée l'avoit fait rebâtir en la seconde année du Regne de Cyrus. Voilà toutes les Epoques du Temple de Jerusalem marquées avec grand soin dans ces deux endroits de Josephe, il ne reste donc plus que de comparer toutes ces supputations avec le calcul des Juifs & des Chronologistes modernes, & d'un autre côté avec la Chronologie & le calcul de ceux qui s'attachent si fortement aux Septante, pour être assuré que Joseph a compté les tems sur les livres Hebreux, & pour voir aussi clair que le jour qu'il a abandonné la Chronologie des Septante. Voici donc une petite Table qui nous rendra sensible la verité que je soûtiens.

TABLE CHRONOLOGIQUE

Qui comprend les plus celebres Epoques, & le tems qui s'eſt écoulé depuis la Création du Monde juſqu'à la deſtruction du Temple de Jeruſalem par les Babyloniens.

SELON TORNIEL, *Dans les Anales ſacrées, à la fin du V. Age.*		SELON JOSEPHE, *dans le Liv. X. des Antiq. des Juifs Chap. XI.*	SELON L'AUTEUR DE L'ANT. RE'TABLIE, *Dans ſon Canon Chronol.*	
Depuis la Création,	3446.	Depuis la Création du monde juſques à la deſtruction du Temple par les Chaldéens, 3513. ans 6. mois 10. jours.	5287.	Depuis la Création.
Depuis le Deluge,	1790.	Depuis le Deluge, 1959. ans, 6. m. 10. j.	3030.	Depuis le Deluge.
Depuis la ſortie d'Egypte,	903.	Depuis la ſortie d'Egypte, 1062. ans, 6. mois 10. jours.	1343.	Depuis la ſortie d'Egypte.
Depuis Salomon,	424.	Depuis Salomon, 470. ans, 6. m. 10. j.	470. ans 6. m. 10. j.	Depuis Salomon.

Eût-on jamais pû croire aprés tant d'éloges dont on a chargé Josephe dans le livre de l'Antiquité rétablie, que cet Historien fût si contraire dans la supputation des tems à ceux qui suivent la Chronologie des Septante, & qu'il se fût si fort éloigné du calcul que nôtre nouveau Restaurateur des siecles prétend défendre par le témoignage de Josephe, & par l'autorité du Texte Hebreu de ce tems là? Josephe, comme chacun peut voir dans cette Table Chronologique ne compte que *trois mille cinq cens treize ans, six mois & dix jours* depuis la Création du monde jusques à la onziéme année de Sedecias, sous lequel le Temple de Jerusalem fut brûlé, & la Ville entierement ruinée par l'armée de Nabuchodonosor. Torniel qui suit la Chronologie du Texte Hebreu & de la Vulgate, à soixante-sept ans prés compte de la même maniere que Josephe : au lieu que l'auteur du Rétablissement de l'Antiquité augmente horriblement la Chronologie des Ecritures, en ajoûtant *mille sept cens soixante &*

quatorze ans au calcul de Joſephe, le plus ſçavant des Hebreux de ſon tems. L'on ne peut voir cette difference ſans étonnement, puiſqu'elle eſt au moins de dix-ſept Siecles entiers, pour ne pas dire de plus. Cependant on ne laiſſe pas de vouloir aprés cela triompher de la verité ſur un paſſage de Joſephe, & on ſe promet aiſement de faire accroire à tous les curieux, & à une infinité de Lecteurs que la ſupputation des Septante étoit marquée dans l'Original Hebreu du tems de Joſephe; parce que cet Ecrivain a rapporté dans un ſeul endroit la Chronologie de la Verſion Grecque, quand il a parlé des premiers Patriarches & du premier Age du monde.

Dans la ſupputation des années qui ſe ſont écoulées depuis le Deluge juſques au renverſement du premier Temple, Joſephe ſuit encore une Chronologie beaucoup plus abregée que n'eſt pas celle des Septante, ce qui paroît manifeſtement en ce qu'il ne compte dans tout cét eſpace que *mille neuf cens cinquante ans*; pendant

que le Restaurateur des tems met une revolution de trois mille trente ans entiers ; ce qui surpasse de plus de dix Siecles le calcul de ce celebre Historien, qui comptoit les tems & les années des premiers Patriarches sur les Livres Hebreux de son tems, ainsi que l'Adversaire des Juifs le soûtient ici hautement. Il y a encore un mécompte de prés de trois cens ans dans le calcul qu'on trouve au Canon Chronologique de l'Antiquité des tems ; car au lieu que Josephe ne compte que *mille soixante & deux ans* depuis la sortie d'Egypte jusques au renversement du Temple de Salomon : le Restaurateur des Siecles en compte *mille trois cens quarante-trois*, ce qu'il fait pour augmenter autant qu'il luy est possible le tems de la Loi de Moïse, qu'il prétend avoir duré deux mille ans entiers jusques à JESUS-CHRIST ; quoi qu'on soit assuré par quelques endroits de Josephe qu'elle n'a duré qu'environ *seize ou dix sept cens ans*, ce qu'on peut voir dans la Table suivante, où je vais marquer les tems

selon Josephe, depuis la sortie d'Egypte jusqu'à la seconde année du regne de Vespasien.

JOSEPHE Liv. X. Chap. XI. des Antiq. des Juifs.	Depuis la sortie d'Egypte, jusqu'au premier embrasement du Temple.	---- 1062. ans 6. m. 10. jours.
Le même, liv. XI. Chap. I. des mêmes Antiquitez.	La Captivité des Juifs dans Babylone a duré,	---- 70. ans.
Le même, liv VI. Ch. XXVII de la Guerre des Juifs contre les Rom.	Depuis Cyrus jusqu'à Vespasien,	---- 639. ans 1. m. 15. jours.

En mettant en semble toutes ces années nous trouvons que Josephe ne comptoit tout au plus, que *mille sept cens soixante & douze ans* depuis la sortie d'Egypte jusques à la seconde année du regne de Vespasien ; &

comme il en faut retrancher les années qui se sont écoulées depuis la naissance de JESUS-CHRIST, jusques à la seconde année de cet Empereur Romain, c'est à dire, soixante & douze ans, il nous reste tout juste *dix-sept Siecles* que la Loi de Moïse aura duré selon le calcul de Josephe, qui abrege aussi-bien qu'Eusebe de Cesarée la juste étenduë des tems, & qui en a retranché aussi-bien que lui environ trois siecles, s'il en faut croire aux declarations que le Restaurateur a faites contre le sçavant Eusebe, qui passe dans son esprit pour un *Mutilateur des tems*, & pour un novateur, encore qu'il n'ait fait que suivre l'exemple de Josephe, qui a merité tant de loüanges dans le Livre de l'Antiquité rétablie.

Antiq. des tems, chap. 1. pag. 7.

Pour rendre mes preuves encore plus sensibles, & renverser entierement le Systême de l'Antiquité rétablie, je croi qu'il est à propos de partager en plusieurs Ages les tems que Josephe vient de nous marquer en deux ou trois endroits de ses Ou-

vrages ; car par ce moyen nous serons pleinement instruits de la verité, & nous demeurerons convaincus, que du tems de ce celebre Historien la Chronologie du Texte Hebreu étoit dans le même état que nous la voyons à present ; & que c'est supposer des choses évidemment fausses, que d'assurer avec le Restaurateur des tems, qu'il n'y avoit aucune difference entre la Chronologie du Texte Hebreu, & celle de la Version Grecque des Septante, quand Joseph a écrit les Livres de l'Histoire des Juifs. Voicy donc une Table generale de tous les Ages du monde tirée des endroits de Josephe que je viens de citer, ou que je citerai à côté de chaque Epoque pour un plus grand éclaircissement de ce que j'ai déja dit.

TABLE GENERALE

de tous les Ages du Monde depuis la Création jusques à JESUS-CHRIST, & jusques à Vespasien

Selon le calcul de Josephe, l. 8. des Antiq. ch. 2. & l. 10. ch. 11. des mêmes Antiq. & l. 1. cont. Appion, chap. 2.	I. AGE. Depuis Adam jusques au Deluge, 1636. ou	Suivant la supputation des Septante, liv. 1. des Antiqu. chap. 3. --- 2256.
Liv. 1. des Antiquit. chap. 6. & 7.	II. AGE. Depuis le Deluge jusques à la naissance d'Abraham, ou jusques à ce qu'il entra dans la terre de Chanaan. 292. 367. ----sçavoir, ---& 75.	Jusques à la naissance, & le reste jusqu'à son entrée dãs la terre de Chanaan

III.

Liv. 2. des Antiqu. chap. 6.	III. AGE. Depuis l'entrée d'Abraham dans la terre de Chanaan jusqu'à la sortie de l'Egypte, ou jusqu'au tems de la Loi de Moïse. 430.	
Liv. 20. des Antiq. chap. 8.	IV. AGE. Depuis la sortie des Hebreux du Royaume d'Egypte jusqu'à Salomon, ou jusqu'à ce qu'il commença à bâtir le Temple 612. ou moins encore de 20. ans, c'est à dire, 592.	Liv. 8. des Antiqu. chap. 2.
Liv. 10. des Antiq. chap. 11.	V. AGE. Depuis qu'on commença à bâtir le Temple, jusqu'à ce qu'il fut brûlé par les Babyloniens. 470.	
	VI. AGE. Depuis le commencement de la captivité des	

Liv. 6. chap. 27. de la guerre des Juifs, & liv. 11. des Antiqu. chap. 1.	Juifs en Babylone jusqu'à la seconde année de Vespasien. 639. Depuis Cyrus jusqu'à Vespasien, & 70. de captivité en Babylone, qui font en tout 709.

Somme 4224. ans.

Si je n'avois moi-même produit tous ces passages de Josephe, pour montrer d'une maniere invincible que ce celebre Historien a compté les temps sur les livres Hebreux, comme ils sont aujourd'hui, n'est-il pas vrai que nôtre Restaurateur de l'Antiquité eût cherché bien des détours, & eût inventé bien des subtilitez pour cacher la verité aux yeux des Lecteurs? Sans doute qu'il eût toûjours évité pour ne pas se détruire, de faire mention de ces beaux endroits de Josephe; & quelque remarquables que soyent ces points de Chronologie, ils n'eussent jamais

trouvé place dans le livre de l'Antiquité des temps, qu'ils combattent si fortement. Mais enfin, il faut que nôtre sçavant Restaurateur des siecles se console desormais, de se voir vaincu par *un grand Capitaine*, de se voir trahi par un *grand Politique*, de se voir instruit par un *Sacrificateur de la premiere des vingt-quatre lignées*, & de se voir corrigé & redressé par un *celebre Historien.*

Ce sont ses termes au Chapitre 4. de son livre.

On peut voir maintenant si j'avois raison de soûtenir que les Juifs n'ont jamais pensé à corrompre la Chronologie des Ecritures ; & si l'Auteur de l'Antiquité pretenduë rêtablie ne s'est pas bien éloigné de la verité, lorsqu'il a osé avancer d'un air fort decisif, que *les anciens Juifs n'ont jamais connu avant le renversement de Jerusalem & de leur Republique d'autre Chronologie que celle des Septante.* Josephe étoit un Juif des plus sçavans de son temps, il a vécû avant le renversement de Jerusalem, & il a pourtant compté les tems suivant la Chronologie abre-

Antiq. des tems pag. 45.

gée du Texte Hebreu, c'est-à-dire, qu'il ne compte pour le premier Age du monde que 1656. ou 1636. ans, & qu'il ne met que 292. depuis le Deluge jusques à la naissance d'Abraham, comme font aujourd'hui les Juifs & les nouveaux Chronologistes; d'où il faut conclure necessairement que du tems des Apôtres la Chronologie de l'Original Hebreu étoit aussi differente de celle de la Version Grecque des Septante, qu'elle l'est dans ces derniers siecles, & qu'elle l'a été du tems de Saint Jerôme, qui pouvoit avoir des Exemplaires Hebreux plus anciens que Josephe, quand il nous a donné la Version Latine du Pentateuque de Moyse. Je ne sçai ce qu'on rêpondra à des faits aussi constans que ceux-ci, mais je scai bien qu'on n'y peut pas répondre, à moins qu'on ait juré de ne point ceder à des veritez constantes.

Je pourrois encore produire d'autres Auteurs Hebreux qui ont vécû avant la destruction de Jerusalem, & qui pourtant suivent mot pour mot la Chronologie abregée du

Texte Hebreu, & s'éloignent infiniment de la ſupputation des Septante; mais comme je prevois bien qu'on nous fera des chicanes ſur l'Antiquité de ces Ecrivains, je me contenterai preſentement d'avertir le ſçavant Reſtaurateur des ſiecles qu'il eſt obligé de nous montrer par de bonnes raiſons, que la Paraphraſe Chaldaïque du Pentateuque de Moyſe, & la Verſion Syriaque de l'ancien Teſtament, ont été faites par des Auteurs recens; & que ces Traducteurs ne ſont venus qu'aprés que les derniers Juifs, comme il dit, ont eu gâté & alteré les livres Hebreux. Il y a bon nombre de ſçavans Auteurs Chrêtiens, qui ſoûtiennent que la Verſion Chaldaïque du Pentateuque a été faite un peu aprés ou un peu avant la naiſſance de Jesus-Christ. Les Syriens & les Maronites pretendent auſſi que leur Verſion eſt plus ancienne que les Apôtres, & nous avons d'aſſez bonnes preuves pour montrer qu'elle a été faite au moins du tems des Apôtres; mais je ſerai bien aiſe avant de les

produire d'entendre sur cette difficulté le nouveau Restaurateur des temps. Il se pût faire qu'il a des remarques toutes prêtes sur ces questions : car sans cela je ne comprens pas comment il veut s'engager à nous donner les mains, ou à faire voir manifestement qu'on a corrompu les Ecrivains Hebreux, qui ne suivent pas le calcul des Septante. Attendant que ce sçavant homme fasse ses efforts pour degager sa parole, je vais continuer ce que j'ai particulierement entrepris, c'est-à-dire, que je vais défendre le Texte Hebreu contre de nouvelles Objections.

Antiq. des tems pag. 491

§. III.

La dispersion des hommes du tems de Phaleg n'empêche pas que la Chronologie du Texte Hebreu ne soit veritable.

JE ne sçaurois ici mieux commencer la refutation de quelques objections du Restaurateur de l'Antiquité des tems, qu'en me servant du rai-

ſonnement & des termes dont Saint Auguſtin ſe ſervoit autrefois en refutant l'erreur de quelques incredules, dans l'eſprit deſquels la verité de l'Hiſtoire ſainte ne pouvoit entrer, à cauſe qu'il leur ſembloit tout-à-fait impoſſible que Caïn eût bâti une Ville dans le tems qu'on ne parle dans l'Ecriture que de trois ou quatre perſonnes qui étoient alors ſur la terre. Il faut, dit ce S. Docteur, « que je défende à preſent la verité de « l'Hiſtoire ſainte, parce qu'elle pa- « roît incroïable à quelques-uns, quand « ils liſent dans l'Ecriture que Caïn, « aprés le meurtre d'Abel bâtit une « Ville qui porta le nom de ſon fils « Enoch, quoiqu'alors il n'y eût que « trois hommes pour la peupler; ſça- » voir, Adam le pere de tous les hom- « mes, Caïn & ſon fils, dont la Ville « portoit le nom. Mais ceux qui ne « ſçauroient comprendre, que cette « narration ſoit veritable, ne conſide- « rent pas aſſez l'intention & le deſſein « de l'Hiſtorien ſacré qui s'étoit parti- « culierement propoſé de parler d'A- « braham, & de ne faire mention que «

Nunc autē defendenda videtur mihi hiſtoria ne ſit Scriptura incredibilis, &c. Aug. l. 15. civ. c. 8.

de quelque peu de personnes qui font toute la suite des descendans d'Adam jusques à lui . . . . . Ils ne considerent pas non plus qu'il se peut faire que Caïn ne bâtit la Ville, & ne lui donna le nom, que long tems aprés la naissance d'Enoch, & lorsque leur posterité fust assez nombreuse pour la remplir d'habitans : Car la vie de ces premiers hommes étoit si longue, que celui qui a le moins vêcu est pourtant arrivé à l'âge de sept cens cinquante trois ans; d'autres ont passé neuf cens ans, mais jamais aucun n'a atteint les mille ans tout entiers. Qui pourra donc avoir quelque doute que pendant toute la vie d'un de ces premiers hommes le genre humain n'ait pû se multiplier suffisamment pour remplir non seulement une Ville, mais pour en peupler un tres-grand nombre. Ce qu'on se persuadera d'autant plus aisement qu'on est assuré que d'Abraham seul il est sorti dans l'espace d'un peu plus de 400. ans une infinie multitude de peuple Hebreu; en sorte qu'ils étoient au nombre de six cent mille combatans

tans lorsqu'ils quitterent l'Egypte, «
sans parler des Ismaëlites, de ceux «
qui étoient descendus d'Esaü petit fils «
d'Abraham, ni de beaucoup d'autres «
peuples qui reconnoissent tous Abra- «
ham pour leur pere, quoique ce Pa- «
triarche ait eu ces enfans d'une autre «
femme que de Sara. Voilà de quelle «
maniere Saint Augustin défend l'Histoire sainte, & qu'il répond aux difficultez de ceux qui ne pouvoient s'imaginer qu'on eût bâti une Ville dés le commencement du monde, lorsqu'il n'y avoit ce semble que trois ou quatre personnes pour l'habiter. Je n'ai donc besoin pour défendre presentement la Chronologie des Ecritures, & faire l'Apologie de quelques sçavans Chronologistes, que l'Auteur de l'Antiquité rétablie a traité fort injurieusement, que d'opposer Saint Augustin à ce nouveau Restaurateur des tems, dont je rapporterai les paroles, afin que ma réponse soit plus facile à comprendre, & qu'on ne m'accuse pas que je veux lui rien imposer.

C'est dans le Chapitre cinquiéme

de son Livre que ce sçavant Religieux s'est particulierement oublié, lorsqu'apportant une raison qui lui semble renverser entierement le calcul du Texte Hebreu, il conclud son raisonnement d'une maniere tout-à-fait indigne d'un homme qui fait profession de se tenir dans les bornes de la charité & de la moderation. *Je ne*
Pag. 35. *crois donc pas*, dit-il, *qu'en un Siecle ces trois fils de Noé ayent pû donner assez de monde pour peupler une Villote ou une Bourgade, & l'on prétend qu'ils en ont fourni pour fonder la grande Babylone, & pour en envoyer par toute la terre; cela n'est nullement possible, & j'ose bien dire que jamais cela n'entrera dans l'esprit des personnes qui ont un peu de sens*. Je ne m'amuserai point à peser des termes où l'on parle de *peu de sens*, quoiqu'on dût ce semble les faire sentir à celui qui les a écrits. Il faut se contenter de lui dire que plusieurs Auteurs d'un tres-bon sens, tant Catholiques que Protestans ont soûtenu comme possible ce qu'il traite de ridicule; & qu'on croit qu'il n'oseroit pas avancer si

hardiment ce qu'il dit, s'il avoit lû avec application les Peres de l'Eglise, ou s'il avoit fait une serieuse reflection sur le merite de quelques Chronologistes de ces derniers tems.

Saint Augustin qui étoit assurément un tres-bel esprit, & qui a parlé de fort bon sens, quand il a défendu la verité de l'Histoire sainte, qui paroissoit incroïable à certaines gens, ne s'éloigne pas de croire que dans l'espace d'un Siecle trois ou quatre personnes ne puissent se multiplier suffisamment pour avoir de quoi fonder des Villes, & faire de grandes peuplades; puisqu'un seul homme a bien pû en quatre cens ans devenir le Pere d'une infinie multitude de peuple, & la tige de plusieurs grandes familles, d'où il est sorti un grand nombre de Rois. Je ne sçai donc point comment on ose aprés cela avancer que jamais cette opinion *n'entrera dans l'esprit des personnes qui ont un peu de bon sens*. Est-il donc contre le bon sens de dire que quatre hommes peuvent produire autant de personnes en cent ans, qu'un seul homme en

quatre cens ? Si je ne me trompe, il y a la même proportion & le même rapport entre un seul Siecle & quatre autres Siecles, qu'entre un seul homme & quatre autres hommes. Pourquoi donc si dans quatre cens ans un seul homme peut produire comme tout un monde, quatre hommes ne pouront-ils point dans un Siecle mettre au monde assez de peuple pour fonder Babylone, & pour envoyer des Colonies par toute la terre ? Je voi si peu d'égalité dans les raisonnemens du Restaurateur des Siecles là-même où les choses sont tout-à-fait égales, que je m'attens au premier jour de lui entendre dire que quatre & quatre ne sont pas huit.

Il devroit donc, ce me semble, permettre à chacun de suivre ce qui lui paroît plus croyable, & ne pas établir la Loi du bon sens dans son opinion particuliere ; puisqu'il ne peut le faire sans maltraiter de tres-sçavans hommes, qui sont si celebres parmi les Catholiques, je veux dire le Pere Peteau, le Pere Pererius

& Eusebe de Rome, qui a répondu aux argumens des Préadamites, & qui fait voir qu'au tems de Phaleg, il pouvoit y avoir sur la terre une multitude infinie d'hommes, en supposant que les Peres avoient commencé d'engendrer des enfans à l'âge de dix-huit ans. Pererius soûtient aussi cette opinion comme la plus vraisemblable, & je ne croi pas que nôtre Restaurateur des tems osât dire, que ce sçavant Jesuite avoit perdu le sens lorsqu'il a écrit ces mots en parlant de Genebrard & de quelques autres. Ces Auteurs, dit-il, défendent leur sentiment, & disent qu'il n'est pas croyable, que le genre humain ait pû si fort se multiplier en cent ans; ni qu'à la naissance de Phaleg on ait pû former des Royaumes, des Peuplades & des Colonies. Mais cette raison est trop foible, puisque soixante & dix personnes, c'est-à-dire, Jacob, ses fils, & ses petits fils, dans l'espace de deux cens quinze ans qu'ils ont été en Egypte, ont produit six cens mille hommes capables de porter les armes; sans

Perer. in Genes. disp. 11. n. 146. & 148.

» compter les vieillars, les femmes ni
» les enfans. Combien est-il donc plus
» croyable que Noé avec ses trois fils
» a pû en moins de tems produire un
» nombre infini d'hommes, sur tout
» si l'on considere que ç'a été par une
» benediction & une providence par-
» ticuliere, que Dieu leur avoit promise
» en leur disant : *Multipliez-vous, &*
» *remplissez toute la terre.* Je ne croi
» point, ajoûte-t-il encore, qu'on puisse
» apporter aucune bonne raison, ni mê-
» me quelqu'une qui ait seulement ap-
» parence de verité, pour montrer que
» la dispersion des peuples & des na-
» tions par toute la terre, ne s'est pas
» faite dans le tems de la naissance de
» Phaleg. Que nôtre Restaurateur des
tems voye à present s'il a bien pensé
& s'il a bien dit en soûtenant que
c'est une chose contraire au bon
sens, d'assurer que les trois fils de
Noé ont pû donner assez de mon-
de en cent ans pour fonder Baby-
lone, & pour en envoyer par toute
la terre. Quand il sera d'accord avec
le sçavant Pererius, nous tâcherons
aussi de ne pas nous éloigner de son

ſentiment. Mais qui pourroit accorder la page 53. du livre de l'Antiquité rêtablie avec la page 578. des Commentaires de Pererius ſur la Geneſe ? C'eſt pourtant ce qu'il faut faire, afin de ſauver le bon ſens de ces deux Auteurs. Si quelqu'un trouve quelque expedient pour faire cette conciliation, je ne doute point que le Reſtaurateur des ſiecles n'ait de grandes obligations à celui qui le mettra d'accord avec un ſi ſçavant Jeſuite.

Mais quand on pourroit trouver quelque moyen de le mettre d'accord avec Pererius, ſes affaires ne ſeroient pas pour cela finies, puiſqu'il ſeroit encore obligé de ſe retracter, & de faire ſatisfaction à un grand Prelat, qui a laiſſé entrer dans ſon eſprit l'opinion que ce nouveau Reſtaurateur traite de ſotte & de ridicule. Monſieur Boſſuet n'a pas crû qu'il y eut rien d'impoſſible ni de contraire au bon ſens dans l'opinion de ceux qui ſoûtiennent que Babylonne fut bâtie cent ans aprés le Deluge, & qu'il y avoit alors aſſez

de monde pour envoyer des Colonies par toute la terre. *Près du Deluge*, dit ce sage & sçavant Prelat, *se rangent le decroissement de la vie humaine ; le changement dans le vivre, & une nouvelle nourriture substituée aux fruits de la terre ; quelques preceptes donnez à Noé de vive voix seulement ; la confusion des langues arrivée à la tour de Babel, premier monument de l'orgueïl & de la foiblesse des hommes ; le partage des trois enfans de Noé, & la premiere distribution des terres.* Il fait donc répondre la confusion des langues à la premiere distribution des terres de l'année du monde 1757. c'est-à-dire qu'il les range cent ans aprés le Deluge, comme le Restaurateur des siecles le verra au cas qu'il puisse se resoudre à jetter les yeux sur cét endroit de l'Histoire universelle.

Disc. sur l'Hist. univ. pag. 11.

II. Epoque 2. âge du monde. : : : 1757.

Les grandes idées que le Restaurateur des Siecles se fait lui-même des moindres choses, sont cause qu'il n'a pas pris garde que cette maniere de parler : *J'ose bien dire, que jamais cela n'entrera dans l'esprit des person-*

Pag. 53.

nes qui ont un peu de sens, étoit injurieuse à plusieurs sçavans Auteurs, qui ont soûtenu ce qu'il croit insoûtenable : car il se fust bien donné de garde de parler de la sorte, s'il eût pû s'imaginer que *Babylone* dans ses premiers commencemens n'étoit qu'une *Villote* ou une *Bourgade*, & qu'il ne faloit que fort peu de monde pour la peupler. Mais il s'est d'abord representé cette ville aussi grande & aussi peuplée du tems de *Nembrod*, qu'elle l'a été ensuite sous le regne des *Nabuchodonosors*; ce qui est se former une idée tres-fausse de *Babylone*, & aussi mal penser que celui qui s'imagineroit presentement, que du tems des Romains, ou du tems de Pharamond, Paris étoit une ville aussi grande, aussi riche & aussi peuplée, que nous la voyons aujourd'hui sous le regne de Louïs LE GRAND. Comme donc l'esprit de nôtre Restaurateur étoit déja tout prevenu de l'idée de la grande & superbe *Babylone*, il ne faut pas s'étonner si dans cette imagination il a traité avec hauteur ceux qui soûtiennent, qu'el-

le n'étoit que fort peu de choſe quand on commença à la fonder, & qu'un petit nombre de perſonnes la peuplerent dans ces premiers commencemens. Mais, n'en déplaiſe au bon ſens de cét Auteur, les fils de *Noé* ont pû donner aſſez de monde dans un ſiecle, non ſeulement pour peupler *une Villote ou une Bourgade*, mais encore pour former *des Royaumes, des Peuplades & des Colonies*, non pas à la verité des Royaumes auſſi grands qu'il ſe l'imagine, mais auſſi petits qu'ils ont été en effet dans le commencement d'un nouveau monde aprés le Deluge.

Que ſi cela lui paroît incroyable & même impoſſible, au lieu que *ſelon le calcul des Septante, il n'y a*
Pag. 53.
pas ombre de difficulté, parce que *quand Phaleg eſt venu au monde, il y avoit un nombre infini d'hommes dans le pays de Babylone*, il doit ſe ſouvenir que c'eſt le ſtyle & la coûtume de Moyſe de nous enveloper les faits Hiſtoriques dans de grandes difficultez, & de ne nous raconter ce qui s'eſt paſſé dans les premiers ſie-

cles du monde, que sous des voiles & des obscuritez. En effet, l'Histoire de *Caïn*, qui bâtit une ville quand son fils *Henoch* vint au monde, n'est-elle pas enveloppée de tenebres & de difficultez, & ne paroît-elle pas aussi peu vraisemblable & aussi incroyable à l'esprit humain, que ce qu'on nous dit dans le Texte Hebreu touchant la dispersion des hommes par toute la terre quand *Phaleg* est venu au monde ? Il y a eu du tems de Saint Augustin des personnes incredules, qui pouvoient dire à peu prés de la ville *Henoch* ou *Henochia* bâtie par *Caïn*, ce que le Restaurateur des tems dit à present de la grande *Babylone*, *cela n'est nullement croyable. Jamais cela n'entrera dans l'esprit des personnes qui ont un peu de sens.* Cependant quelque incroyable que l'Ecriture ait pû paroître à ceux qui n'en connoissent pas le style, cela n'est pas une preuve que ce que Moyse nous dit de la ville bâtie par Caïn dés le commencement du monde, soit une fable & un conte ridicule. J'en dis de même de la dispersion des hommes, qui se fit

Aug. lib. 15. de civ. Dei c. 8.

cent ans aprés le Deluge suivant la supputation du Texte Hebreu, quelque impossible qu'elle paroisse à l'Auteur de l'Antiquité, cela n'empêche pas qu'elle ne soit tres-veritable, puisqu'elle porte le caractere des Histoires de Moïse, & qu'elle est racontée dans les livres Hebreux d'une maniere qui fait assez connoître que Dieu en est l'Auteur: au lieu que le même fait devient suspect dans les Septante, où *il n'y a pas ombre de difficulté:* car comme c'est le propre de Dieu d'humilier nôtre orgueil & nôtre curiosité sous les ombres & les obscuritez de l'Ecriture, les hommes au contraire prennent soin de ne rien dire dans leurs livres qui puisse surpasser, l'imagination des Lecteurs. Ainsi la Chronologie des Septante ne contenant rien qui ne soit fort croyable, c'est une marque qu'elle ne vient pas de Moïse, & que quelque imposteur a sçû en ôter toutes les difficultez.

Je laisse beaucoup d'autres raisons pour n'être pas ici trop long & trop diffus. Je dirai seulement en finissant ce Chapitre, qu'on ne pouvoit

pas avancer un paradoxe plus surprenant que celui qu'on trouve sur la fin du cinquiéme Chapitre de l'Antiquité des tems rétablie ; & j'avouë franchement, que je ne suis pas le seul qui n'ait pû lire cét endroit sans en être étonné, puisque les personnes à qui je l'ai fait remarquer, ont toutes témoigné en être fort surprises. Le Restaurateur des Siecles prétend donc que jamais homme n'a vû sur la terre plus de quatre ou cinq generations. *Si cela étoit*, dit-il, en parlant des Hebreux, *il faudroit que Noé eût vû dix generations, & Sem douze entieres, ce qui est contre toute apparence de verité : car jamais homme, je n'en excepte point les premiers Patriarches, n'a vû plus de quatre ou cinq generations.* Voilà assurément une decision bien hardie, & qui choque même tous ceux qui pourroient avoir d'ailleurs quelque estime pour le livre de l'antiquité des tems. Quoi donc des Patriarches qui ont vécû prés de mille ans, n'auront pas vû plus de quatre ou cinq generations ? En verité, c'est dire bien des choses

Pag. 54.

fausses en peu de mots, & c'est manifestement favoriser les opinions ridicules des Préadamites, quoi-qu'on nous eût promis de les combattre fortement par le moyen de la Chronologie des Septante. Le Restaurateur des Siecles n'auroit pas avancé cette proposition tout-à-fait insoûtenable, s'il ne se fût imaginé que les premiers Patriarches avoient plus de deux cens ans quand ils ont engendré leurs fils ou leurs aînez; & s'il n'eût crû que tous ceux qui sont nommez dans l'Ecriture, étoient veritablement des premiers nez. Ce qui est si fort contraire à la verité, & au sentiment des Saints Peres, que Saint Augustin n'a pas fait difficulté de dire, qu'il faut être fort inconsideré & fort temeraire, pour soûtenir de semblables opinions.
» Seth, dit ce Saint Docteur, aprés
» avoir vécû deux cens cinq ans, ou
» cent cinq seulement, selon le Texte
» Hebreu, engendra Enos, ainsi qu'il
» est porté dans l'Ecriture: mais qui
» peut assûrer sans temerité & sans im-
» prudence qu'Enos étoit le fils aîné

de Seth ? *Quis possit nisi inconsid:ratus asseverare, hunc ejus primogenitum fuisse?* Qui peut en effet assurer sans une grande temerité, que Seth n'avoit pas encore eu des enfans quand Enos vint au monde, puisque l'Ecriture dit de lui aussi-bien que des autres Patriarches, qu'il engendra des fils & des filles, *genuitque filios & filias*; sans determiner si c'est avant ou aprés la naissance d'Enos? Il est certain si tous les hommes qui sont nommez dans l'Ecriture ont été des aînez, ainsi que le suppose le Restaurateur des siécles, & si les Patriarches n'ont pas eu d'autres enfans avant eux, que l'Auteur du Systeme des Préadamites a eu raison de dire, que Caïn aprés le meurtre d'Abel, apprehendoit de tomber entre les mains de certains hommes, qui ne reconnoissoient point Adam pour leur pere, & que la ville qu'il bâtit ensuite, fut peuplée d'autres habitans que de ceux de sa race: car si Seth étoit le seul qu'Adam engendra depuis la naissance de Caïn & d'Abel; & si Caïn ne fut pere que

Aug. lib. 15. de Civ. Dei c. 15.

Gen. 5. 7.

jusqu'au tems de la naissance de son fils Henoch, il est évident, que quand ce parricide tua son frere, il n'y avoit alors personne de la race d'Adam pour tirer vengeance de ce crime, ni pour peupler la ville qu'il bâtit, & qui porta le nom de son fils Henoch. Disons donc avec Saint Augustin & avec beaucoup d'autres Auteurs, qu'il est fort probable que les Patriarches avoient eu un grand nombre d'enfans ayant la naissance de ceux qui sont nommez dans le Texte sacré, & qu'à considerer la longue vie de ces premiers hommes, nous pouvons croire aisément, qu'ils ont vû leurs descendans jusqu'à la quatorziéme & quinziéme generation; car si nous supposons qu'ils ont tous commencé d'engendrer à l'âge de trente ans, nous trouverons qu'Adam a pû voir jusqu'à sept generations dans l'espace de deux cens quarante ans. *Ut enim*, ce sont les paroles de Saint Augustin, *peraquè triginta annorum fuerint, cùm filios generare cœperunt, octies triceni, (quoniam octo sunt generationes cum Adam & cum*

Aug. lib. 15. de Civ. Dei cap. 20.

& cum eis quos genuit Lamech) ducenti & quadraginta sunt anni, &c. Ce que je dis ici ne doit pas paroître incroyable au nouveau Censeur des livres Hebreux, puisque nous sommes assurez par le témoignage de l'Ecriture sainte, que le jeune Tobie, qui ne vécut pas cent ans tout entiers, a vû neanmoins cinq generations entieres avant sa mort: *Viditque quintam generationem, filios filiorum suorum.* Je ne doute point que ceux qui feront reflexion sur ce passage, & qui compareront le tems & la vie de Tobie avec le tems & la vie des premiers Patriarches, ne rejettent avec quelque indignation les nouveautez & les propositions insoûtenables du Restaurateur de l'Antiquité des tems, sur tout si l'on se souvient que de nos jours, où les hommes vivent si peu, il y a encore des peres qui voyent leurs descendans jusqu'à la quatriéme generation.

Tob. 14. ỷ. 15.

CHAPITRE VI.

Des premiers Rois des Chaldéens, des Egyptiens, & des Chinois.

§. I.

Les premiers Rois des Chaldéens sont les premiers Patriarches qui ont vêcu avant le Déluge.

JE pourois finir icy cet Ouvrage, puisque j'ay montré par des faits inconteſtables que la Chronologie du Texte Hébreu n'a jamais été corrompuë par les Juifs. Mais parce que j'ai promis de parler en peu de mots de l'Empire des Chaldéens, des Egyptiens, & des Chinois, pour ôter le prétexte que le nouveau Reſtaurateur des Siécles cherche dans les Antiquitez de ces Nations, afin de mettre en vogue la Chronologie des Septante, & de renverſer entiérement le calcul du

Texte Hebreu, & de la Vulgate ; qu'il eſt, dit-il, contraint d'abandonner, parce que les Antiquitez des Nations Orientales s'accordent parfaitement bien avec la ſupputation des Septante, & qu'il n'eſt pas poſſible de les concilier avec le calcul des Juifs : je ne puis me diſpenſer de faire voir ſuccinctement qu'on n'a pas beſoin d'avoir recours à la verſion des Septante pour accorder les Antiquitez des Chaldéens, & des Chinois avec l'Hiſtoire ſainte du Texte Hébreu. Antiq. des temps, dans l'avertiſſ.

Je ſuppoſe donc d'abord avec le Reſtaurateur des tems, *qu'il a été aſſez ordinaire aux Nations Orientales de vanter l'antiquité de leur origine, & de ſe glorifier d'être les premiers peuples du monde. Les Scythes, les Ethiopiens, les Phéniciens, les Chaldéens, & les Egyptiens, ont diſputé de cette antiquité, & ils ont crû ne pouvoir la mieux ſoûtenir qu'en donnant à leur origine des milliers d'années & de ſiécles.* De plus, *qu'il n'y a jamais eu d'Hiſtoire qui ait* pag. 123. pag. 123. & 124.

plus approché de ce que dit Moïse dans le Livre de la Genese, que celle des Chaldéens. Car Berose, *qui vivoit vers le commencement du regne des* Seleucides, *& qui l'a écrite exactement, conte dix générations depuis* Alorus, *qui est l'Adam de Moïse, jusqu'à* Xisuthrus, *qui n'est autre que Noé, puisque sous lui arriva le Déluge, dont cet Historien ne dit rien, qui ne soit conforme à l'Ecriture.* Depuis Xisuthrus, *ou le Déluge, il conte dix autres générations jusqu'à Abraham, comme font les Livres saints. D'où l'on voit manifestement que les Chaldéens ont eu connoissance de la veritable origine du monde, qu'ils ont voulu imiter les Antiquitez de Moïse, & que par ces vingt générations ils n'ont marqué autre chose que les vingt Patriarches, qui ont eté depuis le premier homme jusqu'au tems d'Abraham.*
Ioseph. l. 1. contra Ap. *Tout cela a fait dire à Josephe que Bérose sur de tres-anciens monumens a parlé du Déluge à peu prés comme Moïse.* Cela supposé sur les propres paroles du Livre de l'An-

tiquité rétablie, il n'est nullement necessaire *pour concilier l'Ecriture avec l'Histoire* des Chaldéens, *de recourir à la supputation des Septante,* ni *à celle du Martyrologe Romain*; ni *à celle des Grecs*; puisque nous pouvons *pousser l'origine de cet ancien Royaume* plus de *sept ou huit Siécles devant le Déluge universel* : car s'il paroît manifestement, comme le Restaurateur des temps nous en assure, *que les Chaldéens ont imité les Antiquitez de Moïse,* qui peut douter que leurs premiers Rois ne soient les Patriarches qui ont vêcu avant le Déluge ? Il est parlé dans Apollodore des Rois de Chaldée, comme d'*Alore*, d'*Alassar*, d'*Amilon*, *Alemen*, *Metalar*, *Daor*, *Edorach*, *Amphis*, *Odioit*, & *Xixurt.* Joseph Scaliger a mis ce Fragment tiré de Bérose, à la cinquiéme page de l'Eusebe Grec : Qui ne voit donc manifestement, ou que les Antiquitez des Chaldéens ne sont que de pures fables, ou de continuels déguisemens de la vérité de nos Histoires ? Saint Cyrille

pag. 93

pag 114.

Cyril. l. 1. cont. Iulian.

d'Alexandrie l'a fort bien prouvé écrivant contre Julien l'Apostat : Il raporte là-dessus les témoignages d'Alexandre Polyhistor & d'Abidene, qui disent que *Xisuthrus* ou *Xixurt* se sauva du Déluge, que *Saturne* lui avoit prédit, en se jettant suivant son conseil dans une Arche, avec toutes les differentes sortes de bêtes : qu'il navigea dans l'Armenie, & qu'il lâcha quelques oiseaux, pour sçavoir si les eaux s'étoient retirées de dessus la terre, &c. Il faudroit être bien grossier pour ne pas voir d'abord que cette narration est un pur déguisement de l'Histoire de *Noé*, & que les Chaldéens ont approprié à leur Nation les Antiquitez du peuple Hébreu. Si le Restaurateur des Siécles avoit voulu faire de semblables observations avec les Péres de l'Eglise, & avec de tres-sçavans Hommes de nôtre tems, il se fût donné de garde de rendre suspecte la Chronologie de la Bible Latine, & de mettre en compromis l'autorité des Ecritures saintes, sous pretexte

que les Antiquitez des Nations Orientales lui paroissent bien fondées. *S'il n'y a*, dit-il, *que quatre* pag. 511 *mille ans depuis la création du premier homme jusqu'à* JESUS-CHRIST, *comme prétendent les Iuifs, & les Chronologues de ces derniers tems, il faut que l'Ecriture soit fausse, elle qui est la source de la vérité, ou bien que les Histoires des Nations Orientales, ce qu'on ne croira pas aisément, soient toutes fabuleuses.* Voilà comme parle celui qui disoit un peu auparavant qu'*il a été assez ordinaire aux Nations Orientales de vanter l'Antiquité de leur origine . . . . . . & de lui donner des millions d'années & de siécles.* C'est-à-dire d'inventer des fables & des mensonges, qu'on devroit avoir honte de comparer seulement avec les moindres Histoires des Livres saints. Je ne m'explique pas davantage sur un paralelle aussi odieux que celui que je viens de raporter, mais je veux bien avertir son Auteur qu'on dit de lui, que si par ses nouveautez il a pû plaire à quelques

Curieux, il a scandalisé au contraire un grand nombre de bons Catholiques, depuis qu'il a parlé si mal de la Bible qui est entre leurs mains, & qu'il a donné plus d'autorité aux Antiquitez des Chaldéens, qu'à la Chronologie du Texte Hébreu & de la Vulgate.

§. II.

Les Antiquitez des Egyptiens ont toûjours passé pour fabuleuses.

J'Appréhendrois d'agir peu sagement, si je mettois en compromis la vérité de l'Histoire sainte avec des Antiquitez qui ont toûjours passé pour fabuleuses; & je croi qu'il ne faut plus penser à se faire des difficultez ni des embarras sur ces matieres depuis que Monsieur Chevreau nous a fort judicieusement avertis, que *pour ce qui regarde l'origine & la succession des premiers Rois des Egyptiens..... c'est une obscurité que jusques ici les plus éclairez n'ont pû dissiper, & qui pourroit*

Histoire du Monde, tc. 1. l. 2. ch. 4. pag. 201.

pourroit bien être contée, parmi les ténébres de la même Egypte, dont il est parlé dans l Ecriture. Cette noire nuit a été funeste à ceux qui ont crû avoir assez de lumiére pour la percer. Ils s'y sont perdus; & ceux qui ont tâché de les suivre, se sont encore perdus eux-mêmes par leur trop grande présomption.

Ce sçavant Auteur ne s'éloigne pas du sentiment des anciens Péres, puisque Jules Africain en parlant de ces sortes d'Antiquitez, les traite de contes pleins d'extravagance. A quoi bon, dit-il, s'embarasser des millions d'années & de siécles des Phéniciens & des Chaldéens, qui sont autant de fables qu'ils ont inventées afin de faire passer leur Nation pour la plus ancienne du monde. *Quid enim convenit dicere tres annorum apud Phoenices myriades & Chaldaïcarum fabularum super myriadibus deliramenta?* Saint Augustin croit aussi qu'on doit plûtôt se rire de ces Antiquitez des Egyptiens, que de se mettre en peine de les refuter:

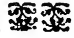
Afric. apud Euséb. in chron.

Aug. l. 18. Civit. c. 40. *Quomodo non isti ridendi potiùs, quàm refellendi sunt ?* Je profiterai donc de leur exemple ; & au lieu de rechercher avec curiosité, ce qu'on peut répondre sur les difficultez qu'on nous fait là-dessus, je me tiendrai à la belle maxime du même saint Augustin, qui nous avertit de regarder comme de pures faussetez, toutes les Histoires qui ne s'accordent pas avec ce que nous lisons da[ns]

Idem, ibid. nos livres saints ; *Nos vero*, dit ce saint Docteur, *in nostra Religionis Historia fulti autoritate divina, quidquid ei resistit, non dubitamus esse falsissimum, quomodo-libet se se habeant cætera in sæcularibus litteris.*

N'allons donc pas chercher, pour affermir des veritez constantes, appuyées sur l'autorité de Dieu même, le secours des songes & des fables. Ne demandons pas à des étrangers, ce que les nôtres peuvent nous fournir ; & s'il faut disputer parmi les Fideles touchant l'Antiquité des tems, faisons-le sur le témoignge des Ecritures du vieux & du nouveau Testament, & sur les

Ouvrages des Péres de l'Eglise, plûtôt que sur les contes des Historiens profanes. Car, comme dit « fort bien Tertullien, ce qui dé- « truit la vérité n'est pas capable de « nous instruire, ny ce qui nous rem- « plit de ténébres, n'est pas ce qui « nous éclaire. Cherchons donc dans « nos Livres, dans nos principes, & « dans nos Auteurs, ce que nous « [illegible]ons à dire en disputant sur les « matiéres de la Réligion, que nous « pouvons mettre en question sans « préjudice de nôtre Foi. *Nemo inde* « *instrui potest, unde destruitur; nemo ab eo illuminatur à quo contenebratur. Quæramus ergo in nostro, & à nostris, & de nostro: idque dumtaxat, quod salvâ regulâ fidei potest in quæstionem devenire.* Tertul. de præscript. c. 12.



§. III.

Les premiers Rois de la Chine, sont les descendans d'Adam par Caïn.

LEs convenances sont si grandes entre les premiers Rois de la Chine & les descendans d'Adam par Caïn, qu'il est difficile de ne pas demeurer d'accord que l'Histoire des Chinois est une pure imitation de celle de Moïse. Ces peuples, dit Monsieur Chevreau dans son Histoire du Monde, si l'on s'en „ raporte à leurs Annales, ont eu „ six Rois avant le Déluge, le pre„ mier *Fohi*; le dernier *Yai*, qui ré„ gnoit quand ce Déluge couvrit la „ terre. Georges Horn dit, si cela „ est, que l'on pourroit prendre *Fo*„ *hi*, qui eût une mere & point de „ pere, pour *Adam* qui a été créé de „ la terre; Que *Xinnung* qui fut l'in„ venteur des instrumens dont l'on „ se sert pour la cultiver, seroit *Caïn* „ qui étoit adonné à l'Agriculture.

To. 2. l. 8. ch. 5. pag. 552.

Il ajoûte que le païs de *Nod* que «
ce dernier habita, & que l'Ecri- «
ture marque à l'Orient du Jardin «
d'*Héden*, ne peut être que la Chi- «
ne : Qu'entre *Caïn* & *Xin* il y a «
beaucoup de ressemblance à l'égard «
du nom : que la mort de *Xinnung* «
fut violente ; & que *Caïn* selon «
l'ancienne Tradition, a été tué «
par *Lamech*. Aprés avoir trouvé «
beaucoup de raport entre les noms «
de *Henoch* fils de *Caïn*, & *Hoangt* «
successeur de *Xinnung*, il dit que «
les Chinois attribuënt à *Hoangt* «
l'invention des Mesures & des «
Poids, que Josephe donne à *Caïn* : «
Que *Henoch* pût enchérir sur la dé- «
couvérte de *Caïn* son pére ; qu'il «
n'est pas étrange par cette raison, «
que l'on ait crû la même chose de «
l'un & de l'autre. *Hoangt*, selon «
les Annales des Chinois, fut por- «
té vivant sur de certaines monta- «
gnes, sans avoir été sujet à la «
mort : & dans Moïse il y a deux «
Henochs, l'un fils de *Caïn* ; l'au- «
tre, fils de *Seth*. Celui-ci qui «
étoit *Enoch*, fut enlevé dans le «

„ Ciel ; & les Chinois ont dit du „ premier, ce qui est véritable du „ second. Les successeurs de *Hoangt* „ furent *Xahoan*, *Chuenchieu*, *Coi*, & „ *Yai* : & comme il n'y a nulle res- „ semblance de ces noms avec ceux „ d'*Irad*, de *Mahujaël*, de *Metus-* „ *chaël*, & de *Lamech* qui furent de „ la posterité d'*Henoch* ; Horn cher- „ che dans le nombre des personnes „ la conformité qui manque à ces „ noms, & dit que depuis *Fohi*, aussi „ bien que depuis *Caïn*, l'on trouve „ sept hommes qui ont régné jusques „ au Déluge. Pour *Yai*, qui dans „ tous les Livres des Chinois, est ho- „ noré du titre de Saint, il veut que „ cette sainteté regarde *Noé* qui est „ le *Deucalion* des Grecs, le *Ianus* „ des Italiens, & le *Iaüs* des Latins. „ Qu'entre *Yai*, & *Iaüs* il n'y a pres- „ que point de différence, quoique l'on „ puisse fort bien raporter ce dernier „ nom au petit-fils de Noé, *Iavan*. „ Qu'il y en a trés-peu entre *Xun* „ successeur de *Yai*, & *Iavan* ou *Jon* „ pour lequel les Perses & les Ara- „ bes disent *Iunan*, qui est encore

aujourd'hui une des Provinces de «
la Chine. «

Ces grandes ressemblances que tout le monde peut remarquer ici entre les premiers Rois de la Chine, & les descendans de Caïn, montrent évidemment qu'on peut accorder, sans recourir aux Septante, le calcul des Juifs avec les Antiquitez des Chinois, puisqu'on peut pousser l'origine de leur Royaume sept ou huit siécles devant le Déluge universel. Ce qu'on se persuadera plus aisément, si l'on remarque que saint Augustin a crû qu'il pouvoit y avoir une véritable succession de Rois dans la posterité de Caïn, & que c'est pour cela même que l'on ne trouve dans cette Généalogie que le nom de sept personnes, au lieu qu'on en trouve dix dans celle de Seth, en y comprenant Adam. On peut, dit-il, «
apporter encore cette raison ..... «
& dire que la ville que Caïn avoit «
bâtie étendit de tous côtez sa do- «
mination, & qu'elle eût plusieurs «
Rois qui succédérent les uns aux «

„ autres. Le premier de ces Rois a
„ pû être Caïn lui-même ; le second
„ son fils Enoch, dont la ville Roya-
„ le porta le nom ; le troisiéme Gai-
„ dad, fils d'Enoch ; le quatriéme
„ Manihel, fils de Gaidad ; le cin-
„ quiéme Mathusaël, fils de Mani-
„ hel ; le sixiéme Lamech, fils de
„ Mathusaël, & qui est le septiéme
„ depuis Adam par Caïn. Or il ne faut
„ point croire que les aînez succédas-
„ sent à leurs péres, comme par un droit
„ héréditaire, dans le gouvernement du
„ Royaume; mais plûtôt c'étoient ceux
„ que leur propre mérite, & l'uti-
„ lité présente faisoit choisir, ou
„ que la Fortune élevoit, ou enfin
„ ceux qui êtoient plus aimez de
„ leurs péres. *Potest & illa esse causa ..... quòd scilicet eadem civitas, quam Caïn in nomine Enoch filii sui condidit, longè latéque regnare potuerit, & Reges habere non simul plures, sed suis ætatibus singulos, quos genuissent sibi successuros quicumque regnassent. Horum regum primus esse potuit ipse Caïn, secundus filius ejus Enoch, in cujus nomine, ubi re-*

Aug. l. 15. de civit Dei, cap. 20. n. 3

gnaretur, condita est civitas : tertius Gaidad, quem genuit Enoch : quartus Manihel, quem genuit Gaidad : quintus Mathu'aël, quem genuit Manihel ; sextus Lamech, quem genuit Mathusaël, qui septimus est ab Adam per Caïn. Non autem erat consequens, ut primogeniti in Regnum regnantibus succederent patribus, sed quos regnandi meritum propter virtutem terrenæ utilem civitati : vel sors aliqua reperiret, vel ille potissimum succederet patri hereditario quodam jure regnandi, quem præ cæteris filiis dilexisset, &c.

Quoique je n'aye touché qu'en passant les Antiquitez des Nations Orientales, je croi pourtant en avoir dit assez pour montrer que le Restaurateur des Siécles n'a pas eû raison de soûtenir qu'on doit avoir recours à la Chronologie des Septante, si l'on veut accorder l'Ecriture avec ces mêmes Antiquitez ; puisque sans détruire les Annales de ces anciens Peuples, nous pouvons conter leurs Rois dés le tems de Caïn ou de ses descendans, &

faire commencer par ce moyen leurs Royaumes ou *trois mille ans*, ou *deux mille neuf cens* devant Jesus-Christ. Il faut donc que le nouveau Censeur des Livres Hébreux se désabuse, & qu'il avouë aprés ce que j'ai dit, qu'il n'a plus aucun pretexte pour abandonner la Vulgate, ni pour s'attacher à la supputation de la Version Grecque des Septante. Je l'exhorte donc à reprendre la Bible Latine, & à ne plus se laisser tromper par Vossius. S'il fait cela, il renoncera à bien des préventions mal fondées, & tout-à-fait contraires à la vérité; & moi je bénirai Dieu de mon côté de ce qu'il a voulu se servir de ma plume pour faire connoître la vérité à tout le monde, & soûtenir l'autorité des Livres Hébreux.

pag. 52.

FIN.

